Univ. of
Toronto
Library

Harvard

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresducomte02souvuoft

MÉMOIRES

DU

COMTE DE SOUVIGNY

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

HF.B
S7297m

MÉMOIRES

DU

COMTE DE SOUVIGNY

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

PUBLIÉS D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

LE BARON LUDOVIC DE CONTENSON

TOME PREMIER

1613-1638

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC VI

328

82669
16/7/07

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome I^er^ des Mémoires du Comte de Souvigny, *préparé par* M. le Baron Ludovic de Contenson, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 octobre 1906.

Signé : J. LAIR.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

NOTE POUR LE TOME Ier DES MÉMOIRES DU COMTE DE SOUVIGNY

*La présente note sera remplacée par l'*Introduction, *qui paraîtra en même temps que le dernier volume de l'édition.*

Ces Mémoires sont entièrement inédits. Le manuscrit, copie de notes autographes exécutée par des secrétaires et corrigée ensuite de la main même de l'auteur, appartient à l'aîné de ses descendants, M. le comte de Souvigny.

Jean Gangnières, comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi, naquit, en 1597, à Jargeau (Loiret), où son père était marchand boucher, et mourut en 1673. Entré, en 1613, comme soldat au régiment du Bourg de l'Espinasse, futur régiment d'Auvergne, il y conquit successivement ses premiers grades. Il prit part, sous Louis XIII, aux campagnes contre les Grands et contre les Protestants, et à toutes les guerres d'Italie. Gouverneur de Quérasque en 1639, mestre de camp d'un régiment de son nom en 1641, il reçut des lettres de noblesse en 1643, fut gouverneur de la citadelle de Turin et contribua sous Louis XIV, comme sergent et maréchal de bataille, maréchal de camp

et lieutenant général, aux sièges de Gravelines, de Roses, de Bellegarde et de Valence.

Pourvu d'une charge de maître d'hôtel du Roi, il fit de fréquents séjours à la Cour, où accompagna celle-ci dans ses déplacements. En 1653, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès du duc de Mantoue, et il a laissé à ce sujet toute une correspondance, dont une partie sera publiée à la suite des Mémoires. Enfin, en 1660, il fut nommé lieutenant général de la forteresse de Monaco et conserva ce poste jusqu'à sa mort.

Ses Mémoires, qui s'étendent de 1613 à 1660, donnent, pour la première moitié, des détails précis et curieux sur la vie militaire dans les armées de Louis XIII. La deuxième partie, alors que l'auteur était parvenu aux grades élevés, touche davantage à l'histoire générale pendant la minorité de Louis XIV.

L'exactitude et la sincérité du récit, la précision des détails et la loyauté évidente de l'auteur font de ces Mémoires une source précieuse pour l'histoire militaire de cette époque.

La présente édition formera trois volumes.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

VIE, MÉMOIRES ET HISTOIRE

DE MESSIRE JEAN DE GANGNIÈRES

CHEVALIER

COMTE DE SOUVIGNY[1]

LIEUTENANT GÉNÉRAL

DES CAMPS ET ARMÉES DE SA MAJESTÉ.

A SES ENFANTS.

1597-1612.

Mes chers enfants, il a plu à Dieu me faire naître de Monsieur François Gangnières[2] et de Madame Perrette Mesnager l'an [1597]. Monsieur Mesnager, mon grand-

1. Il y avait primitivement dans le texte : *Monsieur le*. Ces deux mots ont été effacés d'une autre main et remplacés par : *Messire Jean de Gangnières, chevalier...*

2. François Gangnières, né en 1575 à Jargeau, ville de l'Orléanais, aujourd'hui ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans, à 20 kilomètres en amont de cette ville, sur la rive gauche de la Loire, fut l'un des six enfants d'Aignan Gangnières et de Denise Bouthier. Il est qualifié dans de nombreux actes paroissiaux et notariaux de l'époque « marchant boucher » et aussi « gaiger » de l'église Saint-Vrain à Jargeau. (Voy. Pièces justificatives à la fin du deuxième volume.) Il est mort, en 1641, à Jargeau. Nous avons adopté l'orthographe Gangnières, qui est celle des *Mémoires* et qui a subsisté depuis, bien que l'on trouve également dans les actes : Gasnières, Gasnier, Gannières, Gagnières, Gaignères, etc.

père, et ma tante Marie me tinrent sur les fonds de baptême et me nommèrent Jean[1].

O mon Dieu! si j'avois conservé l'innocence d'alors, je n'aurois pas le déplaisir de vous avoir offensé du depuis, car il me souvient que je commençai à pécher presque en même temps que j'ai commencé à me connoitre, et manquai à l'obéissance que je devois à mon père et à ma mère. J'étois opiniâtre, je gâtois et déchirois mes habits, courant et jouant avec mes compagnons au lieu d'étudier; mais vous eûtes la bonté, Seigneur, de m'inspirer à m'en corriger, lorsque j'eus mieux l'usage de la raison, et d'avoir un ressentiment filial de la tendresse qu'ils avoient pour moi, et de leurs soins pour ma nourriture et éducation, à les honorer et servir, ainsi que j'ai fait tant qu'ils ont vécu. Je crois certainement qu'en récompense de ma bonne volonté et des petits services que je leur ai rendus avec beaucoup[2] d'amour et de respect, Dieu m'a voulu préserver en plusieurs maladies, blessures, périls sur la terre et sur les eaux, sièges, combats généraux et particuliers, dedans et dehors le royaume, avec tant de grâces du Ciel que, sans aucun mérite, Dieu m'a béni dans les emplois que j'ai exercés d'enseigne[3], d'aide-ma-

1. L'acte de baptême, conservé aux archives municipales de Jargeau, porte que Jean Gasnières fut baptisé le 15 septembre 1597, « tenu et levé sur les fons par parrains honnorables personnes Jehan Mesnager et Denis Lamy, marchants bourgeoys de Jargeau, et par marraine Marie Gannières. » Jehan Mesnager était maître de l'hôtel de l'Écu de France à Jargeau. Marie Gangnières épousa, en 1604, Gabriel Faurot, boucher à Jargeau.

2. *De soin*, effacé.

3. Originairement porte-enseigne, premier grade de la hiérarchie chez les officiers. L'enseigne était chargé de porter l'en-

jor[1], de major[2], d'aide de camp[3], de mestre de camp[4], gouverneur de la ville et province de Quérasque[5], maître d'hôtel du Roi, où j'ai servi plusieurs quartiers, de maréchal de bataille[6], lieutenant général des armées du Roi[7] en la citadelle de Turin, d'envoyé de Sa Majesté au

seigne ou drapeau, dans chaque compagnie. En réalité, il était suppléé dans cette fonction par un bas-officier ou un piquier.

1. Choisi parmi les lieutenants, s'occupait de la police générale du corps et secondait le major dans le détail du régiment.

2. Le major ou sergent-major était un officier qui prenait l'ordre le soir, en écrivait la teneur sur ses tablettes, le distribuait aux capitaines, tenait le rôle des officiers et leur tour de marche et, les jours de combat, plaçait chacun au poste assigné. Un règlement rendait incompatibles les charges de sergent-major et de capitaine.

3. Attaché aux officiers généraux, assurait la transmission des ordres.

4. Au XVI[e] siècle, quand plusieurs compagnies étaient réunies pour former un régiment, le commandement en était donné à un capitaine, qui recevait la commission de mestre de camp. Le règlement de 1637 lui donne un écu par jour. Il conservait sa compagnie, « la mestre de camp, » commandée par un lieutenant.

5. Cherasco, ville forte du Piémont, province de Mondovi, au confluent de la Stura et du Tanaro.

6. Sorte de chef d'état-major, était chargé des questions d'effectif et de la disposition des troupes sur le champ de bataille; il était secondé par les sergents de bataille et marchait après les maréchaux de camp.

7. Souvigny ne fut en réalité que lieutenant de roi à la citadelle de Turin. Voici d'ailleurs, au sujet des situations qu'il occupa, l'article qui lui est consacré dans la *Chronologie militaire* de Pinard, t. IV, p. 233 :

« De Souvigny (Jean de Gagnières, comte), mort le ... Il étoit major du régiment de Leuville, aujourd'hui Auvergne, dès 1633. Il servit sous le maréchal de Créquy à la prise du fort de Villette, au siège de Valence, à la prise de Candia, du château de Sartirana en 1635; à la prise d'Oleggio, de

duc de Mantoue et [auprès] des villes de Bourgogne, de conseiller d'État, de maréchal de camp[1] et lieutenant général ès armées du Roi[2] et en la forteresse de Monaco, avec des pensions et gratifications incomparablement plus grandes que ne méritent mes petits services, dont je suis d'autant plus redevable au feu

Confienza, de Palestro, de Robio, de Vespola, au combat du Tésin en 1636; à la défense d'Ast, au combat de Montbaldon en 1637; au siège de Brême, au ravitaillement de Verceil en 1638; au secours de Cazal, au siège et à la prise de Chivas, au combat de la Routte en 1639; à l'attaque des retranchements de Léganès devant Cazal, au siège et à la prise de Turin en 1640. On le plaça lieutenant de roi à la citadelle de Turin le 24 septembre. Il obtint, par commission du 15 juillet 1641, un régiment d'infanterie vacant par la mort de la Rochette. Ce régiment tint garnison à la citadelle de Turin et fut incorporé dans le régiment des Galères le 11 octobre 1643.

« Sergent de bataille le 29 janvier 1645, il servit sous le comte du Plessis au siège et à la prise de Roses.

« On le créa maréchal de camp par brevet du 18 avril 1650, lieutenant général des armées du Roi, pour être employé en Italie, par pouvoir du 8 octobre 1656. On érigea en sa faveur la terre de Grézieux en comté par lettres données à Paris au mois de décembre suivant, registrées au parlement de Paris le 20 janvier 1662. Voy. le Dépôt de la Guerre, l'abbé de Neufville, les Mémoires du temps. »

La suite des *Mémoires de Souvigny* nous permettra de vérifier l'exactitude presque complète de la notice de Pinard.

1. Grade intermédiaire entre ceux de mestre de camp et de lieutenant général. Le maréchal de camp recevait le commandement temporaire de plusieurs régiments; il était placé sous les ordres du général en chef ou de ses lieutenants généraux.

2. Pris parmi les maréchaux de camp pour seconder le général en chef ou pour représenter l'autorité militaire du roi dans les places; grade créé à la fin du règne de Louis XIII. Le lieutenant général marchait après les maréchaux de France.

Roi, d'heureuse mémoire, qu'il y a voulu ajouter, pour comble de ses bienfaits, des marques d'honneur auxquelles vous y avez part, mes chers enfants et les vôtres, si vous êtes honnêtes gens, d'autant que mes lettres de noblesse, datées de l'an 1643, ont été confirmées par notre grand monarque, régnant à présent heureusement, et solennellement vérifiées à la Cour des aides, avec toutes les formalités requises, l'an 1665.

Vous saurez de plus, mes chers enfants, que je tiens aussi de la bonté de Dieu les grâces et faveurs que j'ai reçues du Roi, de Messieurs les princes [et] généraux d'armée sous lesquels j'ai servi. [Ils] m'ont tous fait l'honneur de m'aimer et Messieurs les ministres d'État [d']avoir l'estime pour moi, qui ai trouvé des amis et de l'assistance toutes les fois que j'en ai eu besoin, ainsi que vous apprendrez par la suite de ce discours, afin que vous fassiez des fermes résolutions à vous acquérir des amis en quelque lieu que vous puissiez être, et croyez[1] ces mêmes articles de foi que Dieu protégera et bénira toutes vos actions quand vos intentions seront bonnes, et que vous aurez autant d'amour du respect et des désirs de me plaire et à votre bonne mère que j'en ai eu pour mon père et pour ma mère.

Je suis l'aîné de mes six frères, savoir : Aignan[2],

1. *à*, effacé.

2. Aignan, né à Jargeau en 1599, dont il n'est pas parlé une seule fois dans les *Mémoires*, figure à deux reprises comme parrain dans les registres paroissiaux de Jargeau, en 1618 et 1621. Dans un acte notarial de 1627, on trouve un Aignan Gangnières, mercier à Jargeau.

François[1], Pierre[2], Louis[3], André[4] et Daniel[5]. L'on

1. François Gangnières, sieur de Champfort, né en 1603 à Jargeau, entra au régiment des Gardes en 1622, passa la même année au régiment d'Estissac, parvint au grade de capitaine dans le même corps devenu Auvergne, puis, à partir de 1636, servit uniquement dans l'artillerie, notamment comme lieutenant général de l'artillerie à l'armée de Catalogne, de 1644 à 1647, puis à Bléneau et au Faubourg-Saint-Antoine pendant la Fronde. Le 8 juillet 1654, au siège de Stenay, « Champfort, lieutenant de l'artillerie, fut tué d'un coup de fauconneau. » (*Mémoires de Montglat*, t. II, p. 140, coll. Petitot.) Souvigny a consacré à son frère Champfort une notice biographique dans le deuxième volume de ses *Mémoires*, année 1654.

2. Pierre, né à Jargeau en 1610, devrait figurer après Louis et André qui suivent. Il devint conseiller aumônier du roi, chanoine et doyen de Saint-Vrain de Jargeau, abbé de Sainte-Marie de Mureau, au diocèse de Toul, en 1660. Décédé à Jargeau en 1680.

3. Louis, sieur du Fresnay, né à Jargeau en 1605, servait au régiment d'Estissac en 1622, au régiment d'Hauterive, en Hollande, en 1624. Enseigne au régiment d'Estissac en 1628, lieutenant et aide-major au même régiment, dénommé La Rochefoucauld, en 1630, il mourut de la peste à Pignerol la même année.

4. André, sieur de la Motte, né à Jargeau en 1608, arriva au régiment d'Estissac en 1624. Maréchal de logis au régiment de la Rochefoucauld en 1629, capitaine et major au régiment de Saint-Forgeux en 1635, capitaine au régiment d'Auvergne en 1641, major au même régiment et major de brigade de l'armée au siège de Porto-Longone (île d'Elbe), il y fut tué en faisant un logement à la brèche, en 1649.

5. Daniel, sieur du Fresnay après la mort de son frère Louis, baron de Belmont en Lyonnais, né à Jargeau en 1616, clerc en cette ville en 1633, lieutenant et aide-major au régiment de Saint-Forgeux en 1635, capitaine et major au régiment de Courcelles en 1640, capitaine au régiment d'Auvergne en 1643, sous-lieutenant pour le roi en la citadelle de Turin

nous donnoit tous les enseignements dont nous pouvions être capables. Notre père et notre mère nous accoutumoient à avoir du respect et de la déférence les uns pour les autres. Mes frères m'obéissoient, et, après moi, mon frère Aignan, ensuite mon frère François, ainsi de l'un à l'autre jusque au dernier : ce qui entretenoit d'autant plus l'amitié, que nous nous faisions part de ce qu'on nous donnoit, étant toujours vêtus de pareille étoffe et parure, sans autre différence que de taille.

Monsieur notre grand-père[1], qui avoit été en dévotion à Jérusalem, nous racontoit souvent son voyage, et, quand il parloit du Saint-Sépulcre, c'étoit avec

en 1646, aide de camp, maréchal de bataille, ministre résident auprès du duc de Mantoue en 1657, passa au service du duc de Savoie. Gouverneur des ville et province d'Albe en 1657, des ville et province de Cherasco en 1663, il se distingua à la prise d'Ovada en 1672, où il trouva la mort. Voy. la notice consacrée au baron de Belmont, mission de 1657, dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, Savoie, Sardaigne et Mantoue*, publié par le comte Horric de Beaucaire, 2 vol., 1899.

1. Aignan Gangnières, marchand boucher à Saint-Denis-les-Jargeau, puis à Jargeau, est aussi qualifié dans certains actes « recepveur et collecteur des tailles de la ville et paroisse de Jargeau. » Il eut, de 1572 à 1580, cinq enfants de son épouse, Denise Bouthier, fille de Martin Bouthier, marchand à Souvigny en Sologne, aujourd'hui cant. de la Motte-Beuvron, arr. de Romorantin, Loir-et-Cher. Nous voyons là l'origine du nom de guerre « de Souvigny », sous lequel le jeune Jean Gangnières entra au service en 1613 et fut désigné depuis cette époque. — Nous devons les détails relatifs à l'origine de la famille Gangnières à l'obligeante communication de M. Paul Leroy, de Jargeau, ancien magistrat, auteur de savantes recherches dans les registres paroissiaux et notariaux de cette ville.

tant de zèle que ses soupirs interrompoient son discours et imprimoient dans nos jeunes esprits des sentiments de piété et de désirs de l'imiter. Il ne se rebuta pas la première fois qu'il entreprit d'y aller [de ce] qu'il ne put passer Marseille, parce que sa lettre de change fut protestée. Il lui fallut retourner chez lui pour en avoir une autre et [il] acheva son voyage. L'on a remarqué qu'il n'a jamais ri depuis son retour. Il se levoit toujours d'assez bonne heure et alloit à l'église, sans en sortir qu'il ne fût presque midi, toujours en prière avec grande ferveur. Ma mère, qui avoit pour lui beaucoup de respect et d'amitié, l'attendoit toujours à dîner, et souventes fois, comme on avoit servi et [qu'on étoit] près de se mettre à table, il vouloit aller à l'écurie voir les chevaux, ce qui embarrassoit un peu la nombreuse famille[1]. Ma mère attendoit qu'il eût fait tous ces tours pour dîner. Il avoit, en ce temps-là, environ nonante ans, peu d'autres

1. D'après les actes du notaire Durant, une maison possédée par les Gangnières était sise en 1601 « rue du Marché aux Fruictaiges », rue aujourd'hui disparue. A la même époque, François Gangnières possédait une écurie établie rue Court-Guilleret, ancien quartier des tueries de bouchers, remplacé actuellement par l'abattoir. Une autre maison, située rue du Puits-de-Grenon et existant encore aujourd'hui, appartenait en 1596 à Marguerite Morin, deuxième femme d'Aignan Gangnières. Après 1627, la famille s'installa dans la maison qui se dresse encore actuellement au coin de la rue du Puits-de-Grenon et de la rue des Grandes-Écoles, ancienne rue de la Bouteillerie. Cet immeuble fut vendu en 1710 par Camille de Gangnières, chevalier, comte de Souvigny, premier chambellan de S. A. R. le duc d'Orléans et fils de l'auteur des *Mémoires*. En même temps fut aussi vendu le banc que les Gangnières possédaient à l'église, et leur famille quitta définitivement Jargeau.

incommodités que de vieillesse et le jugement fort bon. Il étoit l'arc-boutant des catholiques contre les religionnaires, dont il y en avoit quantité à notre pays[1], et nous enseignoit à nous défendre contre leur hérésie. Après être guéri d'une grande maladie qui l'avoit beaucoup travaillé, il pria Dieu qu'il ne lui fît pas tant souffrir, quand il le voudroit[2] appeler. Il obtint cette grâce, car, après s'être disposé en bon chrétien, il mourut si doucement[3] qu'on le croyoit endormi[4].

1613-1614.

J'avois une inclination naturelle d'aller trouver M. de Beauregard, mon oncle[5]. Mon père en faisoit de grandes difficultés au commencement; mais, voyant ma persévérance, il me donna congé avec sa bénédiction, et ma mère aussi. Ainsi, je partis de Jargeau à la

1. Quand Jargeau, qui tenait pour la Ligue, se révolta contre Henri III, on fit, après la prise de la ville, un rôle de ceux qui devaient payer une somme de 15,000 écus : Aignan Gangnières y figura pour 400 francs et fut prisonnier au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'il eût payé.

2. *Quand il le voudroit* est une correction autographe.

3. Correction autographe de *fort doucement*.

4. *Qu'on le croyoit endormi* est une addition autographe.

5. Pierre Gangnières, sieur de Beauregard, baron de Belmont en Lyonnais, né à Jargeau en 1578, fils d'Aignan et de Denise Bouthier, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne, dans lequel il fit presque toute sa carrière, maître d'hôtel du roi, mourut en 1640 à l'Arbresle en Lyonnais. Il guida, à ses débuts dans l'armée, son neveu Souvigny, qui lui a consacré une notice biographique dans ses *Mémoires*. Voy. année 1640, à la fin du premier volume.

fin du mois d'avril de l'année 1613 et me rendis le 10e mai ensuivant au château de Thizy[1] en Beaujolois, auprès de mon oncle, qui y commandoit, après que M. d'Alincourt[2] lui eut ôté le gouvernement de Pierre-Encise[3], que M. de la Guiche[4] lui avoit fait avoir, étant pour lors enseigne de la compagnie de M. de la Poivrière[5] au régiment de Bourg[6], qui [y] étoit en

1. Thizy, ch.-l. de cant., Rhône, arr. de Villefranche, était alors une châtellenie du Beaujolais et faisait partie du diocèse de Mâcon.

2. Charles de Neufville (1567-1642), marquis de Villeroy et d'Alincourt, baron de Bury, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, ambassadeur à Rome, fils de Nicolas, ministre d'État de Henri IV, et de Madeleine de l'Aubépine, épousa, en 1588, Marguerite de Mandelot, et, en 1596, Jacqueline de Harlay, dont il eut Nicolas, duc de Villeroy et maréchal de France.

3. Pierre-Encise était une prison d'État, sur la rive gauche de la Saône, à l'entrée de Lyon par le nord.

4. Philibert de la Guiche, maître et capitaine général de l'artillerie de France en 1578, colonel des Suisses en 1589, commanda en Lyonnais, Forez et Beaujolais avec les honneurs et appointements de gouverneur jusqu'aux vingt ans de César Monsieur et mourut en 1607.

5. On trouve, dans les archives départementales du Rhône, série E, Suppl. p. 58, GG 1, fol. 85, acte de 1618 : *Petrus Gasnerius, insignis de Beauregard, legatus in re militari pro domino duce de Lapoyvriere*, et, fol. 55, acte de 1633 : Gabriel Le Groin, sieur de la Poyvrière, de Villefranche.

6. Le régiment du Bourg, mis sur pied par brevet du 6 mars 1597, sous le commandement du baron du Bourg de l'Espinasse comme mestre de camp, fut un des premiers régiments appelés *Petits-Vieux*. Il prit les noms de ses mestres de camp successifs : MM. de la Suze, de Lauzières, d'Estissac, de la Rochefoucauld, de Leuville, de Maugiron jusqu'en 1635, époque où il devint Auvergne. A la Révolution, il constitua le 17e régiment d'infanterie. Voy. : *Un régiment sous Louis XIII*, par Ludovic de Contenson, dans *Revue de Paris* du 15 juin 1902.

garnison. Auparavant que de m'y recevoir, il m'interrogea si j'y avois inclination, assez de courage et de forces pour supporter les fatigues de la guerre. Lui ayant répondu que oui, il me fit bailler une petite arquebuse[1], et me voilà soldat assez bon en temps de paix.

Mais, au mois de juin ensuivant, ledit régiment de Bourg eut ordre de faire deux cents hommes de recrue par compagnie[2] et partir de Lyonnois avec lesdites recrues, pour aller secourir le duc de Mantoue[3]. Nous devions nous embarquer à Antibes[4], débarquer près de Finale[5] et entrer dans le Montferrat par l'Al-

1. L'arquebuse, remplacée depuis 1570 par le mousquet comme arme de guerre, ne disparut qu'en 1627, pendant le siège de la Rochelle. A partir de cette époque, il n'y eut plus que des piques et des mousquets.

2. Après chaque campagne, sauf dans les vieux régiments, on licenciait une partie des effectifs. On appelait cela réformer les régiments à tant de compagnies ou réformer les compagnies à tant d'hommes. Parfois, le régiment était licencié, versé dans un autre ou réduit à la seule compagnie Mestre de camp. Quand la guerre redevenait menaçante, on complétait de nouveau les corps au moyen de recrues levées pour la circonstance, soit dans les environs du lieu de la garnison, soit dans le pays où l'opération semblait la plus avantageuse.

3. Le duc de Mantoue François de Gonzague, époux de Marguerite de Savoie, neveu de Marie de Médicis et cousin du duc de Nevers, était mort ne laissant qu'une fille. Son duché, fief masculin d'empire, revenait à son frère Ferdinand; le duc de Savoie, qui convoitait une partie de la principauté de Montferrat, y fit entrer ses troupes. On se prépara aussitôt en France à soutenir les Gonzague; le duc de Savoie renonça à ses prétentions.

4. Antibes, ch.-l. de cant., arr. de Nice, Alpes-Maritimes, port fortifié par François Ier et Henri IV.

5. Finale-Marina, ville de la côte ligurienne, avec un petit port, à 53 kilomètres sud-ouest de Gênes.

tare[1], première terre du Montferrat, contre celles de Savoie et délaisser les cinquante hommes des vieilles compagnies dans les garnisons avec les officiers pour les commander. Mon oncle eut bien de la peine à se résoudre à me laisser faire ce voyage, étant si jeune, n'ayant guère plus de treize ans[2]. Y ayant consenti, il me trouva à Sainte-Colombe, près de Vienne[3], au rendez-vous, où, la revue étant faite, il [se] trouva 3,500 hommes au régiment au lieu de 2,000, n'y ayant que dix compagnies. La plupart des autres ne laissèrent pas de suivre les troupes comme valets et gougearts[4]. Il fut facile aux capitaines de faire leur recrue, parce qu'en ce temps-là il ne se fit aucune autre levée des gens de guerre. Il n'y avoit point alors d'autre infanterie en France, sur l'état de l'extraordinaire des guerres, sous l'autorité de M. d'Épernon[5], qui en étoit colonel-général, que les régiments des

1. L'Altare, col des Apennins, par lequel la route, venant de Savone au sud, se dirige vers Turin au nord-ouest et vers Alexandrie au nord-est.

2. Souvigny avait, en réalité, seize ans.

3. Sainte-Colombe, cant. de Condrieu, arr. de Lyon, Rhône, sur la rive droite du Rhône, en face de Vienne.

4. Les gougearts, ou goujats, ne combattaient pas. Ils entretenaient les effets d'habillement des soldats, faisaient les travaux de nettoyage et préparaient à manger. Depuis le règne de Henri III, on ne reconnaissait plus qu'un goujat par trois soldats. Ces valets devinrent par la suite plus spécialement affectés au service des officiers et remplirent l'emploi de domestiques.

5. Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, épousa, en 1587, Marguerite de Foix-Candale; il fut amiral de France, colonel général de l'infanterie, gouverneur de la Guyenne (1554-1642).

Gardes, Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Bourg et Chappe, autrement Nérestang, les cinq premiers ayant les drapeaux blancs, de vingt compagnies chacun, et les deux autres, qu'on appeloit Petits-Vieux, chacun dix compagnies sans drapeaux blancs[1].

Environ la fin de juin de l'année 1613, ledit régiment de Bourg partit de Sainte-Colombe en fort bon état : les mousquetaires, armés de beaux mousquets avec des bandoulières de velours, moitié couvertes de clinquants; les piquiers, de piques de Biscaye, fer doré et le bout de bâton, avec des corselets[2]

1. Dans chacun des vieux régiments, une des compagnies appartenait au Colonel général de l'infanterie, se nommait « la Colonelle », et possédait comme signe distinctif un drapeau blanc. Commandée par le lieutenant-colonel (lieutenant du Colonel général), elle marchait en tête des autres, qui portaient comme drapeaux soit les armoiries des mestres de camp ou des capitaines, soit divers emblèmes. Le drapeau blanc fut donné en 1635 aux Petits-Vieux, dont le nombre s'était d'ailleurs accru depuis 1613. C'était le signe qu'ils étaient admis dans l'armée permanente. En 1661, à la suppression de la charge de Colonel général, Louis XIV, devenant lui-même Colonel général de toute son infanterie, mit un drapeau blanc (en sus des anciens drapeaux ou drapeaux d'ordonnance) dans tous les régiments. Les fleurs de lys des Capétiens y furent ajoutées par la suite. Telle est l'origine du drapeau blanc dans les armées de l'ancienne monarchie. — Dans le régiment du Bourg, formé au début de bandes anciennes qui avaient servi la Ligue, le baron du Bourg, ligueur intrépide, en avait fièrement conservé les drapeaux noirs à croix blanche, ce dont Henri IV feignait de ne pas s'apercevoir. Mais, à la mort du roi, le violet vint, en signe de deuil, remplir deux des quatre carrés du drapeau.

2. Corselet : cuirasse à l'épreuve du pistolet.

de Milan, bourguignotte[1], hausse-col[2], tassette[3] et brassal[4]. Ayant passé sur le pont de Vienne, nous nous acheminâmes par les étapes de Dauphiné et de Provence.

Passant à Orange, je vis un arc triomphal qu'on dit être de Marius[5], et d'autres belles antiquités dans la ville, qui étoit alors fortifiée, aussi bien que le château, y ayant bonne garnison de la part de M. le prince d'Orange de Nassau, qui en est souverain[6]. Cette place, qui n'est qu'à une portée de canon du Rhône, ayant par ce moyen communication avec les Huguenots du Vivarois, Languedoc, et, par le Dauphiné, avec ceux des vallées de Pragelas, Saint-Martin, Angrogne et Luserne[7], étant aussi frontière du comté d'Avi-

1. Bourguignotte ou salade bourguignotte : coiffure militaire empruntée aux modes de Bourgogne, casque à demi ouvert et à auvent.

2. Hausse-col : collet de mailles ou autre, porté au-dessus du corselet.

3. Tassette : plaques d'acier placées à la partie inférieure du corselet pour compléter la défense du haut des cuisses.

4. Brassal ou brassard : sorte de gaine à l'usage du bras.

5. Cet arc de triomphe, appelé vulgairement et à tort Arc de Marius, fut construit vers l'an 630 de Rome, en même temps que ceux de Carpentras et de Cavaillon, par Domitius Œnobarbus, après la victoire de Vindalium (Bédarrides), remportée sur les Arvernes.

6. La principauté d'Orange, enclavée dans le Comtat-Venaissin, appartint à la maison de Nassau de 1530 à 1702, date de sa réunion à la France. Toutefois, le titre de prince d'Orange est toujours donné à l'héritier présomptif du trône de Hollande occupé par la maison de Nassau. Le même titre de prince d'Orange est resté dans la maison française de Mailly, dont un membre avait épousé une Nassau.

7. Pragelato et San-Martino dans la vallée du Chisone,

gnon et de Provence, donnoit une si grande jalousie à la France que le Roi, s'étant accordé avec les tuteurs et tutrices du prince d'Orange[1] d'à présent, Sa Majesté fit démolir les fortifications l'an 1660, et [il] n'est resté que l'ancien château, qui n'est pas plus fort que la maison d'un gentilhomme particulier; et, pour revenir à la marche de notre régiment, la cavalerie du Pape, qui étoit au comté d'Avignon, vint au-devant de nous, à l'entrée, et nous accompagna jusques à la sortie, sur le bord de la Durance, que nous passâmes à Malemort[2].

Environ la fin de juillet, l'on nous mit en quartiers à Cannes, Cannet[3], Vallauris[4], Biot[5] et Saint-Paul[6], en attendant les ordres de notre embarquement; mais, à la fin de juillet, M. du Bourg[7], notre mestre de camp, reçut ceux du licenciement desdites recrues, la paix étant faite entre les ducs de Savoie et de Mantoue. [Il] fit embarquer les armes à Antibes pour les faire voiturer à Lyon, où il s'en alla lui-même à droiture avec les capitaines et officiers de son régiment, et les sol-

Angrogna et Luserna dans celle du torrent Pellice, se trouvent situés entre les Alpes et Pignerol, à l'entrée du Piémont, province de Turin.

1. Guillaume de Nassau, né en 1650, stathouder de Hollande en 1672, roi d'Angleterre en 1689, mort en 1702.

2. Malemort, cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras, Vaucluse.

3. Le Cannet, cant. de Cannes, arr. de Grasse, Alpes-Maritimes.

4. Vallauris, cant. d'Antibes, arr. de Grasse.

5. Biot, cant. d'Antibes.

6. Saint-Paul, cant. de Cagnes, arr. de Grasse.

7. Antoine du Maine, baron du Bourg de l'Espinasse, leva en 1597 le régiment de son nom, qui fut quatre fois licencié

dats séparément par petites brigades, auxquelles les États de Provence donnoient cinq sous par jour dans la province. A leur retraite, l'on nous mit cinq ou six cadets ensemble, sous la conduite d'un sergent, par le plus court et plus mauvais chemin, car nous allâmes de Grasse à Saint-Vallier[1], Castel[lane], Barrême[2], Digne. Nous nous trouvâmes à la Croix-Haute[3], la veille de Notre-Dame d'août, qu'il y faisoit un froid extrême. Nous avions une grande jument, qui portoit nos hardes et des vivres. Nous arrêtions pour repaitre où nous trouvions quelque bon ombrage et fontaine, marchant plus souvent la nuit que le jour. J'avois les pieds si gâtés, en sortant du logis, [que] j'avois bien peine à marcher, jusques à ce que je m'étois un peu échauffé, n'ayant pas accoutumé de faire tant de chemin à pied ni d'aller dans un pays si rude. Cette mortification m'étoit nécessaire pour m'humilier, étant un petit orgueilleux : ce qui fut cause que mon oncle me fit mettre de l'escadre[4] d'un caporal bizarre[5], et [il se]

et réduit à la mestre de camp avant d'être rétabli d'une façon définitive en 1616. Il se démit de son régiment en 1619. Maréchal de camp en 1621, mort vers 1635, c'était un des mestres de camp les plus estimés de Henri IV.

1. Saint-Vallier, ch.-l. de cant., arr. de Grasse, Alpes-Maritimes.

2. Barrême, ch.-l. de cant., arr. de Digne, Basses-Alpes.

3. Le col de la Croix-Haute (1,180 mètres d'altitude) sépare le bassin de l'Isère de celui de la Durance. Il est traversé aujourd'hui par le chemin de fer de Grenoble à Gap.

4. Escadre ou escouade. Les auteurs militaires employaient indifféremment ces deux mots, qui avaient la même origine italienne : *squadra*, brigade, mot qui vient lui-même de *quadro*, carré.

5. Bizarre employé ici dans le sens italien du mot *bizarro*, qui signifie colère, emporté. D'origine espagnole, ce mot

faisoit que les soldats me querelloient quand je m'imaginois valoir plus qu'eux. Il a fallu que l'âge et le temps, avec les salutaires avis de mon oncle, m'en aient corrigé.

Nous passâmes à la Croix-Haute, à Serre[1], à Grenoble, et de là à Lyon, où se trouva M. de Beauregard, et [je] l'accompagnai à Thizy. Nous y passâmes l'automne et l'hiver ensuivant, et, au commencement de l'an 1614, il me mit en pension à Lyon pour apprendre des mathématiques et fortifications de M. Le Beau et à danser et à tirer des armes. J'eus l'honneur de l'aller voir plusieurs fois à Thizy.

1615.

Pendant ce temps-là que je demeurois à Lyon, qui fut jusques à la fin d'août de l'année 1615, que notre régiment eut ordre de faire 200 hommes de recrue par chacune compagnie et de nous rendre à la Guillotière[2], durant douze ou quinze jours que nous y fûmes, je fus à la Bresle[3] avec M. de Chantois, mon camarade, et, ayant pris congé de M. de Beauregard, mon oncle, entre la Bresle et Bully[4], non sans répandre des larmes, parce qu'il n'étoit pas du voyage

était aussi usité à cette époque dans le sens de vaillant, magnanime, sa signification primitive.

1. Serre, ch.-l. de cant., arr. de Gap, Hautes-Alpes.

2. La Guillotière, alors faubourg, paroisse et seigneurie à la porte de Lyon, aujourd'hui incorporée dans la ville.

3. La Bresle (on écrit maintenant l'Arbresle), petite ville murée du Lyonnais, avec un ancien château, aujourd'hui ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon.

4. Bully, village, avec château, cant. de l'Arbresle, dont il est distant de trois kilomètres.

et avoit ordre de demeurer à Thizy, je revins joindre le régiment à la Guillotière, dont nous [nous] acheminâmes au rendez-vous de l'armée du Roi, qui se devoit assembler à Meaux, sous le commandement de M. le maréchal du Bois-Dauphin[1], pour s'opposer à l'armée de M. le prince de Condé[2] pendant que le Roi iroit à Bordeaux faire son mariage avec Madame Anne d'Autriche, infante d'Espagne, et bailler[3] sa sœur, Madame Élisabeth, en mariage au prince de l'Espagne, qui a été son beau-frère et régna sous le nom de Philippe IV^e^[4].

Nous nous acheminâmes donc par la Bourgogne. Étant arrivés à deux lieues de Pontigny[5], M. du Bourg

1. Urbain de Montmorency-Laval, marquis de Bois-Dauphin, servit sous le duc de Guise depuis 1594 et se rallia à Henri IV en 1595. Maréchal de France en 1597, ambassadeur à la cour de Vienne en 1601, gouverneur de l'Anjou en 1609, lieutenant général commandant l'armée du roi contre les princes mécontents le 4 août 1615, il mourut en 1629.

2. Henri II, prince de Condé (1588-1646), épousa, en 1609, Charlotte de Montmorency et fut le père du grand Condé. Mécontent alors de la faveur dont Marie de Médicis comblait Concini, il avait rassemblé des troupes en Champagne et projeté d'enlever la cour tandis qu'elle se rendrait à Bordeaux.

3. Depuis *et bailler* jusqu'à la fin de l'alinéa est une addition autographe.

4. Philippe IV, roi d'Espagne, régna de 1621 à 1665 et eut de son mariage avec Élisabeth de France (1602-1644) l'infante Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV. Les mariages espagnols avaient été négociés en 1612 par Marie de Médicis, qui excita ainsi le mécontentement de tous les ennemis de la maison d'Autriche.

5. Pontigny, cant. de Ligny, arr. d'Auxerre, Yonne, ancien siège d'une abbaye cistercienne.

fut averti qu'il y avoit des troupes de M. le prince de Tingry de Luxembourg[1] au service de M. le prince de Condé. Sur quoi, ayant résolu de les attaquer, il envoya M. de Chamarande, son enseigne, avec sa compagnie de carabins[2] et environ cent cadets à cheval, qu'il avoit dans son régiment, pour leur couper le passage de leur retraite, et, ayant fait attaquer avec le reste du corps, la plupart de ses gens furent tués ou prisonniers sans grande résistance. Il est à remarquer qu'un des ennemis, bien monté et bien armé, fut si saisi de peur qu'il demeura plus d'un quart d'heure parmi notre bagage, jusques à ce que les valets disoient entre eux : « Celui-ci n'est pas des nôtres. » Et, sans donner un coup d'éperon à son cheval pour se sauver, il se laissa prendre par le greffier de notre régiment, qui étoit à pied, si effrayé qu'il ne sut pas dire une parole. Nous avions avec notre régiment deux compagnies de Navarre[3], de Dannibal[4] et de Saint-Pierre, qui étoient parties de la tour Sainte-Colombe près de Vienne.

1. Henri de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, prince de Tingry, marié à Madeleine de Montmorency.

2. Les carabins étaient des soldats combattant à pied et à cheval. Ils portaient le sabre et une petite arme à feu. Formés alors en compagnies, qui servaient fréquemment à la garde des officiers généraux, ils furent enrégimentés à partir de 1643 et supprimés en 1684.

3. Le régiment de Navarre, formé au moyen des gardes du roi de Navarre en 1569, fut admis dans l'armée royale en 1589 et devint l'un des vieux régiments.

4. Le régiment d'Anibal, dont le nom est d'ailleurs orthographié de façon différente, figurait encore sur l'état général de l'armée en Italie en 1630, avec 10 compagnies à 100 hommes.

Le rendez-vous ayant été changé de Meaux à Sézanne[1] en Brie, en partant de là M. le maréchal du Bois-Dauphin, nous faisant marcher en corps d'armée, convertit tous ses soins à empêcher que celle de M. le prince de Condé ne s'emparât d'aucune place, spécialement de la ville de Sens, où il arriva avec la brigade de l'armée, dont étoit notre régiment de Bourg, plus tôt que les ennemis ne s'y fussent présentés.

L'armée des princes, ayant ainsi perdu l'espérance de passer la rivière d'Yonne à Sens, alla la passer au-dessus de Joigny, où elle étoit guéable[2]. Le maréchal du Bois-Dauphin la suivit et, ayant pris son quartier à Joigny, fut averti qu'à Champlay[3], petite ville à une lieue de là, il y avoit des troupes du duc de Luxembourg, qui y avoient pris leur logement. Il les y attaqua. Ayant mis l'armée en bataille entre Champlay et le quartier de l'armée des princes, il en détacha les troupes pour l'attaque avec deux couleuvrines, dont étoit notre régiment. Il les prit à composition. Les capitaines sortoient avec chacun un bidet, l'épée et pistolet, et le reste avec l'épée seule. Ce qui se trouva dans le bourg leur appartenant fut donné au pillage. Il y fut pris 600 chevaux, pour plus de cinq mille écus, des hardes et de l'argent, qui étoit destiné pour le paiement de leurs troupes, et quantité de vaisselle d'argent du duc de Luxembourg, qui étoit allé

1. Sézanne, ch.-l. de cant., arr. d'Épernay, Marne.

2. Pour le détail de ces diverses opérations, voy. *Journal de ma vie* dans les *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, t. IV, p. 31 et suiv., édition de la Société de l'Histoire de France.

3. Champlay, cant. et arr. de Joigny, Yonne, en amont de cette ville, sur la rive gauche de l'Yonne.

demander du secours à Monsieur le Prince[1]. Mais son armée, ayant été environ deux heures à la vue de la nôtre, sur une hauteur, se retira sans tenter le secours. Il se contenta de prendre quelques petites villes sur sa route, qui ne se pouvoient défendre, et fit connoître qu'il ne pensoit qu'au passage de la rivière de Loire, au delà de laquelle il devoit rencontrer d'autres troupes, qui l'ayant joint, il espéroit pouvoir arrêter toute la Cour et s'opposer au voyage de Bordeaux[2].

L'armée des princes s'avançant vers la rivière de Loire, celle du Roi la suivoit de près, l'une et l'autre se tenant diligemment sur leurs gardes, car l'une perdoit tout si un malheur lui arrivoit, et l'autre eût incommodé les affaires du Roi en la perte[3] qu'il y fût arrivé. Enfin Monsieur le Prince alla loger à Bonny[4] avec son armée, mettant son infanterie à la faveur d'un vallon, son artillerie en lieu éminent et sa cavalerie en état de secourir l'infanterie. Ainsi toute son armée étoit postée avantageusement. Le maréchal du Bois-Dauphin alla loger à Ouzoüer-sur-Trézée[5] avec toute l'armée du Roi. Le lendemain, au point du jour, qu'elle fut en bataille, il la fit marcher contre celle des

1. Voy., pour la prise de Champlay, le *Récit véritable de la deffaicte des troupes de M. le prince de Tingry par Monsieur de Praslin, lieutenant de Monsieur le maréchal de Bois-Dauphin en l'armée de Sa Majesté*... Paris, 1615. On en trouve une citation au *Journal de Bassompierre*, t. II, p. 409, Appendice.

2. Biffé : *qu'il ne croyoit pas si advancé.*

3. Biffé : *en l'affaire.*

4. Bonny, cant. de Briare, arr. de Gien, Nièvre, sur la rive droite de la Loire.

5. Ouzouër-sur-Trézée, cant. de Briare, à 15 kilomètres est de Gien.

ennemis et nous fit faire halte étant à la portée du canon. Le premier coup, qui donna dans notre bataillon, nous surprit tellement, que plusieurs officiers des plus braves donnèrent du ventre à terre et en furent bien honteux. Ils ne laissèrent pourtant de faire merveille à l'escarmouche, à quoi nous passâmes le reste du jour, sans nous engager à un combat général. L'avantage étoit presque égal de part et d'autre. Je fus commandé avec les hommes détachés de notre régiment, qu'on appeloit en ce temps-là *enfants perdus*[1], à la petite chapelle, dont nous chassâmes les ennemis à l'abord et fûmes contraints de l'abandonner en après. Le plus grand mal se fit à coups de canon. Il est à remarquer qu'une de nos pièces, étant chargée de poudre et prête à y mettre le boulet, un boulet de ceux des ennemis donna si justement dedans qu'il y mit le feu et leur fut ainsi renvoyé.

L'armée du Roi étoit d'environ 16,000 hommes de pied, françois des vieux régiments, 2,000 Suisses, neuf pièces de canon et 5,500 chevaux, composés des gendarmes, chevau-légers et carabins; celle des ennemis, d'environ 9,000 hommes de pied, nouvelles troupes et mal armées, et d'environ 8,000 chevaux, qui se pouvoient égaler à la nôtre, tant à cause du grand nombre que parce qu'il y avoit quantité de noblesse. Mais toute notre armée, et en général meilleure et en plus grand

1. Les détachements d'enfants perdus étaient formés d'hommes de bonne volonté ou commandés spécialement pour une opération. Ils combattaient en partisans en dehors de la ligne de bataille, soit pour reconnaître, soit pour tâter ou inquiéter l'ennemi. Voy. *Dictionnaire de l'armée de terre*, par le général Bardin, 4 vol. in-8°, 1841-1850.

nombre que celle des ennemis, étoit si animée à la bataille que l'on ne doutoit pas de la victoire.

La nuit ayant fait cesser l'escarmouche et retirer un chacun sous ses cornettes et drapeaux, M. le maréchal du Bois-Dauphin fit assembler les officiers généraux et mestres de camp de son armée et leur dit : « Messieurs, vous voyez que les ennemis sont postés en lieu si avantageux que nous ne les saurions attaquer que par le front, ayant un bois à la droite, une grande ravine à la gauche et la rivière de Loire à dos; c'est ce qui vous est connu. Il est aussi nécessaire que vous sachiez que j'ai ordre du Roi de ne rien hasarder, de ne point donner bataille, mais seulement de m'opposer aux desseins de M. le prince de Condé. Vous savez que, jusques ici, je lui ai ôté le moyen de faire aucun progrès, qu'à présent il ne sauroit penser à autre chose qu'à passer la rivière de Loire, ce qui lui est d'autant difficile[1] que je suis assuré de tous les ponts et bateaux depuis Roanne jusqu'à Nantes, qu'apparemment la rivière n'est pas guéable, qu'à faute des vivres et fourrages ils se débanderont. Il n'est pas juste d'exposer la couronne et l'État au danger d'une bataille, quand on peut obtenir la victoire sans combattre, [d'autant] que le roi n'avoit point d'autre armée que celle-là [et qu']il la falloit conserver. Autrefois l'on avoit vu venir le courage à ceux que l'on croyoit[2] vaincus et aux fuyards, qui faisoient vertu de leur désespoir, étant en petit nombre, avoient remporté des grandes victoires et triomphé des grosses armées de

1. Correction autographe de *d'autant impossible.*
2. Correction autographe de *qui se croyoient.*

nos rois, et même de leur personne, » et autres raisons. Sur quoi il fut résolu de n'attaquer pas les ennemis qu'ils n'eussent commencé à passer la rivière, en cas qu'ils [le] voulussent entreprendre, et que chacun se tiendroit prêt à cette intention. Tacite dit que le dernier désespoir fait naître le courage aux hommes de guerre[1]. Cet ordre ayant été exécuté, chacun se tint prêt[2] et nous passâmes toute la nuit sans nous apercevoir du délogement des ennemis, qui défilèrent pendant l'obscurité de la nuit, ayant laissé quelques gens pour entretenir les feux de leur camp et nous ôter la connoissance de leur départ. Quand le jour commençoit à paroître, il ne resta qu'environ 500 chevaux dans leur champ de bataille, qui se retirèrent d'abord que nous allâmes à eux et allèr[ent] passer au même gué près de Neuvy[3], où le reste de leur armée avoit passé à la réserve de cinq ou six cents mousquetaires, qui avoient passé dans l'île près de Neuvy pour favoriser leur retraite : ce qui surprit d'autant plus notre général qu'ils passèrent le jour de la Toussaint, qui est une saison où la rivière de Loire n'est pas guéable[4].

1. *Annales de Tacite*, livre II, chap. xx : « Hostem a tergo palus, Romanos flumen aut montes claudebant : utrisque necessitas in loco, spes in virtute, salus ex victoria. » — Dans le même ordre d'idées, on peut citer ce vers de Virgile :

« Una salus victis nullam sperare salutem. »

(*Énéide*, livre II, vers 344.)

2. Biffé : *pour le lendemain*.

3. Neuvy-sur-Loire, cant. et arr. de Cosne, Nièvre. Voy., dans le *Mercure françois*, t. IV, année 1615, le récit du passage de Neuvy.

4. L'inaction du maréchal de Bois-Dauphin, qui, avec une

L'armée des ennemis étant en marche pour aller loger à Beaulieu[1], quelques troupes furent commandées pour escarmoucher avec ceux qu'ils avoient laissés dans l'ile. Notre lieutenant m'y mena avec tous les autres mousquetaires de la compagnie. Ma petite arquebuse ne pouvant porter si loin, je pris son mousquet, et, comme notre officier l'avoit fait sans commandement, il en fut d'autant plus blâmé que notre mestre de camp ni notre capitaine ne savoient où nous étions quand il fallut faire marcher le régiment.

Notre général n'ayant pas trouvé à propos de passer la rivière de Loire à la vue des ennemis et les poursuivre par delà, sépara l'armée en deux. Mettant l'infanterie dans les villes le long de la rivière de Loire, il envoya la plupart de la cavalerie au-devant des reitres pour les empêcher de joindre Monsieur le Prince et les combattre. Mais, ayant été averti que les neuf cornettes de cavalerie, que le baron de Dohna[2] ramenoit, ayant été attaquées par le marquis de Resnel[3],

superbe armée comme l'armée royale, avait laissé ainsi échapper le prince de Condé, fut très sévèrement jugée par ses contemporains et même par ses propres officiers. Bassompierre (t. II, p. 43) raconte les remontrances que lui-même se permit de faire au maréchal en cette occasion.

1. Beaulieu, cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien, Loiret, sur la rive gauche de la Loire.

2. « En ce mesme temps, un des barons d'Ohna et le comte de Lœwenstein, avec 600 reistres, passèrent la Loire à Neuvy et allèrent joindre l'armée des princes en Berry. Le marquis de Resnel (de la maison d'Amboise, que nos poëtes français appellent race de Mars) essaya de les arrêter avec quelques carabins, mais fut tué et mis en déroute. » (*Mercure françois*, t. IV, année 1615, p. 264.)

3. Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, bailli

en Champagne, l'avoient tué, défait[1] ses troupes et avoient passé la Loire à Châteauneuf[2], il changea le dessein et fit embarquer notre régiment à Ouzoüer[3] pour aller à Blois. Je savois la plupart des choses générales de l'armée et ce qui se passoit parmi les capitaines et officiers de notre régiment, parce que j'étois toujours avec eux, quoique je n'eusse pas environ quinze ans[4], ce qui me fait croire que la jeunesse doit incessamment fréquenter des personnes de plus grande qualité qu'elle et plus sages. C'est le moyen de savoir l'histoire de leur temps et [d']apprendre à devenir honnêtes gens.

Et comme je ne savois encore ce que c'étoit de la guerre, je m'imaginois que notre régiment demeureroit longtemps en garnison à Blois et que je ferois mieux d'envoyer mon cheval à mon père, qui me fit l'honneur de le recevoir, et de faire en sorte que le bateau où j'étois s'arrêtât du côté de Saint-Denis[5] pour me donner le temps de lui rendre mes devoirs. Il étoit touché d'une tendresse paternelle de me voir,

et gouverneur de Chaumont en Bassigny, gouverneur de Vitry, tué le 3 novembre 1615, fils d'Antoine, tué à la journée de la Saint-Barthélemy par son cousin Bussy d'Amboise (d'après de Thou), et de Jeanne de Longuejoue.

1. Il y a dans le manuscrit : *le tuèrent, défirent.*

2. Châteauneuf-sur-Loir, ch.-l. de cant., arr. d'Orléans, Loiret.

3. Ouzouër-sur-Loire, ch.-l. de cant., arr. de Gien, Loiret.

4. Souvigny, né en 1597, avait en réalité dix-huit ans en 1615. C'est la deuxième erreur de ce genre qu'il commet. Voy. p. 12.

5. Saint-Denis-de-l'Hôtel, cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire, en face de Jargeau, auquel il est réuni par un pont.

si jeune, engagé à suivre l'armée sans mon oncle, qui étoit demeuré à Thizy. J'avois aussi un déplaisir extrême de le quitter et ne pas voir ma mère, pourtant si près d'elle; mais enfin fallut se séparer, après qu'il m'eût donné sa bénédiction.

Notre régiment n'eut pas demeuré plus de huit jours à Blois, que les habitants de Tours nous demandèrent à notre général pour mettre leur ville en sûreté. L'armée des ennemis n'étant que quatre lieues de là, nous nous embarquâmes à cette intention, et, ayant mis pied à terre à la porte de Tours pour entrer dans la ville, M. du Bourg, notre mestre de camp, fut surpris quand un échevin lui vint dire que Messieurs du corps de leur ville le remercioient de sa bonne volonté et de la diligence qu'il avoit faite à leur amener si promptement son régiment; qu'ils n'en n'auroient plus besoin, parce que les ennemis s'étoient éloignés de leur ville; qu'il avoit ordre de faire faire le logement de son régiment à un faubourg, où il seroit bien traité, et qu'ils auroient un soin particulier pour sa personne, à laquelle ils se disoient obligés. Ce compliment, qui fâcha M. du Bourg, lui ayant fait proférer des paroles injurieuses contre le maire et corps de ville de Tours, l'obligea de défendre aux capitaines de son régiment de ne souffrir qu'aucun officier, ni soldat de leurs compagnies ne touchât quoi que ce soit des vivres qui avoient été préparés pour eux. Ce fut une chose tout à fait extraordinaire de voir des soldats, qui en vingt-quatre heures n'avoient eu chacun qu'un pain de munition, braver[1] en passant près des tables, qui avoient près de cent pas de longueur, toutes couvertes

1. Faire les braves et les fiers.

de bons vivres et [près de] vingt-cinq ou trente pièces de vin défoncées, sans que nul n'en voulût boire ni manger. Ainsi nous quittâmes Tours pour aller loger à Saint-Avertin[1] sans cheval ni mule, parce que nos équipages et chevaux, qui étoient allés par terre, ne nous avoient pas encore joints. M. du Bourg, à pied aussi bien que les autres capitaines et officiers de son régiment, se mit sur une charrette. Lors il passa un bourgeois de Tours à cheval. M. du Bourg lui fit mettre pied à terre; l'on lui donna quelques coups de bâton, en lui disant : « Porte cela aux maires de Tours. »

Partant de Tours, notre régiment alla joindre Picardie, Champagne et Boniface[2], dont nous étions de la brigade et [nous] logeâmes à Saint-Avertin le jour et fête de Saint-Martin[3]. Il s'y fit une débauche capable de faire haïr le vin à des gens d'honneur. Je n'en dirai pas davantage, ne voulant offenser personne.

M. du Bourg, notre mestre de camp, commandoit cette brigade comme en étant le plus ancien, parce qu'il n'y avoit point de mestre de camp aux régiments de Picardie et de Champagne, avec beaucoup de satis-

1. Saint-Avertin, cant. et arr. de Tours, Indre-et-Loire, village sur le Cher, à 4 kilomètres au sud-est de Tours.

2. Ozias de Boniface, baron de Boslehard, plus communément appelé le capitaine Boniface, de la maison de la Môle, avait réuni de vieilles bandes en Normandie en 1591. En 1598, après la prise d'Amiens, son régiment fut licencié, et une partie des compagnies restées à la garde de la citadelle d'Amiens forma le noyau du régiment de Normandie en 1615. Une partie des enseignes furent réunies de nouveau, la même année, par le capitaine Boniface et conduites à l'armée du maréchal du Bois-Dauphin.

3. Le 11 novembre.

faction d'un chacun. Il nous faisoit marcher avec grand ordre et bien fortifier dans nos quartiers. [Il] étoit si politique [que], se trouvant un soldat saisi d'un linceul[1], qu'on disoit l'avoir dérobé, il le fit mettre en trousse[2] dernier[3] lui, l'attacher par le col à une branche d'arbre, [et] donna un coup d'éperon à son cheval. Ce misérable, étant pendu, auroit aussi été étranglé, si M. de la Molière n'eût coupé la corde en disant qu'il étoit innocent, qu'il y avoit des témoins qui disoient qu'il n'avoit pas dérobé le linceul, qu'ils l'avoient vu [le] ramasser sur le chemin. Il fit une réprimande à un capitaine de son régiment qui étoit fort dévot, en lui disant : « Il vaudroit bien mieux dire moins de chapelets et ne pas se servir des bœufs de son hôte, » qu'il avoit pris pour aider à ses chevaux à monter sa charrette sur une colline près du quartier.

Nous faisions de grandes journées pour gagner le devant à l'armée de Monsieur le Prince et nous mettre entre icelle et le Roi, qui étoit à Bordeaux. Chemin faisant, l'on donnoit souvent rendez-vous à l'armée, d'où l'on détachoit des troupes pour jeter dans les villes, que Monsieur le Prince pouvoit attaquer.

L'échange des deux reines futures ayant été fait sur le pont de la rivière de Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne entre Saint-Jean-de-Luz[4] et Fontarabie[5],

1. Linceul : drap de lit.

2. C'est-à-dire à cheval derrière lui, à la place de la trousse ou paquetage roulé en arrière de la selle.

3. *Dernier*, pour *derrière*.

4. Saint-Jean-de-Luz, ch.-l. de cant. et port, arr. de Bayonne, Basses-Pyrénées.

5. Fontarabie, ville d'Espagne, port du Guipuzcoa, à l'embouchure de la Bidassoa, à 15 kilomètres est de Saint-Sébastien.

M^me^ Élisabeth de Bourbon passa en Espagne épouser le prince Philippe d'Espagne, qui a régné du depuis sous le nom de Philippe quatrième, et M^me^ Anne d'Autriche vint à Bordeaux, où le Roi l'épousa. Sa Majesté ayant joint l'armée, qui avoit servi au voyage de l'échange avec celle que commandoit le maréchal du Bois-Dauphin, en donna le commandement à M. de Guise[1], lequel ayant envoyé en notre quartier M. de Bassompierre[2] pour commander notre brigade en qualité de maréchal de camp, Messieurs de Picardie, Champagne et Boniface lui envoyèrent des députés le prier de leur laisser M. du Bourg pour commandant, duquel ils se trouvoient fort bien : ce qu'il leur accorda, quoique, dès lors, M. de Bassompierre fût en grande estime et si bien à la Cour qu'il fut en après maréchal de France.

Étant en Saintonge, notre brigade eut ordre, sur les dix heures de matin, de partir pour nous rendre à Château-Bernard[3], près de Cognac, distant de six lieues. Nous partîmes à onze, avec une pluie qui dura tout le reste du jour et la nuit ensuivant, avec telle violence que les hommes et chevaux ne se tiroient des bourbiers qu'à grand'peine, le terrain de ce pays-là étant fort et gras comme celui de la plaine de Beauce.

1. Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de Henri de Guise et de Catherine de Clèves (1571-1640), avait servi la Ligue et fait sa soumission à Henri IV en 1594.

2. François de Bassompierre (1576-1646), colonel général des Suisses en 1614, devint maréchal de France en 1622. Il a raconté, presque au jour le jour, dans ses *Mémoires*, la campagne de l'armée de Bois-Dauphin, dont il faisait partie, et qui fut chargée, en 1615, de protéger la cour contre les entreprises de Condé pendant le voyage de Bordeaux.

3. Château-Bernard, cant. et arr. de Cognac, Charente.

Les petits ruisseaux devinrent des rivières. L'on en passa un dans l'eau jusques à la ceinture. La plupart des charrettes et bêtes de somme demeurèrent de l'autre côté avec tous les malades, dont il y en avoit grand nombre[1]. La nuit obscure nous ayant pris environ la moitié de la journée, les régiments rompus et les soldats de divers régiments mêlés ensemble faisoient une grande confusion, parce que nul officier ne pouvoit faire marcher en ordre, étant eux-mêmes assez empêchés à se sauver, car l'on ne se connoissoit que par la voix. J'entendis celle d'un caporal de notre compagnie. Je m'en allai à lui; je lui dis : « Caporal Lafontaine, ne nous quittons point, rallions ce que nous pourrons des soldats de notre régiment, et faisons en sorte de nous rendre à notre quartier, car je ne crois pas qu'il y en ait guère qui s'y rendent. » En ayant joint dix ou douze avec nous, nous parvinmes à Cognac avec grande peine. C'étoit le quartier du Roi. Je trouvai le moyen d'entrer dans leurs maisons avec mes camarades, où, après avoir repris, nous résolûmes d'aller à notre quartier. N'ayant point trouvé de guide pour nous y mener, nous allâmes au hasard et rencontrâmes une maison où étoit logé M. du Renouard avec son régiment, où il n'y avoit pas cinquante hommes. Il loua notre bonne volonté de faire tous les efforts pour arriver à notre quartier, nous fit faire collation et nous dit de nous reposer; que, quand il seroit jour, il nous feroit conduire à notre quartier, comme il fit. Y étant arrivés d'assez

1. On était au 13 décembre. Bassompierre parle de cette marche par un temps *désespéré* (t. II, p. 51).

bonne heure, nous y voyons venir quantité de capitaines et officiers à la débandade, la plupart des enseignes seuls avec leurs drapeaux, comme s'ils les avoient[1] sauvés d'une défaite, et [il] fallut tout le reste du jour et une partie de la nuit pour y rendre ceux qui se portoient bien de notre brigade, dont les capitaines et soldats étoient tellement fatigués, aussi bien que le reste de l'armée, par des marches extraordinaires en la rigueur de la saison qu'il y en eut plus de la moitié hors de combat.

1616.

Les deux armées marchant serrées et logeant sûrement, il ne se fit rien de considérable d'une part ni d'autre, sinon que nous enlevâmes un quartier des ennemis à Nanteuil[2] et au faubourg de Saint-Maixent[3].

Le Roi étant parti de Bordeaux avec toute la Cour pour aller à Tours, l'armée prit aussi cette route.

Celle de Monsieur le Prince auroit pu faire beaucoup de mal, si Dieu, qui bénissoit le Roi en toutes ses entreprises, eût permis que les religionnaires eussent joint leurs[4] forces aux siennes, comme l'on avoit cru, étant alors puissantes; mais, le Seigneur en ayant autrement disposé, ce fut un grand bonheur pour la France que l'on fit la paix par le traité de Loudun[5].

1. Correction autographe de *comme ils avoient*.

2. Nanteuil-en-Vallée, cant. et arr. de Ruffec, Charente.

3. Saint-Maixent, ch.-l. de cant., arr. de Niort, Deux-Sèvres. — Le combat de Saint-Maixent est du 7 janvier 1616.

4. Correction autographe de *les*.

5. Le traité de Loudun fut conclu, par lequel ils les

Notre armée étant en marche du côté de Tours, je tombai malade et fus conduit par M. du Perret, notre lieutenant, au château de M. de Logerie, près Rouillé, à une lieue de Lusignan[1], où il me traita comme si j'eusse été son fils, ne s'étant passé un seul jour que lui ou Madame sa femme ne prissent la peine de me faire dîner ou souper. Si je n'ai pas été assez heureux de les servir en revanche, j'ordonne à mes enfants de faire leur possible de servir les leurs en revanche. Ils ne se contentèrent pas de me faire la meilleure chère qu'ils pouvoient, car, quoiqu'ils fussent de la religion prétendue et (*sic*) réformée, il envoya quérir le curé de Rouillé pour me confesser et communier quand je le désirerois. Ayant été à telle extrémité, on ne m'espéroit point de vie; aussi avois[-je] déjà donné mes habits à ceux qui m'avoient servi, spécialement à Jeanne Cousine, qui prenoit la peine de me coucher et lever comme un enfant, étant si foible et si maigre que les os m'avoient percé la peau; et, comme je vis que les remèdes ne me servoient de rien pour aller à la selle, je me résolus de boire de l'eau pure tout mon saoul. Je m'en fis apporter deux pleines aiguières, que je bus toutes. Après quoi, ayant

princes) revinrent tous à la Cour et se remirent dans leur devoir; mais ce ne fut pas sans avoir eu chacun leur compte, et le tout aux dépens du Roi. » (*Mémoires de Montglat*, t. II, p. 19, coll. Petitot.) Cette paix coûta plus de six millions de livres au Trésor.

1. Rouillé, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, Vienne. — La famille de Logerie pouvait tirer son nom du hameau de Logerie, comm. de Secondigny, ch.-l. de cant. de l'arr. de Parthenay, Deux-Sèvres.

le ventre libre, je me trouvai fort soulagé et commençai à bien espérer. C'était environ le 16e février 1616.

M. et Mme de Logerie eurent tant de soins à me faire prendre des bonnes nourritures que, quelques jours après, je commençai à me lever du lit, et, [à] chacun auquel[1] j'avois divisé mes habits ne me restant autre chose à leur donner, je m'habillai et voulus prendre congé de Monsieur et Madame. Ils ne voulurent point consentir à mon départ que dix jours après, que je me trouverois plus fort. Il me bailla un homme et un cheval pour me rendre à Poitiers, où j'arrivai le quatrième ou cinquième jour de mars 1616, et, comme je n'avois que 32 sous, je ne me logeai pas dans une bonne hôtellerie, mais dans un petit cabaret, où je rencontrai un homme du Château-Landon[2], qui me dit, si je voulois écrire à mon père, qu'il lui porteroit ma lettre, lequel ayant appris par ce moyen le mauvais état où j'étois, m'envoya, à ce que j'ai appris du depuis, le nommé Baudu[3] m'apporter de l'argent pour m'assister; mais, comme il étoit incertain que cela arrivât ainsi, je me résolus d'aller à Châtellerault, où je croyois trouver [quelqu'un] de connoissance. Auparavant que de me voir réduit à l'extrémité, j'aimai mieux vendre mon épée, qui étoit fort belle et dont je ne pouvois me servir, et garder mon manteau, qui m'étoit bien nécesaire.

1. *Auquel*, mis pour : *de ceux auxquels*.

2. Château-Landon, ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau, Seine-et-Marne.

3. Le nom de Baudu se rencontre fréquemment à cette époque dans les registres paroissiaux et notariaux de Jargeau.

En sortant de Poitiers, je me mis sur une charrette jusques au Pont-de-l'Auzance[1], où je logeai, et aurois couru fortune d'être tué par les charretiers par le chemin, qui étoient ivres et qui me prenoient pour un autre, si celui qui me menoit ne m'eût défendu. Du Pont-de-l'Auzance j'allai à la Tricherie[2], où je reconnus à la dinée un gentilhomme qui étoit arrivé avec deux chevaux. Il me demanda que nous allassions de compagnie à Tours. Je lui dis que je le voudrois bien, mais que je n'étois pas en état pour cela, n'ayant pas le moyen d'aller à cheval et faire si grande dépense que lui. Il me répondit qu'il avoit plus besoin que moi d'épargner le peu d'argent qui lui restoit, après avoir vendu tout son équipage pendant la maladie qu'il avoit eue au Cheval-Blanc, à Lusignan; qu'il n'iroit pas mieux à pied que moi, parce qu'il étoit boiteux. Nous marchâmes donc ensemble à Châtellerault, où je ne trouvai personne de ma connoissance, et, passant au Port-de-Piles[3], j'écrivis mon nom à la muraille blanche d'une hôtellerie et que j'y avois passé tel jour.

Quand nous fûmes arrivés à Tours, j'appris que notre régiment étoit en garnison à Langeais[4]. M. de

1. Sur la rivière de l'Auzance, à 6 kilomètres au nord-est de Poitiers, se trouve actuellement le hameau de Grand-Pont, comm. de Chasseneuil, cant. de Saint-Georges-les-Baillargeaux, Vienne.

2. La Tricherie, hameau de la comm. de Beaumont, cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault, Vienne.

3. Port-de-Piles, cant. de Dangé, arr. de Châtellerault, Vienne.

4. Langeais, ch.-l. de cant., arr. de Chinon, Indre-et-Loire.

Lestoille me prêta de l'argent pour y aller. J'y trouvai M. de Beauregard, mon oncle, qui eut d'autant plus de joie de me voir qu'il m'avoit cru mort jusques à ce qu'il vit mon père, qui lui dit que Baudu ne m'avoit pas trouvé à Poitiers, mais qu'il avoit vu ce que j'avois charbonné à une muraille, passant auprès de Piles, que, par conséquent, j'étois encore en vie, dont il fut bien consolé.

Après le décès de M. du Perret, il fut reçu lieutenant de la compagnie de M. de la Poivrière, qui le préféra à son frère, auquel il fit avoir le drapeau qu'avoit mon oncle.

Pendant les six ou sept semaines que je demeurai à notre régiment à Langeais, le traité de paix s'étant fait à Loudun, le Roi partit de Tours avec toute la Cour pour Paris, après avoir donné les ordres des licenciements des troupes qui avoient été levées pour servir en son armée et celle de Monsieur le Prince.

Notre régiment, n'étant composé que d'une partie du corps des officiers et des recrues, fut licencié comme les autres. Il y restoit peu de soldats, la plupart étant morts de fièvres chaudes, malignes et maladie d'armée qui s'étoit communiquée aux personnes où elle logeoit et en fit mourir grande quantité. Les capitaines et officiers de notre régiment allant joindre les vieilles compagnies en Lyonnais, je pris le chemin de Jargeau et traversai heureusement les troupes des Liégeois, près d'Escures[1]. Les troupes

1. Ancre-Liégeois, régiment étranger levé par Concini au début de la campagne, en 1615, fut licencié le 1er mai 1616. « J'ai dit comme le maréchal d'Ancre avoit envoyé lever

de M. le prince de Luxembourg, qui étoit mort à Jargeau, y étoient aussi. Il ne me fut pas inutile d'être monté sur un bon petit cheval.

En ce temps-là, Monsieur le Prince fut arrêté de la part du Roi et conduit au Bois-de-Vincennes[1] et gardé par trois compagnies, que l'on augmenta jusques à vingt, dont l'on composa un régiment avec des drapeaux blancs, [qui] eut le nom de Normandie, ayant M. le duc de Luynes pour mestre de camp. Voilà la création du régiment de Normandie[2].

Je trouvai mon père et ma mère à Jargeau en bonne santé, bien contents de me revoir après les bruits qui avoient couru. Ils me firent voir les bonnes

des Liégeois et des reitres, et qu'il avoit aussi levé des gens de pied et de cheval françois, et vouloit que l'on crût que c'étoit à ses propres dépens. » *Mémoires de Pontchartrain*, t. II, p. 211. — Escures, commune de Rozières, canton de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans.

1. Après la paix de Loudun, Condé était devenu insupportable par ses prétentions. Concini, avec l'appui de la reine mère, conseillée par Armand du Plessis, évêque de Luçon, le futur cardinal de Richelieu, se décida à le faire emprisonner à Vincennes, où il resta trois ans.

2. Voy., p. 22, la note sur le régiment de Boniface, noyau du régiment de Normandie. D'après le Père Daniel (*Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 384), le premier mestre de camp de ce régiment fut le comte de Pesne, de la maison de Thémines. Ce ne fut pas Luynes, mais son frère Cadenet qui posséda ensuite le régiment. Celui-ci prit rang par faveur, en 1619, à la suite des quatre vieux corps, ce qui ne laissa pas de faire murmurer les régiments dénommés Petits Vieux. — Honoré d'Albert de Luynes, déjà grand fauconnier de France, reçut à la mort de Concini (17 avril 1617) la totalité de ses biens et épousa la fille du duc de Montbazon. Duc et pair en 1619, garde des sceaux de France, puis connétable en 1621, il mourut la même année.

compagnies, les amis de famille, mon père en ayant quantité dans ce pays-là, M. le comte de Saint-Paul[1], qui étoit un bon prince, gouverneur d'Orléans et des pays Chartrois, Blaisois, Vendômois, Berry et Sologne, lui[2] faisant l'honneur de l'aimer, ainsi que M. l'abbé de Meymac, qui a été depuis archevêque de Bourges[3]. Partout où je pouvois aller, j'étois bien reçu pour l'amour de mon père, duquel finalement il fallut prendre congé et de ma mère, au commencement de juin 1616, et, m'étant rendu auprès de mon oncle, à Thizy, en juin, j'y passai jusques au 15e décembre de ladite année, que notre régiment eut ordre d'aller assiéger Montbrison, sur ce que M. d'Alincourt, gouverneur du Lyonnois, Forez et Beaujolois, ayant une grande querelle contre M. de Saint-Chamond[4], lieutenant de roi de la pro-

1. François d'Orléans-Longueville, de la branche des comtes de Dunois, comte de Saint-Pol, duc de Fronsac et de Château-Thierry, gouverneur d'Orléans, Blois et Tours, mort en 1631, fils de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon-Vendôme, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul.

2. Correction autographe de *me*.

3. Anne de Lévis (1605-1662), abbé de Meymac en Limousin, de Ruricourt, dom d'Aubrac, baron de Donzenac, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, conseiller d'État, nommé archevêque de Bourges en 1649, fils d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant général du Languedoc, et de Marguerite de Montmorency, possédait des terres dans les environs de Jargeau. Les registres paroissiaux de cette ville le citent comme parrain dans un baptême en 1642.

4. Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond 1586-1649, a sa biographie contenue dans le *Recueil des mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société la Diana. Voyez, t. IX, 1888, p. 133, Généalogie de la maison

vince, qui demeuroit pour lors à Montbrison, ville capitale du Forez, donna ordre à la cavalerie, qui revenoit du Piémont, d'y loger, et, sur le refus de les recevoir, M. d'Alincourt manda notre régiment et celui de Chappe[1], autrement de Nérestang, qui étoit en garnison à Montluel[2], Pérouges[3] et Meximieux[4], en Bresse, pour aller assiéger Montbrison. Quand nous l'eûmes investie, M. de Chalmazel[5] et plusieurs autres personnes de qualité firent l'accommodement. M. de Saint-Chamond sortit de Montbrison par la porte d'Écotay[6]; notre cavalerie y entra incontinent après, et notre régiment et celui de Chappe retournèrent à leurs garnisons.

de Saint-Chamond, et, p. 154, des détails sur le siège de Montbrison. Il se démit en 1619 de la lieutenance générale du Lyonnais. Maréchal de camp en 1621, ambassadeur en 1627 à Turin et à Mantoue, commandant l'armée de Champagne en 1633, il fut ambassadeur extraordinaire du roi en 1636 auprès des princes d'Allemagne. Les différends entre M. d'Alincourt et M. de Saint-Chamond, en Lyonnais, dataient de loin, et Sully, dans ses *Économies royales*, année 1610, en donne l'origine : t. VIII, p. 466, col. Petitot.

1. Le régiment de Chappe-Nérestang, levé le 6 mars 1597, le même jour que le régiment du Bourg, par Philibert, marquis de Nérestang, eut pour mestre de camp, en 1611, Jacques d'Aumont, baron de Chappe, devint régiment de Bourbonnais en 1673, et 13e régiment d'infanterie à la Révolution.

2. Montluel, ch.-l. de cant., arr. de Trévoux, Ain.

3. Pérouges, arr. de Trévoux, cant. de Méximieux, Ain.

4. Meximieux, ch.-l. de cant., arr. de Trévoux.

5. De la maison de Talaru, en Lyonnais. Chalmazel était un village avec château fort dans l'élection de Montbrison; auj. cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison, Loire.

6. Le village d'Écotay est situé à 3 kil. à l'ouest de la ville. Il y avait, à cette époque, six portes aux fortifications.

1617.

Environ le 12e janvier 1617, notre régiment fut commandé pour aller à l'armée, en Nivernois[1], commandée par M. le maréchal de Montigny[2]. Nous partîmes donc à cette intention, après avoir fait nos recrues de cinquante hommes par compagnie, qui étant joints aux cinquante dont elles étoient composées en garnison, nous partîmes tous de nos garnisons, et n'y sommes plus rentrés, parce que les châteaux et fortifications de Thizy, Saint-Romain[3] et Cervières[4] furent incontinent après rasés et qu'il n'y eut plus ordre du Roi pour rentrer dans Lyon. Nous arrivâmes près de la Charité[5] environ le 25e février. Nous y passâmes la rivière de Loire sous le commandement de M. de Montigny, notre général, qui nous fit

1. Les Grands avaient recommencé à s'agiter en prenant pour prétexte la faveur de Concini. Le 17 janvier 1617, une déclaration royale fut lancée contre le duc de Nevers, qui était alors soutenu dans sa révolte par les ducs de Mayenne et de Bouillon.

2. François de la Grange, sieur de Montigny, d'une famille du Berry (1554-1617), débuta comme page de Henri III et fut fait maréchal de France en 1615.

3. Saint-Romain-en-Cervières, ou Saint-Romain-d'Urfé, village du Forez, élection de Montbrison, aujourd'hui cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne, Loire.

4. Cervières, petite ville murée et châtellenie du Forez, élection de Montbrison, aujourd'hui cant. de Noirétable, arr. de Montbrison, Loire.

5. La Charité-sur-Loire, ch.-l. de cant., arr. de Cosne, Nièvre.

attaquer le château de Cuffy[1], appartenant à M. le duc de Nevers[2], situé à un quart de lieue du Bec-d'Allier[3] : c'est où la rivière d'Allier perd son nom en la rivière de Loire. Ce château étoit défendu par M. de Mennetou[4], neveu de notre général, qui nous fit avancer si diligemment à nos approches, qu'en trois jours nous mîmes deux pièces de canon en batterie sur le bord du fossé[5]. Le régiment de Chappe-Nérestang arrivant à l'armée, notre général, pour éviter la contention de la prééminence, l'envoya au Bec-d'Allier, et, ayant contraint son neveu à capituler, il sortit dudit château pour se retirer à Nevers, et les compagnies de la Poivrière et la Molière, du régiment de Bourg, en prirent possession, et, en après, notre général y mit deux compagnies de Chappe-Nérestang, savoir : celles de Langeron et Divaroy, et, ayant reçu environ 400 Suisses de renfort, il se résolut de repasser Loire et aller attaquer les villes du Nivernois, après avoir envoyé la compagnie de Toulongeon[6] dans

1. Cuffy, village du Nivernais, rive gauche de la Loire, en aval du Bec-d'Allier, cant. de la Guerche, arr. de Saint-Amand-Montrond, Cher. On y voit encore les ruines de l'ancien château.

2. Charles Ier de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rethel (1566-1637), devint duc de Mantoue, en 1628, à la mort de son cousin, Vincent II. Il se trouvait alors en Champagne, dont il était gouverneur, à l'armée des princes révoltés.

3. Le Bec-d'Allier est le confluent de la Loire et de l'Allier.

4. D'une famille du Berry comme M. de Montigny. Mennetou est dans le cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand, Cher.

5. Pour ces diverses opérations en Nivernais, consulter les *Mémoires de Pontchartrain*, t. II, p. 200, coll. Petitot.

6. Cette compagnie du régiment du Bourg était commandée par Antoine de Toulongeon, seigneur de Bordeaux, la Gorge,

Saint-Pierre-le-Moustier[1]. Notre armée étoit donc composée des régiments de Bourg, Chappe, 400 Suisses, et les compagnies des chevau-légers de Mongin, la Curée[2] et la Boulais.

Et, comme les deux dits régiments de Bourg et Chappe avoient été créés cinq en un même jour[3], et, qu'après plusieurs disputes pour le rang, il avoit été ordonné que le premier qui se trouveroit au rendez-vous de l'armée auroit la droite, à la première occasion, M. le maréchal de Montigny, pour [le] leur faire observer, voyant que nous étions arrivés des premiers dans son armée et avions eu la droite à la prise de Cuffy, la donna à Messieurs de Chappe à la ville d'Entrains[4]. Ils firent une belle action, ayant

Monthelon et Alanne, qui fut en 1631 gouverneur de Pignerol.

1. Ch.-l. de cant., arr. de Nevers, Nièvre.

2. Gilbert Filhet de la Curée était déjà capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la garde, dont le roi était capitaine, quand Henri IV attacha à sa maison cette troupe amenée de Navarre et entièrement composée de capitaines appointés et de gentilshommes. « M. de la Curée était un des plus renommés officiers des troupes, » dit le Père Daniel (*Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 200). Louis XIII acheta lui-même en 1621 la charge de capitaine-lieutenant de la Curée pour en revêtir M. de Brantes, frère du connétable de Luynes. La Curée fut nommé maréchal de camp en 1621.

3. Les régiments du Bourg, de Chappe et de Rambures avaient été créés le 6 mars 1597; mais, depuis, ils avaient été respectivement plusieurs fois réformés, réduits à la Mestre de camp et rétablis. De là les contestations. On appelait ces régiments *Petits Vieux*. Les deux autres Petits Vieux existant alors étaient le régiment de Sault, créé en réalité le 16 août 1597, et Vaubecourt, créé en 1610.

4. Entrains, cant. de Varzy, arr. de Clamecy, Nièvre.

défait les ennemis qu'ils trouvèrent dehors et s'étant logés sur le bord du fossé. Entrains s'étant rendu, Messieurs de Chappe en prirent possession. M. de la Prugne, lieutenant de la Mestre de camp, qui a écrit de l'art militaire, y mourut en ce temps-là. M. le marquis de Richelieu[1], frère de M. le cardinal de Richelieu, fut reçu maréchal de camp, et, comme c'étoit à nous d'avoir la droite, il nous commanda à l'attaque de Clamecy, petite ville sur la rivière d'Yonne, où étoient les deux fils de M. de Nevers[2] avec 200 hommes de pied et deux compagnies de carabins. Le faubourg, quoique bien retranché, fut incontinent emporté à la faveur des murailles des clôtures des jardins. Nous logeâmes sur le bord de la rivière qui étoit entre nous et la ville, et, ayant arrêté les poutres et autres bois flottants qui y passoient, ils nous servirent de pont pour entrer dans la ville; ce que voyant, les habitants se résolurent de se rendre, contre la volonté des Messieurs de Nevers, dont l'aîné se mit tellement en colère que, se serrant la bouche[3] d'une fureur extraordinaire, il la lui fallut ouvrir par

1. Henri, marquis de Richelieu, frère aîné du cardinal, fut tué en duel en 1619 par le marquis de Thémines, fils du maréchal de ce nom. (*Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 525, coll. Petitot.)

2. Le duc de Nevers avait trois fils : 1° François de Paule, duc de Réthelois, qui mourut, en 1622, à l'âge de seize ans; 2° Charles (1609-1631), prince de grande espérance, mais de faible santé, qui épousa sa cousine, Marie de Gonzague, héritière de Mantoue; 3° Ferdinand, duc de Mayenne, mort jeune, en Italie, en 1631.

3. Le manuscrit porte *barbe;* mais ce prince n'avait alors que huit ans.

force pour le faire respirer : c'est celui qui depuis a épousé l'héritière de Mantoue, dont l'état et celui du Montferrat appartenoient légitimement à M. de Nevers, son père, comme héritier en ligne masculine de Vincent de Gonzague, dernier duc de Mantoue et de Montferrat, dont les États ne tombent point en quenouille[1]. M. de Montigny, ayant traité fort civilement les deux jeunes princes de Nevers, les fit conduire à la tour de Bourges, et, après avoir obligé les habitants de Clamecy à payer une montre[2] à l'armée, il s'achemina à Pougues[3], en intention d'aller assiéger Nevers lorsque les régiments de Villeroy[4] et

1. On verra dans la suite des *Mémoires* le récit de l'expédition du Pas-de-Suse, entreprise pour soutenir les prétentions du duc de Nevers sur le duché de Mantoue.

2. *Montre* ou *monstre* : quartier de solde, dont le montant était fixé à la suite de « montres », c'est-à-dire de revues d'effectif. D'après l'édit du 15 janvier 1629, l'infanterie devait faire dix mois de montre par an, le mois étant de trente-six jours. Elle devait être payée d'avance. Le mestre de camp recevait par montre 500 livres, le major ou sergent-major et le capitaine 300 livres chacun, le lieutenant 100, l'enseigne 75, le sergent 30, le caporal 20, le soldat 15 ou 12, le cadet 10. Ce grand édit de 1629 sur le Militaire codifia les usages alors en vigueur, et il donne une idée assez complète de l'organisation de l'infanterie en France à cette époque. Il y était dit notamment : « Le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices de compagnie de degré en degré jusqu'à celle de capitaine, et plus avant, s'il s'en rend digne. » Voyez l'ouvrage du lieutenant-colonel Belhomme : *Histoire de l'infanterie en France*, t. I, p. 343.

3. Pougues-les-Eaux, ch.-l. de cant., arr. de Nevers, Nièvre.

4. Levé le 13 novembre 1616 par Nicolas de Neufville, marquis d'Alincourt et de Villeroy, gouverneur du Lyonnais, qui se démit de ce régiment, en 1631, en faveur de son frère le chevalier d'Alincourt, il devint régiment de Lyonnais le

Saint-Chamond[1], qu'il attendoit, seroient[2] arrivés.

Il y avoit dans la ville, outre les habitants, environ 2,500 hommes de guerre et M^me^ de Nevers[3] pour y commander. Cette généreuse princesse, sœur de M. de Mayenne[4], voyant l'étonnement des bourgeois, faisoit tous ses efforts à les animer et les persuader à se bien défendre : « Quoi, disoit-elle, n'aurez-vous pas le courage de bien faire quand vous me verrez sur la brèche avec ma cuirasse, la pique à la main, pour conserver vos biens, vos vies, l'honneur de vos femmes et de vos filles, et témoigner votre fidélité au service du Roi? Ne savez-vous pas bien que c'est ce Conchine[5], ce marquis d'Ancre, qui nous attaque contre l'intention du Roi, que Sa Majesté a trouvé bon que M. du Maine, mon frère et mon mari et les autres princes de France se soient jetés dans Soissons, et que

15 septembre 1635 et 27^e^ régiment d'infanterie à la Révolution. L'historique de ce corps a été écrit par M. le capitaine Carnot et déposé aux archives du ministère de la Guerre.

1. Le régiment de Saint-Chamond fut levé cette année-là par Melchior Mitte de Chevrières-Miolans, marquis de Saint-Chamond, lieutenant général en Lyonnais.

2. Il y a *fussent* dans le texte.

3. Catherine de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, et de Henriette de Savoie, mariée en 1599 avec le duc de Nevers, mourut le 8 mars 1618, à l'âge de trente-trois ans.

4. Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, souvent désigné sous le nom de M. du Maine, grand chambellan et gouverneur de la Guyenne en 1578. Richelieu, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 149, fait du duc du Maine, tué en 1621 au siège de Montauban, un éloge remarquable.

5. Concino Concini, maréchal d'Ancre, gouverneur de Normandie, né à Florence, époux de Léonora Galigaï, favorite de la reine régente Marie de Médicis, était alors premier ministre. Il fut tué par Vitry le 24 avril 1617.

l'on dit même que Sa Majesté s'y veut retirer pour se délivrer de la tyrannie de Conchine, cet Italien, ennemi de la France, qui abuse du bas âge du Roi pour regner lui-même? » Enfin, elle sut si bien persuader ce peuple par ses discours et par ses actions qu'ils se résolurent à la défensive et M. de Montigny à les attaquer : si bien que, le jour même que les régiments de Villeroy et de Saint-Chamond furent arrivés, il fit faire les approches de Nevers. Messieurs de Chappe, ayant la droite à cette occasion, ayant poussé quelques gens qui étoient sortis, où M. de la Passe fut blessé et quelques soldats tués, se postèrent tous le plus avant qu'il se fut possible. Cependant notre régiment étoit incommodé de quelques mousquetaires, qui nous approchoient à la faveur d'un chemin couvert; Monsieur mon oncle fut commandé pour les combattre. J'arrivai justement comme il étoit détaché du bataillon; je l'accompagnai. Il chassa les ennemis jusque sur le bord de leurs fossés.

C'est tout ce qui se passa au siège de Nevers, car, environ sur les onze heures du soir, M^me^ de Nevers manda à M. le maréchal de Montigny que le tyran avoit été tué par ordre du Roi et que son mari lui avoit commandé de recevoir toutes les troupes qui lui seroient envoyées de la part de Sa Majesté; qu'il pourroit venir à Nevers quand il lui plairoit avec toute son armée; si les portes n'étoient pas assez larges pour les faire entrer, qu'elle feroit abattre cent toises de muraille et combler les fossés pour les faire entrer plus facilement. La surprise fut d'autant plus grande que, sans aucune précaution ni assurance de traité ni de capitulation, dès le matin il n'étoit pas

une heure de soleil, que plus de la moitié de nos soldats et cavaliers étoient déjà dans la ville. Ils étoient civilement traités, et une bonne partie des habitants vint dans nos quartiers, les uns pour voir si on n'avoit point gâté leurs maisons et campagnes, les autres pour curiosité, et l'on ne parla plus de guerre. Il se fit pourtant quelques combats particuliers sur ce que ceux de Nevers appeloient les soldats et cavaliers de notre armée « Bourbouillés d'Ancre[1]. » Cela n'altéra pourtant pas la joie publique.

Ainsi finit la guerre de Nevers, après quoi notre régiment eut ordre de retourner en Lyonnois, non de rentrer dans la ville de Lyon. La compagnie de mon capitaine fut mise en garnison à Chamelet[2], puis à Ternand[3], et après à la Bresle, et les autres [à] Anse[4], Saint-Galmier[5] et Fleurs[6]. Quant à moi, qui retombai malade pour m'être échauffé en la dernière occasion, n'étant pas encore bien remis de ma première maladie, je retournai à la Charité pour m'y faire bien traiter. Monsieur mon père avoit envoyé du vin blanc de Loury[7] à Monsieur mon oncle

1. « Barbouillés d'encre. »

2. Chamelet, petite ville et châtellenie du Beaujolais, aujourd'hui cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche, Rhône.

3. Ternand, bourg muré et seigneurie du Lyonnais, archiprêtré de l'Arbresle, aujourd'hui cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche.

4. Anse, ville et baronnie du Lyonnais, ch.-l. de cant., arr. de Villefranche, Rhône.

5. Saint-Galmier, petite ville murée très ancienne du comté de Forez, ch.-l. de cant., arr. de Montbrison, Loire.

6. Feurs, petite ville sur la Loire, autrefois capitale du Forez, ch.-l. de cant., arr. de Montbrison.

7. Loury, cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans. Les

et[1] en après l'étoit venu voir à l'armée [et] me trouva malade à la Charité. Sa présence m'ayant donné courage, je fus bientôt guéri; mais M. Le Vert, mon camarade, qui étoit blessé d'un coup d'épée à la tête, devint plus mal. Monsieur mon père nous fit embarquer tous deux et nous mena à Jargeau, où M. Le Vert mourut, et son corps fut porté à Vouzon[2], au tombeau de ses prédécesseurs. Je demeurai chez mon père jusques au mois de juin de ladite année 1617. Je partis après qu'il m'eut donné sa bénédiction. Ma mère n'oublia pas sa bonne coutume de me mettre des écus d'or cousus dans le collet de mon pourpoint, me disant de n'y pas toucher qu'en cas de nécessité, mon père me donnant toujours suffisamment et plus que je ne voulois, car il me sembloit que je ne devois pas les incommoder.

[Laissant] les troupes qu'on avoit levées pour cette guerre, Messieurs les princes retournèrent à la Cour après la tragique mort du maréchal d'Ancre, que le Roi fit tuer par M. de Vitry, capitaine des gardes du corps, sur le pont-levis du Louvre, lorsqu'il y entroit pour aller au Conseil, et, par ce moyen, la paix [fut] faite par toute la France. Je trouvai mon oncle avec

vins de Rebrechien, de Loury et de Marigny passaient pour les meilleurs vins blancs de l'Orléanais, particulièrement toutefois ceux de Rebrechien proche de Loury), dont le nom, suivant une étymologie locale, aurait été *Area Bacchi* et signifierait Champ de Bacchus. Voyez à ce sujet, p. 49, *l'Hercule Guépin*, poème en l'honneur du vin d'Orléans, par Simon Rouzeau; édition conforme à celle de 1605, Orléans, chez Herluison, 1860.

1. Il y a dans le manuscrit : *et qui*.

2. Vouzon, cant. de la Motte-Beuvron, arr. de Romorantin, Loir-et-Cher.

notre compagnie à Chamelet, en après à Ternand et ensuite à la Bresle.

1618-1619.

On étoit à la fin de novembre 1618. Le bruit commun nous apprit que M. d'Épernon, parti de son gouvernement de Metz avec quantité d'officiers d'infanterie, [avoit] traversé la Bourgogne, passé la rivière de Loire près de Roanne, celle d'Allier à Vichy. Il étoit pour lors gouverneur de Limousin, Haute et Basse-Marche, pays d'Aunis, Saintonge et Angoumois, aussi bien que de Metz, et n'eut pas difficulté de passer par ces provinces pour se rendre à Angoulême, d'où il partit avec quantité de ses amis pour aller à Blois enlever Marie de Médicis, mère du Roi, qu'il conduisit à Angoulême[1]. Sur quoi le Roi dressa une armée, commandée par M. du Maine, pour aller assiéger Angoulême. Notre régiment de Bourg et celui de Chappe eurent ordre d'y aller. Nous nous rencontrâmes en Limousin sous le commandement de M. de Vignoles, maréchal de camp[2], et faisions garde à son

1. Éloignée de la cour après la mort de Concini et l'élévation de Luynes et exilée au château de Blois, Marie de Médicis s'en échappa par une fenêtre, au moyen d'échelles, le 21 février 1619. Voy. *Mémoires de Pontchartrain*, t. II, p. 275, et *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 527, coll. Petitot. — Le duc d'Épernon, étant colonel général de l'infanterie et ayant la nomination à la plupart des emplois de cette arme, possédait une autorité considérable.

2. Bertrand de Vignoles la Hire, marquis de Vignoles 1565-1636), attaché à Henri IV en 1580, fut capitaine de ses gardes, commanda le régiment de Vignoles (1589-1598), devint maré-

logis tour à tour pour conserver l'égalité entre les deux corps.

Notre armée étant prête à investir Angoulême, on fit la paix[1]; ensuite de quoi la Reine mère alla à ses nouveaux gouvernements de Chinon et d'Angers, où elle reçut des magnifiques témoignages de l'affection des peuples par les entrées qui lui furent faites, specialement en la ville d'Angers, au lieu du gouvernement de Normandie qu'elle remit au roi.

En après, les nouveaux régiments furent licenciés, le nôtre et celui de Chappe envoyés en Guyenne, dont M. du Maine, qui en étoit gouverneur, fit en sorte que M. du Bourg se défit de son régiment en faveur de M. le comte de la Suze, son neveu[2], lequel, en ayant pris possession, nous fit marcher en garnison à Issigeac[3], Beaumont[4], la Linde[5] et Villefranche[6], et, après

chal de camp en 1616, lieutenant général en 1626 et gouverneur de Sainte-Menehould.

1. Paix d'Angoulême du 15 mai 1619, qui réconcilia temporairement le roi avec sa mère, Marie de Médicis. Ce traité fut négocié par Richelieu, évêque de Luçon. La reine mère reçut le gouvernement de l'Anjou à la place de celui de Normandie.

2. Jacques Honorat de la Baume, comte de la Suze, marquis de Villars, fils de Rostaing, maréchal de camp, bailli des montagnes du Dauphiné, et de Madeleine des Prez de Montpezat. Celle-ci était fille de Melchior des Prez, viguier de Montpezat, et de Henriette de Savoie, marquise de Villars, femme en secondes noces de Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Henri de Lorraine, fils de ce dernier, était donc oncle du comte de la Suze.

3. Issigeac, ch.-l. de cant., arr. de Bergerac, Dordogne.

4. Beaumont, ch.-l. de cant., arr. de Bergerac. Bastide fondée en 1272 par le roi Édouard II d'Angleterre.

5. La Linde, ch.-l. de cant., arr. de Bergerac.

6. Villefranche-de-Belves, ch.-l. de cant., arr. de Sarlat, Dordogne.

y avoir séjourné jusques au mois d'octobre de ladite année 1619[1], nous fûmes établis en garnison à Moissac, sur le Tarn, trois lieues au-dessous de Montauban, à Lauzerte[2], Montcuq[3] et Molières[4]. Le régiment de Chappe-Nérestang fut établi de delà la Garonne, à Auvillar[5], Vic-Fezensac[6], Nogaro[7] et autres lieux.

Il ne se peut rien ajouter au bon traitement que nous reçûmes de M. du Maine et de M. le comte de la Suze, notre mestre de camp, qui mit plusieurs jeunes gentilshommes dans chacune compagnie de notre régiment.

Je ne veux pas oublier une émotion populaire qui arriva à Moissac, en laquelle la prudente retenue des capitaines et officiers empêcha les soldats et les habitants de se couper la gorge. La sédition arriva par l'insolence d'un nommé Reste, lequel voulant passer entre notre sentinelle et les armes, la sentinelle l'empêcha, lui disant : « Le chemin est assez large. » Celui-ci, qui étoit un glorieux, lui dit en se retirant : « [Tu] me le payeras. » Le soldat, qui ne faisoit autrement réflexion sur ce qu'il avoit dit, se promenoit toujours devant les armes, quand ledit Reste, prenant le temps qu'il avoit le dos tourné, lui donna un coup d'un instrument qu'on appelle en ce pays-là un fléau, où est attachée une chaînette[8], au bout de laquelle il

1. Il y a par erreur 1618 dans le manuscrit.
2. Lauzerte, ch.-l. de cant., arr. de Moissac, Tarn-et-Garonne.
3. Montcuq, ch.-l. de cant., arr. de Cahors, Lot.
4. Molières, ch.-l. de cant., arr. de Montauban, Tarn-et-Garonne.
5. Auvillar, ch.-l. de cant., arr. de Moissac, Tarn-et-Garonne.
6. Vic-Fezensac, ch.-l. de cant., arr. d'Auch, Gers.
7. Nogaro, ch.-l. de cant., arr. de Condom, Gers.
8. *De fer* : effacé.

y a une boule de fer un peu plus grosse que celle de quoi on joue à la paume. La boule, qui lui donna dans les reins, l'auroit tué, si ce ne fût été son corselet qu'il avoit sous sa casaque. Il tomba[1] pourtant du coup comme mort, et le sergent, qui étoit de garde, qui étoit dru, brave et hardi soldat, le croyant tel, donna un coup d'épée au travers du corps audit Reste. Lorsque cela arriva, nous étions sur le port, presque tous les officiers de la garnison. Je m'entretenois avec M. de la Brave, bourgeois de la ville, qui étoit de mes amis, quand il passa un homme qui lui dit un mot en particulier. Après quoi, ledit sieur de la Brave, sans me rien dire, s'en courut de toute sa force en criant : « Aux armes! En tua lou fils de Reste. Bara les portes, que les capitaines sont fors[2]. » A ce cri, nous courûmes aussi à la porte et empêchâmes de lever le pont. M. de Chantelot, premier capitaine de notre régiment, comme nous entrions dans la ville, reçut un coup de broche d'un nommé Esguillot, cabaretier, où nous mangions souvent, mais il ne lui fit point de mal. M. de Chantelot ne s'émut point pour cela et ne voulut pas qu'on le tuât. Au contraire, il commença à crier : « A nous! » commanda à tous d'en faire de même, que celui qui avoit tué le fils de Reste seroit pendu. Cela arrêta quelques habitants des plus sages. Plusieurs soldats se joignoient à nous, à mesure que nous approchions du corps de garde de la place, où étant arrivés en grande peine, nous empêchâmes les soldats de tirer sur les habitants,

1. Il y avait : *il le tomba*.

2. « Aux armes ! On a tué le fils de Reste. Barrez les portes, pendant que les capitaines sont dehors. »

quoique nous voyions plusieurs de nos camarades maltraités par iceux, quand ils faisoient effort pour se rendre à nous. Les consuls de la ville, avec les robes consulaires, voyant la manière que nous en avions à contenir les soldats, en firent de même du peuple, mais ils ne purent empêcher les plus séditieux à aller à l'abbaye pour faire sonner la grosse cloche, signal auquel toute la ville et les environs se mettent ordinairement en armes, jusques au nombre d'environ 3,000 hommes. Ils l'auroient fait, si M. de Castelmoron[1], frère de M. de Marcillac[2], grand vicaire de l'abbaye de Moissac, ne leur eût fermé la porte.

Le peuple commença à ralentir sa fureur pour ce que nous disions toujours qu'on feroit pendre celui qui avoit tué le fils de Reste, s'apaisa et posa les armes. Enfin, après quoi, nous les primes, nous fermâmes les portes de la ville et, nous étant mis en bataille aux places et avenues principales, M. de Chantelot envoya quérir les consuls de la ville et leur dit qu'ils vouloient faire punir celui qui avoit tué le fils de Reste et que, pour cet effet, ils l'avoient fait mettre prisonnier, mais qu'ils vouloient aussi qu'à l'heure même ledit Reste, vif ou mort, fût mis en prison, pour leur être fait leur procès à tous deux, pour les formes de la justice. Au commencement, ils en firent difficulté, mais,

1. Jean de Crugi de Marcillac, fils de Grimont de Crugi, dit le capitaine de Marcillac, et de Françoise de Goût, prêtre chanoine et prévôt du chapitre de Moissac, prieur de Castelmoron et de Sainte-Colombe, évêque de Sarlat.

2. Charles de Crugi de Marcillac était capitaine au régiment de Rambures en 1615. Voy. *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 39.

a la fin, y ayant consenti, on en informa de part et d'autre et en demeura d'accord que les informations seroient envoyées à M. du Maine, comme il fut fait. Sur quoi M. du Maine ordonna aux consuls et habitants de Moissac de demander à M. de Chantelot la vie dudit Reste, qui méritoit la mort pour avoir été auteur de la sédition; ce qui ayant été effectué, l'on fut en après fort bons amis, et [il] n'arriva plus de querelle entre les habitants et la garnison. Notre régiment passa donc l'hiver à Moissac, Montcuq, Molières et Lauzerte.

1620.

Au commencement de l'année 1620[1], nous apprimes la ligue que la Reine, mère du Roi, avoit faite contre Sa Majesté[2]. L'on disoit que M. du Maine et M. de Montmorency[3] étoient de son parti, et les parlements de Bordeaux et de Toulouse, que son armée seroit bien forte. Il y en eut même qui passèrent plus avant, en disant que cette guerre ne dureroit guère, parce que le parti de la faveur étoit le plus faible. Cela s'entendoit des trois frères, Messieurs de Luynes, Brantes et Cadenet[4]. L'on crut qu'il y avoit un

1. Il y a par erreur 1619 dans le manuscrit.

2. La cour que la reine mère tenait à Angers depuis la paix d'Angoulême était devenue le point de ralliement de tous les mécontents du royaume. Voy. *Mémoires de Pontchartrain*, t. II, p. 300, coll. Petitot.

3. Henri II, duc de Montmorency (1595-1632), amiral de France, gouverneur du Languedoc, maréchal de France en 1629, décapité à la suite de sa révolte contre Richelieu.

4. Les frères du connétable de Luynes, gentilshommes du

capitaine et trois ou quatre officiers de notre regiment [qu'ils] avoient entièrement gagnés ; qu'ils se vouloient assurer du reste, estimant qu'il n'y auroit point de difficulté par le moyen de M. le comte de [la] Suze, son neveu, notre mestre de camp, qui venoit souvent dans nos garnisons pour s'acquérir l'amitié d'un chacun. Après ces bruits sourds, l'on connut ouvertement que M. du Maine étoit de cette ligue, parce qu'il faisoit lever des troupes dans son gouvernement sans ordre du Roi, et nous eûmes plusieurs avis de la Cour, que l'on nous en avoit envoyés, de nous retirer à Villefranche-de-Rouergue. Alors il y eut grande contestation et défiance parmi nous, la plupart des uns et des autres sans oser dire sa pensée sur l'état présent des affaires. Finalement, M. de la Verchère et M. de Beauregard, mon oncle, qui étoient fort bons amis et zélés pour le service du Roi, se résolurent entre eux d'en rendre témoignage en cette occasion, d'aller trouver M. de Chantelot, premier capitaine, qui commandoit notre régiment, et le persuader d'en faire de même ; lequel y étoit tellement disposé qu'il les

Comtat-Venaissin, avaient paru à la cour sous les noms de Brantes et Cadenet. Le premier, Honoré d'Albert (1581-1649), seigneur de Brantes, mestre de camp du régiment de Normandie en 1617, lieutenant général au gouvernement de Picardie, devint maréchal de France en 1619, duc de Chaulnes, pair de France en 1621 et gouverneur de l'Auvergne. Le second, Léon d'Albert, seigneur de Cadenet (1582-1640), reçut 600,000 écus à la mort du maréchal d'Ancre ; conseiller d'État d'épée, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment des gardes en 1618, gouverneur de Blaye, il épousa, en 1620, Charlotte de Luxembourg et devint duc de Luxembourg-Piney et pair de France.

embrassa et fut ravi de leur proposition. Ils résolurent donc ensemble des moyens qu'il falloit tenir et se précautionner contre ceux qu'ils croyoient être mal intentionnés, et, après s'être assurés de tous ceux qui avoient l'intention droite, M. de Chantelot convoqua tous les capitaines et officiers du régiment et leur dit : « Messieurs, vous n'ignorez pas le bruit commun de la ligue qui se fait contre le Roi et des troupes qui se lèvent, en cette province, contre le service de Sa Majesté. Je connois tellement votre générosité que j'estimerois superflu de vous ressouvenir que le Roi vous paie en temps de paix pour le service en temps de guerre. Je sais que vous avez trop d'honneur pour y manquer. J'ai avis que M. du Maine a fait prendre les ordres qu'on nous a envoyés de la Cour pour nous retirer de son gouvernement, n'estimant pas que nous soyons assez forts pour nous défendre contre son armée, qu'on dit devoir être de quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaux. Ainsi, Messieurs, je suis d'avis que nous sortions en campagne pour combattre les ennemis du Roi, nous trouver au lieu où s'assemblent leurs troupes pour les combattre[1], et, du débris de leurs troupes, [nous] fortifierons notre régiment. »

Ce fut alors qu'un chacun fit clairement connoitre son intention, d'autant que les fidèles au service du Roi approuvèrent tous la résolution de M. de Chantelot et promirent d'employer leur sang et leur vie pour l'effectuer. Les autres, tout au contraire, étoient seulement d'avis qu'il falloit continuer à bien

1. Correction autographe de *deffaire*.

servir le Roi, comme on avoit fait par le passé dans le régiment; que cela s'entendoit par les formes ordinaires, en exécution des commandements de Sa Majesté; que ce seroit une faute irréparable, sur un bruit populaire, de nous assembler sans ordre du Roi et du gouverneur de la province; que, quand nous y sommes venus, ça a été avec ordre d'obéir à M. du Maine; qu'ils désiroient continuer en cette obéissance, jusqu'à ce qu'on leur fît voir tout le contraire qui les en exemptât. Quelques-uns ajoutoient : « Quoi, Messieurs, seroit-il dit qu'un vieux régiment soit capable de commettre un tel manquement, d'entreprendre impunément, sans aucun ordre, contre l'autorité d'un gouverneur de province, d'un prince tel que M. du Maine, auquel nous avons tant d'obligations? Quelle ingratitude! Que diroit-on de nous, qui avons son neveu comme mestre de camp? Ne vaut-il pas mieux, si l'on doute de M. du Maine, armé pour ou contre le Roi, dépêcher un officier à la Cour, pour être éclairci de la vérité, et ne rien faire que par ordre du Roi? Rien ne nous presse de faire autrement. » Ils disoient plusieurs autres choses, pour affirmer leurs raisons, à quoi M. de Chantelot leur répondit que le service du Roi ne permettoit pas tel retardement, qu'il falloit en répondre tout à l'heure par ce qu'il y avoit à faire, et, après plusieurs contestations, il fut finalement conclu que, deux jours après[1], nous sortirions de nos garnisons de Moissac, Montcuq, Lauzerte et Molières, que nous en donnerions avis à MM. de Chappe-Nérestang, qui étoient en garnison aux villes et autres lieux

1. Correction de *dès le lendemain*.

de la Garonne, afin qu'ils la puissent passer de notre côté, si bon leur sembloit, M. de Chantelot en ayant aussi averti M. le maréchal de Thémines[1] et M. de Vignoles, qui étoient dans la province.

Le ... mai 1620[2], que nous étions en bataille en la plaine de Moissac et prêts à marcher, M. le comte de [la] Suze, notre mestre de camp, arriva, lequel, feignant d'ignorer ce qui s'étoit passé, dit à M. de Chantelot : « Pourquoi avez-vous fait armer sans commandement du Roi ni de M. du Maine? » Il lui répondit que c'étoit pour aller combattre les ennemis du Roi : « Et, s'il vous plaît vous mettre à la tête de votre régiment pour cet effet, vous connoîtrez que nous savons bien faire notre devoir. » Là-dessus, il dit : « Où sont donc les ennemis du Roi? Faites-les moi voir. » M. de Chantelot dit qu'il les lui montreroit. Là-dessus, il commanda de poser les armes, et, voyant qu'il n'étoit pas obéi, il voulut faire mutiner les soldats et émouvoir le peuple en disant hautement : « C'est un artifice et un prétexte de M. de Chantelot et des officiers du régiment pour ne pas payer aux soldats les deux montres, qu'ils ont reçues pour eux, et frustrer les habitants de l'argent qu'ils leur doivent. » Et, pour faire cesser ce dialogue, qui auroit produit quelque mauvais effet dans les esprits des habitants et des soldats, il (M. de Chantelot) fit battre tous les tambours et dit : « Marche! », comme l'on fit. Ce que M. le comte de [la] Suze ne pouvant empêcher, il se retira, et nous

1. Pons de Lauzières, marquis de Thémines-Cardaillac (1552-1627), fut fait maréchal de France en 1616, le lendemain de l'arrestation de M. le Prince, à laquelle il avait coopéré.

2. Il y a par erreur 1619 dans le manuscrit.

allâmes loger près de Lauzerte, où se rendirent les compagnies qui [y] étoient en garnison et celles de Montcuq et Molières.

Tout le régiment étant joint, nous enlevâmes, en plusieurs et diverses fois, des troupes qui se levoient pour M. du Maine, que nous faisions prendre parti dans notre régiment, ce qui l'irrita tellement contre nous qu'au lieu d'aller joindre la Reine mère avec son armée, il la fit marcher d'autre côté, le bruit étant qu'il se vouloit faire duc d'Aquitaine. Quand nous étions trop pressés, nous nous retirions dans les montagnes de Rouergue par la ville de Cahors; ce que voyant M. du Maine, il envoya M. de Bel-Esbat[1] aux habitants de cette ville, pour les persuader que notre régiment vouloit servir M. le maréchal de Thémines en la querelle particulière qu'il avoit contre lui, qu'il ne s'agissoit point du service du Roi en ce rencontre, et bien de son intérêt particulier, et les menaça de l'entière désolation de leur ville, s'ils nous donnoient passage. Sur quoi, nous l'ayant refusé, nous nous trouvâmes acculés en un faubourg qui s'appelle Saint-Georges[2], dans un vallon environné de collines, et, comme nous étions bien avertis que M. du Maine étoit en marche pour nous venir attaquer avec toute son armée, nous nous préparions aussi à se bien défendre, et, ne pouvant faire de barricades ni de retranchements qu'ils ne fussent entièrement vus des éminences, nous commencions à nous fortifier, lorsque M. de

1. Les seigneurs de Bel-Esbat et de Bois-Taillé étaient une branche de la maison Hurault.

2. Saint-Georges, comm. de Cahors, Lot.

Montalant, capitaine des mousquetaires du Roi[1], nous apporta les nouvelles de la défaite de l'armée de la Reine au Pont-de-Cé[2] et qu'il portoit l'abolition[3] à M. du Maine de l'armement qu'il avoit fait, à condition qu'il mettroit les armes bas aussitôt qu'il seroit arrivé auprès de lui.

Il trouva M. du Maine à Lhospitalet[4], à une lieue et demie de nous, environ l'entrée de la nuit, donnant un ordre pour nous attaquer au point du jour, et, lui ayant présenté sa lettre de créance et dit sommairement le sujet de son voyage : « Monsieur, j'ai ordre du Roi de vous dire que Sa Majesté vous donne abolition, à condition que vous posiez les armes avant de la recevoir; que si, après cela, vous faites aucun acte d'hostilité contre ses troupes ou autres personnes, ou aucune hostilité contre le bien de son service, que Sa Majesté révoque ladite abolition », il lui dit : « M. de Montalant, vous, soyez le bien venu. Il est trop

1. N. de Vielz-Chastel, seigneur de Montalant, commandait alors, en réalité, une des quatre compagnies de carabins de l'armée du roi. D'après les *Mémoires de Puységur*, les mousquetaires du roi ne furent créés qu'en 1622. Montalant fut nommé capitaine de la première compagnie en 1628.

2. Sur cette affaire du 7 août 1620, qui fut appelée « la drôlerie du Pont-de-Cé », voy. les *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 189, et les *Mémoires de Richelieu*, année 1620.

3. L'abolition était un droit attribué au roi et en vertu duquel celui-ci pouvait effacer ou éteindre un crime et soustraire le coupable à la peine portée par la loi. L'abolition diffère de la grâce en ce que celle-ci n'agit qu'après la condamnation, tandis que la première soustrait le coupable aux poursuites.

4. Lhospitalet, cant. de Castelnau-de-Montratier, arr. de Cahors, Lot.

tard pour parler d'affaires. Nous aurons tout loisir demain. » Là-dessus, quelques-uns de ses serviteurs et amis, bien informés de l'intention qu'il avoit de tailler en pièces notre régiment, auparavant que de lire ses lettres, pour en ignorer le contenu, lui dirent : « Monsieur, si vous n'obéissez promptement aux ordres du Roi, vous êtes perdu. Non seulement vous n'aurez point d'abolition, [mais] vous n'éviterez pas son indignation, étant le seul qui restez du parti de la Reine mère après la défaite de son armée et sa réconciliation avec le Roi[1]. » Sur quoi M. du Maine, ayant modéré sa colère, lut les dépêches du Roi et ensuite congédia son armée et nous donna des départements pour loger dans son gouvernement en attendant les ordres du Roi, en vertu desquels et de la route qui nous furent envoyés nous allâmes en garnison en Limousin, savoir à Brives-la-Gaillarde, Saint-Yrieix et Pierrebuffière[2]. Avec les susdits ordres il y avoit des lettres du Roi à tous les capitaines et officiers du régiment de remerciement du bon service que nous avions rendu en cette occasion et d'espérance d'en être bien récompensés, avec commandement de reconnoître M. le baron de Lauzières[3], fils de M. le

1. Cette réconciliation fut scellée par le traité d'Angers (10 août 1620), négocié par l'évêque de Luçon.

2. Pierrebuffière, ch.-l. de cant., arr. de Limoges, Haute-Vienne.

3. Charles, baron de Lauzières, et son frère aîné, le marquis de Thémines, avaient secondé leur père, le maréchal de Thémines, dans l'arrestation du prince de Condé, en 1616. L'un fut blessé mortellement au siège de Monheurt, le 14 septembre 1621; l'autre fut tué au siège de Montauban, le 11 décembre 1621.

maréchal de Thémines, pour mestre de camp, au lieu de M. le comte de [la] Suze, lequel Sa Majesté avoit privé de cette charge pour sa forfaiture[1].

Quand nous fûmes arrivés à Brives, qui étoit notre principal quartier, et la compagnie de mestre de camp, après que M. de Lauzières eut été reçu à la tête et reconnu comme mestre de camp, voyant que les habitants de Brives ne lui avoient fait aucunes civilités, il se saisit de la place et des portes et commanda aux consuls de lui apporter les clefs de la ville, comme ils firent; après quoi il fit poser[2] les armes.

Nous passâmes donc dans nos garnisons de Limousin le reste de l'année 1618 et en partîmes au commencement de février 1619, et retournâmes en Guyenne[3]. L'on nous mit en garnison à Monségur[4], Gontaut[5] et Saint-Macaire[6]. C'étoit au temps que le Roi avoit défendu aux huguenots l'assemblée de la Rochelle et qu'ils tinrent contre sa volonté, ce qui obligea le Roi

1. « Esprit inquiet et factieux », selon l'expression de Richelieu (*Mémoires*, t. II, p. 153), le comte de la Suze alla, en 1621, rejoindre Montbrun, chef protestant, en Dauphiné, et se fit prendre par les paysans. Il tenta ensuite vainement de lever des troupes en Allemagne, dans le pays de Liège et en Suisse, et fut mis à la Bastille, le 21 janvier 1628, pour avoir voulu soulever les protestants de Picardie.

2. *Poser* : correction autographe de *posser*.

3. Le régiment passa alors le reste de l'année 1619 en Guyenne (voy. p. 50 et suiv.), revint ensuite (1620) en Limousin et retourna de nouveau en Guyenne la même année. Dans les lignes qui vont suivre, il s'agit de ce second séjour en Guyenne.

4. Monségur, ch.-l. de cant., arr. de la Réole, Gironde.

5. Gontaut, cant. et arr. de Marmande, Lot-et-Garonne.

6. Saint-Macaire, ch.-l. de cant., arr. de la Réole, Gironde, sur la rive droite de la Garonne; alors ville forte.

d'aller en Béarn pour dompter les rebelles[1]. M. le maréchal de la Force[2] y commandoit, et, comme il sut que le Roi s'avançoit à cette intention, il envoya plusieurs courriers au Roi pour divertir l'orage qui le menaçoit. Tantôt il mandoit que les communautés de Béarn ne respiroient que l'obéissance, tantôt qu'elles se porteroient au désespoir si on les pressoit trop, [qu'il] falloit du temps et de la patience pour les remettre en leur devoir, que la douceur et la mansuétude y étoient plus nécessaires que la force, qu'enfin il falloit du temps. Mais le Roi, ayant fort bien reconnu que toutes ces longueurs ne tendoient qu'à lui faire perdre l'occasion du beau temps et à attendre l'hiver, dit tout haut, étant sur le bord de la Garonne, que dans six jours il seroit à Pau avec son armée. Il prit seulement six petites pièces et laissa la grosse artillerie à M. de Contenant, maréchal de camp[3], avec six

1. Le culte catholique avait été supprimé dans le Béarn par Jeanne d'Albret un demi-siècle auparavant. Le Conseil d'État, par un édit de 1617, décida que les biens confisqués à cette époque seraient restitués aux ecclésiastiques, ce qui amena les protestations des églises réformées dans leur assemblée de Loudun du 24 mai 1619. Luynes profita de l'armée qu'il avait sous la main, après la victoire du Pont-de-Cé, pour aller faire exécuter sur place l'édit de 1617. L'autorité royale saisit également cette occasion pour déclarer, par édit immédiatement vérifié, la réunion définitive à la couronne de France de la Navarre et du Béarn, qui en étaient restés jusqu'alors politiquement séparés.

2. Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, rentra plus tard en grâce auprès de Louis XIII. Au sujet de son attitude à cette époque, voy. *Mémoires de Montglat*, t. I, p. 32, et *Mémoires de Richelieu*, année 1620, coll. Petitot.

3. Henry de Bauves de Contenant, lieutenant de la compa-

compagnies de Chevau-légers et les régiments de Picardie, Normandie, Lauzières[1] et Chappe, pour empêcher que les huguenots de Guyenne ne secourussent ceux de Béarn. M. de Contenant[2], maréchal de camp, logea toutes ses troupes dans les villes et bourgades, le long de la rivière de Garonne. Quelques jours après, il donna rendez-vous à Lamothe-Mongauzy[3]. MM. de Chappe arrivèrent au rendez-vous, et, voyant qu'après Picardie et Normandie notre régiment avoit pris le premier rang, pour ne point faire du préjudice, ils prièrent M. de Contenant qu'ils ne se missent point en bataille et de les laisser aller à Marmande, leur quartier, ce qui fut accordé. Les autres troupes demeurèrent aussi en leurs quartiers.

Nous eûmes avis que le Roi, sans aucune résistance, avoit été reçu à Pau, Navarrenx[4], et étoit obéi par tout le Béarn, où ayant rétabli les ecclésiastiques dans les biens que les huguenots leur avoient ôtés et donné ordre de faire rebâtir[5] les églises qu'ils avoient ruinées, Sa Majesté s'en retourna triomphante à Paris, et, pendant son sejour en Guyenne, il [y] eut contention à la Réole entre les régiments de Lauzières et Chappe, qui fut accommodée par M. de Contenant, observant toujours l'éga-

gnie de Chevau-légers du roi, maréchal de camp en 1617, servit en Italie en 1629 et 1630.

1. *Lauzières :* correction autographe de *Lozière*.

2. *Contenant* est l'orthographe usuelle. Il y a *Coutenan* en correction autographe à la place de *Cottenan*, rayé.

3. Lamothe-Landeron et Mongauzy sont deux villages situés à 1 kilomètre l'un de l'autre, cant. et arr. de la Réole, Gironde.

4. Navarrenx, ch.-l. de cant., arr. d'Orthez, Basses-Pyrénées.

5. Correction autographe de *bâtir*.

lité entre les deux régiments, qui, hors de l'intérêt de leurs corps pour le rang, étoient bons amis et parloient les uns aux autres avec beaucoup d'estime. Nous passâmes le reste de l'année en Guyenne.

1621.

En ce temps-là, les trois places que les religionnaires tenoient sur la rivière de Loire furent réduites à l'obéissance du Roi, qui surprit Le Plessis-Mornay[1] à Saumur, ayant envoyé marquer son logis dans le château, où il logea effectivement, et y laissa cent soixante hommes du régiment de ses Gardes, commandés par le comte de Sault[2], qui faisoit pour lors sa profession de la religion prétendue réformée. L'on dit que cette action ne fut pas contraire à l'édit[3], parce que Saumur avoit été donné par Henri III[e] à Henri IV[e] pour sûreté de ses armées, lorsqu'il alla secourir contre la Ligue, et, qu'étant parvenu à la cou-

1. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, appelé ordinairement du Plessis-Mornay (1547-1623), d'une grande instruction en matières religieuses, fut surnommé le pape des huguenots. Il avait été l'un des principaux conseillers de Henri IV avant l'abjuration de ce dernier.

2. François de Bonne de Créquy d'Agoult, comte de Sault, petit-fils du maréchal de Lesdiguières. Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 139, coll. Petitot. Fils de Charles de Créquy, duc de Lesdiguières, et de Madeleine de Bonne, il fut substitué aux noms et armes de Bonne par son aïeul maternel et devint duc de Lesdiguières (1600-1677).

3. L'édit de Nantes de 1598 avait donné aux protestants un certain nombre de places de sûreté.

ronne, elle[1] lui avoit été incorporée. Quoi qu'il en soit, elle fut ainsi ôtée au parti des huguenots.

Sancerre, située sur une haute montagne, dont le pied est baigné par la rivière de Loire, mémorable par un siège de treize mois qu'elle avoit soutenu l'an 1573[2], fut prise par M. le Prince, gouverneur de Berry.

Jargeau [étoit] importante par son pont, quatre lieues au-dessus d'Orléans, ayant couru diverses fortunes depuis qu'elle fut prise par les huguenots aux premiers des troubles, qui la saccagèrent et démolirent son église, des plus belles du royaume. Le peuple étoit si zélé pour la foi catholique que, sous un faux prétexte de piété et de religion[3], il prit le parti de la Ligue contre Henri III^e^, qui, l'ayant prise par capitulation, la donna à Henri IV^e^ pour ville de sûreté, qui, étant parvenu à la royauté[4], en donna le gouvernement à M. de Sully[5], surintendant des finances, qui n'épargna pas l'argent pour la faire fortifier et construire un bon fort au bout du pont, du côté de Saint-Denis, avec fortes garnisons à l'un et à l'autre, dont

1. C'est-à-dire : cette place.

2. Assiégée par les catholiques, cette ville ne put être prise en réalité qu'au bout de neuf mois de blocus et après avoir subi une affreuse famine.

3. *Et de religion* : addition autographe.

4. *A la royauté* : correction autographe de *au roy*.

5. Maximilien de Béthune, duc de Sully (1560-1641), surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, gouverneur du Poitou, nommé maréchal de France en 1634. La terre de Sully, érigée pour lui en duché-pairie, est sur la Loire, à quelques kilomètres en amont de Jargeau. Le gouvernement de Jargeau passa à son fils, le marquis de Rosny, en 1609.

les habitants obtinrent la cassation à la fin de l'an 1615, et se servirent, en après, de l'absence de M. de Sully, qui étoit en Quercy, pour démolir quelques parties des fortifications des dehors. Boubiers, son lieutenant, s'en plaint à la Cour, où n'ayant pas satisfaction, il fortifia sa garnison[1]. M. le comte de Saint-Pol, gouverneur de la province, averti, lui fait avoir une lettre du Roi pour le faire obéir à ce qu'il lui commanderoit de sa part et lui enjoint de lui remettre cette place. Boubiers demande du temps à répondre. Le comte n'en veut pas perdre. Il assemble ce qu'il peut avoir de troupe et de noblesse du pays, fait sortir du canon d'Orléans. Boubiers traite avec le comte de rendre la place le lendemain. La nuit en suivant, Watteville[2] se jette dans la place, prétend faire rompre la capitulation; mais, enfin, elle fut

1. Au sujet des événements de Jargeau à cette époque, consultez *le Protestantisme à Jargeau de 1601 à 1685*, par Leroy. Orléans, 1898, p. 24 et suiv. Boubiers commandait à Jargeau avec deux autres capitaines, Damours et Dumesnil.

2. Anthoine de Montchrestien, sieur de Watteville, né en 1575, fils d'un apothicaire de Falaise, mena une vie agitée. Poursuivi pour duel, il obtint sa grâce, se fixa à Châtillon-sur-Loire, où il fabriqua de l'acier, prit une part active dans la région aux querelles entre catholiques et huguenots et finit par être tué dans une escarmouche entre les deux partis en Normandie. Il écrivit des tragédies : *Sophonisbe* (1596), *Lacènes, David, Aman, Hector, l'Écossaise* (1605), tirée de l'histoire de Marie Stuart. Il composa aussi un excellent *Traité d'économie politique*. Voy. sur Montchrestien : Petit de Julleville, *Notice bibliographique;* Lanson, *la Littérature française sous Henri IV;* Leroy, *le Protestantisme à Jargeau*, p. 33.

observée, ensuite de quoi les habitants rasèrent le reste des fortifications. Quant au temple des religionnaires, il fut démoli l'année en suivant, après la mort de feu M. le duc de Fronsac, fils aîné de M. le comte de Saint-Pol, qui fut tué au siège de Montpellier.

Ainsi toute la rivière de Loire fut en l'obéissance du Roi[1], qui, ayant fait désarmer les huguenots à Tours, Blois, Rouen, Dieppe, Havre-de-Grâce, Caen, Pontorson[2], n'y ayant rien à craindre des provinces de Normandie et Bretagne, tourna[3] ses armes du côté du pays d'Aunis et de Saintonge. D'abord la ville de Pons[4], en Saintonge, qui étoit bien fortifiée, se rendit, Taillebourg[5], Talmont[6] et autres villes[7]. Celle de Saint-Jean, où commandoit M. de Soubise[8], n'en fut pas de même, notre régiment y étant arrivé, qu'on appeloit pour lors de Lauzières[9], nom du mestre de camp, qui étoit en fort

1. Pour l'étude des guerres de Louis XIII contre les protestants, consultez l'*Histoire des guerres de Louis XIII contre les religionnaires rebelles de son État*, par Charles Bernard, qui accompagna le roi dans ses expéditions. L'ouvrage complétera souvent, dans ce qui va suivre, les *Mémoires de Souvigny*.

2. Pontorson, ch.-l. de cant., arr. d'Avranches, Manche.

3. Il y a dans le texte : *Sa Majesté tourna*.

4. Pons, ch.-l. de cant., arr. de Saintes, Charente-Inférieure.

5. Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, Charente-Inférieure.

6. Talmont, ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne, Vendée.

7. Voy., au sujet de ces opérations, *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 139, coll. Petitot.

8. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, frère de Henri, duc de Rohan et chef du parti protestant, venait d'être nommé par l'assemblée de la Rochelle commandant général des provinces de Poitou, Bretagne et Anjou.

9. Correction autographe de *Lozière*.

bon état, parce que nous avions fait des recrues, au peu de temps que nous séjournâmes en Guyenne, de plus de deux cents braves Gascons, où on épargna aucune dépense pour y réussir; car, outre ces recrues que nous fîmes, nous achetâmes de bonnes armes, et je fus un de ceux qui eurent ordre d'aller à Bordeaux à cette intention. Nous y achetâmes cinq cents piques de Biscaye et autant de collets de mouton, faits en façon des collets de buffle, et nous eûmes ordre d'attaquer le faubourg d'Aunis avec Picardie. M. le duc d'Épernon, pair, colonel général de l'infanterie de France, défendit d'arborer nos drapeaux, parce qu'il n'y avoit point d'*Adversis clarius*[1] ni autre de ses devises et couleurs, mais seulement celles de Monsieur le frère du Roi et celles de la maîtresse de M. de Lauzières, notre mestre de camp; lequel, se trouvant au même temps au quartier du Roi à Saint-Julien[2], dit hautement : « S'il y a quelqu'un assez sûr d'entreprendre de m'ôter mes drapeaux, il peut venir à la tête de mon régiment, où je vais pour les défendre et les porter aux lieux où il y aura de l'honneur à acquérir pour le service du Roi. » Personne ne s'y présenta, et, à l'entrée de la nuit, nous commençâmes à marcher avec Picardie; et, comme nous étions à sa gauche et qu'en tournant à l'entour de la ville nous l'avions toujours à notre gauche, par conséquent nous en étions plus proches qu'eux, ce qui ayant été

1. « Clarius in adversis » était la devise du duc d'Épernon. Voy. *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, par A. Chassant et H. Tausin, Paris, 1878, t. I, p. 48.

2. Saint-Julien-de-l'Escap, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, Charente-Inférieure.

remarqué par quelque capitaine de Picardie, il en parla au maréchal de camp qui nous commandoit, et demanda que quelques uns de leur corps fussent commandés pour marcher plus près de la ville que nous, il fut ordonné que, sans avoir égard à cette chicane, qui pouvoit faire perdre du temps, l'on continueroit à marcher comme on avoit commencé, d'autant plus que Picardie avoit toujours la droite à la marche, comme il l'avoit aussi à l'attaque. Nous donnâmes donc au faubourg d'Aunis, où n'ayant pas trouvé grande résistance, nous nous postâmes le plus près de la ville qu'il fût possible. Nous perdîmes quelques gens tués de coups de canon et de mousquet, auparavant que d'y être bien à couvert. Mais, enfin, notre logement[1] fut en sûreté.

Nous y demeurâmes deux jours et, en après, fûmes commandés pour l'attaque du côté de Saint-Eutrope[2], commandée par M. de Chaulnes, maréchal de camp. [A] notre seconde garde, environ l'heure de midi, les ennemis ayant mis toutes leurs pièces en batterie, bordé leurs murailles et leurs bastions de mousquetaires, firent une grande sortie et, à l'abord, gagnèrent la tranchée jusques à la place d'armes, d'où M. de Launay[3] et M. de Beauregard, mon oncle, les ayant repoussés,

1. Dans l'attaque des places, à mesure que l'assaillant avançait, il s'établissait dans des retranchements, ou *logements*, où il se fortifiait et reprenait haleine avant d'aller plus avant.

2. Saint-Eutrope, faubourg de Saint-Jean, en face de cette ville, sur la rive gauche de la Boutonne.

3. Louis de Vièvre de Launay, enseigne de la compagnie des gardes du corps en 1611, lieutenant en 1619, maréchal de camp en 1637, gouverneur d'Abbeville en 1642, possédait alors une compagnie au régiment de Lauzières.

gagnèrent la tête de la tranchée après un combat opiniâtre de deux grosses heures; auquel temps M. de Lauzières, notre mestre de camp, y étant arrivé, fit passer outre et gagna un de leurs dehors, appelé la Pierre-Verte, et tua de sa main des ennemis dans leur fossé, accompagné desdits sieurs de Launay et de Beauregard; [à la suite] de l'action duquel, après que nous fûmes relevés de garde, il l'alla présenter au Roi en louant sa générosité, qui fit une telle impression en l'esprit de Sa Majesté que, depuis ce jour-là, elle en a fait une estime particulière. Ils étoient tous deux blessés, mais légèrement, quoique la perte eût été fort grande de part et d'autre. Hautefontaine[1], qui étoit en grande considération parmi les ennemis, y fut tué et, parmi les nôtres, un brave soldat, sergent de la compagnie de M. de Beauregard, qui s'appeloit La Roche. Il est à remarquer que nous n'avions que six compagnies de notre régiment, que le régiment nouveau de M. d'Estissac[2], qui, depuis le décès de M. de Lauzières, fut notre mestre de camp, étant de garde à la tranchée avec nous et ordonné pour nous soutenir, s'y présenta plusieurs fois, mais nous les

1. « Hautefontaine fut tué, qui étoit l'âme de Soubise, auquel il donnoit le mouvement; ce qui parut bientôt après, car la ville se rendit la veille de la Saint-Jean (24 juin), sans aucune capitulation formée, mais sous la simple promesse que le Roi leur fit de les laisser en liberté de leurs consciences et jouissance de leurs biens. » (*Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 142, coll. Petitot.)

2. Ce régiment, levé le 27 décembre 1615 par Benjamin de La Rochefoucauld, comte d'Estissac, fut incorporé le 20 décembre 1621 dans le régiment de Lauzières, qui s'appela dès lors d'Estissac, du nom de son nouveau mestre de camp.

empêchions toujours d'entrer à notre place d'armes, jusques à baisser les piques contre eux, afin de nous conserver l'honneur d'avoir seuls défendu notre poste.

Je ne m'amuserai pas à écrire les particularités du siège; mais seulement, incontinent après que M. de Soubise, qui commandoit dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, eût envoyé au roi des otages pour demander capitulation, notre régiment fut commandé avec une partie de la cavalerie, sous la conduite de M. le maréchal de Praslin[1], pour aller combattre les troupes que M. de Favas[2] avait levées au Bas-Poitou, et, pour faire plus de diligence, l'on nous bailla quantité de charrettes bien attelées, sur lesquelles nous mîmes partie des mousquetaires de notre régiment. En passant à Niort, de là à Fontenay, à Bournezeau[3], à Ma-

1. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, ne fut nommé en réalité maréchal de France qu'en 1622. Il avait été un des bons généraux de Henri III et Henri IV, et était oncle de César, duc de Choiseul, pair et maréchal de France, comte du Plessis-Praslin. Les Praslin étaient une branche des Choiseul et les du Plessis une branche des Praslin.

2. Jean de Favas, vicomte de Castets, fils de Jean et de Louise de Chassaigne, chef protestant, député de la Basse-Guyenne à l'assemblée politique de Grenoble et à Loudun, fut un des plus actifs du parti lors de l'assemblée de la Rochelle. Député général, il fut ensuite déposé de sa charge, accusé de jouer un rôle dissolvant dans le parti et excommunié par le consistoire de la Rochelle. Voy. Haag, *la France protestante*. Il a été accusé par Rohan d'avoir surtout songé à ses intérêts particuliers. (*Mémoires de Rohan*, p. 184, coll. Petitot.)

3. Bournezeau, cant. de Chantonnay, arr. de la Roche-sur-Yon, Vendée.

reuil[1] et à Saint-Benoist[2], nous apprîmes que lesdites troupes de M. de Favas étoient parties de leurs quartiers et marchoient en diligence pour s'aller embarquer à la Tranche[3], ayant laissé la compagnie de leur mestre de camp dans l'église d'Angles[4], qu'ils avoient fortifiée, pour favoriser leur retraite. Sur quoi M. le maréchal de Praslin commanda une partie de notre régiment, presque tous des piquiers, pour attaquer ladite église d'Angles, et s'en alla, avec le reste dudit corps et toute la cavalerie, attaquer ceux qui alloient plus vite que le pas pour s'embarquer. Il en fut tué et fait prisonniers une bonne partie, cependant que nous mîmes le feu à la porte de l'église d'Angles et contraignîmes ceux qui étoient dedans de se rendre à la discrétion de notre général, qui les fit prisonniers de guerre.

Je ne veux oublier la merveilleuse fidélité d'un petit chien, que nous rencontrâmes parmi les corps des ennemis, lequel nous trouvions si beau que nous le voulions faire prendre, et, pour l'approcher plus facilement, les soldats lui donnoient du pain qu'ils avoient attaché à leurs bandoulières, mais, ayant pris le pain dans sa gueule, il le portoit en un petit fossé où étoit le corps de son maître, où après avoir hurlé, il revenoit à nous aboyer de toute sa force,

1. Mareuil-sur-le-Lay, ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne, Vendée.

2. Saint-Benoist-sur-Mer, cant. des Moutiers-les-Maufaits, arr. des Sables-d'Olonne.

3. La Tranche, petit port sur le pertuis Breton, en face de l'île de Ré, cant. des Moutiers-les-Maufaits, arr. des Sables-d'Olonne, Vendée.

4. Angles, cant. des Moutiers-les-Maufaits.

et nous ne le pûmes prendre qu'après qu'il fut si las qu'il n'en pouvoit plus.

Nous retournâmes à Saint-Jean-d'Angély par le même chemin. Nous n'y trouvâmes plus la Cour ni l'armée qui en étoient parties après que le Roi en eut fait prendre possession, mais un ordre de Sa Majesté d'aller servir au siège de la Rochelle avec les régiments de Castel-Bayard[1], le Chevalier de la Valette[2], Saint-Vivien[3] et quatorze cornettes de cavalerie, sous le commandement de M. le duc d'Épernon. Nous nous acheminâmes donc à cet effet, et, étant arrivés en notre quartier à Mauzé[4], où commandoit M. d'Auriac[5], maréchal de camp, au logis duquel notre compagnie étoit en garde, il vint avis que des gens de Bas-Poitou passoient aux gués de la Nevoire[6] et la Rivoire pour aller à la Rochelle, et [M. d'Auriac]

1. Le régiment de Castel-Bayard, levé le 7 juillet 1621 par N. Marcou, baron de Castel-Bayard, pour le duc d'Épernon, passa peu après à la solde royale, devint Aunis en 1713 et 76e régiment d'infanterie à la Révolution.

2. Le régiment du Chevalier de la Valette appartenait à un fils bâtard du duc d'Épernon, qui fut tué au siège de Bordeaux en 1650.

3. Le régiment de Saint-Vivien, levé en 1621 par M. de Saint-Vivien, fut licencié en 1623.

4. Mauzé, ch.-l. de cant., arr. de Niort, Deux-Sèvres.

5. Étienne de Bonne de Tallart, comte d'Auriac, commandant un régiment en 1597 et 1598, maréchal de camp en 1620, leva en 1628 un régiment d'infanterie de son nom qui fut licencié en 1629, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais en 1631, mort à l'armée du maréchal de Créqui en Italie en 1636.

6. Nevoire, comm. de Saint-Hilaire-la-Pallud, cant. de Mauzé, arr. de Niort, Deux-Sèvres.

me commanda de prendre cinquante mousquetaires, pour aller avec lui et les deux cents chevaux qu'il avoit déjà commandés. Nous y prîmes quelques prisonniers, entre autres un nommé La Loge, tailleur de M. de Logerie, qu'il me donna pour en tirer ce que je pourrois en avoir. Je fus bien aise d'avoir rencontré cette occasion de témoigner à M. de Logerie cette petite reconnoissance du plaisir qu'il m'avoit fait de m'avoir traité si honorablement dans sa maison, du temps que j'y étois malade.

En arrivant près de la Rochelle avec notre armée, M. d'Épernon prit son quartier à la Jarrie[1], qui est un grand village, avec notre régiment de Lauzières, celui du Chevalier de la Valette, avec toute notre cavalerie, sa compagnie de mousquetaires à cheval et quelques volontaires, fit loger le régiment de Castel-Bayard à Croix-Chapeau[2], sous le commandement de M. d'Auriac, et Saint-Vivien à Clavette[3], sous celui de M. de Sauvebœuf[4], fit bien retrancher nos quartiers et fortifier les deux moulins de pierre, sur la hauteur, détachés du bourg de la Jarrie environ six cents pas, où il eut deux compagnies de notre régiment; et, après quelques légères escarmouches près de la Rochelle, M. d'Épernon se saisit et fit fortifier les églises d'Es-

1. La Jarrie, ch.-l. de cant., arr. de la Rochelle, Charente-Inférieure.

2. Croix-Chapeau, cant. de la Jarrie.

3. Clavette, cant. de la Jarrie.

4. Jean de Ferrières, baron de Sauvebœuf, leva en 1615 un régiment d'infanterie licencié en 1616. Maréchal de camp en 1621, il sortit du royaume en 1631 avec le duc d'Orléans.

nandes[1], Saint-Sauveur[2] et Angoulins[3], où il mit garnison; et, comme il fit brûler les moulins de la Fons, il avoit préparé une embuscade pour couper les ennemis, ne doutant pas qu'ils ne fissent une puissante sortie pour s'y opposer. Mais l'impatience de nos volontaires lui en fit perdre l'occasion; car, sans attendre le signal, ils donnèrent imprudemment sur les premiers sortis, si mal à propos et si près de la ville qu'il en fut tué une bonne partie et du Harmel fait prisonnier. M. d'Épernon en fut extrêmement fâché. Il en eut bientôt sa revanche, car les ennemis, étant sortis par la porte Saint-Nicolas, du côté de Tasdon[4], cavalerie et infanterie, [il] les fit charger brusquement avec toute notre cavalerie et des mousquetaires commandés. Il en fut tué quantité et plusieurs prisonniers, entre autres Gauvin et Cou-de-Vache[5], qui étoient des plus braves et des principaux de la ville, dont les soldats étoient d'autant plus déterminés que la plupart s'étoient jetés dans la Rochelle par ordre des pères et mères qui les menaçoient de les déshériter, s'ils ne s'acquittoient dignement de leur devoir, et leur promettoient de grandes récompenses, croyant que la conservation de la Rochelle étoit capable de maintenir leur religion; de sorte que plu-

1. Esnandes, cant. de la Rochelle, Charente-Inférieure.

2. Saint-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de la Rochelle.

3. Angoulins, sur la côte, cant. de la Rochelle.

4. Tasdon, faubourg sud de la Rochelle, sur les routes de Bordeaux et de Périgueux.

5. Gauvin et Cou-de-Vache, capitaines de la Rochelle, sont cités dans le *Mercure de France*, année 1621, p. 677 et 679.

sieurs blessés qui étoient pris, à qui on disoit : « Crie : Vive le Roy! » répondoient : « Vive l'Évangile! Achève seulement. Je ne veux point de quartier. » Parmi ceux qu'on estima le plus en ce combat de Tasdon, l'on remarqua fort M. de Viantes, lequel avec sa compagnie fut le premier qui rompit le bataillon de la Rochelle, qui étoit nombreux et bien armé.

Quelques jours après, nous forçâmes le bourg de la Moulinette[1], où la compagnie de garde, mousquetaires à cheval de M. d'Épernon, commandée par M. de Marcillac[2], fit merveille.

M. d'Épernon faisant faire le dégât qu'il pouvoit aux environs de la Rochelle, les Rochelois faisoient aussi tout leur pouvoir pour l'empêcher. Il ne se passoit guère de jours qu'il n'y eût quelque combat, et, sur l'avis qu'il eut qu'un vaisseau de la Rochelle s'étoit échoué près de Châtel-Aillon[3], après que ceux du dedans l'eurent pillé, il commanda une pièce de canon avec poudre et boulets, trois cents hommes de notre régiment, autant du Chevalier la Valette et deux cents chevaux pour l'aller attaquer. Chemin faisant, il fut averti que la pièce de canon commandée n'y pouvoit arriver à temps, parce qu'il y a deux lieues de la Jarrie à Châtel-Aillon, qu'il y avoit déjà trois heures

1. La Moulinette, comm. d'Aytré, cant. de la Rochelle, Charente-Inférieure.

2. Richelieu cite un Marcillac parmi de petites gens qui avaient l'oreille du roi et fomentèrent une cabale contre lui en 1626. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 63. Voy. plus haut, p. 53.

3. Châtel-Aillon, hameau sur la mer, comm. d'Angoulins, cant. de la Rochelle.

que la marée étoit basse. Sur quoi il ordonna à celui qui commandoit l'artillerie de faire promptement marcher une pièce de douze livres. Comme elle fut arrivée sur le bord de la mer avec nos troupes, d'où le vaisseau étoit environ deux cents pas, l'on nous commanda de donner les hommes de notre régiment commandés et les autres à la gauche. Le premier coup que la pièce de canon tira fit un assez bon effet, mais le second coup ne fit rien, n'étant chargé que de cailloux, pour n'y avoir point de boulets de calibre et seulement de celui de la pièce de vingt-quatre, qui avoit été commandée au commencement. Je ne sais pas qui fit la faute; mais j'ai ouï-dire que le commandant de l'artillerie en mourut de regret. Quoi qu'il en soit, on [ne] laissa pas de nous faire attaquer le vaisseau sans haches, ni pétards, ni échelles pour y monter. Aussi y fîmes nous une grande perte, sans aucun espoir de l'emporter, et, la marée venant à faire flotter le vaisseau, faisant aussi flotter les corps de ceux qui avoient été tués, il fut aussi tôt que nous sur le rivage de la mer. Ainsi [il] se fallut retirer sans rien faire.

Nous fûmes plus heureux en quelques légers combats, quand les Rochelois sortoient, qu'on les empêchoit de faire du dégât et la vendange, qui fut la perte d'une partie de notre armée; car les raisins de ce pays-là sont si mauvais qu'ils donnoient la dyssenterie à ceux qui en mangeoient, et, comme les logements étoient si pressés, nous étions six ou sept cadets dans une chambre, ce qui m'obligea à faire une hutte avec le caporal Lafleur. Il y eut une chambre pour nous, une cuisine, une écurie pour nos chevaux et pour mettre du foin et du bois. Elle étoit bâtie d'ais

bien joints, couverte de tuiles, et, parce qu'elle étoit en lieu bas, je fis faire des fossés à l'entour et un plancher élevé d'un pied. On pouvoit[1] faire un bâtiment là à commodité des démolitions des belles maisons que les Rochelois avoient à la campagne. Les maladies s'augmentant davantage à notre armée, il y mourut quantité d'officiers, cavaliers et soldats, entre autres M. du Rousset, capitaine en notre régiment, de qui M. de la Verchère étant lieutenant demanda congé[2] à M. d'Épernon. [Celui-ci] le lui ayant refusé parce qu'il avoit promis à M. de Courbon[3] de la[4] demander pour lui, M. de la Verchère me pria de l'aller demander de sa part au Roi, qui avoit pour lors assiégé Monheurt[5], petite bicoque sur la Garonne, qui osa[6] bien fermer ses portes à Sa Majesté s'en retournant à Bordeaux, après avoir levé le siège de Montauban.

Je partis donc du camp secrètement et me trouvai[7]

1. Il y a dans le texte : *ne pouvoit.*

2. C'est-à-dire : demanda sa nomination comme capitaine de la compagnie vacante.

3. Charles de Courbon, d'une famille de Saintonge, fils de Jacques et de Jeanne de Gombaud, seigneur de Saint-Léger, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1615, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Épernon en 1626, mort en 1644.

4. La compagnie vacante par la mort de M. du Rousset.

5. Monheurt, cant. de Damazan, arr. de Nérac, Lot-et-Garonne. Les habitants durent se rendre à discrétion. La vie leur fut accordée. Les gentilshommes sortirent avec leur épée, les soldats avec un bâton blanc et les habitants en chemise et tête nue. Après qu'on eût mis l'honneur des femmes à couvert, Monheurt fut livré au pillage et brûlé.

6. Le texte porte : *osèrent.*

7. Le texte porte : *me trouvant.*

à Blaye, logé au même logis où étoit logé M. de Courbon, qui ne me connoissoit pas, et que je connoissois bien pour être celui auquel M. d'Épernon avoit promis de demander au Roi la compagnie que j'allois demander pour M. de la Verchère, ce qui me fit résoudre à faire tous mes efforts pour arriver premier que lui à la Cour et le prévenir; et, comme il m'informoit de l'heure de la marée, au montant de laquelle en part ordinairement une barque à Blaye pour Bordeaux, je fus trouver le patron qui la devoit conduire, avec lequel je fis marché pour me mener seul dans une petite barque. Je lui promis tout ce qu'il voulut, parce qu'il disoit qu'à moins de cela il n'iroit pas à Bordeaux de cette marée, laquelle commençant à monter, je m'embarquai, et, comme je pressois le patron de partir, il me trouva mille excuses, tantôt qu'il lui manquoit un aviron, tantôt une corde, et me demandoit ce que je lui avois promis, afin d'avoir aussi [l'argent] que lui bailleroient ceux qu'il prétendoit embarquer avec moi. Quand je reconnus sa malice, je serrai ma bourse et me résolus à la patience, ne pouvant faire mieux et ne payer plus que les autres et ne pouvant pas faire plus de diligence.

Je trouvai M. de Lauzières, notre mestre de camp, à Bordeaux, à l'extrémité d'une blessure, qu'il avoit eue au siège de Monheurt, où la gangrène étoit mise, ayant reçu les sacrements avec une piété chrétienne et une résolution à la mort digne de son courage, dont le Roi faisoit tant d'estime que, peu auparavant sa blessure, il lui avoit donné le régiment de Navarre. L'on me dit à Bordeaux que le Roi, après la prise de Monheurt,

étoit allé à Damazan[1], ce qui me fit embarquer à la marée pour Saint-Macaire. En étant proche, je rencontrai le corps de feu M. le connétable de Luynes, qui étoit décédé à Longueville[2], dans un bateau, en un simple cercueil, parmi des valets et du bagage, sans personne de qualité pour l'accompagner ni aucune pompe funèbre; celui qui, peu auparavant, étoit le puissant favori du Roi, qui l'avoit élevé à la plus haute dignité de France, avec des biens pour en soutenir la dépense, et fait ses deux frères des plus grands seigneurs du royaume : l'un, gouverneur de la province de Picardie, pays de Boulonnois et Pays conquis[3], gouverneur particulier de la ville et citadelle d'Amiens, duc de Chaulnes, dont il avoit épousé l'héritière, qui avoit aussi hérité de l'illustre maison de Picquigny; le cadet[4] marié avec la princesse héritière de Luxembourg[5], des prédécesseurs de laquelle il y a eu plusieurs empereurs. Enfin les trois frères de petits gentilshommes étoient parvenus aux plus hautes charges de l'État.

1. Damazan, ch.-l. de cant., arr. de Nérac, Lot-et-Garonne.

2. 14 décembre 1621. Longueville, comm. de Clairac, cant. de Tonneins, arr. de Marmande, Lot-et-Garonne.

3. On appelait alors le Calaisis : Pays conquis ou reconquis.

4. Honoré d'Albert épousa, en 1620, Charlotte-Eugénie d'Ailly, comtesse de Chaulnes, messine de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, fille unique et héritière de Philibert-Emmanuel d'Ailly, baron de Picquigny en Picardie, et de Louise d'Oignies, comtesse de Chaulnes.

5. Léon d'Albert épousa, en 1620, Charlotte, fille de Henri de Luxembourg, pair de France, comte de Brienne, prince de Tingry, mort à Jargeau en 1615, et de Madeleine de Montmorency, dame de Thoré. Il prit, à la suite de ce mariage, le nom et les armes de Luxembourg.

Je pris la poste à Saint-Macaire, où je laissai mon cheval, et, étant arrivé à Damazan, M. de Launay, lieutenant des Gardes du corps, qui étoit capitaine en notre régiment, me présenta au Roi, à qui je demandai la compagnie de M. du Rousset pour M. de la Verchère, son lieutenant. Sa Majesté dit d'abord qu'elle l'avoit donnée à M. de Courbon. Je représentai à Sa Majesté les services que M. de la Verchère [avoit rendus], dès vingt-deux-ans lieutenant ou enseigne dans notre régiment, sa qualité, son mérite. M. de Launay, voyant que Sa Majesté me donnoit favorable audience et qu'il ne falloit plus penser à la compagnie, demanda à l'heure même au Roi une charge de capitaine appointé en notre régiment pour M. de la Verchère, de laquelle je retirai les expéditions le lendemain, et pris congé du Roi et de M. de Launay, et, en cherchant des chevaux de poste, je rencontrai un député, que les États de Languedoc avoient envoyé au Roi, qui en cherchoit aussi, et, n'en ayant point trouvé, nous fûmes contraints d'aller à pied de Damazan à Casteljaloux[1].

Nous avions bien fait une lieue avec beaucoup d'incommodité, parce que nous marchions dans les sables jusques à mi-jambes, lorsque nous vîmes paroître la troupe où étoit le Roi, qui alloit à Casteljaloux : « Voici, ce dit le député, une belle occasion pour me faire promptement dépêcher, quand le Roi verra la peine où je suis. » Sa Majesté lui donna bien le temps de dire ce qu'il voulut lui dire, car, en s'adressant à nous, elle nous dit : « Pourquoi allez-vous à pied? » Je répondis :

1. Casteljaloux, ch.-l. de cant., arr. de Nérac, Lot-et-Garonne.

« Sire, c'est pour ce que nous n'avons point trouvé de chevaux de poste à Damazan. » Je ne sais si la Majesté Royale intimida le député, qui ne proféra pas une parole. M. de Launay, s'adressant à moi, me dit : « Venez tout doucement, car vous pourriez vous échauffer et prendre une pleurésie dans ces sables. »

Le maître de la poste de Casteljaloux ayant caché ses chevaux d'un côté et les harnais de l'autre, je cherchai tant qu'à la fin je trouvai un cheval sans selle, au lieu de quoi je fis mettre une bâtine[1], et me rendis le même jour à Saint-Macaire, et, reprenant le même chemin par lequel j'étois allé, je me rendis diligemment en notre quartier de la Jarrie, où je rendis content M. de la Verchère du succès de mon voyage. Il me témoigna beaucoup d'obligation, ayant appris que la compagnie de M. du Rousset avoit été donnée à M. de Courbon auparavant mon départ du camp, où je ne trouvai point d'autre changement, sinon que les Rochelois étoient tellement resserrés qu'ils ne subsistoient que par la mer, où ils avoient quantité de vaisseaux et les îles de Ré et d'Oléron[2].

Pendant les mois de juillet, août et septembre de ladite année 1621, le Roi réduisit à son obéissance les villes de Taillebourg et Pons, qui étoient parfaitement bien fortifiées, et toutes celles de la Guyenne, entre la

1. *Bâtine*, petit bât.

2. L'île de Ré (Charente-Inférieure) est située à quatre kilomètres de la côte; l'île d'Oléron, même département, est située au sud de la précédente. — Il y a là, en note marginale : *Renvoi à la page suivante*. Le folio suivant n'a d'ailleurs pas de pagination ancienne. Le récit reprend ensuite au point où il avait été interrompu par la note marginale.

Garonne et la Dordogne, que l'on appelle pays Entre-deux-mers, savoir : Bergerac, Sainte-Foy[1], Tournon[2], Castel-Sagrat[3], Monflanquin[4]. Il n'y eut que Clairac[5] qui soutint un siège, où fut tué M. le marquis de Termes[6], maréchal de camp. En après, le Roi alla assiéger Montauban, où les pluies et la rigueur de la saison, aussi bien que la résistance des assiégés, ayant affaibli son armée, il en leva le siège, après y avoir perdu plusieurs personnes de qualité, entre autres M. du Maine, gouverneur de Guyenne, qui fut tué d'un coup de mousquet à une attaque et grandement regretté. Sa Majesté se retirant à Bordeaux pour retourner à Paris, la petite bicoque de Monheurt, située sur la Garonne, fut si téméraire que de l'obliger à l'assiéger, mais elle fut incontinent contrainte de recourir à la clémence du Roi, qui la reçut à composition[7].

1. Sainte-Foy-la-Grande, ch.-l. de cant., arr. de Libourne. Gironde. Il s'y trouve encore une église et une école calvinistes.

2. Tournon-d'Agenais, ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne. — Le mot *Tournon* est ajouté dans le ms.; il y avait : *Tonnins*.

3. Castelsagrat, cant. de Valence-d'Agen, arr. de Moissac. Tarn-et-Garonne.

4. Monflanquin, ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne.

5. Clairac, cant. de Tonneins, arr. de Marmande, Lot-et-Garonne.

6. César-Auguste de Saint-Lary, marquis de Termes, grand écuyer de France. Sa fille porta ses biens dans la maison de Pardaillan par son mariage avec le marquis de Montespan.

7. Ce passage finit au bas du recto. Au verso se trouvent des notes biffées, qui sont de la main de l'auteur. A la suite, de la main d'un copiste : « O jeunesse ignorante et volage! j'étois alors combattu de diverses et contraires pensées d'aller

Au commencement de décembre de ladite année 1621, M. de Beauregard, mon oncle, m'envoya conclure avec M. de la Poivrière le traité de sa compagnie[1]. Je le trouvai à Villefranche, en Beaujolois, d'où je partis deux jours après avoir convenu avec lui, et retournai par la même route de Villefranche à la Bresle, Feurs, Boën[2], l'Hôpital[3], la Pauze[4], Thiers, Sauviat[5], Clermont, Pontgibaud[6]. Mais, quand je fus arrivé à Limoges, j'appris que M. d'Épernon avoit levé le siège de la Rochelle et qu'il étoit allé avec son armée en son gouvernement

retrouver mon père et ma mère. Les occasions de la guerre et le désir de me rendre capable de les servir m'en ôtoient la volonté. J'avois de l'inquiétude de l'absence de ma maîtresse, mais j'aurois souhaité qu'elle m'eût vu avec mon drapeau et mon hausse-col doré, et faire quelque action considérable pour mériter son estime, car c'étoit une personne d'honneur et de vertu, de qui je ne prétendois ni dois prétendre autre chose. »

1. Chaque officier avait alors la propriété effective de sa charge, qui pouvait être cédée moyennant un prix variable selon les régiments et les circonstances. On verra plus loin le prix auquel Souvigny *traita* de la charge de major. Il est à remarquer que, dans ces armées presque toujours en campagne, ces marchés ne se concluaient qu'entre gens de guerre éprouvés et sauf ratification ou provisions des autorités supérieures. Quand une charge devenait vacante par décès ou autrement, le roi, le colonel général, ou même quelquefois le mestre de camp et le capitaine, pour les officiers directement sous leurs ordres, en reprenaient la libre disposition.

2. Boën, ch.-l. de cant., arr. de Montbrison, Loire.

3. L'Hôpital-sous-Rochefort, alors petite ville murée du Forez, cant. de Boën.

4. La Pauze, comm. de Vollore-Ville, cant. de Courpière, arr. de Thiers, Puy-de-Dôme.

5. Sauviat, cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges, Haute-Vienne.

6. Pontgibaud, ch.-l. de cant., arr. de Riom, Puy-de-Dôme.

de Saintonge[1]. M. de Soubise avoit mis pied à terre en l'île d'Oléron avec les troupes qu'il avoit amenées de la Rochelle et celles du pays qui prirent son parti.

1622.

Je pris donc cette route et trouvai M. d'Épernon à Saujon[2], où étoit notre régiment, et, parce que le bruit courut que l'armée de M. de Soubise étoit extraordinairement forte, M. le duc de la Rochefoucauld[3], gouverneur de Poitou, vint secourir M. d'Épernon avec le régiment nouveau de M. le marquis d'Estissac[4], son frère, celui de Bury[5] et cinq cents gentilshommes de la province; ce qu'ayant appris M. de Soubise, qui avoit pris la tour de Mornac[6], il se retira en l'île Brèze[7], où ayant embarqué ses troupes, il alla faire descente au Bas-Poitou, et, s'étant saisi du château de la Chaume, qui est de l'autre côté

1. *Xaintonge*, correction autographe de *Saint-Ange*.

2. Saujon, ch.-l. de cant., arr. de Saintes, Charente-Inférieure.

3. François de la Rochefoucauld (1588-1650), époux de Gabrielle de Liancourt et père de l'auteur des *Maximes*, ne fut fait duc et pair par Louis XIII que le 22 avril 1622.

4. Benjamin de la Rochefoucauld, comte d'Estissac, leva en 1615 un régiment, qui fut incorporé dans le régiment de Lauzières, et leva un autre régiment d'infanterie de son nom en 1651; lieutenant général au gouvernement d'Aunis en 1652, lieutenant général des armées du roi la même année.

5. Le régiment de Bury, levé en 1622 par Henri de Neufville, comte de Bury, licencié la même année.

6. Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, Charente-Inférieure.

7. Brèze ou Ile de Brèze, comm. d'Etaules, cant. de la Tremblade, arr. de Marennes, Charente-Inférieure.

du port et a l'opposite du grand bourg des Sables-d'Olonne[1], par le moyen de l'intelligence qu'il y avoit, il mit facilement pied à terre et s'avança bien avant dans le pays, où plusieurs huguenots s'allèrent joindre. M. le duc de la Rochefoucauld, en ayant avis, pria M. le duc d'Épernon de le secourir à la pareille[2], ce que n'ayant voulu faire, à moins qu'il ne commandât lui-même son armée, à quoi M. de la Rochefoucauld répondit qu'il ne souffriroit jamais personne commander dans la province de son gouvernement, s'il n'avoit ordre particulier du Roi pour cela, ils se séparèrent assez froidement. M. de la Rochefoucauld s'en alla en son gouvernement avec les régiments d'Estissac et Bury et avec la noblesse qu'il avoit amenée avec lui au secours de M. d'Épernon, lequel nous mit en garnison à Pons, en Saintonge, qui avoit été démoli; d'où étant allés à la guerre avec des mousquetaires à cheval de notre régiment et la compagnie de gendarmes de M. d'Épernon, nous forçâmes le quartier du Bourg-Saint-Pierre, où les ennemis étoient proches de Royan[3].

Poursuivant les fuyards, je m'engageai mal à propos dans un verger, clos d'une haie et d'un fossé, où quelqu'un des ennemis, ayant gagné la porte, me cria de me rendre; ce que n'ayant voulu faire, je remarquai un endroit où la haie étoit plus claire et, sans donner

1. Le faubourg de la Chaume est aujourd'hui englobé dans la commune des Sables-d'Olonne.

2. *A la pareille*, c'est-à-dire à charge de revanche à la pareille occasion.

3. Royan, ch.-l. de cant., arr. de Marennes, Charente-Inférieure. Saint-Pierre-de-Royan en est un hameau, à un kilomètre au nord.

le temps a mon cheval de la reconnoître, je le poussai d'assez loin à toute bride, de sorte qu'en partie il sauta et traversa la haie et ne fut pas sans tomber dans le fossé, d'où s'étant relevé, je me sauvai en dépit des ennemis. Mais la joie que j'en eus fut bientôt modérée par le déplaisir que j'eus de ne pouvoir sauver la vie à un des leurs qui me la demandoit, ni empêcher qu'un des nôtres ne le tuât en ma présence. Aussi, par une juste punition de Dieu, cet homme de sang et de carnage fut tué, quelque temps après, dans un grand combat en un lieu où il n'y eut du péril que pour lui.

Et, pour revenir à notre régiment, que l'on appela désormais d'Estissac, nom de notre mestre de camp, frère de M. [de] la Rochefoucauld, auquel le Roi l'a donné après le décès de feu M. de Lauzières[1], nous partimes de Pons, environ le 15e mars de l'année 1622, pour aller servir en Poitou, sous le commandement de M. de la Rochefoucauld, avec les régiments de Castel-Bayard et Saint-Vivien. Étant arrivés auprès de Niort, où se trouvoient aussi le régiment nouveau d'Estissac[1] et Bury avec la noblesse de Poitou, M. de la Rochefoucauld nous fit marcher en corps d'armée pour aller combattre M. de Soubise, qui étoit pour lors à Luçon. Le bruit commun vouloit que M. de Soubise disoit : « Que M. de la Rochefoucauld vienne à moi avec ses

1. Ce régiment d'Estissac avait été officiellement incorporé le 20 décembre 1621 dans le régiment de Lauzières; mais il semble, d'après le présent récit, qu'au commencement de 1622, les deux régiments n'étaient pas encore effectivement réunis et ne le furent qu'au mois de mars de cette même année. A ce moment, en effet, l'armée de M. d'Épernon, où se trouvait l'ancien Lauzières, fut jointe à celle de M. de la Rochefoucauld, dont faisait partie Estissac.

seules troupes, je le battrai. Si celles de M. d'Épernon se joignent à lui, nous nous battrons. Si le Roi vient, je m'embarquerai et me retirerai à la Rochelle. »

Quoi qu'il en soit, M. [de] la Rochefoucauld se résolut de lui couper le chemin de sa retraite ou l'engager à un combat général. Comme nous marchions pour aller aux Sables-d'Olonne, il fut averti par les habitants de l'île de Riez[1] que M. de Soubise avoit résolu de les forcer. Sur quoi il détacha le régiment nouveau d'Estissac, commandé par M. des Cars[2], pour la défendre. Cette île est environnée partie de la mer et partie de marais. Il n'y a que trois avenues pour y entrer du côté de la terre, savoir, par celui du Saint-Gilles[3], de Baisse[4] et Saint-Martin[5]. M. des Cars, y étant arrivé par Saint-Gilles, vit les ennemis qui avoient forcé le passage de Saint-Martin, et toute leur avant-garde étoit déjà dans l'île ; ce qui le fit résoudre d'en sortir promptement pour se retirer à Saint-Gilles, qui est de

1. Riez ou Notre-Dame-de-Riez, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne, Vendée.

2. N. de Pérusse des Cars, d'une nombreuse et ancienne famille du Limousin, considérable par ses alliances et les charges qu'elle a remplies. Il s'agit peut-être là de François des Cars, quatrième fils de Jacques et de Catherine Béraut, seigneur de Merville, baron de Caubon, puis de Ségur, comte des Cars, mort en 1661, époux de Françoise de Veyrières.

3. *Par celui du Saint-Gilles*, mis pour : *Par le passage de Saint-Gilles*. — Saint-Gilles-sur-Vie, ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne, Vendée.

4. Correction de *Croyx-de-Vie*, effacé. — Croix-de-Vie, cant. de Saint-Gilles. — Le Coin-de-Baisse, la Cour-de-Baisse et la Porte-de-Baisse sont trois hameaux, à quatre kilomètres ouest de Riez.

5. Saint-Martin-de-Brem, cant. de Saint-Gilles.

l'autre côté du canal, pendant que la marée étoit basse, comme il fit ; et, comme elle fut haute, ils eurent le temps de se fortifier et barricader, parce que les ennemis ne pouvoient aller à eux. La nuit, étant survenue au retour de la marée, lui fut favorable pour couvrir sa faiblesse et faire croire aux ennemis que toute l'armée de la Rochefoucauld étoit arrivée à Saint-Gilles, parce que, de temps en temps, il envoyoit ses tambours et un trompette qu'il avoit, à un quart de lieue de son quartier, où ils entroient battant et sonnant, comme si ce fussent été autant de diverses troupes qui y fussent arrivées.

Le lendemain, nous eûmes avis que le Roi, dont l'extrême diligence nous avoit surpris aussi bien que les ennemis, devoit arriver à Apremont[1], que Sa Majesté vouloit être en personne à l'attaque de l'île, où il entra par le gué de Baisse[2], et que M. le duc de la Rochefoucauld attaqueroit avec notre régiment et nos autres troupes par le bourg de Saint-Martin, et, comme notre régiment étoit tout le premier, ce fut à nous à commencer l'attaque de la terre ferme au bourg Saint-Martin. Il y a un marais d'environ un quart de lieue de large et, au travers d'icelui, une digue pour y aller, laquelle étoit enfilée de sept pièces de canon, que les ennemis y avoient prises[3], et coupée en dos d'âne de la longueur de deux cents pas, près du bourg Saint-Martin, de sorte qu'un homme seul avoit peine de marcher sur la crête. Ainsi, l'abord en étoit très difficile. Les ennemis ne tirèrent point sur nous que quand

1. Apremont, cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne.
2. Correction de *par Croyx-de-Vie*.
3. *Prises* est ici pour *mises*.

nous fûmes environ cent pas du bois de la taillade de la digue. Quand nous y fûmes arrivés, ils endommagèrent fort notre régiment par leur artillerie. Ne pouvant nous mettre à couvert et ne voulant pas reculer, nous mîmes notre régiment en petits pelotons, couchés sur le ventre, avec des intervalles de cinquante pas entre eux.

Cependant, nous voyions toute la cavalerie de M. de Soubise tourner autour d'une hauteur, qui est dans l'île, de telle sorte que l'on eût cru qu'il eût plus de 2,000 chevaux, si l'on n'eût bien jugé qu'il nous vouloit faire paroître son nombre plus grand qu'il n'étoit effectivement, en nous faisant voir souvent des mêmes troupes. Ils s'étonnèrent pourtant, à ce qu'on nous a dit depuis, quand ils entendirent le Colin-tampon des Suisses[1], ne doutant plus que le Roi ne fût à l'armée, et ce n'étoit pas sans raison ; car, le lendemain[2], deux heures devant jour, nous fîmes l'attaque, et les troupes de l'armée du Roi par le gué de Baisse, et celles de la Rochefoucauld par Saint-Martin. Nous ne trouvâmes de l'autre côté que des mèches allumées, quelques mousquetaires, qui s'enfuirent après avoir fait un salut[3], et des malades, qui [ne] nous ayant point arrêtés, nous marchâmes en diligence au port, où l'infanterie des ennemis prétendoit s'embarquer, leur

1. Le Colin-tampon était une ancienne batterie des tambours suisses. Les autres régiments ne prêtant, par esprit de corps, aucune attention aux batteries des gardes-suisses, de là est venue l'expression « s'en soucier comme de Colin-tampon ».

2. *Le jour même environ sur les minuit,* effacé.

3. On disait indifféremment *salut* ou *salve*.

cavalerie les ayant abandonnés; et, pour courir plus vite avec mon drapeau, je jetai mon manteau; mais, quelque diligence que nous pûmes faire, le Roi y fut aussi tôt comme nous, ayant traversé le marais de son côté avec 400 chevaux. Aussitôt que les ennemis surent que le Roi y étoit, ils mirent bas les armes, criant : « Vive le Roi! Miséricorde! » Le Roi n'ayant rien répondu, tout d'un coup tous les soldats de notre armée se jetèrent sur eux à coups de piques et d'épée, et, sans que nul fit résistance, il en fut tué plus de 3,000 sur la place[1], leur fureur étant si grande qu'ils tuèrent même plusieurs officiers qui vouloient sauver des ennemis. Il y en eut deux frères ou intimes amis, lesquels, tout nus en chemise, s'étant reconnus d'assez loin, coururent de toutes leurs forces de l'un à l'autre pour s'embrasser, et, joints ensemble, ils furent percés de coups de pique. Par bonne fortune pour quelques-uns, qui étoient sur une petite barque, comme on commençoit à les canarder, il y en eut de notre régiment qui les firent cesser, disant : « Ce sont des nôtres; ne voyez-vous pas M. de Souvigny? » Ces misérables firent tant qu'ils se sauvèrent avec leur barque.

Après cette défaite [16 avril], nous apprîmes la belle

1. « Il y mourut sur-le-champ, tué de sang-froid, sans résistance, plus de quinze cents hommes et plus d'autant prisonniers quy furent envoyés aux galères; le reste fut tué par les gens de M. de la Rochefoucaut ou par les paysans, de telle sorte que M. de Soubise rentra à la Rochelle avec trente chevaux, de sept cents qu'il avoit, et ne s'en retourna pas quattre cents hommes de pié de sept mille qu'il y avoit le jour précédent dans son armée. » *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 31.)

action qu'avoit faite M. des Cars avec le nouveau régiment d'Estissac, ayant empêché, plus de deux heures durant, la cavalerie de M. de Soubise de passer le canal à Saint-Gilles, et, finalement, qu'il leur avoit pris quantité de cavalerie et chevaux et plus de 1,200 hommes de pied, parmi lesquels il y avoit quatre mestres de camp, plusieurs capitaines et officiers, M. de Soubise ayant perdu la plupart de sa cavalerie[1] par cette déroute, en se retirant à la Rochelle, à cause des blessures des cavaliers, lassitude des chevaux et de la rage des paysans qui ne leur donnoient point de quartier.

Le dimanche ensuivant de cette défaite, M. de la Rochefoucauld eut ordre du Roi d'aller prendre le château de la Chaume avec ses troupes. Il se rendit aussitôt qu'il fut sommé. M. de la Rochefoucauld, étant dedans, eut avis que le lendemain lundi, au matin, l'armée navale de la Rochelle devoit mouiller sous le château de la Chaume et des Sables-d'Olonne pour[2] embarquer l'armée de M. de Soubise, ainsi qu'il les avoit mandés. Sur quoi quelques-uns ajoutèrent qu'il se pouvoit prévaloir de cette occasion pour prendre partie des meilleurs vaisseaux, et, qu'ayant ceux-là, il se pourroit facilement rendre maître du reste, que les Rochelois, ignorant la défaite de M. de Soubise, aborderoient sans crainte le château de la Chaume. Il leur falloit persuader non seulement d'y mouiller et échouer, mais encore se servir de leur artillerie pour faire aban-

1. Correction autographe de *ayant presque perdu toute sa cavalerie*.

2. Il y a dans le texte : *et pour*.

donner aux troupes de la Rochefoucauld les Sables-d'Olonne, où elles étoient postées pour empêcher l'embarquement de M. de Soubise. M. de la Rochefoucauld voyant que cette tentative-là se pouvoit sans hasarder, et pour cet effet, incontinent après minuit, commença à faire tirer quelques coups du côté de la Chaume sur les Sables-d'Olonne, et ceux des Sables-d'Olonne sur la Chaume.

Le jour ne parut pas plus tôt que nous vîmes l'armée navale de la Rochelle marchant en bel ordre. Celui qui la commandoit envoya des gens dans des chaloupes reconnoître. Ils ne mirent pas pourtant pied à terre, mais seulement ils demandèrent à parler au sieur de la Chambre, que M. de Soubise avoit mis dans le château de la Chaume pour y commander. Ceux-ci leur dirent ce qu'on leur faisoit dire, après qu'on les eût menacés de les faire mourir, s'ils y manquoient : « Messieurs, vous pouvez avertir M. l'amiral que le Roi doit être demain à la Gachère[1], que les troupes de la Rochefoucauld sont dans les Sables, comme vous voyez qu'elles nous tirent incessamment, et [de] la difficulté qu'il y a de s'embarquer pendant qu'elles[2] y seront. C'est pourquoi il les en faut déloger à coups de canon. Les nôtres ne leur font point grand mal, mais si nous avions ici l'amiral, vice-amiral et contre-amiral avec leurs grosses pièces, nous les aurions bientôt chassées. » Ceux-ci s'en étant retour-

1. La Gachère, hameau sur la mer, comm. de Saint-Martin-de-Rieux, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables, Vendée.

2. Il y a : *ils*, dans le texte.

nés faire leur rapport, l'amiral des Rochelois commanda Forant[1], capitaine de vaisseau, avec vingt-cinq hommes pour aller reconnoître.

Il n'alla pas droit au château comme les autres, mais il mit pied à terre à l'entrée de la rade, où nous étions en bataille. D'abord il demanda où est M. de Soubise, M. de Coudrière et autres de ses amis. On lui dit qu'ils étoient au château. Il y alla, sans faire connoître qu'il eût été surpris de n'avoir trouvé personne de sa connoissance parmi nous. Cependant nous tirions incessamment de la Chaume sur les Sables en criant : « Ravaillacs! » et eux sur nous[2] en criant : « Parpaillots[3]! » Forant étant arrivé

1. Job Forant appartenait à une famille de marins rochelois et eut trois frères capitaines de vaisseau. Son fils Jacques, contre-amiral de la flotte rocheloise, s'est fait un nom comme homme de mer.

2. Il y a dans le texte, sans doute par erreur : *nous sur eux*. Le stratagème consistait en effet, par ces tirs simulés, à faire croire à la flotte rocheloise que le château de la Chaume était encore occupé par les protestants aux prises avec l'armée royale occupant les Sables.

3. Parlant du siège de Tonneins, qui n'eut lieu d'ailleurs que quelques semaines après, Charles Bernard, dans son *Histoire des guerres de Louis XIII contre les religionnaires*, p. 198, a écrit : « Aussi fût-ce en ce lieu où ces rebelles et ceux de la R. P. R. furent nommés d'un nouveau nom, dont on ne sait ni l'auteur ni l'étymologie, chacun d'un commun consentement les nommant *Parpaillaux*, mot que quelques-uns disent signifier en langage de ce pays des Papillons, parce que tous ces gens allègres et dispos, presque tous vêtus de toile blanche, paroissoient comme papillons blancs, voltigeoient tantôt d'un côté, tantôt d'autre... Ce nom nouveau leur déplut si fort que, pour se venger, ils appeloient les catholiques du plus infâme et du plus détestable nom dont ils purent s'aviser, les faisant comme complices et les nommant du nom de ce détestable

à la porte du château, il posa sa pique et entra dedans, l'épée à la main. Le sieur de la Chambre et le ministre, qui le reçurent civilement, le prièrent de faire collation de vin d'Espagne, pendant que nos soldats monteroient sur la terrasse de la tour pour tirer aux Ravaillacs. Il ne fut pas plutôt entré dans une autre chambre qu'il vit M. de la Rochefoucauld. Il ne fit pas semblant de s'en émouvoir, mais écouta patiemment M. de la Rochefoucauld qui lui dit : « M. Forant, vous pouvez aujourd'hui rendre un grand service au Roi et faire votre fortune si voulez faire ce que je vous dirai. » Forant, lequel se voyant pris, dissimula son intention et dit qu'il y avoit déjà quelque temps qu'il étoit désabusé du prétexte de la religion, et savoit bien que le Roi ne désireroit d'eux que l'obéissance, qu'il la lui vouloit rendre en fidèle sujet et faire ce que M. de la Rochefoucauld lui commanderoit. Alors il lui dit : « Retournez-vous en sur le port, et dites à ces messieurs les commandants de l'armée navale qu'ils fassent en sorte de faire mouiller les quatre plus grands vaisseaux sous ce château, pour chasser les troupes des Sables, qui pourroient empêcher l'embarquement de celles de M. de Soubise. » Forant promit de le faire. On lui dit : « N'y manquez pas, car autrement voilà le baron de Basoches et le chevalier de Commières qui vous tueront. »

Ils s'en allèrent tous trois sur le port, Forant au milieu. Étant là, il dit quelque chose de ce qu'on lui avoit ordonné, mais non pas tout. Néanmoins, cela fit avancer les barques et vaisseaux, de telle sorte que Forant, craignant qu'ils vinssent à échouer sous la forteresse, quand

parricide qui, mettant la main sur l'oint de Dieu, ferma le dernier jour du roi Henri le Grand. »

la marée seroit basse, sans[1] avoir égard à la hauteur où il étoit au-dessus de la mer, ni à ce que lesdits sieurs Basoches et Commières avoient chacun un pistolet à la main, prêts à le tuer, il leva son chapeau, comme faisant semblant de les saluer, et, en le jetant en l'air[2], s'écria : « Sauve qui peut! » tout éperdu, et, en proférant ces paroles, il se précipita[3] dans la mer. Ces messieurs, qui lui[4] tirèrent, ne l'ayant que légèrement blessé, il fut sauvé par des chaloupes qui le vinrent prendre en dépit de toutes nos mousquetades[5]. En même temps, se fit une décharge générale de nos troupes sur leurs vaisseaux, à quoi ils répondirent[6] à coups de canon et mousquet, et, s'étant mis à la largue, ils reprirent la route[7] de la Rochelle.

En après, notre régiment eut ordre, avec les autres troupes de la Rochefoucauld, d'aller assiéger

1. Il y a dans le texte : *que sans*.
2. Correction autographe de *en haut*.
3. Correction autographe de *se jeta*.
4. Correction autographe de *le*.
5. Charles Bernard, dans son *Histoire des guerres de Louis XIII*, p. 277, prétend que le capitaine Forant, de l'île de Ré, « homme de courage et d'astuce », ne se sauva pas si facilement. « Il en fut empêché par les coups de ceux qui étoient avec lui, ayant mieux aimé courir cette fortune de la vie et y demeurer que de manquer de foi à ceux de son parti. » Il vaut mieux croire Souvigny, témoin bien informé, puisque, d'après Charles Bernard, c'était une compagnie du régiment d'Estissac, avec M. de Toulongeon, qui gardait le château. D'après la *France protestante*, par Haag, Forant ne survécut que peu de jours à son action héroïque.
6. Correction autographe de *ils en firent de même sur nous qui nous répondîmes*.
7. Correction autographe de *le chemin*.

Royan[1] sous le commandement de M. le duc d'Épernon et de M. le duc de la Valette[2], son fils, lequel ayant pris M. de Beauregard, mon oncle, avec lui pour reconnoître la place, il fut résolu que, la nuit en suivant, notre régiment attaqueroit le faubourg; lequel ayant été emporté après quelque résistance, nous primes des postes avancés assez près de la ville, dont M. de la Valette eut tant de satisfaction qu'il eut du depuis toujours beaucoup d'estime pour notre régiment et pour M. de Beauregard, qu'il loua hautement pour sa prudente conduite et la générosité qu'il fit paroître en cette occasion. Les autres régiments ayant aussi fait leurs approches cette même nuit, le lendemain M. d'Épernon fit sommer le baron de Saint-Surin[3], gouverneur de Royan, qui traita le jour d'après, et, la capitulation signée, il sortit de la place pour aller voir M. d'Épernon en son quartier.

Et, comme nous croyions d'en aller prendre possession, nous fûmes surpris de la rupture de la trêve,

1. *Royan est situé près l'embouchcure où la Gironde s'angol dans la mer l'Océan, sur une roche haute et droitte, escarpée, qui rend la place inaccessible du costé de la mer* : addition marginale autographe, ms. p. 73.

2. Bernard de Nogaret, duc de la Valette (1592-1661), eut pour mère Marguerite de Foix-Candale. Colonel-général de l'infanterie en survivance à l'âge de dix-huit ans, il devint duc d'Épernon en 1642, à la mort de son père.

3. N. de la Motte-Fouqué, baron de Saint-Surin, gentilhomme huguenot de Saintonge, traita le 27 avril, en venant au quartier du duc d'Épernon. Mais il fut désavoué par les habitants de Royan, qui refusèrent de le recevoir à son retour et ne capitulèrent que le 11 mai, après un siège poussé activement par le roi lui-même. Voy. *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 34.

qui se fit au bruit de leur canon et de toute leur mousqueterie. En même temps, nous apprîmes que La Noue Bras-de-Fer[1], qui s'étoit sauvé de la prison d'Angoulême, avoit abordé avec des vaisseaux de la Rochelle et force gens au port de Royan, en disant : « Messieurs les évangélistes, voici le secours. » Il fut promptement reçu dans la ville avec des cris d'allégresse, et, s'étant saisi du château, il fit résoudre tous les gens de guerre et les habitants à se bien défendre, leur faisant espérer [que], quand le reste du secours qu'il attendoit [arriveroit], ils obligeroient M. d'Épernon à se retirer, de sorte qu'il nous fallut penser à attaquer la place par les formes, ce que nous fîmes avec d'autant plus de facilité que le Roi vint au siège avec le reste de son armée; et, nous étant logés sur le bord du fossé, nous attachâmes le mineur au bastion de notre attaque; et, comme on nous le changea pour aller du côté du bastion de la mer, l'on fit jouer la mine à celui de notre première attaque et donner l'assaut, où nous perdîmes bien des gens, entre autres Gontar et Baronnat, capitaines au régiment de Villeroy, que nous relevâmes à l'entrée de la nuit, et achevâmes le logement qu'ils avoient commencé sur le bastion [que] les[2] ennemis avoient retranché à la gorge.

Ils nous incommodèrent fort avec leurs feux

1. François de la Noüe, dit Bras-de-Fer, était mort en 1591. D'après la *France protestante*, il s'agit là de son second fils, Théophile de la Noüe, seigneur de Montreuil-Bonnin. Le fils aîné de François et de Marguerite de Téligny, Odet de la Noüe, auteur distingué, était mort en 1618.

2. Dans le texte il y a : *et les*.

d'artifices, qui brûlèrent plusieurs de nos soldats, et se servoient d'une certaine sorte d'arme, qui jusques alors nous étoit inconnue, pour nous déloger de dessus le cordon du bastion, qui étoit de grosses pierres de taille aux postes. Sur le parapet étoit un bâton d'environ deux pieds de long, où il y avoit une chaine, et, au bout de la chaine, un boulet de cinq ou six livres frappant sur l'extrémité du parapet. La chaine pliante faisoit frapper les soldats du boulet. Outre cela, nous étions pris à revers d'une galerie taillée dans la craie ou pierre tendre, que les ennemis avoient faite au côté extérieur du fossé, où ils avoient logé des mousquetaires. Pompée Targon[1], ce tant renommé ingénieur italien, fit bien son possible, mais il n'y eut point d'autre remède que de se rendre maître du parapet du bastion, comme nous fîmes finalement, et nous avançâmes à la sape jusques aux retranchements que les ennemis avoient faits en icelui. L'attaque du bastion de la mer étant aussi bien avancée, les ennemis furent contraints de capituler, et la nécessité des affaires pressantes leur fit faire meilleure composition qu'ils ne méritoient.

Le Roi, ayant avis de la révolte générale de la plupart des religionnaires du Languedoc, qui fortifioient avec une diligence incroyable Montpellier, Mauguio[2], Lunel[3], Castres, Sommières[4], Briteste[5], Nimes, Thé-

1. Pompeio Targone se distingua à cette époque dans plusieurs sièges.

2. Mauguio, ch.-l. de cant., arr. de Montpellier, Hérault.

3. Lunel, ch.-l. de cant., arr. de Montpellier.

4. Sommières, ch.-l. de cant., arr. de Nimes, Gard.

5. Briteste, petite place forte, aujourd'hui comm. de Bruch, cant. de Lavardac, arr. de Nérac, Lot-et-Garonne.

ziers[1], Anduze[2], Alais, Milhaud, Meyrueis[3], Privas, Soyons[4], Baix-sur-Baix[5], Pamiers, Mazères[6], et quelques autres places, se résolut d'y aller en personne avec toute son armée, et, comme il en avoit détaché, dès le commencement du siège de Royan, M. d'Elbeuf[7] avec partie de l'armée pour prendre Tonneins[8], que les ennemis avoient refortifié pendant l'hiver que le Roi étoit à Paris, M. de Montpouillan, fils de M. le maréchal de la Force[9], et le vicomte de Castets[10] s'étant jetés dedans pour le défendre avec des plus braves de leur parti qu'ils purent choisir, se[11] défendoient vaillamment et crurent se pouvoir défendre contre M. d'Elbeuf[12] jusques à ce que le secours fût défait. Il

1. Théziers, cant. d'Aramon, arr. de Nîmes.

2. Anduze, ch.-l. de cant., arr. d'Alais, Gard.

3. Meyrueis, ch.-l. de cant., arr. de Florac, Lozère.

4. Soyons, cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon, Ardèche.

5. Baix-sur-Baix, château aujourd'hui en ruines, comm. de Baix, cant. de Chomérac, arr. de Privas, Ardèche.

6. Mazères, ch.-l. de cant., arr. de Pamiers, Ariège. — Au sujet des places de sûreté des protestants, voy. *la France protestante*, par Haag, vol. des *Pièces justificatives*, p. 257.

7. Charles II, duc d'Elbeuf, de la maison de Guise, avait épousé en 1619 une fille légitimée de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

8. Tonneins, ch.-l. de cant., arr. de Marmande, Lot-et-Garonne. Sur le siège de Tonneins, voy. les *Mémoires du sieur de Pontis*, I, 333, coll. Petitot.

9. Jean de Caumont la Force, sieur de Montpouillan, fut blessé à mort à ce siège de Tonneins.

10. Jean de Favas, vicomte de Castets; voy. p. 72, note.

11. Il y a dans le texte : *ils se*.

12. Manquent les pages 77 et 78 de la pagination ancienne; le texte se suit cependant sans interruption.

étoit commandé par M. le maréchal de la Force, général en Guyenne, zélé pour leur parti, intéressé particulièrement à secourir cette place pour secourir son fils, lequel, ayant assemblé son armée à Clairac, à deux petites lieues de Tonneins, la mit en bataille sur la hauteur de la colline qui regardoit Tonneins.

Aussitôt que ceux de la ville [le virent] paroître, ils firent une si puissante sortie qu'ils enlevèrent presque toute la tranchée. Cela n'empêcha pas que M. d'Elbeuf, avec ce qu'il put promptement rallier, n'attaquât et ne défit l'armée de M. de la Force, dont partie se sauva dans Clairac. Après quoi, Tonneins se rendit à M. d'Elbeuf, si bien que Tonneins fut rendu quand le Roi arriva en Guyenne[1], et toutes les autres villes de la province dans l'obéissance, excepté Montauban, que le Roi laissant à la droite [juin 1622] fit marcher son armée du côté de Nègrepelisse[2], où Sa Majesté croyoit trouver toute obéissance, parce qu'elle avoit pardonné aux habitants le crime de leur rébellion et d'avoir ouvert leurs portes à ceux de Montauban, qui avoient enlevé les troupes de Sa Majesté y étant en garnison. Néanmoins, leur obstination les porta à refuser l'entrée de leur ville aux maréchaux des logis, qui avoient ordre d'y faire le logement du Roi et de toute la Cour. Sa Majesté, en

1. Le duc de la Force se soumit alors moyennant le bâton de maréchal et 200,000 écus pour indemnité de son gouvernement de Béarn et de sa charge de capitaine des Gardes (24 mai).

2. Négrepelisse, ch.-l. de cant., arr. de Montauban, Tarn-et-Garonne.

étant avertie, leur envoya le baron d'Esguilly[1] pour leur faire connoître leur devoir, les assurer du pardon du Roi et leur faire connoître l'inévitable malheur qui leur arriveroit s'ils attiroient sur eux l'indignation par leur désobéissance. C'étoit parler aux rochers; mais la bonté du Roi passant plus avant, après avoir fait faire les approches de cette petite ville rebelle et fait mettre l'artillerie en batterie, Sa Majesté les fit sommer de rechef, leur offrant bonne capitulation et les menaçant que, s'ils attendoient que l'on eût seulement tiré un coup de canon contre leur muraille, il feroit mettre toute la ville à feu et à sang[2].

Pendant ce temps-là, notre régiment étant séparé en deux postes éloignés d'environ deux cents pas l'un de l'autre, sur les deux heures de la nuit, M. le maréchal de Praslin, qui étoit venu visiter celui de notre mestre de camp, me commanda de le conduire à l'autre, et, au lieu de prendre le plus sûr, je fis la faute de le mener par le droit chemin, la nuit étant fort obscure. Je ne sais si les ennemis nous entendirent, comme nous passions sur la contrescarpe des fossés. Ils jetèrent un feu d'artifice qui faisoit une

1. Claude-Alexandre de Choiseul, seigneur d'Esguilly, fils de François de Choiseul, seigneur de Chevigny, et de Françoise d'Esguilly, capitaine au régiment de Navarre et parent du maréchal de Praslin, fut tué le même jour dans une escarmouche. (*Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 67.)

2. Pour la campagne de 1622, et notamment le siège de Nègrepelisse, voy. les *Mémoires de Pierre de Bordeaux, sieur de la Sablonnière*, exempt aux gardes du corps (Bibl. nat., dép. des mss., nouv. acq. fr. nos 6163 et 6164). Le résumé en est donné, avec de nombreuses références sur cette époque, dans : *Au temps de Louis XIII*, par Louis Batiffol, Paris, 1904.

grande clarté, [et], nous ayant reconnus, nous tirèrent quelques mousquetades. M. le maréchal de Praslin, qui, en marchant, s'appuyoit sur mon épaule, ne s'en émut et ne s'en fâcha point contre moi de l'avoir conduit par ce lieu si hasardeux. Au contraire, il me remercia quand je l'eus conduit où il vouloit aller.

Ces insensés persistant dans leur rébellion, le Roi fit battre en brèche, et, quand elle fut estimée raisonnable, [nos troupes] donnèrent l'assaut général par icelle et par toutes les parties de la place, et les ennemis, au lieu d'abandonner leurs dehors pour défendre la brèche, s'opiniâtrant à les garder, ils furent en même temps forcés par la brèche et par les portes mêmes de la ville, par lesquelles ils prétendoient se sauver. Forcés dans leurs dehors, la plupart se firent tuer dans les rues, qu'ils avoient traversées de quelques charrettes, et les autres se sauvoient au château. Alors [commencèrent] le feu, le vol et le meurtre, dont les petits enfants ne furent pas exempts. La ville, qui étoit la plupart de bois, fut brûlée avant qu'il fût nuit, et, le lendemain, l'on fit pendre tous ceux qui étoient retirés dans le château. Le Roi fit finir cette sanglante tragédie par un charitable soin de faire retirer et mettre en sûreté les restes du feu et de la fureur du soldat, ces misérables femmes et filles violées, dépouillées, déchirées, la plupart blessées et ensanglantées, et toutes plus mortes que vives, qui auroient fait compassion à tous autres qu'à ceux qui avoient servi d'instruments pour la punition du peuple[1].

1. Mentionnons, d'après le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*,

Il sembloit qu'après l'exemple d'un châtiment si rigoureux les[1] autres villes se mettroient en leur devoir, spécialement Saint-Antonin[2], qui n'étoit distant que de cinq lieues des cendres de Nègrepelisse, dont ils auroient pu voir l'embrasement. Mais il arriva le contraire, car ces peuples [étoient] infatués de leurs ministres, qui leur prêchoient la rébellion, en leur persuadant que, sous prétexte de l'obéissance que le Roi leur demandoit comme leur souverain, il prétendoit leur ôter la liberté de conscience, abolir leur religion et les contraindre à faire profession de la nôtre, qu'ils appeloient papiste; que le sang qu'ils répandroient en défendant l'Évangile serviroit à laver leurs péchés; que, mourant pour la cause de Jésus-Christ, ils mériteroient la couronne de martyre et trouveroient les cieux ouverts pour les y recevoir, de sorte qu'ils se résolurent à se défendre. Cette petite ville est située environ cent pas d'une montagne qui la commande, y ayant une petite rivière entre deux, au bout du pont de laquelle ils avoient fait une

année 1622, et les *Mémoires du sieur de Pontis*, l'incident du régiment de Vaillac, qui précède cet événement. Ce régiment, réduit à 400 hommes après le siège de Montauban, l'année précédente, avait été mis en garnison à Nègrepelisse. Ces soldats, tous catholiques, déplurent aux protestants qui, en une nuit, massacrèrent toute la garnison. Depuis cette époque, les habitants s'attendaient à un châtiment exemplaire et telle fut en partie la cause de leur résistance désespérée. Voy. de nombreux détails sur le sac de Nègrepelisse dans les *Mémoires de Pontis*, t. I, p. 347, coll. Petitot, et *Mémoires de Bassompierre*, Appendice, t. III, p. 427.

1. Il y a dans le texte : *que les*.

2. Saint-Antonin, ch.-l. de cant., arr. de Montauban, Tarn-et-Garonne.

redoute. Mais, l'attaque étant difficile de ce côté-là, l'on ne posta notre régiment en garde sur cette montagne [que] pour empêcher le secours. Nous nous saisimes pourtant de la redoute du bout du pont, cependant que l'on fit les approches de la ville de l'autre côté. L'ouvrage des tenailles[1], plus avancé que le reste, qu'on appeloit la Corne-de-Rohan, fut la première attaque.

Durant ce temps-là, mon frère de Champfort[2] tomba malade, et je l'accompagnai au quartier des Gendarmes du Roi[3], qui nous y donnèrent logement. Sa fièvre ardente étant diminuée, et son valet l'étant allé trouver avec ce qui lui faisoit besoin, je m'en retournai au siège, qu'après plusieurs assauts à la tenaille, l'on fut contraint d'y faire jouer une mine, qui emporta celui qui commandoit avec une fille qui l'étoit allé voir, lui étant promise en mariage. La mine ayant joué, l'on donna l'assaut à ladite tenaille et à toutes les autres pièces que les ennemis gardoient hors de la ville. Elles[4] furent en même temps empor-

1. La tenaille est un ouvrage de fortification composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne.

2. Champfort était alors enseigne au régiment d'Estissac.

3. La compagnie des Gendarmes de la garde faisait partie de la maison du roi et se composait de deux cents maîtres. Elle fut créée par Henri IV et donnée à M. de Souvré, maréchal de France, qui en prit le titre de capitaine-lieutenant. Le Roi en était capitaine. En 1622, elle était commandée par Jean-François de la Guiche, sieur de Saint-Géran, maréchal de France. En dehors de cette compagnie de la garde, il y avait des compagnies de gendarmerie en nombre variable et faisant partie de la cavalerie française.

4. Il y a dans le texte : *ils*.

tées, et, la nuit en suivant, le[1] canon fut mis en batterie sur le bord du fossé, ce qui étonna si fort les ennemis qu'ils capitulèrent à l'heure même.

Après la prise de Saint-Antonin, le Roi marcha avec son armée vers le Bas-Languedoc, et donna ordre aux vieux régiments de faire des recrues. Je fus un des officiers du nôtre commandés à cet effet. Nous partîmes de Carcassonne, MM. de Bougueil, [de] Commières et moi, pour en faire partie en Lyonnois. Quand j'arrivai à Lyon, j'appris qu'on y avoit levé sept ou huit régiments nouveaux et la difficulté d'y trouver des soldats. Mais je la surmontai bientôt en leur donnant plus que les autres. En ayant mis ensemble[2], M. d'Alincourt me refusa logement et subsistance pour eux, [de sorte] que je fus contraint de les mener en la maison de M. de Beauregard, mon oncle, à la Bresle, et les bien traiter pour les retenir en attendant les recrues qui devoient venir de Bourgogne. A la fin, M. d'Alincourt m'ayant donné département à la Guillotière, j'en eus jusques à quatre-vingt-seize, et, les ayant armés des armes qu'il nous donna par ordre du Roi, je m'embarquai à Lyon avec les autres recrues, pour aller au siège de Montpellier. Nous logeâmes à Codolet[3], en Vivarois, environ quatre lieues au-dessus d'Avignon, où il y a de fort bons vins. La plupart des soldats étoient enivrés, se querelloient et se battoient ensemble, et nous eûmes d'autant plus de peine à les faire embarquer que c'étoit tous de nouveaux soldats. Quand ils furent

1. Il y a dans le texte : *que le.*
2. C'est-à-dire en ayant formé un détachement.
3. Codolet, cant. de Bagnols, arr. d'Uzès, Gard.

entrés dans le bateau, qui étoit un de ces grands bateaux dont on se sert sur la Saône, de Bourgogne a Lyon, que l'on ne hasarde guère sur le Rhône, je priai M. de Bougueil de demeurer sur le devant, et fis mettre les deux sergents que nous avions en égale distance, et me mis auprès du pilote, défendant aux soldats de ne point faire de bruit.

Le silence étant partout, nous commençâmes à voir le pont d'Avignon, et, parce que le Rhône étoit gros et impétueux, je dis au patron qu'il se résolût de bonne heure à l'arcade où [il] vouloit passer. Ayant remarqué un grand étonnement à son visage, je voulus le rassurer en disant tout haut que c'étoit le meilleur patron de tout le Rhône, mais il n'en eut pas plus de courage. Comme je vis que notre bateau alloit à travers, je fis tenir des mousquets au côté de notre bateau, pour diminuer l'impétuosité et empêcher qu'il ne se brisât, quand il viendroit à heurter contre le pilier, ce qui ralentit un peu le heurt, mais il n'empêcha pas qu'environ le quart du derrière de notre bateau ne donnât au pilier de telle roideur que cette partie-là fut presque toute rompue et qu'il entroit tant d'eau dedans qu'il alloit couler à fond. Ayant passé le pont, les moulinets et contours que faisoit l'eau faisant tourner notre bateau, il demeura un moment sans descendre. C'étoit un dimanche, jour de Saint Louis[1]. Plusieurs habitants d'Avignon, qui étoient sur les quais, nous voyant dans ce péril, crioient miséricorde, et les bateliers, avec des petites barques pour nous sauver,

1. Le jour de la fête de Saint-Louis, 25 août, était, en 1622, un jeudi. Il s'agit là, probablement, de la célébration solennelle de la fête, reportée au dimanche suivant.

approchoient notre bateau. Les soldats s'y voulurent jeter en foule; je fus contraint de donner un coup d'épée à un pour empêcher ce désordre. A mesure que les petits bateaux se présentoient, je déchargeai le nôtre sans confusion, de sorte qu'ils furent tous sauvés. Il y en eut seulement quelques-uns de blessés au choc de notre bateau au pont et quelques armes de perdues. Notre bateau étant coulé à fond un quart de lieue d'Avignon, on nous en bailla un autre et [nous] continuâmes notre route.

Ayant joint notre régiment au camp devant Montpellier, nous apprîmes que le Roi avoit pris Castres, Sommières, Lunel et Mauguio, et que M. de Vendôme[1], avec quelques troupes, avoit assiégé Briteste. L'on ne fit point de circonvallation autour de Montpellier, mais il y avoit toutes les nuits plusieurs troupes de cavalerie et d'infanterie détachées du côté des Cévennes pour empêcher le secours, ce qui fatiguoit extrêmement l'armée, qui ayant ouvert la tranchée, chacun à son attaque, la nôtre fut arrêtée par un ouvrage à cornes[2], dont les deux côtés étoient des chemins creux enfilés de la place. Après que le front eut été battu de quelques volées de canon, nous y donnâmes l'assaut, le régiment de Normandie et le nôtre. Leurs soldats ayant lâché le pied au premier salut des ennemis, sans que les capitaines et officiers les pussent retenir, ces messieurs, qui étoient des gens d'honneur, combattirent si bien avec nous qu'après un com-

1. César, duc de Vendôme (1594-1665), fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

2. L'ouvrage à cornes se compose d'un front bastionné, terminé à droite et à gauche par une longue branche droite.

bat longuement opiniâtre, finalement nous chassâmes les ennemis et fîmes notre logement sur la tenaille, et, parce qu'il y avoit peu de terre, il fut la plupart composé de corps morts[1].

Quelques jours après que notre régiment étoit de garde à la tranchée, les ennemis firent une sortie sur celui de Monsieur le Prince et de la Chapelle-Balou[2], sur qui ils avoient déjà gagné deux places d'armes. C'étoit à environ cinq cents pas de nous. Sur quoi, l'on tint promptement conseil sur ce que nous avions à faire, et, parce qu'il n'y avoit point de maréchal de camp à la tranchée, craignant de faillir, mais, enfin, ayant considéré que notre régiment étoit assez fort pour garder notre poste et les secourir, MM. de la Verchère et de Beauregard étant commandés à cet effet, au lieu d'aller aux postes attaqués, passèrent près de la contrescarpe de la ville pour couper les ennemis; ce que voyant, ils abandonnèrent à l'instant leurs attaques et perdirent quelques gens à leur retraite. M. de la Verchère fut blessé en cette occasion, le sergent Verbois et plusieurs soldats tués et blessés. Nous gardâmes tout le reste du jour un poste que nous avions gagné. Plus avancé que les places d'armes de la Chapelle-Balou, c'étoit un coin enfoncé

1. En terme d'art militaire, un corps mort s'entend de toute pièce de bois ou objet solide employé pour renforcer un retranchement.

2. Le régiment de la Chapelle-Balou fut levé en 1616 par Jean de Tiercelin de Rance de la Chapelle-Balou, licencié la même année, rétabli en 1620, licencié en 1627, rétabli en avril 1628 et licencié en novembre de la même année. Son mestre de camp leva ensuite un régiment de chevau-légers et devint maréchal de camp en 1642.

dont on n'étoit point vu de la place, duquel nous fûmes relevés à l'entrée de la nuit. Il me semble que [ce] fut ce jour-là que M. Zamet[1], maréchal de camp, fut tué d'un coup de canon.

Sur l'avis que le Roi eut que l'on pouvoit voir à revers le dedans du bastion de notre attaque d'un tertre élevé au-dessus du Merdançon[2], où la citadelle de Montpellier a été bâtie depuis, Sa Majesté fut résolue de le faire occuper, après en avoir chassé les ennemis, qui, n'y ayant qu'un simple retranchement, ne le défendirent guère; mais, au lieu de se bien établir dessus [et d']y faire une bonne place d'armes, l'on se contenta de mettre les trois régiments commandés sur le penchant à couvert de la place, si serrés qu'ils ne se pouvoient mouvoir. L'on attribua cette faute à l'ingénieur Gamorin[3], qui dit qu'il n'y avoit pas sur la hauteur assez de terre pour se retrancher.

Quoi qu'il en soit, les ennemis, ayant bien considéré que la perte de ce poste seroit bientôt suivie de celle du bastion de notre attaque, firent une puissante sor-

1. 3 septembre 1622. Jean Zamet, baron de Murat et de Billy, mestre de camp du régiment de Picardie, maréchal de camp depuis 1621, fils du riche financier Sébastien Zamet, fut un ami intime du sieur de Pontis, qui en parle souvent dans ses *Mémoires* et raconte ses derniers moments, I, p. 369, coll. Petitot. Arnauld d'Andilly a écrit son éloge dans ses *Mémoires*, I, p. 407, coll. Petitot.

2. Le Merdançon, désigné aujourd'hui sous le nom de Verdanson, coule de l'ouest à l'est, au nord de Montpellier, et se jette dans le Lez.

3. Joseph Gamorini, ingénieur italien attaché à la reine-mère, fut tué le 11 septembre, « qui fut une grande perte pour le Roi, car c'estoit un homme bien entendu pour les sièges ». (*Mémoires de Bassompierre*, III, p. 126.

tie pour le reprendre et le garder, comme ils firent, parce que les nôtres, au lieu d'aller au-devant d'eux et combattre en lieu spacieux, s'arrêtèrent sur ces penchants, où n'ayant pas le pied ferme, les ennemis, étant maîtres de la hauteur, n'eurent pas grand'peine de les en chasser. Cela se passoit environ sur le midi, et on voyoit le combat du logis du Roi, ce qui fut cause que plusieurs personnes de qualité de la Cour y coururent, armées à la françoise[1], dont il en fut tué plusieurs, entre autres M. le duc de Fronsac, dernier prince et héritier de la maison de Saint-Pol[2], et le marquis de Beuvron[3]. M. de Montmorency y fut blessé, et on croit qu'il auroit été tué sans d'Argencourt[4], qui le connut. Il commandoit effectivement dans Montpellier, quoiqu'il n'eût que la qualité de lieutenant, par l'estime que les gens de guerre avoient pour lui, qui, depuis, a été ingénieur général des armées du Roi, étant fort entendu aux fortifications.

Notre régiment fut commandé pour secourir ce poste,

1. C'est-à-dire fort peu armés, locution usuelle.

2. Léonor d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, fils du comte de Saint-Pol, servait en qualité de volontaire, « jeune prince de très grande espérance et qui fust à mon avis esté un jour un grand capitaine ». (*Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 121.)

3. Jacques d'Harcourt, marquis de Beuvron, gouverneur de Falaise, capitaine d'une compagnie de Chevau-légers en 1615, fut blessé aux sièges de Saint-Jean et de Clairac; M. de Beuvron, « très vaillant seigneur », dit au même endroit Bassompierre.

4. Pierre de Conty d'Argencourt, gentilhomme protestant, mort en 1655, était lieutenant au gouvernement de Montpellier lorsque le Roi investit cette place le 31 août 1622 ; maréchal de camp en 1637, lieutenant-général en 1653.

si tard qu'il étoit déjà abandonné quand nous l'approchâmes ; ayant ordre de nous retirer, comme nous fîmes, après avoir perdu quelques soldats, tués à coups de canon. Les ennemis firent un fort sur ladite hauteur, appelé le fort des Dames, parce qu'elles portèrent partie de la terre pour le construire, et l'ont gardé au long du siège.

Notre tranchée étant avancée sur les fossés d'une demi-lune[1], flanquée de deux bastions qui n'étoient point endommagés, avec fraises[2] et palissades, ayant des chevaux de frise[3] dans le fossé, au lieu de l'attaquer pied à pied, comme on fait à présent en semblables pièces, on attaqua par assaut. Auparavant [de] le donner, l'on me commanda, avec un autre officier, à la tête de cent piquiers, dans un chemin creux, sur le ventre[4], devant une batterie de dix pièces, qui étoit élevée d'environ six pieds au-dessus de nous. En ce temps-là, l'on chargeoit les canons de grosse poudre grenée, dont une partie ne brûlant pas nous incommodoit beaucoup plus que le tremblement de terre que faisoit la batterie, qui faisoit grand bruit et peu d'effet, parce que les coups, passant par-dessus notre tranchée, ne faisoient que raser le parapet de la demi-lune, et, encore bien qu'elle restât presque tout entière, on ne laissa pas de

1. Ouvrage formé de deux faces droites, qui fait partie des dehors d'une place et que l'on élève en capitale du front, pour couvrir la courtine ou les demi-bastions voisins.

2. Rang de pieux disposés selon un plan horizontal qu'on place au sommet du talus d'un fossé.

3. Le cheval de frise est une poutre en bois, traversée dans deux directions perpendiculaires par des lances en bois.

4. *Sous une batterie de dix pièces dans un chemin* : effacé.

nous commander de l'attaquer avec le régiment de Navarre, ainsi que nous fîmes avec beaucoup de vigueur; mais, la demi-lune étant en bon état et bien défendue, et nous vus des deux bastions, d'un chemin couvert et de la courtine[1] de la ville, après un combat opiniâtre de près de trois heures, nous fûmes contraints de nous retirer avec la perte de plus de cinq cents hommes. Le Bourdet, Ferron[2], Le Mesnil, Seran et Fresnel, capitaines au régiment de Navarre, y furent tués, plusieurs officiers blessés, le baron de Ferté, enseigne de notre mestre de camp, tué, plusieurs sergents et soldats aussi, et des capitaines et officiers blessés, entre autres M. de Beauregard, mon oncle, d'un coup de mousquet au travers du corps et de plusieurs coups de pierre et de grenade. Il fut porté en brancard à Pézenas[3], et, ne me permettant pas de l'accompagner jusque-là, il me renvoya au camp. Enfin, cette occasion mit tant d'officiers de notre régiment hors de combat qu'à la garde de la tranchée que nous fîmes en après, à l'heure qu'à la minuit il falloit relever la tête, ce fut à moi à la commander[4], qui n'étoit qu'enseigne. J'y fis un grand manquement : c'est que je ne pris pas garde que celui que j'avois relevé avoit permis à des soldats de prendre deux barriques, qui nous couvroient du côté

1. Partie du front de fortification bastionnée qui ferme l'espace compris entre deux bastions.

2. On était au mois d'octobre. Bassompierre *Mémoires*, t. III, p. 142 raconte la mort de Ferron et Bourdet, tués de la même mousquetade. « C'estoient deux braves hommes, » dit-il.

3. Pézenas, ch.-l. de cant., arr. de Béziers, Hérault.

4. *Moy*, effacé.

de la demi-lune, pour aller se chauffer à la place d'armes, car il faisoit un temps de bise bien froid. Je ne m'en aperçus qu'au point du jour, au salut des ennemis, qui tua deux soldats de mon poste, dont je fus bien marri, et réparai promptement cet endroit.

Cette malheureuse attaque de la demi-lune, qui haussa le cœur aux ennemis, abattit tellement celui de nos soldats qu'à la garde que nous fîmes en après, lorsqu'ils firent une sortie sur le midi, après une grosse pluie de quatre heures, ils[1] croyoient nos armes en mauvais état. J'étois avec M. de Launay, avec cent piquiers, à une place d'armes, pour soutenir la tranchée, laquelle étant couverte de barriques, l'eau, ayant détrempé la terre, la fit couler au bas et renverser les barriques, à même temps que les ennemis commencèrent à paroître. Les soldats étoient si effrayés qu'ils crurent que ce fussent eux qui les eussent renversées et s'enfuirent, à la réserve d'environ vingt, que nous arrêtâmes, et, pour rassurer tout, M. de Launay et moi nous avançâmes à découvert pour rencontrer les ennemis; et, en même temps, ceux qui avoient fui nous rejoignirent, et, pour effacer la honte, ils vouloient à toutes forces s'avancer davantage, mais, la pluie étant survenue avec orage, qu'à peine nous pouvions nous voir les uns des autres, contraignit les deux parties à la retraite.

En ce temps-là, [le Roi] donna une compagnie au régiment des Gardes à M. [de] Chantelot, premier capitaine de notre régiment, et à M. de la Molière, qui en étoit aussi capitaine, le gouvernement de Ville-

1. Il y a dans le texte : *qu'ils*.

neuve[1]. Notre armée s'affoiblissant par les combats, les fatigues et les maladies de l'automne, le Roi fit lever le siège de Briteste, pour se servir des troupes de M. de Vendôme[2], et marcher à l'armée de Sa Majesté celles qui étoient à l'armée de M. d'Angoulême[3], en Champagne, contre Mansfeld, parce qu'il s'étoit retiré en la comté de Minden, ayant traversé toute la Flandre[4]. Ces renforts auroient avancé la prise de Montpellier, si M. le duc de Lesdiguières[5] ne se fût entremis par ordre du Roi d'en proposer le traité, lequel, après diverses allées et venues, étant conclu[6], Sa Majesté, qui aimoit et estimoit M. d'Estis-

1. Villeneuve-sur-Lot, ch.-l. d'arr., Lot-et-Garonne.

2. Vendôme leva le siège de Briteste après avoir perdu 1,500 hommes. *Mémoires de Rohan*, I, 228, coll. Petitot.)

3. Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet (1573-1650), connu jusqu'en 1619 sous le nom de comte d'Auvergne, avait conspiré contre Henri IV, mais servit Louis XIII avec dévouement.

4. Ernest de Mansfeld, fils naturel du comte de Mansfeld (1585-1626), avait embrassé la Réforme. Ayant levé une armée avec l'appui de princes allemands, il parut tout à coup sur les frontières de Champagne, d'où une sorte de panique commença à se répandre. Le duc de Nevers l'amusa par des pourparlers et il se retira dans les Pays-Bas, où il défit les Espagnols, puis en Westphalie, dans le comté de Minden.

5. François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1626), maréchal de France en 1608, abjura le protestantisme en 1622, pendant le siège de Montpellier, et fut alors nommé connétable.

6. L'édit de Montpellier, du 20 octobre 1622, reconnut aux calvinistes le libre exercice de leur culte, mais leur enleva toute autre assemblée que leurs synodes et consistoires, et ne leur laissa, comme places de sûreté, que la Rochelle et Montauban : « Le duc de Rohan avoit promis l'exécution du traité

sac, notre mestre de camp, lui proposa s'il aimoit mieux que son régiment demeurât en garnison à Montpellier que d'être du corps d'armée qu'il avoit destiné d'être près sa personne, aux environs de Paris. M. d'Estissac après avoir remercié Sa Majesté et demandé le dernier, le Roi mit en garnison dans Montpellier les régiments de Picardie et de Normandie, sous le commandement de M. de Valençay[1]. Notre régiment eut ordre de s'acheminer à nos garnisons de Pont-Sainte-Maxence[2] et de Verberie[3], à douze lieues de Paris. Le régiment de Navarre fut aussi destiné pour le petit corps d'armée, ayant pour garnisons Melun et Corbeil, et, comme nous tenions même route, nous eûmes ordre de loger ensemble à Meynes[4], où un malavisé de ce lieu-là fut cause que le peuple [ne] nous y voulut pas recevoir pour ce jour-là. Ces pauvres gens le payèrent bien, car, pour les punir, nous y demeurâmes trois jours entiers.

Chemin faisant, je fus commandé pour aller faire le logement de notre régiment à la petite ville d'Espe-

et la soumission des villes rebelles moyennant 200,000 écus que Sa Majesté lui donneroit comptant et quelques autres gratifications à lui et à son frère. » (*Mémoires de Richelieu*, II, p. 222, coll. Petitot.) Le duc de Rohan, vivement attaqué pour avoir signé cette paix, a publié une justification sous ce titre : « Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier. » (*Mémoires de Rohan*, I, 232, coll. Petitot.)

1. Achille d'Étampes-Valençay (1589-1646), commandeur de l'ordre de Malte, maréchal de camp, gouverneur de Montpellier, devait commander plus tard les troupes du pape Urbain VIII contre le duc de Parme et recevoir le chapeau de cardinal.

2. Pont-Sainte-Maxence, ch.-l. de cant., arr. de Senlis, Oise.

3. Verberie, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

4. Meynes, cant. d'Aramon, arr. de Nîmes, Gard.

luche[1], à une lieue de Montélimar [7 novembre]. Le châtelain du lieu, ayant vu l'ordre, dit qu'ils avoient défense de M. le connétable de Lesdiguères, gouverneur de la province, de ne recevoir aucune troupe sans son attache[2]. Je lui répondis que cela étoit bon pour des troupes particulières et non pour une armée comme celle du Roi, commandée par M. le maréchal de Bassompierre, qui devoit arriver le même soir à Montélimar. Pendant notre dialogue, je reconnus le lieu et fis saisir un ravelin[3], devant la porte, par des sergents et soldats de notre régiment. Mais, voyant l'opiniâtreté du châtelain et la peine où seroit notre régiment, après avoir fait une grande journée, si ces gens-là persistoient à leur désobéissance, je m'en allai à Montélimar en donner avis à M. le maréchal de Bassompierre, qui, en étant irrité, me demanda si nous étions en état de forcer ce lieu-là. Je lui répondis que oui. Il m'ordonna de dire au commandant de notre régiment de le faire. Après avoir pris congé, en descendant les degrés de son logis, je me représentai les malheurs qui arrivent en lieu où l'on entre par force, et que, même, je pouvois être désavoué d'avoir porté un tel ordre verbalement, ce qui me fit remonter et dire à M. le maréchal de Bassompierre

1. Espeluche, cant. et arr. de Montélimar, Drôme.

2. L'attache était l'ordonnance que rendait un gouverneur de province pour faire mettre à exécution les ordres que le Roi lui adressait. La lettre était ainsi nommée parce qu'on l'attachait aux pièces.

3. Le ravelin, de l'italien *rivellino*, est un ouvrage de fortification composé de deux faces avec un angle saillant et semblable à une demi-lune.

[que] je le suppliois très humblement me donner ordre par écrit de ce que nous avions à faire. Sur quoi, ayant fait lui-même réflexion, il envoya quérir son hôte. Il lui demanda qu'étoit-ce qu'Espeluche, quel motif ces gens-là pouvoient avoir de ne pas reconnoitre ses ordres; à quoi il répondit : « Il faut que cela vienne de la brutalité du châtelain. C'est un emporté qui gouverne ce peuple; mais, Monseigneur, si vous me commandez d'y aller avec ce gentilhomme-ci, j'espère qu'il ne sera pas besoin de venir à la force et de faire ouvrir les portes d'Espeluche, si tôt que je m'y présenterai. » Ce qui fut fait.

Passant à Lyon, je me résolus d'aller voir Monsieur mon père et de me trouver au régiment auparavant qu'il entrât en garnison. Pour cet effet, je pris une copie de la route, et, le quittant à la Maison-Blanche[1], entre Villefranche et Mâcon, je passai à Charolles et m'allai embarquer à Diou[2], où je fus surpris d'une maladie si violente qu'étant au droit de Châteauneuf[3], j'y fus contraint d'y mettre pied à terre pour me confesser et communier. Monsieur mon père, en étant averti, m'y vint trouver, et je fus guéri. Je m'en allai avec lui en un bateau à Jargeau, d'où, après avoir séjourné quatre ou cinq jours, je partis avec mon frère du Fresnay, passant par Loury et Pont-sur-

1. La Maison-Blanche, comm. de Romanèche, cant. de la Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon, Saône-et-Loire, sur la route de Lyon à Paris.

2. Diou, sur la Loire, cant. de Dompierre-sur-Besbre, arr. de Moulins, Allier.

3. Châteauneuf-sur-Loire, ch.-l. de cant., arr. d'Orléans, Loiret.

Yonne[1]. Je pensois trouver notre régiment à Saint-Mards[2], où je me trouvai à la dinée, et, comme je demandois à mon hôte si on ne parloit point de gens de guerre en ce pays-là, il y eut un homme qui dit qu'il y en avoit à quatre lieues de là, qui faisoient état de loger à Saint-Mards, mais qu'on les en empêcheroit bien, qu'il ne falloit que bien fermer les portes; ce qui m'obligea de monter à cheval incontinent avec mon frère, pour en aller avertir notre régiment, qui s'étoit déjà si bien préparé à surprendre ceux de Saint-Mards que je trouvai à deux lieues de là les soixante mousquetaires à cheval qui se devoient saisir des portes et cent[3] mousquetaires à pied pour les soutenir, suivis de tout le reste du régiment. Cela fut exécuté sans difficulté, dont ceux de Saint-Mards furent bien étonnés, et, nous ayant laissés plus de deux heures sans faire les logis, ils se résolurent, à la fin, pour éviter plus grand mal.

Mon frère du Fresnay étant tombé malade près de Nogent-sur-Seine, je le laissai en mon logis avec mon frère de Champfort, où ils furent bien traités. Ils me vinrent trouver en notre garnison au Pont-Sainte-Maxence. Je ne veux omettre qu'étant tombés malades par chemin, ils s'arrêtèrent en un village, où l'on fit difficulté de les loger. Une petite fille de sept à huit ans les ayant reconnus : « Voilà Monsieur notre enseigne à la porte! » Cet homme courut promptement, l'alla prendre[4],

1. Pont-sur-Yonne, ch.-l. de cant., arr. de Sens, Yonne.

2. Saint-Mards-en-Othe, cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes, Aube.

3. Il y a dans le texte : *de cent.*

4. C'est-à-dire : le maître de la maison alla prendre Champfort.

et, reçu en sa maison, où il l'avoit logé, étant enseigne au régiment de Beauce, il lui avoit donné sujet de s'en louer.

Les tendresses et caresses de mon père, de ma mère et la complaisance de nos amis du pays me faisoient trouver fort rude la sévérité de mon oncle. J'étois gâté pour trois ou quatre mois, quand je revenois auprès de lui. J'avois peine à vivre en l'exacte discipline qu'il me faisoit observer, n'ayant pas alors le jugement de me connoitre, car il étoit ennemi du vice, orné de vertus, et avoit la bonté de me donner incessamment des avis dignes de l'instruction d'un prince[1].

Nous avions six compagnies à Pont-Sainte-Maxence et autant à Verberie, fortifiées de soldats d'élite des licenciements des nouveaux régiments, braves restes de tant de sièges et de combats, mais tout nus. Cette extrémité fut cause qu'ils firent grands dégâts à la forêt d'Halatte[2], n'en prenant pas seulement pour se chauffer, mais encore pour avoir de quoi se nourrir, ce qui obligea les officiers des Eaux et Forêts de nous faire donner assignation à la Table de marbre[3], et à Messieurs de Navarre aussi, de qui les soldats avoient

1. *Les tendresses et caresses, etc....*, jusqu'à la fin du paragraphe : addition marginale du ms., p. 96.

2. La forêt d'Halatte, de 8 kilomètres environ de longueur sur autant de largeur, s'étend au sud de Pont-Sainte-Maxence jusqu'à Senlis, Oise.

3. Les trois juridictions désignées autrefois sous le nom de Table de marbre étaient l'Amirauté, la Connétablie et les Eaux et Forêts. Elles tiraient leur dénomination d'une grande table de marbre, située dans le Palais de justice de Paris, et autour de laquelle siégeaient primitivement les juges.

fait le même à la forêt de Fontainebleau. Quand les officiers des Eaux et Forêts en voulurent parler au Roi, qui savoit que nous n'étions pas payés, [il] leur dit : « Vous pouvez jeter vos informations dans le feu. Les forêts et les soldats sont à moi. N'en parlez plus. » Aussi n'y fit-on plus de mal, quand nous eûmes de l'argent de sept montres, qui nous étoient dues. Nous en reçûmes quatre au commencement de décembre et, ayant fait le décompte à tous nos soldats, nous les fîmes habiller à neuf.

Nous n'épargnions aucune dépense pour mettre nos compagnies en bon état. J'avois trente-six piquiers dans celle de mon oncle, des plus grands hommes qu'on puisse voir; et, ayant avancé quatre écus à un soldat de bonne mine et bien vêtu, que j'avois reçu, il déserta et emporta mon argent. Je ne pensois point à[1] lui, quand, en allant à Paris, je le rencontrai au logis de la Villette[2] avec six autres soldats du régiment des Gardes, et fus si surpris de le voir et transporté de colère que je m'en allai à lui l'épée à la main. J'observai pourtant quelque précaution, en disant : « Voleur, tu fais tort à ces gens de bien de te mettre dans leur compagnie. » Il se jeta dans l'hôtellerie prochaine. Je courus après lui et, l'ayant trouvé sous son lit, en la grande chambre d'en haut, et, l'épée à la main, je le faisois marcher après moi, quand, tout d'un coup, je m'aperçus de ma faute, en descendant les degrés, de

1. Il y a *en* dans le texte.

2. La Villette était alors un bourg composé d'auberges et de guinguettes, à 6 kilomètres de Saint-Denis, et contigu à la barrière Saint-Martin. Voy. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, I, 463, édit. 1883.

l'avoir enlevé parmi ses compagnons et laissé mon cheval à la porte à leur discrétion. Je l'y retrouvai pourtant, et, comme j'étois sur le point d'y monter, un gentilhomme de mes amis, de la maison du Roi, s'avança et me dit qu'à l'autre bout du village il avoit vu faire la partie de plusieurs soldats, séparés en deux troupes, qui passoient par dehors le village pour m'aller attendre au moulin, sur le chemin de Paris; qu'il ne me quitteroit point; si je voulois aller vite, que nous serions passés auparavant qu'ils fussent au moulin. Il étoit presque nuit, et le chemin si mauvais que nos chevaux en avoient jusqu'aux sangles. Je le remerciai de l'avis et me retirai en diligence avec celui qui me l'avoit donné, emportant l'épée de mon déserteur.

1625.

Notre régiment demeura à Pont-Sainte-Maxence et Verberie, nos compagnies à cent hommes, jusques au mois de février de l'année 1623, que nous fûmes réformés à cinquante hommes par compagnie. Les soldats qui furent congédiés passèrent devant le Roi, qui étoit à la chasse près de Senlis. Sa Majesté les fit arrêter et demanda qui ils étoient et où ils alloient. Il y en eut un qui répondit qu'ils avoient été cassés du régiment d'Estissac et que leur capitaine ne les avoit pas payés de trois montres, qui leur étoient dues de l'année passée. Sur quoi M. d'Estissac[1], notre mestre de camp, étant arrivé, dit au Roi qu'il étoit

1. Correction autographe de *de Stissac*.

vrai qu'il étoit dû trois montres à son régiment de l'année passée et les avances qu'ils avoient faites aux soldats sur la présente, au pied de cent hommes. Sa Majesté, trouvant les soldats à son gré, commanda à M. d'Estissac de les renvoyer dans la garnison; mais, à la fin, il fallut encore les congédier sans argent, car l'assignation qui nous avoit été donnée pour lesdites montres ne se trouva pas bonne[1].

Le 10e de mars, notre régiment reçut ordre d'aller en garnison à Montreuil, Boulogne et Rue[2]. Nous étions quatre jeunes enseignes pour la conduite de celle de Montreuil. Notre peu d'expérience nous fit commettre la[3] faute de nous en aller par le droit chemin, passer dans un village du roi d'Espagne[4], que par hasard nous surprimes[5], car, s'ils avoient été avertis, ils nous eussent bien empêchés de passer, et, comme ils étoient sur le point de sonner le tocsin, nous les apaisâmes, leur faisant entendre que c'étoit par mégarde et que nous ne faisions que passer pour aller à Montreuil, et, pour leur faire connoître que nous ne voulions pas leur faire du mal, je baillai un quart d'écu à un paysan, à qui un soldat

1. Une assignation était un mandat délivré pour toucher une somme sur un certain fonds. Or, quand ce fonds était épuisé pour une raison ou pour une autre, l'assignation ne se trouvait plus bonne.

2. Rue, ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville, Somme.

3. *La*, correction autographe de *deux fautes, la première*, etc...; et en marge : *renvoy au feuillet ci-joint à la suite*.

4. Il s'agit là d'un village dépendant de l'Artois, province qui ne fut cédée par l'Espagne à la France qu'au traité des Pyrénées en 1659.

5. Correction autographe de *car sy par hasard ils eussent*.

avoit pris une poule[1]. M. le comte de Lannoy nous reçut fort bien.

Environ le 15e août, il survint une maladie populaire à Montreuil, qu'il n'y eut guère de soldats ni d'habitants qui n'en fussent attaqués. M. de Beauregard, notre oncle, mes frères et moi fûmes bien malades. Mon frère de Champfort guérit le premier. Il alla à Paris, où il trouva Monsieur mon père, qui lui donna quatre cents livres pour payer les dettes que nous avions faites en nos maladies, qui furent longues, aussi bien que [chez] la plupart des soldats et habitants de Montreuil; mais il en mourut peu. Étant logé près de Doullens[2], j'eus la curiosité de voir l'endroit par lequel les Espagnols prirent la citadelle[3], pendant qu'il y avoit dans la ville plus de cinq cents gentilshommes, dont plusieurs étoient issus de plusieurs bonnes maisons de Picardie, qui faisoient de continuelles sorties et remportoient tous les jours de grands avantages sur les ennemis, qu'ils méprisoient d'autant plus qu'ils n'avoient que deux pièces de canon, dont ils battoient la citadelle, et faisoient la guerre en Amadis de la Gaule[4], au lieu de s'opposer à

1. Viennent ensuite dans le ms. six lignes effacées : *notre seconde faute fut d'aller loger à une lieue de Montreuil, dans un village qui en dépendoit, sans en avertir Monsieur le comte de Lannoy qui en étoit gouverneur, qui eut pourtant la bonté d'excuser notre ignorance et nous reçut parfaitement bien.*

2. L'orthographe du ms. est : *Dourlens.*

3. La citadelle fut prise en juillet 1595 et rendue à Henri IV par le traité de Vervins en 1598.

4. Amadis de Gaule, ou mieux de Galles, est le héros d'un roman de chevalerie.

l'attaque de la citadelle, à laquelle les Espagnols avoient[1] fait une si petite brèche qu'ils n'y pouvoient monter que deux de front, armés de plastrons et de hallebardes, cependant que leurs mousquetaires tiroient aux défenses. La place étoit défendue par deux jeunes gentilshommes, fort généreux et peu expérimentés, qui fit exposer le premier sur le haut de la brèche, où il fut blessé, au lieu d'attendre les ennemis aux retranchements. Le lieutenant s'étant aussi avancé, il fut aussi blessé à mort, et les soldats, les emportant, tournèrent le dos aux ennemis, qui prirent la citadelle, dans laquelle ayant mis 2.000 mousquetaires, à la faveur desquels s'étant rendus maitres de la ville, il arriva, pour comble de malheur, qu'à la[2] seule porte qui n'étoit pas terrassée, par où cette cavalerie se pouvoit facilement sauver, si on l'eût pu ouvrir, ses clefs se trouvèrent[3] perdues, de sorte que toute cette noblesse fut malheureusement massacrée, sans donner quartier à pas un, [ce] qui fut une grande perte[4] et la cause de celle de la ville d'Amiens, d'autant que Hernantel Porte-Carere[5], qui surprit Amiens, assembla ses troupes à Doullens pour exécuter son entreprise et prendre cette grande ville, où étoient le comte de Saint-Pol[6], gouverneur de

1. Il y a dans le texte : *ayant*.

2. Il y a dans le texte : *que la*.

3. Il y a dans le texte : *trouvant*.

4. La *Chronologie novenaire* de Palma-Cayet, t. VI, p. 56, coll. Petitot, donne des détails sur ce massacre.

5. Hernantello Porto-Carrero, général des Espagnols, mourut en septembre 1597, en défendant Amiens, où il commandait l'armée assiégée.

6. Le comte de Saint-Pol, père du duc de Fronsac, dont

la province, et plus de 8,000 habitants, qui portoient les armes, quoi qu'il n'eut pas 2,500 hommes. Que si Doullens est perdu par le mépris que la garnison de la ville faisoit des Espagnols, les habitants d'Amiens, par la même raison, ont perdu leur ville, d'autant qu'ayant avis que le roi Henri le Grand avoit commandé 2,000 Suisses pour y aller en garnison, ils envoyèrent des députés prier Sa Majesté de les en exempter et l'assurer qu'ils se garderoient bien. Cependant, la perte de cette grande ville auroit couru fortune de ruiner toute la Picardie, si le Roi ne l'avoit reprise après un grand siège[1].

Le roi Louis le Juste, en l'an 1626, ayant donné les ordres à notre régiment, que l'on appeloit lors Estissac, d'aller en garnison en Bretagne, les États de cette province furent prier Sa Majesté de nous contremander, en disant qu'ils se garderoient bien eux-mêmes; Sa Majesté leur répondit : « Ceux d'Amiens en dirent autant à feu mon père et se sont laissé prendre, » et leur commanda de nous bien recevoir, comme ils firent.

J'ai prouvé en ce temps-là la vérité que l'oisivete est racine de tous maux. Nous étions plusieurs jeunes officiers ensemble en garnison, en paix avec les ennemis du Roi et en guerre avec les vices. La galanterie avec les dames, conversations, promenades, collations,

nous avons vu la mort devant Montpellier, était frère du duc de Longueville, qui fut tué par accident en entrant à Doullens en 1595. Il lui succéda comme gouverneur de Picardie.

1. La ville d'Amiens fut prise par Henri IV le 25 septembre 1597, ce qui mit fin à la guerre avec l'Espagne et amena le traité de Vervins l'année suivante.

ayant produit des jalousies, querelles et combats, où il y en eut des tués et blessés, doivent servir d'exemple à ne tomber en pareils inconvénients et aux pères et mères, maris et femmes, de ne recevoir pas indifféremment toutes sortes de personnes en leurs maisons. [C'est] le péril de la trop grande familiarité, dont le moindre mal est la perte de la réputation, qui est infaillible.

1624.

Mes frères de Champfort et du Fresnay partirent de Montreuil au commencement du mois de mars de l'année 1624, pour aller en Hollande apprendre à servir le Roi dans la compagnie de M. de Besque, qui étoit de nos amis, dans le régiment de Hauterive[1]. Mon frère de La Motte arriva à notre garnison environ deux mois après.

La même année 1624, M. de Besançon[2] eut une

1. A cette époque, « il n'y avait pas dans l'armée française de règlement officiel de manœuvre; il y avait des usages provenant en grande partie de règlements hollandais, règlements que beaucoup d'officiers avaient appris en allant servir dans les régiments entretenus par le roi en Hollande. » (*Histoire de l'infanterie en France*, par le lieutenant-colonel Belhomme, I, 332.) Le marquis d'Hauterive, grand-père de Saint-Simon, fut lieutenant général des armées du roi et des états généraux des Provinces-Unies et colonel général des troupes françaises à leur service. Saint-Simon (t. I, p. 213, édition Boislisle) dit que presque toute la jeune noblesse de ce temps-là avait porté le mousquet en Hollande sous son grand-père. Le régiment d'Hauterive, au service de la Hollande, commandé par François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, fut licencié en 1650.

2. Le baron Charles de Besançon de Bazoches, fils de Charles

commission du Roi, fort ample et extraordinaire, pour faire faire les revues des troupes de Picardie et ordonner de leur paiement. Il l'exécuta hautement avec telle satisfaction de la Cour que tous les gouverneurs des places, capitaines et officiers qui contestèrent ou eurent prise avec lui en ce rencontre [s'en] trouvèrent fort mal, spécialement MM. de Périgal et la Rivolle, capitaines au régiment de Navarre, et Picon, enseigne de mestre de camp, qui en furent cassés, le premier étant en grande considération pour son mérite, neveu de M. de Boësse-Pardaillan[1], qui avoit été gouverneur de la citadelle de Bourg-en-Bresse et assassiné par quelques huguenots, faisant une bonne action pour le service du Roi. Le second, qui avoit aussi beaucoup servi, avoit les deux bras rompus, et autres blessures qu'il avoit reçues en servant le Roi. M. le maréchal de la Force même ne fut pas exempt du blâme de la Cour pour avoir fait payer complètement la garnison de Calais, où M. de Besançon prétendoit faire des deniers revenants-bons[2]. Il

de Besançon, seigneur de Bouchemont et de Souligné, et de Madeleine Horric, chargé de plusieurs commissions importantes relatives à la discipline et à la subsistance des troupes, commissaire général des guerres en 1643, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1653, mort en 1669. Voy. sa biographie dans l'Introduction aux *Mémoires de du Plessis-Besançon*, son frère, publiés pour la Société de l'Histoire de France par le comte Horric de Beaucaire, 1892.

1. Pierre d'Escodeca, baron de Boësse-Pardaillan, mestre de camp du régiment de Navarre, maréchal de camp en 1619, combattit pour le roi, quoique protestant, et mourut en 1621. Voy. note sur M. de Boësse, dans les *Lettres, instructions... de Richelieu*, éd. Avenel, t. I, p. 425.

2. Les revenants-bons d'une charge étaient les profits qui

commandoit pour lors à Calais en qualité de général d'armée, et son fils de maréchal de camp[1], sur l'apparence qu'il y avoit en ce temps-là de rupture avec les Espagnols, qui avoient extraordinairement augmenté leur armée de Flandre et les garnisons de leurs places du côté de France. Cela n'empêcha pas que M. le maréchal de la Force ne fût contraint d'aller à la Cour se justifier de s'être servi de son pouvoir contre la commission de M. de Besançon[2].

Au mois de juillet 1624, M. de Madinet s'étant accommodé de la compagnie de M. Desmoulins, je traitai avec lui de la charge d'aide-major pour notre régiment d'Estissac, ne doutant pas que M. d'Épernon ne m'en donnât librement les provisions par la faveur de M. le duc de la Valette, son fils, qui me faisoit l'honneur de m'aimer. Étant sur le point de la demander, le Roi me fit dire par M. de Beauclerc[3], secrétaire des commandements au département de la guerre, de ne prendre aucune provision de M. d'Épernon, ni de M. de la Valette, ne voulant pas que je

restaient entre les mains du titulaire après avoir rendu ses comptes; c'était l'argent non employé sur la somme allouée.

1. Armand de Caumont, fils aîné du duc de la Force (1580-1675), ne fut nommé en réalité maréchal de camp qu'en 1625; lieutenant général en 1641, maréchal de France, duc et pair à la mort de son père, en 1652.

2. Vient ensuite un *Renvoy à la page suivante*, c'est-à-dire à la page 105 du ms. Le reste de la page 104 est effacé et reproduit plus loin.

3. Charles Beauclerc, sieur d'Achères, secrétaire des Finances et du Cabinet du roi en 1610, secrétaire des commandements de la reine en 1621, intendant des Finances en 1622, secrétaire d'État le 5 février 1624 à la retraite de M. de Puisieux, mort dans sa charge en 1630.

tinsse ma charge que de Sa Majesté, qui me feroit donner une commission au Grand Sceau, comme aux capitaines. Je ne sais si ce fut par bonheur ou autrement; mais toutes les prières que je fis pour avoir au moins l'attache[1] de M. d'Épernon furent inutiles. C'étoit en un temps que le Roi ne vouloit pas entièrement supprimer la charge de Colonel de l'infanterie, mais en diminuer l'autorité. Lui ayant déjà ôté la disposition des lieutenants-colonels, [il] lui avoit seulement laissé à nommer un capitaine au lieu de celui qu'il faisoit monter à la lieutenance-colonelle, et [il] n'avoit que la disposition des majors, aides, maréchaux des logis, aumôniers, chirurgiens, prévôts, leurs lieutenants, greffiers et archers, et je[2] fus le premier instrument dont le Roi se servit pour énerver cette grande charge[3] en la personne la plus jalouse du monde de maintenir son autorité, grand et puissant seigneur, qui avoit son fils, M. le cardinal de la Valette[4], parfaitement bien auprès de M. le cardinal de Richelieu.

Après que j'eus été reçu en ma charge d'aide-major en vertu de ma commission du Roi, il (le duc d'Éper-

1. On appelait, dans ce cas, lettres d'attache, les lettres qu'expédiait le Colonel général de l'infanterie en vertu des brevets ou commissions accordés par le Roi aux officiers qui devaient servir sous lui. Voy. p. 118, note 2.

2. Il y a dans le texte : *comme je*.

3. La charge de Colonel général fut supprimée par l'ordonnance du 28 juillet 1661, à la mort du deuxième duc d'Épernon.

4. Louis de Nogaret, dit le cardinal de la Valette, fils du duc d'Épernon et frère du duc de la Valette (1593-1639), archevêque de Toulouse, toujours dévoué à Richelieu au point de mériter le surnom de cardinal-valet, par allusion à son nom.

non) envoya le sieur de Richebourg avec des provisions de sa part, pour en être mis en possession comme vacante, voulant ignorer que le Roi m'en avoit pourvu, avec des lettres très expresses au commandant de notre régiment pour le faire recevoir et installer en cette charge. Je lui dis que, pour l'en débarrasser, il ne falloit autre chose sinon que nous allassions trouver le Roi, ledit sieur de Richebourg et moi, pour savoir sa volonté, afin qu'il ne fût point en peine de décider le différend et que M. d'Épernon n'eût pas sujet de se plaindre de lui d'avoir préféré la commission du Roi à sa provision. Il en demeura d'accord, et nous allâmes ensemble jusqu'à Fontainebleau, et ne l'ai jamais vu depuis. J'y arrivai un jour que toute la Cour étoit en rumeur[1] par la détention de M. le maréchal d'Ornano et M. de Chaudebonne, qui étoient tous deux à Monsieur frère unique du Roi, accusés d'avoir été cause de la brouillerie qu'avoit eue, le soir précédent, le Roi avec Monsieur; tant est que, le même jour, ils furent conduits à la Bastille, où, quelque temps après, M. le maréchal d'Ornano eut le cou coupé[2].

1. Correction de *étoit travaillée*.

2. Jean-Baptiste d'Ornano, colonel général des Corses, surintendant général de la maison de Gaston d'Orléans, ne fut nommé maréchal de France qu'en 1626. Souvigny confond en cette occasion les deux arrestations d'Ornano. Celui-ci, gouverneur de Gaston d'Orléans et ayant intrigué avec lui, fut arrêté, mis à la Bastille, puis transféré au château de Caen. C'est de cette arrestation qu'il s'agit. Richelieu, devenu premier ministre en 1624, fit rentrer d'Ornano en grâce. Mais, impliqué dans la conspiration de Chalais, Ornano fut conduit, le 4 mai 1626, avec Chaudebonne, à Vincennes, où il mourut.

Mes amis me dissuadoient de parler au Roi qu'il ne fût de meilleure humeur; mais la crainte que j'eus que M. le cardinal de la Valette ne me prévînt, ne me permit pas d'attendre un autre temps. Sa Majesté, ayant entendu mes raisons, me dit : « Retournez-vous-en à votre charge. Servez-moi bien. Je vous saurai bien maintenir. » Je pris congé de Sa Majesté là-dessus et m'en allai trouver M. de Beauclerc, qui me dit qu'il avoit ordre de Sa Majesté de me dire la même chose. Sur quoi, M. de Moncamp, capitaine en notre régiment, qui étoit de mes amis, prit ma parole[1], disant qu'il étoit nécessaire d'avoir un nouvel ordre du Roi pour faire connoître l'intention de Sa Majesté, adressant à notre mestre de camp ou à celui qui commanderoit en son absence. M. de Beauclerc, l'ayant trouvé à propos, envoya chercher quelqu'un des commis et, ne s'en trouvant point, il prit la peine de l'écrire lui-même de sa main. C'étoit un ministre qui aimoit les fidèles serviteurs du Roi et étoit leur véritable protecteur.

1625.

Ainsi, je m'en retournai à ma charge et n'y fus plus troublé jusques en 1630, que M. d'Épernon me la fit perdre, ainsi que je dirai en son lieu. M. d'Estissac, notre mestre de camp, et tous les capitaines et officiers de notre régiment étoient bien aises de ce que le Roi m'avoit maintenu [et] étoient encore plus satisfaits de l'exercice que je faisois faire au régiment

1. C'est-à-dire : prit pour moi la parole.

et des fonctions de ma charge en l'absence du major, que l'on n'y voyoit point. C'étoit un nommé M. d'Hugues, que le Roi n'aimoit point, parce qu'étant capitaine au régiment de Picardie, il s'étoit jeté dans Metz avec sa compagnie, tambour battant, sans ordre du Roi, pour servir M. d'Épernon[1], qui lui avoit donné cette charge de major du régiment d'Estissac en récompense.

Cette même année[2], Madame Henriette-Marie[3] de Bourbon, sœur du Roi, que les mylords Carlisle et Holland[4] avoient épousée dans l'église de Notre-Dame de Paris par procuration du roi d'Angleterre, passa à Montreuil et s'embarqua à Boulogne pour s'en aller trouver son mari en Angleterre[5].

En l'an 1625, M. le connétable de Lesdiguières prit possession du gouvernement de Picardie et trouva mauvais que les gouverneurs des citadelles se précautionnoient pour ne l'y laisser pas entrer. Le plus fort [est que], étant arrivé à Montreuil, il voulut déloger une compagnie de notre régiment, qui étoit à Rue, pour

1. Le duc d'Épernon avait été nommé gouverneur des Trois-Évêchés en 1583.

2. Ici vient le passage effacé à la page 104 du ms.

3. *Madame Henriette Marie*, addition autographe ; le passage avait été laissé en blanc.

4. *Carlille et de Holland*, addition autographe. Les comtes de Carlisle et de Holland vinrent en ambassade extraordinaire pour la conclusion de ce mariage. Durant la négociation, mourut Jacques Ier, le 27 mars 1625, et le roi Charles Ier envoya Buckingham chercher la princesse, qui fut mariée le 11 mai.

5. La reine Henriette d'Angleterre (1609-1669) débarqua à Douvres le 23 juin. Voy. *Henriette-Marie de France*, par le comte de Baillon, p. 50.

aller à Boulogne. Sur quoi nous lui fîmes entendre que cela ne se pratiquoit point en Picardie, que les troupes qui entroient par ordre du Roi ne pouvoient sortir que par ordre de Sa Majesté. Quelqu'un proposa qu'il pouvoit changer les garnisons comme connétable. Il changea effectivement cette compagnie; mais on ne le trouva pas bon à la Cour.

En ce temps-là, les trésoriers de l'extraordinaire des guerres en Picardie s'accommodoient avec un nommé Candeau, fermier du domaine du Roi, qui nous payoit en escalins, monnoie de Flandre[1] qui avoit cours au pays, et n'y avoit rien à perdre. Cela s'entend pour les soldats; mais, pour les officiers, on les payoit en monnoie du Roi, et on nous avançoit quarante ou cinquante écus[2] par semaine, dont nous faisions régulièrement les prêts[3] à nos soldats. Ce commerce, si utile au service du Roi et commode pour nous, fut interrompu et l'on mit en prison au For-l'Évêque[4], à Paris, M. Lévesque, trésorier de

1. L'escalin correspondait à l'ancienne livre française. Ce nom est d'origine germanique. Ancien haut-allemand, skilling; allemand moderne, schilling; flamand, schelling; anglais, shilling.

2. L'ancien écu français, ou petit écu, par opposition à l'écu de six livres, était de trois livres.

3. La distribution de la solde à la troupe se faisait « par advance et par forme de prest. » Voy. l'*Ordonnance et règlement général faict par le Roy pour l'Art militaire*, du 14 février 1633.

4. Le For-l'Évêque (*forum episcopi*) fut primitivement la cour contentieuse de l'évêque, ou le siège de sa juridiction, et se trouvait situé sur le territoire de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Voy. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, I, 138, édit. 1883.

l'extraordinaire des guerres de Picardie, l'accusant de billonnage[1]. Il en sortit pour de l'argent; mais nous fûmes privés du secours de Candeau, et, après avoir épuisé notre crédit pour faire subsister nos compagnies, nous reçûmes ordre du Roi de partir de nos garnisons de Montreuil et Boulogne, pour aller servir en l'armée d'Aunis. Sur quoi M. de Beauregard, qui commandoit le régiment, fit assembler les capitaines et officiers, et [il] fut résolu d'envoyer au Roi représenter le mauvais état où nous étions. Ayant engagé nos équipages, il nous étoit impossible de partir de nos garnisons sans avoir de quoi les dégager. Le Roi eut agréable la lettre que M. de Beauregard lui écrivit sur ce sujet. La réponse fut pourtant un second commandement de partir, et que, passant au Pont-de-l'Arche[2], nous trouverions un commissaire pour la revue et un trésorier pour nous payer deux montres, et que, pour nos équipages, nous les ferions conduire par les chevaux et charrettes que nous trouverions en notre route. Selon l'ordre que Sa Majesté nous en envoya, nous en prîmes donc à notre départ, et je fus envoyé à Abbeville pour empêcher à l'avance qu'il n'y eût quelque émotion populaire pour nous ôter les chevaux qui leur appartenoient.

Pour cet effet, je priai le maieur d'assembler son conseil à la maison de ville, n'y ayant point

1. Le billonnage était le trafic illégal que l'on faisait sur les monnaies, quand on mettait en circulation des monnaies fausses ou que l'on détruisait des monnaies pour les transformer en matière première. Il était considéré comme un crime et puni comme la fabrication de la fausse monnaie.

2. Pont-de-l'Arche, ch.-l. de cant., arr. de Louviers, Eure.

de gouverneur[1]. Étant assemblés, je leur montrai l'ordre du Roi. Ils promirent de tenir exactement la main à le faire exécuter, que le maïeur seroit à la place, à cette intention, avec le prévôt et ses archers, et les échevins et autres notables de la ville en divers endroits pour contenir le peuple. En ayant averti M. de Beauregard, il ne s'arrêta pas tant à cela qu'il ne fît marcher notre bagage mêlé avec des troupes, et les sergents et mousquetaires sur les côtés. Quelques séditieux furent assez insolents pour entreprendre de dételer les chevaux de notre charrette, mais nous les en empêchâmes bien, et les magistrats de la ville d'assembler la cabale de la ville qu'ils avoient faite à cette intention, de sorte que nous traversâmes la ville sans altération et continuâmes notre route jusqu'au Pont-de-l'Arche, où n'ayant trouvé ni commissaire ni trésorier, il fallut penser à faire subsister notre régiment en prenant des logements sans ordre, ceux de notre route étant finis[2]. Pour cet effet, M. de Beauregard nous fit loger

1. Maïeur, titre du premier magistrat municipal, dont le conseil était composé de quatre échevins. Le maïeur d'Abbeville, en 1625, était Octavian Hermant. « On consultoit et on écoutoit M. Hermant comme un oracle de Thémis. » (*Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et maïeurs d'Abbeville*, par Jacques Sanson, carme déchaussé, in-fol. Paris, 1657.)

2. Chaque fois qu'une troupe devait se mettre en route, on établissait des ordres particuliers pour l'étape et les logements à fournir par l'habitant. Le grand édit sur le militaire du 15 janvier 1629, se rapportant aux routes et logements établis dans les provinces pour le passage des troupes, fixe des règles uniformes et permanentes pour leurs déplacements. Voy. l'*Histoire de l'infanterie en France*, par le lieutenant-

en trois villages proches le Pont-de-l'Arche, et renvoya à M. le Premier Président de Rouen[1], qui commandoit en la province de Normandie, le même officier qui y avoit été, pour lui faire voir notre route en y entrant, lui demander les départements pour loger, ou qu'il fît subsister notre régiment par étapes.

Après avoir séjourné sept ou [huit] jours dans les logements qu'il nous donna, le trésorier et le commissaire arrivèrent au Pont-de-l'Arche, nous apportèrent l'argent de deux montres et ordre pour aller en garnison à Louviers, Évreux et à Vernon. Après avoir passé le Pont-de-l'Arche, je fis voir notre ordre au capitaine Francisque, qui y commandoit sous l'autorité de M. le maréchal d'Ornano[2], lequel, se défiant de nous, m'offrit des bateaux pour passer. Je lui dis qu'il [ne] nous pouvoit refuser son pont pour passer sans une désobéissance formelle à l'ordre du Roi, que nous enverrions à l'heure même à Sa Majesté, et, après plusieurs discours, nous convînmes que nous ne passerions que deux drapeaux à la fois, après lesquels passés il fermeroit sa porte. Mais, pour gagner du temps, notre régiment passa effectivement en deux corps, en chacun desquels il ne parut que deux drapeaux,

colonel Belhomme, I, p. 345. Cet édit fut modifié, en ce qui concerne la discipline dans les logements et le paiement des troupes, par l'*Ordonnance et Règlement général faict par le Roy pour l'Art militaire de France, pour le bien et soulagement de ses sujets. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 14 février 1633.*

1. C'était, depuis 1608, Alexandre de Faucon, sieur de Ris.

2. D'Ornano avait les gouvernements de Pont-Saint-Esprit, Tarascon, Saint-André, Pont-de-l'Arche et Honfleur.

dont ils ne s'aperçurent qu'après que nous fûmes passés.

Ayant demeuré huit ou dix jours en nos garnisons de Louviers, d'Évreux et de Vernon, nous reçûmes ordre de retourner en Picardie relever le régiment des Gardes à Péronne, Ham[1] et Guise[2], et, sachant bien que les ordres sont différents en cette province, conformément aux privilèges des villes qui ont été accordés par nos rois selon les services qu'ils[3] ont rendus à l'État; qu'à Calais, en l'absence du gouverneur et lieutenant de Roi, le maïeur a les clefs de la ville, il donne le mot et commande aussi bien aux gens de guerre qu'aux habitants, en considération du mémorable siège qu'ils ont soutenu[4]; que ceux de Boulogne ont tellement perdu cet avantage, parce qu'ils se sont rendus aux Anglois à la vue d'une puissante armée qui les alloit secourir[5], de sorte qu'un simple enseigne de notre régiment [s']est trouvé commander à la ville et château de Boulogne et à tout le pays de Boulonnois; qu'à Montreuil, en l'absence du gouverneur et lieutenant de Roi, le maïeur garde les clefs et ne commande pas aux gens de guerre et [que les habitants] ont aussi ce privilège pour avoir sou-

1. Ham, ch.-l. de cant., arr. de Péronne, Somme.
2. Guise, ch.-l. de cant., arr. de Vervins, Aisne.
3. Ils : *les habitants*.
4. Siège de 1347, célèbre par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons et terminé par la prise de la ville par Édouard III. Calais fut repris en 1558 par François de Guise.
5. Boulogne fut repris par Henri VIII en 1544 et rendu à la France en 1555.

tenu un siège[1], si bien que, pour suivre les ordres établis en la province et ne point faire de préjudice au rang de notre régiment, je fus commandé pour m'en aller à l'avance savoir comme Messieurs des Gardes en usoient, croyant ne nous point faire de tort à les imiter en cela.

Je trouvai à Péronne MM. de Verderonne[2] et de Montreuil-Fourilles, qui est à présent lieutenant-colonel du régiment des Gardes[3], qui me dirent que M. de Montigny, capitaine de leur corps, n'avoit pas voulu coucher à Péronne, parce que, n'y ayant point de gouverneur ni de lieutenant de Roi, le maïeur donnoit le mot, et que même son lieutenant prétendoit le donner en son absence, ayant ce privilège depuis qu'ils défendirent leur ville contre Charles-Quint, qu'ils contraignirent d'en lever le siège[4]; que les habitants de Ham et de Guise n'avoient aucun pouvoir sur les gens de guerre.

Pendant ce temps-là, il y eut une grande cherté de blé, et nous faisions les avances aux soldats, payés toutes les semaines par prêts. Nos bourses épuisées,

1. La ville de Montreuil résista longtemps, en 1537, aux Impériaux qui finirent par s'en emparer, mais la restituèrent peu après.

2. N. de Verderonne fut mestre de camp d'un régiment d'infanterie (1636-1637). La maison de l'Aubespine se divisait alors en deux branches : de Châteauneuf et de Verderonne.

3. Michel de Chaumejan, marquis de Montreuil-Fourilles, lieutenant aux Gardes françaises en 1617, capitaine en 1632, maréchal de camp en 1649, devint lieutenant-colonel des Gardes à la retraite de M. de Vennes en 1656, lieutenant général en 1656, et mourut en 1667.

4. En 1536, Péronne résista victorieusement aux Impériaux, commandés par Henri de Nassau.

M. Choquel[1], maïeur de Péronne, nous assista de son argent pour continuer. Mais, comme l'argent du Roi ne venoit point, M. de Beauregard, commandant notre régiment, le persuada de faire en sorte que le corps de la ville de Péronne nous aidât. Ce qu'ayant approuvé, il fit tenir conseil à la maison de ville, où M. de Beauregard leur proposa de bailler à nos compagnies une partie du blé qu'ils avoient en leurs magasins, au même prix qu'ils l'avoient acheté, et, du surplus qui se vendroit au marché, d'en bailler l'argent aux soldats pour leur subsistance, leur représentant qu'ils n'avoient point de siège à craindre, et, qu'étant à la fin de mai, dans deux mois et demi ils pouvoient remplir leurs greniers [de blé] qui leur coûteroit encore moins que le vieux ; ce que ces Messieurs accordèrent à M. de Beauregard et au crédit de M. Choquel, le maïeur, si bien que, sans bourse délier, nos soldats eurent le moyen de subsister et vivre avec ordre.

Trois ou quatre jours après cela, le maître de l'Écu-de-France, un traiteur qui avoit une belle enseigne et ne logeoit point, me vint dire que quatre gentils-hommes bien vêtus et bien montés, sans valets ni laquais, lui étoient venus demander s'il ne s'étoit pas présenté, pour loger chez lui, quatre gentilshommes de leurs amis qu'ils cherchoient, qu'il leur avoit répondu que non, qu'il ne logeoit personne, mais qu'ils seroient fort bien à Saint-Nicolas[2] s'ils y vouloient loger. Cet homme, qui avoit de l'esprit, ajouta qu'il avoit

1. Robert Choquel, seigneur de Courcelette, maïeur de Péronne de 1622 à 1627. (*Hist. de l'arrondissement de Péronne*, par Decagny, t. I, p. 126, 220.)

2. L'hôtellerie Saint-Nicolas existe encore à Péronne.

remarqué qu'ils avoient de grandes épées et des poignards, qu'il falloit qu'ils eussent donné rendez-vous chez lui aux quatre autres pour aller se battre hors de la frontière, dont Péronne est fort proche.

Ayant averti de tout notre commandant, nous trouvâmes à l'hôtellerie Saint-Nicolas M. d'Offeux, que nous connoissions, premier capitaine du régiment de Rambures, son parent[1]. Après les civilités ordinaires, nous les priâmes de trouver bon qu'une partie de nous demeurât toujours avec eux. Environ une heure après, le maître de l'Écu m'avertit qu'un homme, botté et sans épée, lui étoit allé demander s'il n'y avoit point quatre gentilshommes logés chez lui; ce qui nous faisant croire que c'étoit la partie de M. d'Offeux, l'on trouva bon que je fisse en sorte de les arrêter à la porte du faubourg de Paris, où ils avoient mis pied à terre à la porte, sans débrider leurs chevaux; si bien qu'ayant appris, par le retour du valet de chambre, que leurs gens n'étoient pas à l'Écu-de-France, ils remontèrent à cheval et sortirent auparavant que je fusse arrivé à la porte; ce qui nous obligea de courir après eux, M. le chevalier de Commières et moi, avec M. de Combes. Ils nous apparurent à demi quart de lieue de Péronne et, nous croyant officiers de la garnison, ne voulurent pas se laisser aborder. Mais, après nous avoir vu opiniâtres à les poursuivre trois lieues durant, ils s'imaginèrent que nous étions leurs parties; et, ayant mis pied à terre en un village, ils envoyèrent au-devant de nous un homme à cheval sans épée, qui nous dit : « Messieurs, n'est-ce pas vous qui cherchez

1. C'est-à-dire : parent de M. de Rambures.

quatre gentilshommes? » Nous lui répondîmes : « Oui. — Les voilà dans ce village qui vous attendent. Si vous voulez les aller trouver, je leur irai dire, » et, se voulant avancer pour y aller, nous l'arrêtâmes, craignant que, nous ayant reconnus, il allât dire que nous n'étions pas leurs gens. Il n'arriva donc qu'avec nous au village, et nous trouvâmes M. de la Motte-Houdancourt, capitaine au régiment de Phalsbourg, lequel, du depuis, pour sa valeur, son mérite et les grands services qu'il a rendus à l'État, a été fait maréchal de France et vice-roi de Catalogne[1], qui, avec trois amis, avoit déjà pris les chaussons et se préparoit des épées et poignards pour se battre. Ils furent à l'abord surpris et se mirent en colère; mais, après leur avoir dit que nous retenions leurs parties dans Péronne et que nous ne les abandonnerions jamais qu'ils ne fussent d'accord, avec toutes les civilités qu'il nous fût possible, finalement ils nous promirent de se trouver le lendemain à la dînée à Vermand[2], où, après plusieurs contestations, nous les accommodâmes ensemble, si bien qu'ils ont été du depuis toujours bons amis.

1626.

Environ le 15e septembre 1626, nous eûmes ordre

1. Philippe de la Motte-Houdancourt, duc de Cardone (1605-1657), fils puîné de Philippe, seigneur d'Houdancourt, et de Louise-Charles du Plessis-Piquet, commandait alors le régiment de Phalsbourg comme premier capitaine; mestre de camp en 1633, maréchal de camp en 1637, lieutenant général en 1639, maréchal de France en 1642.

2. Vermand, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin, Aisne.

du Roi d'aller en garnison en Bretagne à Guérande[1], au Croisic[2], à Blavet[3], Hennebont[4], Brest et le Conquet[5]. Notre ordre étoit de loger à Limay[6], terre de M. de Sully, qui pour lors étoit à Rosny[7], et de passer à Mantes. Le commandant du régiment m'ordonna d'aller trouver M. de Rosny, lui faire civilité de la part du corps, lui offrir de loger ailleurs qu'il lui plairoit, mêmement de camper près de Limay, si les habitants nous donnoient des vivres pour les soldats. Il en témoigna une si grande joie qu'après m'avoir embrassé, il dit en se tournant vers plusieurs gentilshommes qui étoient présents : « Eh bien! Messieurs, vous voyez si j'ai encore des amis. » Et à moi il me dit qu'il entendoit que nous logeassions à Limay selon l'ordre du Roi, qu'il donneroit ordre de nous y faire bien traiter, mais, puisque nous voulions l'obliger, il falloit que

1. Guérande, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure.

2. Le Croisic, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire.

3. Blavet était, en 1590, un village qui fut livré par le duc de Mercœur aux Espagnols et fortifié par ces derniers. En 1616, Louis XIII fit reconstruire la ville à côté de son premier emplacement. Elle prit le nom de Port-Louis et fut de nouveau fortifiée par Louis XIV.

4. Hennebont, ch.-l. de cant., arr. de Lorient, Morbihan.

5. Le Conquet, cant. de Saint-Renan, arr. de Brest, Finistère.

6. Limay, ch.-l. de cant., arr. de Mantes, Seine-et-Marne.

7. Rosny, cant. et arr. de Mantes, Seine-et-Oise, beau château où naquit Sully, terre érigée pour lui en marquisat en 1601. Sully porta au début le nom de baron de Rosny. Ayant été écarté du pouvoir avec d'autres vieux conseillers de Henri IV, peu après la mort de ce dernier, il se mêla peu dès lors à la politique et vivait dans la retraite à Villebon, à Rosny et à Sully-sur-Loire.

tous les capitaines et officiers logeassent en même temps à Rosny, de sorte que nous fûmes bien aises d'avoir rendu respect à un si grand personnage, qui avoit été longtemps premier ministre d'État, gouverneur du Poitou, surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, favori de Henri IV^e^, qu'il avoit toujours accompagné depuis sa jeunesse et servi en plusieurs batailles et rencontres, spécialement à Coutras[1] et à Ivry[2], où il s'étoit acquis beaucoup d'honneur.

J'ai cru ne devoir omettre cette digression, et, pour revenir à notre régiment qui s'acheminoit à petites journées à nos garnisons, nous le fortifiâmes [de] près de trois cents hommes. Passant en Normandie, cette nouvelle recrue se fit bientôt connoître par les plaintes extraordinaires que nous en eûmes; ce qui nous obligea de faire dire au prône de plus de cinquante paroisses où nous avions logé, [que ceux] qui auroient sujet de se plaindre de notre régiment eussent à se trouver à Saint-Aubin-du-Cormier[3], où nous leur rendrions justice. Nous donnâmes rendez-vous aux compagnies de notre régiment près dudit lieu, dans une plaine où les François gagnèrent la bataille contre les Bretons. Le duc d'Orléans servoit de duc de Bretagne en cette occasion[4]. C'est celui qui régna glorieusement en

1. Coutras, ch.-l. de cant., arr. de Libourne, Gironde. Victoire de Henri de Navarre, en 1587, sur les ligueurs commandés par le duc de Joyeuse.

2. Ivry-la-Bataille, bourg près duquel Henri IV battit les ligueurs en 1590, cant. de Saint-André, arr. d'Évreux, Eure.

3. Saint-Aubin-du-Cormier, ch.-l. de cant., arr. de Fougères, Ille-et-Vilaine.

4. En 1488; M. de la Trémoïlle commandait l'armée royale.

France après la mort de Charles VIII[e] sous le nom de Louis XII[e], qui gagna la bataille d'Agnadel[1] contre les Vénitiens, reconquit Milan et toute la Lombardie, et soumit à son obéissance la ville de Gênes et ses dépendances avec les îles de Corse et de Chio.

En ce rendez-vous de Saint-Aubin-du-Cormier il se trouva plus de quatre-vingts gentilshommes du pays et grande quantité de paysans que nous fîmes mettre en haie pour reconnoître plus facilement les soldats qui leur avoient fait tort, et, faisant passer devant eux chaque compagnie séparément en deux files, il leur étoit facile de les reconnoître. La première justice que nous fîmes, ce fut la restitution de ce qu'ils dirent que les soldats leur avoient rançonné, et, après les avoir fouillés, s'il se trouvoit quelque chose de plus, on en bailloit aux paysans pour la peine qu'ils avoient prise de venir de si loin. Après cela nous en fîmes dégrader et punir d'autres châtiments, dont la noblesse et tout le peuple furent bien satisfaits. Cette action de justice si solennelle eût encore été estimée si nous eussions fait pendre quelqu'un des plus coupables. Néanmoins, après cela, nous eûmes fort peu de plaintes. M. Turcan[2], intendant de la justice et police de la province, s'adressoit toujours à moi quand il y en avoit, parce que, outre la charge de major, j'exerçois aussi celle de commissaire à la conduite du régiment, donnant les départements selon l'ordre que nous avions de loger et ménager nos journées, en sorte que nous n'entras-

1. Agnadel, bourg de la Lombardie, district de Crème, province de Crémone.

2. Jean Turcan, sieur d'Aubeterre, dont le fils a une historiette dans Tallemant des Réaux, t. V, p. 495.

sions en Bretagne sans argent; lequel ayant reçu à la frontière, je fus trouver M. le maréchal de Thémines, gouverneur de la province de Bretagne, qui me donna les ordres réglés pour toutes les autres compagnies qui devoient aller à Guérande, au Croisic, Blavet, Hennebont, Quimperlé et le Conquet. Pour celles qui devoient aller en garnison à Brest, qui étoient les compagnies de MM. de Beauregard et de Foudras[1], il nous les bailla en blanc pour l'amour de M. de Foudras, qu'il estimoit fort, et nous dit qu'il nous vouloit bailler pour amis les amis qu'il avoit en Basse-Bretagne, qui étoient MM. le marquis du Timeur[2], les barons de Kergomar, du Cludon, du Faouët, Coatjenval et autres personnes de qualité, desquelles nous exemptâmes les terres du logement de nos troupes et [celles] de leurs amis avec facilité, parce que nous logions où nous voulions.

Étant logés à deux lieues de Morlaix, l'avant-veille de Noël, les habitants de la ville, qui voyoient que nous séjournions partout, crurent qu'il ne leur coûteroit pas tant de nous loger dans leur ville qu'aux environs, et aussi pour éviter l'embarras de ce que les soldats et les Bas-Bretons ne s'entendoient point, ils nous prièrent d'y aller passer les fêtes. Ils nous demandèrent si nous nous contenterions de faire fournir aux soldats des vivres jusques à la concurrence

1. Isaac de Foudras, fils d'Antoine de Foudras, chevalier, seigneur de Souternon et Contenson en Forez, et de Françoise de Montagny, était chevalier de Malte et mourut en 1630 à Pignerol. Voy. plus loin, année 1630.

2. Sébastien, marquis de Plœuc et du Timeur, épousa Marie de Rieux, fille de René de Rieux, marquis de Sourdéac.

de trente sols par jour et aux officiers à proportion, et pour douze sols aux goujats. Nous dîmes que c'étoit trop, sans nous pouvoir empêcher de rire de leur proposition, et, les remettant à leur discrétion, nous logeâmes dans leur ville où il nous reçurent merveilleusement bien. On avoit préparé une table de douze couverts dans mon logis; mais, comme je mangeois ordinairement avec M. de Foudras, je ne m'y arrêtai pas.

En ce temps-là, le premier consul de Morlaix étoit toujours gouverneur du château du Taureau, où leur communauté tenoit garnison. C'est un fort à l'embouchure d'une rivière à la mer, où du depuis le Roi a établi garnison[1]. Le lendemain des fêtes de Noël, nous partîmes de Morlaix avec telle satisfaction des habitants qu'ils nous firent plainte que les soldats n'avoient pas voulu boire de vin d'Espagne. Passant près de Brézal[2], que nous avions exempté de logement en considération de la dame du lieu, qui étoit une belle jeune veuve de vingt-deux ans, honorée et estimée pour ses rares vertus, les soldats firent une bonne collation. Étant arrivé à Brest, M. de la Coste-au-Chapt[3], enseigne des Gardes du corps, qui commandoit par commission, fit loger la compagnie de M. de Foudras dans

1. Le fort du Taureau avait été bâti par François Ier.

2. Brézal, cant. de Landivisiau, comm. de Plounéventer, arr. de Morlaix, Finistère.

3. Pierre de Lezay, seigneur de la Coste, enseigne de la 2e compagnie des gardes du corps (1619-1633). La Coste-au-Chapt, en Basse-Marche, fut apportée, à la fin du xvie siècle, par Antoinette de Vaillac à François de Lezay, seigneur des Marais. (Le Pippre de Nœufville, *Abrégé chronologique... de la maison du Roi*, t. I, p. 252.)

la ville de Brest joignant au château, et celle de M. de Beauregard que je commandai, au bourg de Recouvrance, qui est vis-à-vis, de l'autre côté du havre.

Si l'on avoit achevé les fortifications du château de Brest, ce seroit une des meilleures places de l'Europe, étant sur un rocher tout environné de la mer, excepté [du côté] de la ville. Il y a dedans une très bonne et abondante fontaine et un espace entre icelui et l'embouchure du havre, où l'on peut mettre du canon en batterie, qu'on appelle Parc-au-Duc. L'entrée du havre est si étroite qu'à peine y pouvoit-il entrer deux vaisseaux à la fois. Le fond en est de vase et les vaisseaux y peuvent flotter en toute marée. Le château et la colline qui le couvrent sont beaucoup plus élevés que les pavillons des plus grands mâts, de sorte que les vents n'y donnent point du tout. L'on y peut mettre les vaisseaux aussi près l'un de l'autre que des chevaux dans une écurie sans qu'ils se puissent choquer. C'est pourquoi on l'appelle la chambre de Brest. L'on y entre par une baie où il se décharge trois rivières, de figure presque ronde, ayant environ une lieue de diamètre depuis le château jusqu'à Crozon[1], au-dessus duquel les Espagnols tenoient autrefois un fort dont ils ont été chassés. L'ouverture de cette baie du côté de la grande mer est d'environ six à sept cents pas de large. Cette importante place, qui a tenu toute la Basse-Bretagne en sujétion pendant les guerres civiles, se rendit au roi Henri IV[e] à la fin sous le commande-

1. La presqu'île de Crozon est au sud de la rade de Brest. Crozon, ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin.

ment du marquis de Sourdéac[1], auquel Sa Majesté en confirma le gouvernement, dont il a paisiblement joui jusqu'à ce qu'aimant une demoiselle que le marquis son fils et sa femme, fille du marquis de Neubourg, de Normandie, ne pouvoient souffrir, [ils] eurent brouillerie; ce qui fut cause qu'il perdit le gouvernement, d'autant que le père étant allé à l'île d'Ouessant qui leur appartient, distante d'environ six lieues du Conquet, le fils se rendit maître de la place et refusa la porte à son père quand il se présenta pour y entrer, lequel, irrité, s'en plaignit au Roi et ajouta que son fils ne se seroit pas porté à cette extrémité s'il n'avoit intelligence avec les ennemis de l'État; sur quoi ledit sieur de [la] Coste-au-Chapt eut ordre d'y aller commander quelque temps après que le marquis de Sourdéac l'eût reçu avec les troupes qu'il avoit et qu'il en fût sorti.

Nous arrivâmes à Brest comme il avoit été dit. M. de la Coste-au-Chapt, qui étoit un homme de qualité et de mérite, prétendant au gouvernement de Brest, ne se nommoit pas, mais, en écrivant au Roi, il mandoit souvent à Sa Majesté qu'il étoit de la dernière importance pour son service qu'il choisît une personne de fidélité éprouvée pour lui donner ce gouvernement. Je ne sais si de ce temps-là M. le cardinal de Richelieu avoit la pensée de le faire tomber

1. René de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, lieutenant général au gouvernement de Bretagne et gouverneur de Brest (1548-1628). Son fils Guy était marié avec Louise de Vieuxpont, fille d'Alexandre de Vieuxpont, baron du Neubourg, marquis de Coëtmeur. Voy. P. Anselme, t. VI, p. 773.

ès mains de M. de Pont-Château[1], son parent, mais il est vrai qu'il le donna à M. Descours[2], vieil gentilhomme de Picardie, affectionné au service du Roi, peu expérimenté en semblables charges, qui en prit possession avec une bonne garnison, laquelle ayant été entretenue quelque temps à ses dépens et n'ayant plus de quoi soutenir cette dépense, il en fut déchargé par le traité qu'il fit avec M. de Pont-Château, qui fut reçu gouverneur en sa place. Il faut dire ce mot à la louange de M. le cardinal de Richelieu qu'en faisant pour son parent, il ne voulut pas frustrer les marquis d'Ouessant, père et fils, de ce qui leur appartenoit, car il leur fit donner deux cent mille livres à l'heure même qu'ils baillèrent leurs démissions.

Pendant le reste de l'année 1626, il n'y eut point de changement en nos garnisons de Bretagne, sinon que nous passions des occupations de guerre aux divertissements de la paix. Ces messieurs, qui croyoient avoir reçu courtoisie de nous au passer de nos troupes, nous venoient voir souvent dans nos garnisons, et, après les visites que nous leur rendîmes, il nous enrôlèrent dans leurs compagnies de chasse, nous en disant les statuts : c'est qu'ils s'assembloient réglementairement quatre fois l'année, environ soixante gentilshommes du pays, en lieu convenable à la saison, que le syndic de l'assemblée ayant choisi, donne avis à un chacun

1. Charles du Cambout, marquis de Coislin, baron de Pont-Château, fils de Louise du Plessis-Richelieu, tante du Cardinal, mourut en 1648.

2. La Chenaye-des-Bois cite Simon Descours, capitaine de 100 hommes d'armes, fils d'Etienne, marquis de Descours, qui de Picardie était venu s'établir en Vivarais à la fin du XVI^e^ siècle. Il épousa Suzanne du Roux en 1614 et testa en 1636.

de s'y trouver un tel jour sans bagages, longues épées ni pistolets, mais seulement des armes propres à la chasse; que tous y viendroient avec leurs équipages de chasse, chiens courants, lévriers, chiens couchants, oiseaux, filets, trémaillés[1], etc., qui étant arrivés au lieu de l'assemblée, les deux derniers reçus devoient contenir dans l'ordre les valets sur qui ils avoient absolu pouvoir, dont nous fûmes dispensés, M. [de] Foudras et moi, comme étrangers; que la cérémonie y étoit défendue comme un crime capital, et les jeux de dés aussi; qu'il étoit permis de jouer aux cartes jusque à la concurrence d'un écu et non plus; qu'il étoit défendu de jurer sur peine de l'amende d'un quart d'écu par chaque serment, applicable aux prêtres qui diroient la messe que l'assemblée étoit obligée d'entendre tous les matins; qu'il y étoit défendu de parler d'affaires d'État; que tous les soirs on résoudroit à l'assemblée [ce] qu'on vouloit faire au lendemain, chacun faisant le choix de la chasse où il vouloit aller, ou même demeurer dans le quartier à jouer à la longue paume ou à quelque autre chose; et, quelques jours auparavant la fin de l'assemblée, il se faisoit des courses de bagues et des prix à tirer à l'arquebuse, où se trouvoient quantité de dames et demoiselles bien parées, montées sur des haquenées proprement enharnachées; quelquefois on y proposoit des mariages, et surtout l'on avoit grand soin à accommoder les différends jusque aux moindres froideurs survenues à Messieurs de l'assemblée; qu'à chaque repas l'on mettoit son écot sur l'assiette pour

1. Le trémaillé ou allier trémaillé était un filet à trois rangs de maille que l'on tendait aux perdrix. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

payer l'hôte; que, la veille de la séparation de l'assemblée, le syndic, son rôle à la main, appeloit par nom ceux qui étoient inscrits, comme on fait quand on veut passer le guet à la maison du Roi. Quand il appeloit quelqu'un qui n'y étoit pas, il disoit quelquefois : « Celui-ci est absent par cause légitime, » et, ayant fait la lecture de la lettre qu'il avoit écrite à Messieurs de l'assemblée sur ce sujet, si on la trouvoit raisonnable, il étoit excusé; mais, pour les autres qui n'avoient rien à dire, on les condamnoit à recevoir, loger et nourrir, deux jours durant, partie de l'assemblée qui se retiroit de leur côté. A l'abord, toute la furie se déchargeoit sur les innocents de la basse-cour, et le maître du logis, qui vouloit bien être mangé et s'étoit absenté à ce dessein, ne manquoit pas de leur faire bonne chère.

Ainsi finissoit cette louable assemblée qui maintenoit l'union et l'amitié parmi la plupart de la noblesse de la Basse-Bretagne. Nous y fûmes une fois, M. de Foudras et moi, et en revînmes avec si grande satisfaction que ces messieurs nous dirent qu'ils vouloient combattre sous nos drapeaux, si les Anglois faisoient descente dans le pays, comme le bruit en couroit depuis que le Roi avoit fait arrêter de leurs vaisseaux à Bordeaux. Nous allions aussi quelquefois voir M^me^ de Brézal[1], cet exemplaire des vertueuses veuves qui, en reconnoissance de l'amitié que son mari avoit pour elle, qui l'avoit délaissée en l'âge de vingt-deux ans avec un seul enfant, ne s'est jamais voulu remarier, n'ayant d'autre pensée que d'élever son fils selon sa qualité et

1. Ci-dessus, p. 148.

le bien marier. La première chose qu'elle fit après le décès de son mari ce fut de vendre ses chevaux, donner les chiens, et, du fonds qui étoit destiné pour l'entretien de cet équipage, en fait subsister les plus pauvres de ses terres, spécialement les vieux hommes et les vieilles femmes décrépits, auxquels elle fit faire de petites loges où[1] l'on mettoit les chiens. Elle avoit toujours auprès d'elle cinq où six demoiselles de qualité, à chacune desquelles elle donnoit une commission particulière de l'économie, dont elles rendoient compte toutes les semaines, et apprenoient tous les petits exercices convenables à leur condition, de sorte qu'elles sembloient autant de religieuses, excepté, quand il y avoit compagnie, que l'on ne parloit que de danser et se réjouir honnêtement, si bien qu'il y avoit presse à lui donner des filles pour leur donner cette bonne nourriture.

Un prêtre de sa terre nous pria à sa première messe et à son festin. Nous fûmes surpris de voir les poignées de cartes de jeu que les paysans jetoient dans le bassin à l'offrande[2], et beaucoup plus quand nous eûmes vu l'appareil du festin, sous une feuillée longue de plus de deux cents pas, à double rang de tables, et tout au bout celle qui étoit préparée pour M^me^ de Brézal, ses demoiselles et toute la noblesse conviée. Cette table et les deux autres furent servies par cent garçons, vêtus en Bas-Bretons, selon l'usage

1. C'est-à-dire : à l'endroit où.

2. On ne peut guère expliquer cette « offrande » que comme un sacrifice de dévotion accompli à la suite d'une « mission », où les prédicateurs auraient parlé contre la passion du jeu (communication de M. H. D'Allemagne).

du pays, avec des livrées. On demeura plus de trois heures à table. Vers la fin, ces pauvres gens, qui se portoient bien, s'avançoient près de notre table et burent à la santé de M^me^ de Brézal, un genou en terre. Sortant de là, nous trouvâmes sur une belle pelouse le peuple de cinq ou six paroisses, qui étoit assemblé chacun en son particulier, ayant à leur tête celui qui étoit préparé pour lutter. Celui-là qui en avoit un autre en tête, vis-à-vis de lui, s'avançoit à mi-chemin, et étant proches [ils] se faisoient civilités l'un à l'autre en disant que c'étoit beaucoup d'honneur à lui d'avoir affaire à un homme qui fût en si bonne estime. L'autre répondoit à propos, et promettoient tous deux, touchant à la main l'un de l'autre, de ne point user des supercheries et ne se prendre point par aucune partie du corps qui fût défendue. Après leurs compliments et protestations, ils s'éloignoient l'un de l'autre d'environ dix ou douze pas, et, demi-courbés, s'avançoient peu à peu pour venir aux prises et faire faire le saut que l'on appelle le saut de Breton, qui réussissoit à quelques-uns; et, quand cela étoit que le vainqueur pouvoit jeter le vaincu tombant sur le dos, tous ceux de son village alloient au-devant de lui avec des hautbois pour le couronner en signe de victoire. D'autres fois, le combat étoit si opiniâtre que les champions perdoient l'haleine et ruisseloient de sang, et demeuroient quelquefois d'accord d'une petite trêve pour prendre haleine. Mais enfin ils ne se quittoient point que l'un ne fût victorieux. Cependant il y en avoit d'autres qui faisoient des prises à la course et à tirer la bague. Après ces divertissements, il suit un branle général de tout le peuple qui danse naturellement les passe-pieds

avec telle cadence et justesse que nous n'avons point de baladins en France.

En ce temps-là, M. le maréchal de Thémines faisoit venir au Conquet M. de Kergomar pour l'avertir de ce qui s'y passeroit. C'est un grand bourg ouvert à la pointe de la Basse-Bretagne, où la Manche, autrement mer Britannique, fait un angle aigu, à l'extrémité duquel il y a une péninsule si forte de nature que, à peu de frais, on en feroit une fort bonne place et un bon port au-dessous, s'il étoit un peu couvert du côté du sud. Il y a une rade auprès que l'on appelle la rade de Blanc-Sablon[1] où il y a de fort bonne eau douce et quantité. C'est en ce lieu-là que mouillent ordinairement les vaisseaux qui courent du sud au nord et des côtes d'Espagne et des provinces de Guyenne et Poitou en Angleterre, Flandre, Hollande et Danemark, quand le vent du nord les empêche de doubler la pointe du Conquet pour entrer dans la Manche, outre ce qu'elle est en tout temps difficile et périlleuse à passer, parce qu'en la distance de six lieues, du Conquet à l'île d'Ouessant, il y a quantité de rochers qui ne paroissent que en marée basse[2], et que, passant au delà de ladite île, il y a encore plus de danger, si bien que plusieurs, avant que de s'y engager, prennent des gens du Conquet, comme plus pratiques et expérimentés à la navigation qui est requise, pour faire le trajet plus sûrement. Cela nous fut connu par une tartane qui alloit d'Espagne porter l'argent des garnisons en Flandre, où il y avoit plusieurs Provençaux qui

1. Au nord du Conquet.
2. Corr. de *que quand la marée est basse*.

demandèrent des gens du Conquet pour les aider à passer, lesquels, ayant su qu'il y avoit beaucoup d'argent dans la tartane, dirent aux officiers des deux compagnies que nous y avions en garnison que, s'ils vouloient leur donner main-forte, ils feroient périr la tartane et prendroient l'argent dont ils auroient la part qui leur plairoit. Cette infidèle action fut d'autant plus rejetée par Messieurs ces officiers que nous n'avions point de rupture avec les Espagnols.

J'ai fait de longs discours pour mieux informer de ce qui arriva, c'est qu'ayant à la vue du Conquet deux ramberges[1] et deux frégates d'Angleterre, ces Messieurs, qui y étoient en garnison, donnèrent l'alarme à toute la côte et nous en donnèrent l'avis à M. de Foudras et moi. Nous y accourûmes promptement, et trouvâmes la garnison qui escarmouchoit contre les vaisseaux anglois et favorisoit la retraite des vaisseaux [françois], qui faisoient leurs efforts pour se dégager de leurs mains, et, après plusieurs difficultés, on en sauva dix-sept qui échouèrent à la rade du Conquet. Pendant ce combat, il [se] sauva par la mer dix ou douze autres vaisseaux, dont la plupart étoient olonnois[2], qui sont vaisseaux légers et bons voiliers, si bien que, de toute la flotte de soixante-dix voiles qui étoient à la rade de Blanc-Sablon, les Anglois en prirent quarante-trois, entre autres un vaisseau de Rouen qui étoit chargé pour cent mille écus de toile.

Après que les Anglois eurent mis à part les vaisseaux de leurs prises qu'ils voulurent mener en

1. Ramberge, de l'anglais « row-barge », barque à rames, était un navire de guerre de forme longue et étroite.

2. C'est-à-dire des Sables-d'Olonne.

Angleterre, ils pillèrent tous les autres, leur ôtèrent voiles et cordages et tous autres apparaux[1]. Celui qui commandoit leur flotte fit dire[2], par quelques matelots qu'ils avoient pris et qu'il nous renvoya, qu'il n'étoit ni corsaire, pirate, ni écumeur de mer; qu'il avoit fait cette représaille par ordre du roi d'Angleterre, son maitre, pour avoir raison des vaisseaux anglois que le roi de France avoit retenus à Bordeaux; que, si ceux qui avoient la conduite des vaisseaux qu'ils avoient pris avoient la charte-partie ou inventaire de leurs vaisseaux, on leur rendroit justice quand le roi de France l'auroit faite des vaisseaux retenus à Bordeaux[3]. Sur quoi nous tînmes conseil, y ayant appelé les principaux pilotes ou conducteurs de vaisseaux, qui furent d'avis que ce commandant ne retourneroit en Angleterre qu'avec les

1. Apparaux, « mot que tous les marins instruits regardent comme le pluriel d'appareil ». *Dictionnaire de Littré.*

2. Il y a dans le texte : *Ils dirent.*

3. On avait en effet arrêté à Blaye quelques vaisseaux anglais chargés de vin, mais pour représailles des vaisseaux français que la flotte anglaise avait pris et au sujet desquels le maréchal de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en 1626, avait fait d'inutiles remontrances. Les Danois, les Hollandais et les Français, qui n'étaient d'ailleurs pas en guerre avec l'Angleterre comme l'Espagne, se plaignaient des voleries continuelles que les Anglais faisaient sur mer, raconte Richelieu dans ses *Mémoires* (III, 233), et il ajoute que « ceci montroit et la misère en laquelle étoit réduit cet État, qui ne pouvoit subsister que par le brigandage que les siens exerçoient envers tous leurs alliés, et leur mauvaise foi, traitant leurs amis comme leurs ennemis, et leur aveuglement, courant sus à ceux-là mêmes par les armes desquels ils étoient protégés ».

vaisseaux qu'il y vouloit mener et ne rendroit aucun compte des autres vaisseaux qu'il avoit pillés, dégréés[1] et coulés à fond, et que, quand même ceux de qui les vaisseaux seroient en évidence iroient en Angleterre avec lui, ils n'en auroient point de raison. C'est pourquoi tout [le monde] demeura d'accord qu'il n'y falloit point aller. Le vent contraire l'arrêta ensuite à la rade de Blanc-Sablon plus de huit jours en après. Il lui fut favorable pour son retour en Angleterre, après avoir ruiné plusieurs François.

1627.

Au commencement de l'année 1627, l'on mit notre régiment en garnison à Auray[2], Vannes, Quintin[3] et autres lieux prochains de l'embarquement, pour secourir l'île de Ré, dont M. le maréchal de Thémines, qui étoit pour lors à Auray, avoit demandé la conduite au Roi[4]. Mais comme il sut que Sa Majesté l'avoit accordée à M. le maréchal de Schomberg[5], il en mourut de

1. Il y a dans le texte : *payés, dégrégés.*

2. Auray, ch.-l. de cant., arr. de Lorient, Morbihan.

3. Quintin, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.

4. En 1627, la guerre avait été déclarée entre la France et l'Angleterre. Buckingham, débarqué dans l'île de Ré avec 10,000 hommes, y assiégea vainement Toiras, enfermé dans le fort Saint-Martin. Louis XIII et Schomberg, venus au secours des assiégés, infligèrent aux Anglais une sanglante défaite et les forcerent à se rembarquer. Le principal chef des protestants, le duc de Rohan, ayant repris la campagne et traité avec Buckingham, Richelieu se décida à frapper la Rochelle.

5. Henri, comte de Schomberg (1575-1632), fils d'un capi-

douleur[1]. M. de Guise, qui étoit en ce temps-là à Vannes, avec ordre du Roi pour commander les vaisseaux destinés à cette entreprise, arrivant à Auray, comme je me promenois devant la halle où nous avions notre corps de garde, m'ordonna d'aller trouver M^me^ la maréchale de Thémines[2] de sa part et lui dire qu'il alloit verser de l'eau bénite sur le tombeau de feu Monsieur son mari, qu'en après il viendroit lui baiser les mains; ce que je fis, et, en retournant vers elle avec M. de Guise, je la trouvai bien préparée à le recevoir, ayant toute sa chambre en deuil avec quantité de flambeaux. Après quelque discours sur ce lugubre sujet, M. de Guise s'en retourna à Vannes, en attendant quelques vaisseaux du Roi et sept grands vaisseaux d'Espagne, dont on faisoit grand bruit. Il en vint deux du Roi, et les sept d'Espagne n'avoient pas en tout l'armement, les hommes, les matelots et les autres choses nécessaires à un seul. C'est pourquoi le Roi ne s'en

taine de reîtres, originaire de Misnie, qui servit Henri IV, fut ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, surintendant des Finances en 1619, gouverneur du Limousin et de l'Angoumois en 1622, et obtint, en 1625, le bâton de maréchal. Vainqueur à Castelnaudary du duc de Montmorency, il devint gouverneur du Languedoc.

1. 1^er^ novembre. On dit aussi que le maréchal de Thémines, nommé gouverneur de la Bretagne en 1627, mourut des chagrins que lui causèrent les plaintes portées contre lui par le parlement de Rennes à l'occasion des désordres causés par ses soldats.

2. Marie de la Noüe, veuve de M. de Chambray, puis de Joachim de Bellengreville, était fille de François de la Noüe, dit Bras-de-Fer; elle avait épousé, en 1622, le maréchal de Thémines, veuf lui-même, et n'en eut pas d'enfants.

voulut point servir et les renvoya comme Don Frédéric[1] les avoit amenés.

Quand nous apprîmes que nous étions privés de l'attaque de Ré de la manière que M. le maréchal de Toiras[2] avoit défendu le fort Saint-Martin-de-Ré, que non seulement le Roi l'avoit secouru, mais encore que M. le maréchal de Schomberg, qui avoit passé en Ré avec l'armée de Sa Majesté, avoit aussi défait celle des Anglois à leur retraite et qu'ensuite le Roi vouloit assiéger la Rochelle, il fut résolu, dans le conseil de notre régiment d'Estissac, que j'irois trouver le Roi de la part du corps pour demander d'être payé des montres qui nous étoient dues, et supplier très humblement Sa Majesté nous faire l'honneur de se servir de nous en son armée[3]. Je fis une assez bonne diligence et arrivai au quartier du Roi qu'il étoit environ dix heures du soir. Comme je demandois à un vivandier le quartier de l'artillerie, croyant y trouver mon frère

1. D'après Richelieu (*Mémoires*, III, 460), Don Frédéric et sa flotte auraient été traités avec magnificence par le duc de Guise. Mais il aurait eu soin de n'arriver sur les côtes du Morbihan que le 28 novembre, vingt jours après la défaite des Anglais dans l'île de Ré : « L'expérience apprenoit que les secours d'Espagne sont toujours grands quand ils ne peuvent plus servir. »

2. Jean du Caylard de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras (1585-1636), ne reçut le bâton de maréchal qu'en 1630, après sa belle défense de Casal.

3. D'après un état de l'armée française en 1627, le régiment d'Estissac comptait alors 15 compagnies de 35 hommes, soit 525 hommes qui coûtaient au Roi 11,795 francs. En 1630, les compagnies furent portées à 100 hommes, ainsi qu'on avait coutume de les renforcer lorsqu'elles étaient en campagne.

de Champfort, Boutillon[1], sergent de la compagnie de M. de Sourdis[2] aux Gardes, me reconnut à la voix et me dit : « Monsieur, votre frère est à Clavette, à deux lieues d'ici. Vous êtes tombé en bonnes mains. Nous avons de quoi vous bien loger et faire bonne chère. » Cela fut véritable, et, le lendemain au matin, j'eus l'honneur de voir premièrement M. de Beauclerc, qui me reçut favorablement, et, lui ayant dit le sujet de mon voyage et rendu mes lettres, il me dit que le Roi seroit bien aise de notre bonne volonté, qu'il estimoit notre régiment et feroit en sorte que je serois le jour même expédié[3].

En après, j'eus l'honneur de voir le Roi et M. le Cardinal et fus bien reçu, m'ayant fait entendre que M. de Beauclerc me donneroit mes ordres. Je le fus trouver à l'issue du Conseil. Il me dit qu'il y alloit faire travailler et que je les aurois dans deux heures ; ce qui fut fait. C'étoit donc des ordres pour toucher une montre et demie à Nantes, et routes du chemin que devoit tenir notre régiment d'Estissac, partant de nos garnisons pour aller servir au siège de la Rochelle.

1. Boutillon, qui fut sergent à la compagnie du Bourdet au siège de Négrepelisse (voy. *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 67), jouissait d'une certaine réputation à l'armée. Cf. également *Mémoires de Puységur*, publiés par Tamizey de Larroque, t. I, p. 41, et *Au temps de Louis XIII*, par Louis Batiffol, p. 79.

2. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, avait depuis 1623 une compagnie aux Gardes françaises ; il devint maréchal de camp en 1632, lieutenant général en 1639, et mourut le 21 décembre 1666. C'est le frère aîné du cardinal de Sourdis et de l'évêque de Maillezais.

3. Ce passage finit au milieu de la page 134 ; le reste de la page est effacé et illisible.

avec une ordonnance pour être payé de mon voyage. Quand j'eus retiré mes ordres et pris congé de M. de Beauclerc, dès le même jour je m'en allai trouver M. d'Effiat[1], surintendant, à Salles[2], pour faire viser et contrôler mon ordonnance. J'y trouvai de la difficulté à cause de la maladie de M. le Surintendant.

En attendant le pouvoir voir, je profitai l'occasion du peu de jours qui me restoient pour bien remarquer de la hauteur de Salles, où il y a un moulin à vent, la route que je devois tenir à travers les champs, pendant la nuit, pour me rendre de Salles à Clavette, où étoit M. de Champfort; à quoi m'aida beaucoup la mémoire de la carte du pays, sachant que Clavette n'étoit qu'à demi-lieue de la Jarrie, que je voyois bien de la hauteur de Salles, d'où je ne pus partir avec l'argent de mon voyage qu'il ne fût dix heures du soir. La nuit étoit fort sereine et la lune au plein. Le signal que l'on faisoit toute la nuit à la Rochelle me servit aussi, si bien que, ne m'étant point égaré, je ne demeurai plus de trois heures à me rendre de Salles à Clavette, droit au logis de M. de Champfort, qui, entendant ma voix, sauta de son lit en bas pour me venir embrasser, tout nu, quoiqu'il fît un froid à fendre les pierres. Je ne saurois exprimer la joie que nous eûmes tous deux de nous revoir et ma satisfaction particulière de l'estime que M. de Rosny, grand maître de l'artillerie[3], faisoit de sa personne, lui ayant donné plusieurs com-

1. Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France (1581-1632), surintendant des finances depuis 1626.

2. Salles-sur-Mer, cant. de la Jarrie, Charente-Inférieure.

3. Maximilien II de Béthune, fils du grand Sully, nommé grand maître de l'artillerie en 1618, sur la démission de son père.

missions dont il s'étoit dignement acquitté. Il me mena par tous les postes des troupes des batteries voir l'armée navale, à quoi nous passâmes le reste du jour et me vint accompagner le lendemain jusque à six lieues du camp, où nous prîmes congé l'un de l'autre.

En repassant à Nantes, j'appris que Messieurs les États de Bretagne y étoient assemblés [et] avoient fait bailler 500 livres par chacune compagnie de notre régiment pour aider à les faire subsister en attendant l'argent du Roi, étant d'autant plus contents et satisfaits de l'ordre et de la police que nous observions dans leur province qu'ils avoient sujet de se plaindre des régiments nouveaux de Thémines et Coëtquen[1] qui y avoient été levés, qu'ils avoient observé des violences et concussions, que les communes du pays prirent les armes en plusieurs lieux pour se défendre et même taillèrent en pièces deux compagnies, et fut trouvé, à ce que l'on dit, dans les coffres d'un des capitaines soixante-quatre mille livres en argent, et ses soldats sans poudre, balles, ni mèches, ce qui fut cause que

1. Voy. la note 1, p. 160, à propos du régiment de Thémines. Le régiment de Coëtquen fut levé le 11 août 1627 par N. de Coëtquen et licencié en novembre 1628. Cf. dans les *Lettres, instructions... de Richelieu*, éd. Avenel, t. II, p. 400, le passage suivant d'une lettre adressée le 3 mars 1627 à M. de Thémines : « Que le sieur du Rocher-Portal m'a parlé que le pays désiroit que l'on ôtât le régiment d'Estissac et qu'il établiroit une milice de 3,600 hommes qui seroient prêts à point nommé, ou pour la sûreté des côtes, ou pour la conservation du pays, alors que l'occasion le requerroit. Que je le prie de s'informer soigneusement si cet établissement se peut solidement faire, parce qu'en ce cas S. M., à qui j'en ai parlé, retireroit dès cette heure le régiment dudit sieur d'Estissac. »

M. le maréchal de Thémines, quoique mestre de camp de l'un desdits régiments, et les États de Bretagne supplièrent le Roi de les casser, comme il fit; et, pour revenir à notre régiment, je trouvai tous les capitaines et officiers bien joyeux des ordres que j'apportois. Ceux de la Haute-Bretagne avoit déjà reçu les 500 livres par compagnie, et on[1] vouloit compter pareille somme à celles de la Basse, qui la refusèrent et remercièrent Messieurs des États, disant qu'ils n'avoient plus besoin de leur argent puisque le Roi les payoit.

1628.

Nous partîmes de nos garnisons de Bretagne vers la fin de février 1628. Passant à Nantes, nous y vîmes M. de Montbazon[2], gouverneur de la ville et château et comté nantois, qui depuis peu, dans un âge fort avancé, avoit épousé la belle jeune demoiselle d'Avaugour[3]. Nous y reçûmes notre montre et demie. Après avoir fait trois logements du Bas-Poitou suivant notre route, Messieurs du régiment trouvèrent bon que je m'en allasse à la Cour à l'avance pour savoir ce que nous aurions à faire, ainsi qu'il nous étoit ordonné de le

1. Il y a dans le ms. : *qu'on*.

2. Hercule de Rohan, duc de Montbazon (1568-1654), fils de Louis, prince de Guéméné, et de Léonore de Rohan, dame de Gyé, épousa en premières noces, en 1594, Madeleine de Lénoncourt, morte en 1602, et, en 1628, Marie d'Avaugour.

3. Marie de Bretagne-Avaugour, fille de Claude de Bretagne, baron de Vertus, et de Catherine Fouquet de la Varenne, morte en 1657. Elle était plus jeune que la duchesse de Chevreuse, sa belle-fille, fille du premier lit du duc de Montbazon.

faire. D'abord que M. de Beauclerc me vit, il me dit que le Roi avoit ordonné notre régiment pour la garde du canal de la Rochelle, qui étoit le poste le plus honorable de toute l'armée, parce que de là dépendoit la prise de la Rochelle, que l'on nous bailleroit de bons vaisseaux et ce dedans ce qui nous seroit nécessaire. Ayant eu l'honneur de saluer le Roi, Sa Majesté me dit de même[1], M. le Cardinal aussi, et, ayant pressenti le vent du bureau, j'appris que Messieurs du régiment de Piémont étoient bien marris de s'être excusés de ce poste, disant qu'ils n'avoient pas le pied marin, que, pour nous, nous ne devions point prétendre d'en user ainsi, que tout au contraire nous en faire honneur, ce qui m'obligea de m'en retourner promptement au-devant de notre régiment pour en avertir M. de Toulongeon qui le commandoit, fort habile homme et homme de cour, prenant bien la chose avec tous les autres capitaines du régiment.

Il fut résolu qu'il iroit à l'avant, avec la plupart des autres capitaines, remercier le Roi et Son Éminence de l'honneur qu'il nous avoit fait de nous avoir choisis pour un lieu si important; ce qui ayant produit un fort bon effet, l'on nous

1. Le Roi quitta le siège de la Rochelle le 10 février et n'y revint que le 17 avril. Souvigny n'a donc pu l'y saluer en mars. Il semble ici faire une confusion avec sa visite au Roi dont il est question p. 162, où le passage effacé (note 3) contient notamment les mêmes mots qu'à la présente page : « Sa Majesté... pour la garde du canal de la Rochelle qui était le poste le plus honorable, etc. » Ce passage, effacé p. 162, y serait donc mieux à sa place qu'à la p. 166, et aurait dû y rester. — Le 6 mars, Richelieu écrivait au Roi : « Le régiment d'Estissac arrivera dans quatre jours en ce camp; il demande

donna quartier à Croix-Chapeau, et, trois jours après, un grand vaisseau par chacune compagnie, sans voiles ni cordages ni autres apparaux, mais seulement quatre ancres pour en mettre deux de proue et deux de poupe, afin qu'ils puissent tenir au flux et reflux des marées, des espars pour repousser des brûlots, et des grappins à nos vergues pour retenir les vaisseaux des ennemis, quand ils voudroient faire effort de passer. L'on nous donna aussi une chaloupe pour chacun vaisseau et des matelots pour la servir, une barrique d'eau fraîche par jour, et aux soldats chacun une pinte de vin[1] qu'ils eurent réglementairement le long du siège. L'on nous bailla aussi quelques chandelles, et un habit pour chacun soldat, à qui nous [ne] les baillâmes qu'après la prise de la Rochelle, hors de nos vaisseaux, parce qu'ils les auroient gâtés dedans.

Quant à moi, depuis le commencement du siège jusque à la fin, je ne demeurai que quatre ou cinq jours à notre quartier, pour la revue de notre régiment ou me faire traiter de la dysenterie qui étoit commune à notre armée, dont je ne fus guère incommodé. Il me falloit incessamment travailler à faire porter à nos vaisseaux le pain, le vin, l'eau, les munitions de guerre, les changer de place en les réservant à mesure qu'on nous en donnoit d'autres, en ayant eu à garder jusque au nombre de cin-

des habits, ce que nous n'avons pas osé faire sans la volonté expresse de Sa Majesté, bien, estime-t-on, que ce soit chose raisonnable. [En marge, réponse du Roi :] Leur donner des habits. » (*Lettres, instructions,* t. III, p. 50.)

1. La pinte, mesure de capacité, était le huitième du setier et se décomposait en deux chopines. Vingt-neuf pintes valaient vingt-sept litres.

quante-huit petits et grands pour garder l'ouverture du canal entre les deux digues, avoir des ancres et des câbles, dont nous avions souvent besoin. Les capitaines, officiers et soldats étoient relevés tour à tour de la garde; mais j'en étois toujours. M. de Marillac[1], maréchal de camp, qui commandoit la digue du côté de Coureuil[2], au bout de laquelle il avoit commencé un fort, nous remit les vaisseaux et nous bailla dans son fort une hutte où les officiers de notre régiment pouvoient demeurer le jour. C'étoit aussi le lieu où il se faisoit distribuer à chacune compagnie ce qui lui appartenoit. Le canon du bastion des Vases y donna cinq ou six coups, et, une fois entre autres, si heureusement que ce fut après que nous en fûmes sortis presque tous ensemble pour aller trouver M. d'Angoulême, qui étoit venu voir la digue. Plusieurs fois que les soldats prenoient du vin, il y eut des barriques défoncées de coups de canon, dont la grande hutte de M. de Marillac fut percée en quantité d'endroits et plusieurs de ses gens de tués.

Quant à nos vaisseaux, où les ennemis tiroient continuellement, nous n'avons pas perdu soixante soldats pendant tout le siège, quoiqu'à un seul on en y ait compté trente-cinq coups. Il en donna un bien remar-

1. Louis de Marillac, né en 1573, frère du garde des sceaux, avait rempli des ambassades en Italie et en Allemagne de 1611 à 1616. Nommé maréchal de France en 1629, après le siège de la Rochelle, où il contribua à l'achèvement de la digue, il fut arrêté en Piémont à la tête de son armée en 1630 et exécuté en 1632. Voy. plus loin, année 1630.

2. Coureuil, hameau sur la pointe du même nom, qui ferme la rade de la Rochelle au sud.

quable en un grand vaisseau nommé Treillebois[1], donnant de poupe à proue, où tous les soldats de la compagnie de M. de Beauregard, leur faisant faire la prière, étoient sur le tillac. C'étoit une merveille qu'aucun soldat n'en fût touché. Il seroit superflu de faire mention de tant de coups, les uns heureux, les autres non, mais il est à propos de savoir qu'il y avoit environ douze cents pas de la Rochelle à nos vaisseaux et que la largeur du canal, à l'endroit où nous étions, étoit d'environ quatorze cents pas, et que, quelquefois, nos câbles venant à se rompre ou nos ancres à couler, plusieurs de nos vaisseaux auroient été emportés dans la Rochelle par l'impétuosité du vent et de la marée, s'ils n'avoient été promptement secourus. Celui de tous qui courut plus de fortune fut emporté jusque sous le bastion des Vases, sans que mon frère de Fresnay, enseigne de M. de Beauregard, qui le commandoit, fût secouru dans cette extrémité. Pendant la nuit et un vent impétueux, on lui tiroit incessamment de la ville. Il s'avisa d'un remède qui lui réussit, ce fut de faire chercher au fond de cale s'il n'y avoit point quelque voile. L'on en y trouva une portion guère plus grande qu'un linceul. Les matelots la mirent si dextrement au vent qu'elle fit tourner le vaisseau du côté de Tas-

1. Treillebois, du nom de son commandant. C'était un des vingt-huit grands vaisseaux qui, avec dix hirondelles, constituaient la flotte du roi : « Le sieur Treillebois, capitaine de la marine, huguenot, qui avoit été, dès le commencement de la descente des Anglois en Ré, remis en l'obéissance du Roi par le Cardinal. » (*Mémoires de Richelieu*, t. IV, p. 168.) Cf. également les *Lettres, instructions... de Richelieu*, éd. Avenel, t. II, p. 433, 464 et 493, note.

don, et peu à peu mirent la proue à celui de la digue, où il fut remis en son lieu.

C'est sommairement ce qui regarde notre régiment. Quant à ce qui regarde le siège en général, je commencerai par le canal de la Rochelle, à l'embouchure duquel étoient mouillés les grands vaisseaux de notre armée, du côté de Chef-de-Baye, commandés par M. le commandeur de Valençay, qui depuis a été cardinal [et] général de l'armée du Pape[1], ayant été lui seul qui avoit soutenu que l'on y pouvoit mouiller en sûreté contre tous les plus expérimentés de la côte de la Rochelle, qui avoient été appelés au conseil; c'est pourquoi on lui en donna le commandement. Outre lesdits vaisseaux, il y avoit aussi dix ou douze brûlots et des chaloupes armées, ayant des grappins au bout des chaînes, qu'ils devoient attacher aux brûlots des ennemis, après qu'ils auroient mis le feu, pour les remorquer et les conduire en lieu où ils ne pussent faire de mal à nos vaisseaux, dont le front étoit flanqué [par] les batteries de Coureuil et Chef-de-Baye[2], en chacune desquelles il y avoit trente ou quarante pièces de canon.

1. Achille d'Estampes, fils de Jean d'Estampes, seigneur de Valençay et de Sarah d'Happlaincourt (1593-1646), entré très jeune dans l'ordre de Malte, servit comme vice-amiral au siège de la Rochelle, devint capitaine des gardes de Marie de Médicis, passa en 1642 au service du pape avec le titre de général des armées du Saint-Siège et fut nommé cardinal en 1643. Voy. les *Mémoires de Goulas*, t. II, p. 75.

2. Les batteries de Coureuil et de Chef-de-Baye étaient établies des deux côtés de l'entrée de la rade, ou du canal de la Rochelle, et se faisaient face, l'une au sud, l'autre au nord.

Il y avoit une galère et quelques autres petits bâtiments près de notre estacade flottante, au-dedans de la digue, pour empêcher qu'on ne mit le feu à nos vaisseaux, sous le commandement de M. le commandeur des Gouttes[1], et des chaloupes armées et autres petits bâtiments, commandés par M. le comte de Charost[2], avec lesquels ils s'avançoient toutes les nuits près les chaines du port de la Rochelle, pour empêcher qu'il n'en sortit rien, lorsque la marée étoit haute, et outre la galiote de M. le Cardinal, des pinasses et barques légères qu'on appeloit des hirondelles, le tout sous le commandement de M. de Valençay, qui fit donner la cale[3] à un lieutenant d'un de ces bâtiments parce qu'en sortant du canal et passant devant lui il ne baissa son pavillon et ne le salua pas.

Outre notre estacade de cinquante-huit vaisseaux que l'on resserroit et ôtoit à mesure que la digue s'avançoit, l'on mit au-devant de nous une demi-lune

1. Le commandeur des Gouttes avait été général des galères de l'ordre de Malte, de 1618 à 1620, et commandait une flotte rappelée de Hollande. Voy. (*Lettres de Richelieu*, t. III, p. 107) une commission délivrée au sieur de Launay-Razilly « d'aller présentement en la galère, qui est à la digue, pour commander tous ceux de l'équipage... et de la faire placer du côté de la Rochelle, vers le milieu de la palissade flottante ».

2. Louis de Béthune, comte de Charost (1605-1681), mestre de camp de Picardie en 1627, maréchal de camp en 1636, lieutenant général en 1650, duc et pair en 1672.

3. La cale était un châtiment qui consistait à suspendre le marin coupable à une vergue, à lui passer un bâton entre les jambes et à le plonger plusieurs fois de suite dans la mer. Cette peine ne disparut du code maritime qu'en 1848.

de vaisseaux flottants, gardés par le régiment de M. [du] Châtelier-Barlot[1].

L'ordre qu'avoit M. le commandeur de Valençay étoit tel, qu'en même temps que la flotte angloise se présenteroit pour entrer dans le canal, de détacher ces brûlots, escortés de ces légers bâtiments, pour les brûler, et ne les combattre avec nos grands vaisseaux qu'après qu'ils auroient essuyé les batteries de Coureuil et Chef-de-Baye, s'accrocher à eux, se brûler plutôt avec eux que de les laisser passer. La demi-lune flottante de Châtelier-Barlot et la nôtre avoient pareil ordre, et des grappins [étoient] à nos vergues pour nous attacher aux ennemis. Voilà quant à la garde du canal que l'on tenta de fermer, sur les propositions de Pompée Targon[2], grand ingénieur, qu'il empêcheroit le passage avec des estacades de bois flottant, attachées par de grosses chaînes de fer à des châteaux de bois qu'il pensoit construire au travers du canal. Mais, après avoir employé les bois de plusieurs grandes forêts pour exécuter ce vaste dessein, aussi inutilement que les machines de M. du Plessis-Besançon[3] et des autres inventions de couler à fond des vaisseaux

1. Léon du Châtelier, sieur de Barlot (1582-1646), maréchal de camp en 1625.

2. D'après une lettre de Richelieu au Roi, 24 décembre 1627, Pompeio Targone était chargé de faire la palissade à travers le canal. (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 513 note, 524 note, 555, 768, et t. III, p. 46 et 51.)

3. Bernard du Plessis-Besançon, lieutenant général des armées en 1653, employé à l'armée d'Italie et envoyé auprès du duc de Mantoue, gouverneur d'Auxonne, auteur des *Mémoires* dont il a été parlé ci-dessus, p. 128, note. Sur les « machines »

remplis de pierres, [il arriva] que l'on fut donc contraint de faire une digue depuis le fort de Marillac, sur une ligne droite, à l'autre canal au-dessous du fort Louis[1]. Encore fallut-il changer de dessein parce que la mer, ayant renversé ce qu'on avoit commencé, l'expérience fit connoitre qu'il lui falloit donner un plus grand talus. C'est pourquoi on lui donna cent pieds de base revenant à vingt pieds par le haut, le talus extérieur de soixante pieds et l'intérieur de vingt du côté du fort Marillac, à laquelle [digue] M. de Marillac faisoit travailler, aussi bien qu'à poster nos vaisseaux, avec des soins et diligence extrêmes. L'autre côté de la digue où M. le marquis de Tavannes[2] faisoit travailler étoit de pareille largeur par le bas et de six pieds de large par le haut, les talus égaux de chacun côté. On les avançoit toutes deux facilement par la commodité des pierriers qui s'en trouvoient proches, la pierre aisée à tirer et bonne à mettre en œuvre, et que les soldats, n'ayant point de combats à faire ni des tranchées à avancer, ni autre occupation que la garde des

qu'il inventa à l'occasion du siège de la Rochelle, voy. ses *Mémoires*, p. 2, et les *Archives historiques de la Saintonge*, t. XVIII (1890).

1. D'après Bassompierre, l'idée de cette digue serait dû à Métezeau, architecte du Roi, et à Tiriot, maître maçon à Paris, qui, le 27 novembre 1627, « vinrent proposer de faire une digue à pierre perdue dans le canal pour le boucher » (*Mémoires*, t. III, p. 337).

2. Henri de Saulx, vicomte de Tavannes, marquis de Mirebeau (1598-1653), mestre de camp du régiment de Navarre, maréchal de camp en 1629, lieutenant général sous M. de Vendôme en 1650, lieutenant général du gouverneur de Bourgogne.

forts et des redoutes le long des lignes, avoient tout loisir d'y travailler.

M. l'évêque de Mende[1], qui avoit la conduite du côté du fort Marillac et faisoit bailler les mareaux[2], ayant ordre d'aller trouver M. le Cardinal, me pria de les faire bailler en son absence en me les remettant. Je lui demandai : « Est-ce pour épargner l'argent du Roi ou pour avancer promptement l'ouvrage? » Il me répondit que Sa Majesté et M. le Cardinal n'avoient rien de plus cher que le temps et qu'il ne falloit rien épargner en cette occasion : « Vous ne blâmerez donc pas, s'il vous plaît, de la dépense quand vous verrez l'ouvrage que j'aurai fait faire. » Nous regardâmes jusque où il étoit avancé. J'avois remarqué que les soldats se chargeoient de pierres autant qu'ils en pouvoient porter jusque auprès du bout de la digue, où ils en faisoient magasin, et d'une hottée ils en faisoient plusieurs. J'en fis venir de notre régiment qui étoient sur les vaisseaux, auxquels je recommandai de bien charger, comme ils firent; je leur faisois bailler leurs mareaux

1. Daniel de la Motte-Houdancourt, fils de Philippe de la Motte, seigneur d'Houdancourt, et de Louise Charles du Plessis-Piquet, évêque de Mende, grand aumônier de la reine d'Angleterre, mourut pendant le siège le 5 mars 1628.

2. Mareaux ou méreaux fut le nom primitif des marrons, selon le terme militaire. C'étaient des pièces de plomb ou de cuivre ou de petits anneaux de fer qui servaient à constater que le service se faisait régulièrement. Ainsi les rondes déposent encore des marrons dans les postes qu'elles sont chargées de visiter. Les soldats recevaient un nombre de mareaux proportionné au travail qu'ils avaient fait, afin d'en toucher ensuite le prix. Bassompierre raconte (*Mémoires*, t. II, p. 2) qu'à un bal de la cour, en 1615, il fut commandé avec M. d'Épernon pour ne laisser passer que ceux qui avaient des méreaux.

après avoir déchargé, et rien aux autres, qui la plupart n'avoient qu'une pierre. C'étoient presque tous soldats des Gardes, qui s'en mirent en colère, et, voulant faire les méchants, je les fis bien taire, ayant toute la garde de notre régiment pour m'autoriser, si bien qu'ils se remirent à travailler ; et, comme ils virent que je baillois deux mareaux aux plus chargés et quelquefois trois, ils ne s'arrêtèrent plus à leur magasin de réserve et l'on voyoit venir tout le long de la digue des hottes de pierres toutes combles, de sorte que, sur le soir que retourna Monsieur de Mende, il fut étonné que je n'avois plus de mareaux, et ne fut pas moins surpris quand il eut considéré l'ouvrage que j'avois fait faire.

Je ne m'arrêterai pas à la description de ce grand siège que toute la France sait, mon intention n'étant que de faire mémoire de ce qui touche notre régiment d'Estissac et moi en mon particulier[1]. Je dirai seulement que la présence du Roi, sa bonne conduite, assisté des soins du plus grand ministre qu'il y ait jamais eu en France, furent cause[2] que M. le commandeur de Valençay, avec notre armée navale, a généreusement [battu] les Anglois par deux fois qu'ils entreprirent de forcer le canal et secourir la Rochelle, dont le même peuple forgea les fers de leur perte par une juste puni-

1. On voit au Musée de l'armée, hôtel des Invalides, à Paris, salle consacrée au règne de Louis XIII, deux grandes vues perspectives donnant en détails la position exacte de tous les corps de troupes et vaisseaux prenant part au siège de la Rochelle. Consulter également le plan-perspectif peint, école de Callot, provenant du château de Richelieu, musée de Versailles, salle Louis XIII.

2. Ici, il y a dans le manuscrit six lignes effacées et illisibles ; le texte continue sans interruption à la page suivante.

tion de Dieu, d'autant que, pendant la paix, ils étoient les maîtres de la ville et, qu'ayant choisi Guiton[1] pour maire, il les désarma et les contraignit de tenir jusque à l'extrémité.

Il commença en se rendant le plus fort, ayant les gens de guerre de son parti, les fit loger chez les plus riches bourgeois, disant qu'il falloit décharger le peuple de cette dépense pour avoir plus de moyens de faire subsister leurs familles, ce qu'ils approuvèrent fort. En après, il les déchargea[2] de la garde, leur faisant entendre que, n'étant point attaqués par force, les gens de guerre seuls le pouvoient bien faire, et, pour les désarmer, il fit faire quelque escarmouche du côté du fort Tasdon[3], où les soldats crevèrent et rompirent quelques mousquets, ce qui lui donna prétexte de dire, dans le conseil de la maison de ville, qu'il falloit y porter les armes des habitants, mettre à part les meilleures pour s'en servir au besoin et y établir une bonne garde, de sorte [que], quand le peuple se vit à cette extrémité, il murmura fort; mais, n'étant pas en état de se faire justice, il leur fallut obéir à la force qui étoit toute entre les mains de Guiton, des gens de guerre, et des habitants qui avoient moyen de nourrir leur famille, ce qui fit tenir la ville six mois plus qu'elle n'auroit fait, et réduire le peuple à telle nécessité de vivre qu'il y eut des femmes qui

1. Jean Guiton (1585-1654), armateur de la Rochelle, nommé amiral par ses compatriotes, fut élu maire pendant le siège. Il prit plus tard du service dans la marine royale.

2. C'est-à-dire : il déchargea les gens du peuple.

3. Le fort de Tasdon était situé dans le faubourg de Tasdon, qui est incorporé aujourd'hui dans la ville de la Rochelle et en constitue la partie sud.

mangèrent leurs enfants, et ne se nourrissoient plus que de quelques herbes qu'elles cueilloient entre la ville et les lignes, et de coquillages qu'elles amassoient dans le canal en marée basse, en dépit d'une batterie de douze pièces qui faisoient des rues à travers le corps de ces misérables. Cette batterie, qu'on appeloit la Sauvagère, du nom de celui qui la commandoit, avoit[1] été faite au commencement pour battre dans le port de la ville qui en étoit enfilé. Les deux ou trois premiers jours qu'ils tirèrent avec des boulets ardents, principalement la nuit, étonnèrent fort les habitants, bien empêchés d'éteindre le feu qu'ils mettoient dans leurs maisons. Mais en après, ils s'assurèrent[2], d'autant plus que ces brûlots ardents crevèrent toutes les pièces.

Les assiégés se servirent de la tour d'un moulin à vent qu'ils couvrirent et firent une galerie autour où ils logèrent des mousquetaires, à la faveur duquel ils y bâtirent un fort qu'on appeloit le fort de Tasdon. Il n'étoit flanqué que par le front de deux demi-bastions. Il n'y en avoit point au côté opposé, les deux autres étant flanqués de la courtine de la ville et bastion des Vases. Le côté devers la ville étoit fort bas, le rempart de huit où dix pieds de large, parce qu'il ne pouvoit être battu du canon, mais il y avoit dans le fossé des barils foudroyants[3], chevaux de frise, pieds de chèvre[4] et autres inventions pour suppléer à ce dé-

1. Il y a dans le texte : *elle avoit.*

2. C'est-à-dire : les habitants se rassurèrent.

3. Barils remplis de poudre.

4. Les pieds de chèvre, comme les chevaux de frise, se jetaient devant l'assaillant dans la défense rapprochée. C'étaient des pièces de bois dont l'extrémité était fendue comme les pieds d'une chèvre.

faut, étant d'ailleurs bien fraisé et palissadé, aussi bien que les autres côtés de ce fort, qui fut négligé comme de nulle importance jusqu'à ce que, par son moyen, les ennemis prirent la redoute de Bonne-Graine[1], que l'on appela depuis Coupe-gorge, parce qu'ils tuèrent tout ce qui étoit dedans, et que l'on eut remarqué qu'à la faveur de ce fort ils cueilloient des herbes dans le marais et prenoient quelques poissons sur le bord du canal, ce qui fit résoudre de l'emporter, M. de Marillac, maréchal de camp, en ayant reçu l'ordre avec six cents hommes commandés du régiment des Gardes, qui en furent repoussés avec grande perte. En après, M. de Saint-Chamond, aussi maréchal de camp, eut ordre de l'attaquer et reçut une mousquetade qui lui perça la cuisse en allant le reconnoître, et, ne s'y étant fait autre chose, les ennemis ont gardé le fort de Tasdon tout le long du siège.

M. d'Estissac, notre mestre de camp, étant arrivé, fut bien reçu du Roi et de Son Éminence et prit grand soin de son régiment. Il fit ce qu'il put pour en faire avoir la charge de major à M. de Toran, son lieutenant de Roi aux îles d'Hyères, dont il en étoit gouverneur, quoiqu'il sût bien que j'en étois en traité, et me caressoit fort. Cela fut cause qu'un jour, parlant de moi à M. de Beauregard, mon oncle, en des termes obligeants, il[2] lui demanda comme il étoit possible qu'il eût tant d'estime pour moi qui étoit aide-major, de vouloir ruiner ma fortune en procurant la charge de major pour M. de Toran; c'est celui-là qui fut [lieute-

1. Le vrai nom était : Bongraine. (*Lettres de Richelieu*, t. III, p. 39.)

2. C'est-à-dire : M. de Beauregard.

nant]-colonel du même régiment après M. de Beauregard, auquel M. d'Estissac dit pour lors que les obligations qu'il avoit à M. de Toran l'obligeoient à faire pour lui en ce rencontre. Quant aux autres, il feroit pour moi ce qui lui seroit possible; ce qui n'ayant satisfait M. de Beauregard, ils se séparèrent fort mal. M. d'Estissac continua à parler pour M. de Toran; mais, comme nous avions le Roi, Son Éminence et M. le duc d'Épernon de notre côté, il ne put empêcher que je ne fûsse agréé d'eux de la bonne manière et que je ne fisse mon traité avec M. d'Hugues, major, à qui je promis la somme de onze mille six cents livres à condition qu'il me feroit remettre ès mains les provisions de M. le duc d'Épernon de la charge de major en mon nom, et de celles d'aide en blanc, pour en pourvoir celui que je voudrois; ainsi qu'il fit en après, que je fus à Bordeaux trouver M. d'Épernon pour les retirer. Du depuis, M. d'Estissac n'a pas cessé de me faire toujours l'honneur de m'aimer.

Les Rochelois voyant les derniers secours des Anglois repoussés, battus et retirés, et eux réduits à la dernière nécessité, n'eurent point d'autres secours qu'à la clémence du Roi à qui ils envoyèrent leurs députés sans charge d'autres propositions que de remettre entièrement leur ville, leurs biens et leurs personnes à la discrétion de Sa Majesté, qui leur fit cette grâce de leur donner à tous la vie et y entra le jour de la Toussaint que ces misérables mourants, qui sembloient n'être vifs ni morts, exténués, pâles, défaits, décharnés comme des squelettes, se prosternoient, ou pour mieux dire se laissoient tomber en terre, n'ayant pas la force de se soutenir, criant avec

leur foible voix : « Vive le Roi! » qui en eut une grande compassion et non seulement toute sa Cour, mais jusque aux soldats qui leur donnoient le pain de munition qu'ils avoient à leurs bandoulières. Il s'en sauva peu de ceux qui mangèrent beaucoup à l'abord, leurs boyaux étant resserrés et leurs estomacs affoiblis. C'étoit un étrange spectacle de les voir en cet état.

Ce qui se trouva dans la ville de meilleur ce fut une quantité des plus belles armes qu'on pouvoit voir. Le Roi y mit en garnison les régiments de Nérestang, Castel-Bayard, la Meilleraye[1] et Plessis-Joigny[2], et régla les prétentions des lieutenants de mestre de camp, lorsque les escadres de la garnison, étant sur la place d'armes et commençant à marcher pour aller aux postes qu'elles avoient tirés, M. de la Coudraye, lieutenant de mestre de camp, se mit au côté de M. de la Passe, capitaine, lequel ne le voulant pas souffrir, le Roi, voyant qu'ils s'arrêtoient, en demanda la raison à M. de la Passe, qui la lui dit, et M. de la Coudraye en même temps se plaignit de ce qu'il ne le laissoit pas marcher en sa place, qu'il disoit être à la tête de l'escadre de mestre de camp, dont il étoit lieutenant[3];

1. Le régiment de la Meilleraye, levé en 1627 par Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye, fut licencié en 1658.

2. Le régiment du Plessis-Joigny, levé en 1625 par Timoléon de Congressans, baron du Plessis-Joigny, devint, en 1636, le régiment de Touraine et, à la Révolution, le 33e régiment d'infanterie.

3. La compagnie mestre de camp appartenait au mestre de camp du régiment, qui en restait le capitaine. Elle était commandée effectivement par un lieutenant. Une autre compagnie était également dans une situation spéciale, la compagnie colonelle. Celle-ci appartenait au Colonel général de l'infanterie,

sur quoi le Roi répondit : « Les lieutenants de mestre de camp ne sont que lieutenants, non plus que les autres, sans autre avantage que d'être les premiers ni prétendre de marcher au rang de capitaine. Vous pourrez marcher à la tête de l'escadre de mestre de camp, pourvu que ce soit trois pas après M. de la Passe, et non marcher à son côté. » Sur quoi la Coudraye supplia le Roi de marcher à la tête d'une autre escadre de leur corps. Le Roi lui répondit qu'il le vouloit bien en cas qu'il n'y eût point d'officiers. Il s'en trouva aux quatre premières escadres de sorte que la Coudraye se mit à la tête de celle d'après, et après les officiers qui devoient être au-dessous de lui, qui n'avoit fait cette demande que pour ne marcher pas derrière M. de la Passe, et du depuis ce règlement s'est observé par toute l'infanterie que les lieutenants de mestre de camp ne peuvent marcher en rang de capitaines.

Je ne veux omettre quand la nouvelle vint au Roi, pendant le siège de la Rochelle, que l'armée qu'il avoit envoyée sous le commandement de M. le marquis d'Huxelles[1] pour secourir Casal, que Don Gonsalve avoit

était commandée par le lieutenant de la colonelle qu'on appelait lieutenant-colonel. Après l'ordonnance de 1661, lors de la suppression de la charge de Colonel général, et quand les mestres de camp devinrent colonels, la compagnie mestre de camp devint compagnie colonelle et passa au premier rang. Celle du lieutenant-colonel, ancienne compagnie colonelle, prit le deuxième rang.

1. Jacques du Blé, marquis d'Huxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur des ville et citadelle de Chalon-sur-Saône, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, maréchal de camp en 1625, blessé mortellement au siège de Privas en 1629, était

assiégée pour le roi d'Espagne[1], avoit été repoussée au passage du fort Saint-Pierre[2] par celle du duc de Savoie avec l'infanterie espagnole, qui avoit abandonné ses postes sous Casal pour aller défendre ce passage. Mais l'on eût sujet de se consoler de cette perte, quand on apprit que Casal avoit été ravitaillée en même temps par les Montferrains, qui avoient facilement mis quatorze mille sacs de froment dans leur ville et fait entrer plus de quatre mille hommes de bonne milice, passant à travers de la colline, sachant qu'il n'y avoit point d'infanterie et que la cavalerie ne leur feroit point de mal. Il [s']y jeta aussi environ cent François et entre autres M. de Baradat[3], favori du Roi, qui avoit

fils d'Antoine du Blé, baron d'Huxelles, et de Catherine de Bauffremont.

1. Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue, étant mort au commencement du siège de la Rochelle sans enfants, son cousin germain, Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, traversa aussitôt la Savoie sous un déguisement et vint se faire reconnaître à Mantoue. Mais l'Empereur, soutenu par l'Espagne, réclama le duché comme fief d'Empire, et don Gonsalve de Cordoue, gouverneur de Milan pour l'Espagne, vint mettre le siège devant Casal, capitale du Montferrat, ville forte sur le Pô. Le duc de Savoie, qui convoitait le Montferrat, dépendant de la succession de Mantoue, prit le parti de rester au début dans une neutralité plutôt hostile à l'égard de la France, qui allait soutenir le duc de Nevers en qualité de prince français, comme nous le verrons année 1629.

2. Saint-Pierre, en réalité Sampeyre, bourg du district de Saluces, prov. de Coni, sur la Vraita. Le marquis d'Huxelles n'avait d'ailleurs pas reçu les renforts qu'on lui avait promis pour entrer en campagne, août 1628.

3. François de Baradat, pris en affection par Louis XIII dès sa sortie de page, reçut en 1625 la charge de premier écuyer de la petite écurie, celle de premier gentilhomme de la

été disgracié [et] y a fait plusieurs belles actions. Le marquis de Rivare[1] étoit alors gouverneur pour le duc de Mantoue, qu'il n'avoit jamais vu, [et] engagea sa vaisselle d'argent pour faire substituer la garnison. La noblesse et les bourgeois de Casal, qui ne connoissoient non plus leur nouveau souverain, qu'on appeloit auparavant M. de Nevers, nourrissoient volontiers les milices. Tel gentilhomme de Casal en avoit plus de cinquante à sa maison. Tous ces gens-là étoient si affectionnés, si zélés pour la dépense commune, et tellement irrités contre les Espagnols que, jusque aux dames, chacun faisoit effort en cette occasion, car la plupart vendirent leurs pierreries pour acheter du blé, tant pour le magasin public que pour leurs provisions particulières. C'étoient les dernières nouvelles de Casal.

Il se passa plusieurs choses mémorables en ce temps-là, spécialement d'un miracle que le Roi fit en la personne d'une fille de Surgères[2], qui étoit muette, laquelle parla incontinent qu'il l'eût touchée, dont il défendit expressément de ne rien dire; et que la digue, qui fut cause de la prise de la Rochelle, se rompit, le lendemain que Sa Majesté y entra, sans que la mer fût extraordinairement agitée, après avoir résisté contre les violents efforts des grands vents et grande marée.

chambre en 1626, mais fut disgracié le 2 décembre de la même année. Cf. une lettre annotée de Richelieu à François de Baradat, écuyer de Louis XIII. (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 101.)

1. Le marquis de la Rivara.

2. Surgères, ch.-l. de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, Charente-Inférieure. Le Roi y séjourna depuis le 17 avril 1628 jusqu'à la fin du siège.

Je laisse aux curieux à dire les particularités du siège, ne croyant pas qu'il y ait jamais eu de Roi en France qui ait si bien fait voir les effets de sa puissance que le nôtre en cette occasion par l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une armée navale et brider l'Océan, avec tel ordre dans son armée que les femmes et filles, qui apportoient des vivres, pouvoient dormir en assurance le long des grands chemins, sans craindre que l'insolence des soldats leur fît aucun outrage[1].

Après cette grande action, qui abattit la dernière tête de l'hydre de la rébellion, le Roi fit marcher l'armée en Auvergne, sous la conduite de M. de Toiras, qui avoit si fortement défendu le fort de Saint-Martin-de-Ré contre les Anglois, que le Roi fit démolir après la prise de la Rochelle. Sa Majesté vit notre régiment en marche, partant de notre quartier de Croix-Chapeau, où il se trouva, en deux bataillons, quatorze cents hommes valides, tous vêtus à neuf des habits que le Roi leur avoit donnés pendant le siège, ne leur ayant point voulu donner qu'à la fin, parce qu'ils les auroient gâtés dans les vaisseaux[2].

Je quittai notre régiment au second logement, pour aller à Bordeaux trouver M. d'Épernon qui me donna les provisions de la charge de major du régiment d'Estissac en mon nom et celle d'aide en blanc, conformément

1. Pour la bibliographie du siège de la Rochelle, consulter la *Bibliographie rochelaise*, par L. Delagaut, 1882, p. 211 à 290, et aussi *Au temps de Louis XIII*, par Batiffol, p. 209.

2. Déjà dit ci-dessus, p. 167. Le Roi partit de la Rochelle le 18 novembre.

au traité que j'avois fait avec M. d'Hugues[1], et rejoignis notre régiment à Aubusson, en la Marche, où je trouvai M. de Toiras qui avoit fait mettre plusieurs pièces de tapisserie à part qu'il marchandoit, et, après les avoir bien considérées, dit : « Je ne ferois pas bien d'acheter de la tapisserie, n'ayant point de maison à les mettre, » et les renvoya. Étant à Clermont, il donna des quartiers à toute l'armée. Nous eûmes pour notre régiment Thiers, Vic[2], Combronde[3] et Artonne[4]. Il n'y eut point de difficulté aux trois derniers, mais si bien au premier. Cette ville, qu'on appelle Thiers, parce qu'on n'en voit que le tiers de quelque côté qu'on la regarde[5], est peuplée de quantité d'artisans, ouvriers en quincaillerie et cartes, quantité de garçons en leurs boutiques, insolents. Pour remédier au désordre qu'ils avoient coutume de faire la nuit entre eux et les empêcher de se battre avec les soldats, nous eûmes toujours un corps de garde de cent hommes à la place, auquel il y avoit incessamment vingt-cinq hommes en patrouille, commandés par un officier, avec un échevin de la ville et dix ou douze habitants pour faire retirer un chacun et empêcher le désordre après la retraite sonnée, ce qui réussit si bien qu'il n'y eut pas la moindre inso-

1. Ci-dessus, p. 179.

2. Vic-le-Comte, ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

3. Combronde, ch.-l. de cant., arr. de Riom, Puy-de-Dôme.

4. Artonne, cant. d'Aigueperse, arr. de Riom.

5. Étymologie quelque peu fantaisiste. Thiers est l'ancien « Tigernum castrum ». Voy. la *Notice sur la ville de Thiers*, dans les *Études historiques et biographiques* du baron de Barante, t. II, p. 308.

lence après que les troupes furent établies dans les quartiers.

1629.

L'on crut d'autant plus qu'elles y passeroient l'hiver, que M. de Toiras partit de Clermont pour aller à la Cour, ce qui fut cause que plusieurs officiers s'absentèrent, et nous fûmes surpris, dans peu de jours après, que tous les régiments de l'armée reçurent ordre de partir de leurs quartiers, et, suivant la route, s'acheminer à Valence, où ils enverroient à l'avance savoir de M. de Créquy[1] ce qu'ils auroient à faire avec ses ordres de marche. Il y en avoit aussi de se faire bailler par les villes et bourgades d'Auvergne une paire de souliers pour chacun soldat.

Je reçus nos ordres à Clermont, où je vis plusieurs majors de régiment de mes amis qui me montrèrent les leurs et, parce qu'il n'y avoit point d'officier général pour nous conduire, nous prîmes des copies des uns des autres pour éviter la confusion. Ayant fait voir le tout à Messieurs les capitaines de notre régiment, à mon retour à Thiers, je leur dis que, de là à Valence, il nous falloit passer par une partie des montagnes d'Auvergne, Forez et Vivarois, pays de forêts, de bois, de rochers et chemins creux, qu'il nous étoit de la dernière importance d'y passer des premiers, et, pour ne point

1. Charles de Créquy, prince de Poix, gouverneur du Dauphiné, pair et maréchal de France, fut tué en Italie en 1638. Voy. plus loin année 1638. Il avait épousé successivement les deux filles du connétable de Lesdiguières et hérité, en 1626, à la mort de ce dernier, du titre de duc de Lesdiguières.

perdre de temps, qu'il valoit mieux, après ce que nous pourrions avoir de souliers, convertir le reste en argent que d'attendre à partir qu'ils fussent faits ; ce qui ayant été exécuté, nous primes notre route par la Chapelle-Agnan[1], Lavieu[2], Grézieux-le-Fromental[3], passâmes Loire à Bouthéon[4], et, après avoir passé à la Fouillouse, logé à la Tour-en-Jarret et à Saint-Priest[5], passâmes à Saint-Étienne, à Saint-Genest-Malifaux, Bourg-Argental[6], Saint-Sauveur[7], Boulieu[8] et étant arrivés à Andance[9], Talencieux[10] et Thorrenc[11], M. de Roqueservière[12], que nous avions envoyé

1. La Chapelle-Agnan, cant. de Cunlhat, arr. d'Ambert, Puy-de-Dôme.

2. Lavieu, cant. de Saint-Jean-de-Soleymieux, arr. de Montbrison, Loire.

3. Grézieux-le-Fromental, cant. et arr. de Montbrison.

4. Bouthéon, cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison.

5. La Fouillouse, la Tour-en-Jarret et Saint-Priest-en-Jarret, cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne, Loire.

6. Saint-Genest-Malifaux et Bourg-Argental sont deux ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne.

7. Saint-Sauveur-en-Rue, cant. de Bourg-Argental.

8. Boulieu, cant. d'Annonay, arr. de Tournon, Ardèche.

9. Andance, cant. de Serrières, arr. de Tournon, au débouché d'une vallée aboutissant au Rhône et sur la rive droite de ce fleuve.

10. Talencieux, cant. d'Annonay, arr. de Tournon.

11. Thorrenc, cant. de Serrières, arr. de Tournon.

12. Le sieur de Roqueservière fut tué à la défense de la citadelle de Turin en 1639. Voy. plus loin, année 1639. La famille Borelli de Roqueservière, diocèse de Mende, fournit à cette époque de nombreux gens de guerre. Un autre Roqueservière fut tué en 1640, étant sergent de bataille, au siège de Turin (*Mém. de Montglas*, t. I, p. 290) ; un autre, également sergent de bataille, fut tué au siège de Fribourg en 1644 (*Mém. de Gramont*, t. I, p. 353) ; un autre enfin, Jacques, fut maréchal de

à l'avance à M. le duc de Créquy, nous en apporta une lettre, par laquelle il nous mandoit expressement de faire halte au lieu où il nous trouveroit, et nous adresser au gouverneur de la province où nous serions, pour avoir ordres de nos logements et subsistances, en attendant que les États de Dauphiné fussent prêts pour le passage de l'armée, à quoi on travailloit diligemment, et que nous eussions à communiquer sa lettre à toutes les troupes qui seroient près de nous[1], qui, ayant bien considéré qu'il falloit huit jours pour aller trouver M. de Montmorency, qui étoit au Haut-Languedoc, et autant à revenir[2]; que nous avions devant nous deux régiments, trois derrière : les régiments de Vaillac[3], Pompa-

camp en 1651, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély en 1653 et mourut en 1654.

1. C'était exactement l'époque où paraissait le grand édit sur le militaire du 15 janvier 1629, entrant notamment dans les moindres détails au sujet des routes et logements : « Ayant fait dresser dans toutes les provinces des routes avec logements réglés pour le passage des troupes, avec ordre de leur fournir étapes, nous ordonnons que les régiments et compagnies de nos troupes, allant et venant par notre royaume, tiennent toujours lesdites routes . . . . . Nulle troupe n'entrera dans une province sans avoir prévenu le gouverneur du jour de son entrée . . . . . Les capitaines seront responsables des excès des soldats . . . . . Il sera fourni par jour au soldat deux livres de pain, une livre de chair et une pinte de vin sans qu'il ait rien à payer et moyennant quoi il ne pourra exiger de son hôte que le logement, linge de table, pot, écuelle, verre, place au feu et à la chandelle, etc.... » (*Histoire de l'infanterie en France*, par le lieutenant-colonel Belhomme, t. I, p. 345.)

2. Dans les environs d'Annonay, les troupes étaient en Languedoc, dont le duc de Montmorency était gouverneur.

3. Le régiment de Vaillac fut levé en 1621 par Ricard de Gourdon de Genouillac et licencié en 1661.

dour[1] et la Bergerie[2] [a] Empurany[3] et à Labatie-d'Andaure[4] et le Rhône à la gauche; qu'il nous [eût] fallu trouver le moyen de subsister pour le moins seize ou dix-sept jours avant que d'avoir l'ordre de M. de Montmorency, c'est pourquoi, en envoyant communiquer la lettre de M. de Créquy aux autres régiments, nous mandâmes à ceux qui étoient devant nous que nous étions talonnés par les derniers, contraints de nous avancer de leur côté; à ceux qui étoient en arrière, [que] nous rebroussions vers eux, afin de n'être pas trop pressés. Pour arrêter ceux qui étoient à Labatie-d'Andaure, Empurany et aux environs, nous leur fermâmes le passage par quatre compagnies de notre régiment. Nous logeâmes dans les vallées de Vocance[5]. Quant aux côtes du Rhône, si nous ne pouvions nous y élargir, c'étoit au moins un bon rempart pour couvrir nos quartiers, auxquels nous ménageâmes bien le terrain, nous étant construits entre les [villages de] Vocance, Andance, Thorrenc, Talencieux, Sarras, Ardoix, Ozon, Éclassan, Étables, Beauzac, Saint-Félicien, Saint-Victor, Arlebosc[6] et quelques autres terres dont j'ai oublié

1. Le régiment de Pompadour, levé en 1627 par Léonard-Philibert, vicomte de Pompadour, fut licencié en 1632.

2. Ce régiment, levé en 1625 par N. de la Bergerie, fut licencié en 1631.

3. Empurany, cant. de Lamastre, arr. de Tournon.

4. Labatie-d'Andaure, cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon.

5. Vocance, cant. d'Annonay, arr. de Tournon.

6. Ces localités, la plupart de l'arr. de Tournon, Ardèche (Vivarais), sont situées entre Tournon et Annonay, à quelques kilomètres sur la rive droite du Rhône. Saint-Félicien est aujourd'hui un ch.-l. de cant. — Étables est dans la Loire, comm. de Lurieeq, cant. de Saint-Jean-de-Soleymieux, arr. de Mont-

le nom; et parce que la plupart d'icelles appartenoient à M. le comte de Tournon, lieutenant de Roi en Vivarois[1], je le fus trouver à Satillieu[2] lui faire civilités de la part de notre régiment avec M. de Chassaingrimond. D'abord il se mit en grande colère, mais il s'apaisa incontinent après qu'il eût entendu nos raisons que nous n'avions pu loger ailleurs, étant bien informé de notre ordre et police et du soin que nous avions pris pour conserver ceux qui lui appartenoient. Il ne put néanmoins dissimuler son ressentiment de ce que nous avions exempté la paroisse de Saint-Alban[3], à M. Faure, capitaine au régiment de Nérestang, qui étoit au milieu des terres où nous avions logé. Mais enfin il nous fit bonne chère et nous traita fort civilement à notre départ.

Au bout de dix-huit jours que nous étions logés à Saint-Victor et Étables, l'officier que nous avions envoyé à M. de Montmorency [nous apporta des instructions] pour assiéger Soyons[4], sous le commandement de M. le

brison. — Beauzac est dans la Haute-Loire, cant. de Monistrol, arr. d'Yssingeaux.

1. Just-Henri de Tournon-Roussillon, comte de Tournon, leva en 1622 un régiment d'infanterie de son nom et servit contre les protestants et les troupes de Monsieur. Lieutenant général du gouvernement du Languedoc au département des Cévennes et du Vivarais en 1633, maréchal de camp en 1635, bailli du Vivarais et sénéchal d'Auvergne, il mourut en 1643.

2. Satillieu, ch.-l. de cant., arr. de Tournon.

3. Saint-Alban-d'Ay, cant. de Satillieu.

4. Soyons. Voy. note p. 101. « Place de difficile accès sur une croupe de montagne de laquelle ils (les huguenots) avoient communication jusques à un village sur le bord du Rhône, dont ils tenoient le passage fermé. » (*Mémoires de Richelieu*, t. IV, p. 431.) Cette place fut assiégée seulement le 4 avril

comte de Tournon, auquel je fus envoyé pour recevoir ses ordres. Il me dit : « Je n'ai point d'étape à vous faire fournir, ni autre logement à vous donner que ceux que vous avez. Vous n'avez qu'à y vivre comme vous avez accoutumé en attendant ce qu'il me faut pour notre siège. » Il sembloit alors que notre diligence avoit produit un fort mauvais effet, puisqu'elle étoit cause de nous arrêter à un malheureux petit siège, au lieu de continuer notre marche à l'armée où le Roi seroit en personne. Nous en fûmes affligés l'espace de deux jours, à la fin desquels le même M. Faure, de qui nous avions exempté les terres, nous apporta un ordre du Roi de nous acheminer à Valence selon notre route pour suivre celle des étapes du Dauphiné. Il ne nous fallut pas solliciter de partir. Étant en marche, nous envoyâmes un officier à M. le comte de Tournon pour lui en donner avis et allâmes loger à Saint-Péray[1] et Cornas[2], d'où je me rendis de grand matin à Valence.

Il fit voir notre ordre à M. de Veynes[3], qui en étoit gouverneur, lequel me dit qu'il avoit défense de M. le duc de Créquy de laisser passer aucune troupe à Valence, parce que les étapes du Dauphiné n'étoient pas prêtes. M. d'Escures, maréchal des logis général de l'armée[4],

1629 et prise le 13 par le maréchal de Schomberg, au retour de l'expédition du Pas-de-Suse et conjointement avec le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

1. Saint-Péray, ch.-l. de cant., arr. de Tournon.

2. Cornas, cant. de Saint-Péray.

3. Antoine de Veynes, d'une famille du Dauphiné, époux de Louise-Marie de Moreton-Chabrillan, possédait la seigneurie de Bourg-lès-Valence, qui fut érigée en marquisat en 1695 en faveur de son fils.

4. Pierre Fougeu, seigneur d'Escures, fils d'Hélie Fougeu,

m'en dit autant. Je leur répondis à tous deux que nous ne pouvions faire autre chose que sinon l'ordre du Roi, nous présenter au passage et lui faire un acte de sommation par devant notaire qu'il eût à nous donner passage et nous fournir des bateaux conformes à l'ordre du Roi, que je me promettois tout de sa générosité et de son équité, qu'il répondroit ce qui lui plairoit, afin que sa réponse nous servît de décharge. Nous demeurâmes plus de trois jours en cette contestation. Finalement, il répondit à ma sommation qu'il obéiroit à l'ordre du Roi, mais qu'il ne répondoit pas de ce qui pourroit arriver, sachant bien que le syndic du pays ne nous donneroit point de départements pour loger en Dauphiné et que nous n'en devions point prendre dans la route des étapes. Je dis là-dessus que nous n'y logerions point et que nous ne baillerions sujet à personne de se plaindre de nous.

Pendant ce temps-là, notre régiment arriva sur le bord du Rhône, près des Granges de Valence[1], où M. de Veynes nous ayant fait donner des bateaux, nous passâmes et allâmes loger à Châteaudouble et Combovin[2], à trois lieues de Valence, environ une lieue de la première étape. Cet avantage d'avoir passé les premiers fut d'autant plus agréable au régiment qu'il nous causa l'honneur d'être l'un des cinq régiments

seigneur des Fourneaux, et d'Anne Brelois. Son frère Charles fut aussi maréchal-général des logis. Cette fonction consistait à assigner aux maréchaux des logis des corps les logements des diverses unités.

1. Grange-lès-Valence, comm. et cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon, Ardèche.

2. Châteaudouble et Combovin, cant. de Chabeuil, arr. de Valence, Drôme.

qui forcèrent le Pas-de-Suse[1] par l'ordre du Roi et en présence de Sa Majesté. Quand le maréchal de Créquy fut averti de notre passage, il nous envoya les ordres pour loger et suivre la route des étapes. A l'heure même que nous arrivâmes à Chorges[2], par la route de Valence, le régiment de Navarre y arriva par celle de Grenoble, et nous logeâmes ensemble.

Le jour que notre régiment arriva à Césane[3], je fus à l'ordre au quartier du Roi, à Oulx[4] [mars]. Sa Majesté s'enquit de l'état du régiment et des officiers pareillement, et de la sorte que les étapes avoient été fournies. M. d'Escure, maréchal des logis de l'armée, me donna département pour loger notre régiment en un petit village qui s'appelle Sauze[5], près d'Exilles[6], où logea Navarre. Je ne pus retourner à Césane qu'il ne fût bien tard. Je trouvai en mon logis M. de Fabert[7], pour lors

1. La ville de Suse, en Piémont, est au confluent de deux vallées, venant, l'une du Mont-Genèvre, l'autre du Mont-Cenis. Le Pas-de-Suse est le long défilé qui se trouve en avant de la ville, sur la première de ces deux routes, par laquelle débouchèrent les Français quelques jours après.

2. Chorges, ch.-l. de cant., arr. d'Embrun, Hautes-Alpes.

3. Cesana, arr. de Suse, prov. de Turin, premier bourg du Piémont en venant de France par le col du Mont-Genèvre, appartenait alors à la France.

4. Oulx, arr. de Suse, appartenait aussi à la France. Le Roi avait rejoint l'armée en passant par Grenoble, la Mure, Gap, Chorges, la vallée de la Durance, Embrun, Briançon et le col du Mont-Genèvre.

5. Sauze-d'Oulx, arr. de Suse, est toutefois plus près d'Oulx que d'Exilles.

6. Exilles, arr. de Suse, appartenait également à la France.

7. Abraham Fabert 1599-1662, fils d'Abraham et d'Anne des Bernards d'Allamont, entra au régiment des Gardes à treize ans et passa, cinq ans après, au régiment de Rambures.

major du régiment de Rambures, qui depuis est parvenu à la dignité de maréchal de France et gouverneur de Sedan, par son mérite, et M. le marquis de la Chasse, capitaine en notre régiment, qui m'attendoient à souper. Nous étions prêts à nous mettre à table, et on me vint dire qu'il y avoit un gentilhomme à la porte qui me prioit de le retirer. Il étoit près de quatre heures de nuit obscure, avec grand vent et un étrange verglas. Je dis à ces Messieurs : « A bonne heure l'aura pris la pluie. » Il entre donc avec peu de civilités et en fit encore moins quand il fut à table. Ce qu'ayant remarqué, je ne le servis point du tout. Il se mit d'abord sur ses aventures d'amour et de combats et se disoit parent de M. d'Épernon. M. de Fabert, qui en connoissoit toute la maison, et n'avoit jamais ouï parler de lui, auroit[1] pu faire perdre contenance à un moins effronté, qui ne le pouvoit prendre, ni le marquis de la Chasse, que pour des personnes de condition qui étoient toutes cinquantes. Après souper, que ces Messieurs furent retirés, mon hôte, aussi incivil qu'il m'étoit inconnu, voyant qu'il y avoit deux lits dans ma chambre, l'un de mon hôte et l'autre mon lit de camp, s'imaginant que je lui en baillerois un, me dit plusieurs fois qu'il seroit bien marri de m'incommoder; et après lui avoir reparti qu'il ne m'incommoderoit point, sans lui rien offrir et que je vis qu'il ne se vouloit pas retirer, je dis à mon valet : « Allez mener Monsieur que voilà dans sa chambre. » Quand il vit que son lit n'avoit point d'autres matelas que de feuilles de châ-

où il devint major. Il y resta jusqu'en 1635, servit comme maréchal de camp en 1646, devint maréchal de France en 1658.

1. Il y a dans le manuscrit : *qui auroit*.

taignier, il fit bien du bruit et menaçoit mon hôtesse. Ce qu'ayant entendu, je lui envoyai dire que je le mettrois hors du logis à l'heure même, s'il faisoit davantage de bruit, après quoi il nous laissa en repos. Ce fut la fin de cette aventure; car depuis je ne l'ai vu.

Partant de Césane, notre régiment, qui jusque-là s'appeloit Estissac, du nom de notre mestre de camp, passa devant le Roi à Oulx et fut trouvé fort bon. Nous allâmes le même jour loger à notre quartier de Sauze, près d'Exilles. Le lendemain[1], le Roi alla loger à Chaumont[2], où Sa Majesté fit faire elle-même les ordres pour l'attaque du Pas-de-Suse, après que M. d'Argencourt fut de retour de vers M. le duc de Savoie, qui étoit à Suse, auquel Sa Majesté l'avoit envoyé répondre aux compliments que lui avoit envoyé faire Sadite Altesse, et, chemin faisant, reconnoître la situation naturelle du Pas, les fortifications qu'il y avoit fait faire, la qualité et le nombre des gens qui les devoient défendre[3]. D'abord M. le duc de Créquy proposa de faire la grande attaque entre Notre-

1. 6 mars, à deux heures du matin. Voy. *Bassompierre*, t. IV, p. 10.

2. Chiomonte, village sur la Doire, à cinq kilomètres à l'ouest de Suse, arr. de Suse, prov. de Turin. C'était alors le dernier village français, la frontière passant entre ce point et Suse.

3. Une carte du temps, de grande dimension, qui se trouve à la bibliothèque du ministère de la Guerre, donne le panorama et la disposition des troupes à l'attaque du Pas-de-Suse. Ce passage était défendu par trois fortes barricades flanquées de redoutes et appuyées à des rochers élevés : « Il est à noter, dit la légende de la carte, que toutes les susdites barricades sont si resserrées entre les montagnes, rochers et grands précipices qu'à peine trois hommes y peuvent passer de

Dame-de-la-Lose[1] et Montabon[2], où il y a une distance qui n'étoit point retranchée, mais seulement couverte du fort de Gélasse[3], et d'un fossé naturel rempli de gros cailloux que l'avalanche et torrents avoient arrachés et fait couler de la montagne. Mais cette difficulté, ainsi que disoit M. le duc de Créquy, n'étoit non plus considérable que les mousquetades et coups de fauconneau que les ennemis pouvoient tirer du fort de Gélasse [et qui] pouvoient attraper quelques malheureux et nous retarder le passage. Mais le Roi étoit tellement persuadé de l'opinion de M. d'Argencourt que l'on pouvoit forcer le Pas-de-Suse, qu'il ne voulut pas que la grande attaque se fit par là; ce que voyant, M. de Créquy supplia le Roi de permettre que le régiment de son fils, appelé de Sault ou Dauphiné, attaquât cet endroit-là, ce qui fut accordé[4].

Le même jour, je portai les ordres à notre quartier pour notre régiment d'attaquer la tour Jaillon[5], qu'on

front. » Consulter également le plan perspectif du combat du Pas-de-Suse, musée de Versailles, salle Louis XIII, ainsi que celui du *Mercure françois*.

1. Madonna-della-Losa, village au sud de Suse.

2. Colle Montabone : colline de Montabon.

3. Le fort de Gélasse ou Gelasso, bâti sur une montagne, balayait l'espace découvert entre Chaumont et l'entrée de la gorge.

4. D'après Richelieu (*Mémoires*, t. IV, p. 350), le régiment de Sault fut chargé de la mission de tourner l'ennemi par les chemins les plus difficiles, parce que la plupart de ses officiers étaient originaires du pays. Ce régiment, commandé par le comte de Sault, fils du duc de Créquy, ne conserva pas le nom de Dauphiné et prit, en 1635, le nom de régiment de Flandre, qu'il garda jusqu'à la Révolution, où il devint 19e d'infanterie.

5. Giaglione, village sur la rive gauche de la Doire, arr. de Suse.

remettoit à notre bonne conduite, sans y envoyer nul officier d'armée[1]. Cette tour est bâtie sur une hauteur au-dessous du petit Mont-Cenis, près la rive fort élevée de la rivière de Doire[2], du côté du midi; une hauteur un peu escarpée du côté du septentrion; du côté du levant, un ruisseau rapide qui s'appelle Riale, qui est dans un vallon enfoncé où il y a quantité de roche et gros cailloux, ayant la ville de Suse, dont elle est éloignée de demi-lieue, du côté du levant. Nous eûmes tout un jour de temps à la reconnoître et disposer notre ordre à l'attaquer le lendemain. Mais, comme je fus le soir à Chaumont, au quartier du Roi, pour savoir ce que nous aurions à faire, notre ordre fut changé avec beaucoup de raison, parce que ce n'eût été rien faire de prendre la tour Jaillon sans être maître du Pas-de-Suse, lequel étant pris obligeroit infailliblement les ennemis d'abandonner la tour de Jaillon.

Il y a environ une demi-lieue de Chaumont au Pas-de-Suse. C'est une plaine d'environ un quart de lieue de large, ayant la Doire d'un côté et les montagnes de l'autre. Il y a un pilier au milieu qui fait la séparation du Royaume avec le Piémont : d'un côté les armes de France, et de l'autre celles de Savoie.

Ce qu'on appelle en général Pas-de-Suse est le chemin de Chaumont à Suse, entre deux montagnes qui s'appellent Montabon et Montmoron[3], qui flanquent ce

1. C'est-à-dire aucun aide de camp ou officier d'état-major.

2. La Doire ripaire (Doria riparia) prend sa source dans cette région des Alpes cottiennes et se jette dans le Pô au-dessus de Turin après un cours de 120 kilomètres.

3. Cresta Montmorone : crête de Montmoron.

passage comme une tenaille naturelle, duquel il est le centre, au-devant duquel les ennemis avoient fait une demi-lune pour le couvrir. De ce Pas l'on va toujours en descendant jusqu'à Suse, dont la ville et le château sont situés au pied de la montagne sur la Doire, du même côté de Chaumont.

Il y a encore un autre pas, entre celui de Suse et la Doire, qu'on appelle Pas-des-Graviers[1], dont l'accès est très difficile.

Outre ces deux pas, il y a encore celui appelé de la Brède, situé entre Montabon et la Madone-de-la-Lose, où il est serré par la montagne. Les ennemis ne l'avoient pas retranché, croyant qu'il étoit assez couvert du fort de Gélasse et de la ravine qui est au-dessous, embarrassée de gros cailloux. Ils avoient seulement campé le régiment de Belon[2]. Ce Pas-de-la-Brède est d'autant plus important qu'après l'avoir gagné, on peut descendre au village des Cousins et, par Meane et Mattie[3], entrer dans le val de Suse à Boussoline[4] avec toute une armée, sans être vu de la ville, de la citadelle, ni du château de la ville de Suse, tout de même qu'une armée peut entrer en Savoie sans être vue de Chambéry ni de Montmélian[5], passant par la vallée de Grai-

1. Gravere, village sur la rive droite de la Doire, entre Chaumont et Suse, arr. de Suse.

2. Belon, régiment milanais, fut taillé en pièces par le régiment de Sault, qui lui prit neuf drapeaux et lui fit prisonniers dix capitaines, lieutenants et enseignes.

3. Meana-di-Susa et Mattie, villages de la rive droite de la Doire, en aval de Suse, arr. de Suse.

4. Bussoleno, sur la rive gauche de la Doire, arr. de Suse.

5. Montmélian, ch.-l. de cant., arr. de Chambéry, Savoie.

sivaudan[1] sous le fort de Barraux[2], Pontcharra[3], la Rochelle[4] et Aiguebelle[5].

Et, pour revenir au Pas-de-Suse, il y a un bon quart de lieue depuis la Doire jusqu'à la montagne de Notre-Dame-de-la-Lose, qui est la ligne sur laquelle sont lesdits Pas-des-Graviers, de-Suse et de-la-Brède. C'est une hauteur sur laquelle les ennemis avoient fait des parapets de pierres sèches. Le Roi, ayant lui-même exactement reconnu le tout, donna les ordres de l'attaque pour donner au signal, savoir :

Les Mousquetaires, commandés par le brave Tréville[6], les Gardes françoises et suisses, avec le régiment de Navarre[7].

1. Graisivaudan, vallée de l'Isère en amont de Grenoble.

2. Le fort de Barraux se trouve à deux kilomètres du village de Barraux, cant. du Touvet, arr. de Grenoble.

3. Pontcharra, cant. du Touvet, arr. de Grenoble.

4. La Rochelle, ch.-l. de cant., arr. de Chambéry, au confluent du Gelon et du Jadran, dont les vallées font communiquer Pontcharra, en Dauphiné, avec Aiguebelle, en Savoie. Son château fort fut pris et rasé par Louis XIII l'année suivante.

5. Aiguebelle, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne.

6. Armand-Jean de Peyre, comte de Troisvilles ou Tréville 1599-1672, fils d'un marchand-bourgeois d'Oloron et de Mlle d'Aramitz, servit d'abord au régiment des Gardes et ne fut capitaine-lieutenant de la première compagnie de mousquetaires qu'en 1634; il devint maréchal de camp, lieutenant général, sénéchal du comté de Marsan, gouverneur du comté de Foix, chevalier du Saint-Esprit. Voy. *le Capitaine de Troisvilles, d'Artagnan, Athos, Porthos et Aramis*, par J.-B.-E. de Jaurgain, dans la *Revue de Béarn, Navarre*, etc., t. I, et *Armand-Jean de Peyre, premier comte de Trois-Villes*, par l'abbé Haristoy, dans *Recherches historiques sur le pays basque*, t. II.

7. Le manuscrit porte un croquis formé de deux traits se ren-

Le régiment d'Estissac, dont j'étois major, eut ordre d'attaquer le Pas-des-Graviers, ce qui nous surprit fort, ayant fait nos détachements pour attaquer la tour de Jaillon selon notre premier ordre, et [parce] que nous n'avions point reconnu celui des Graviers, que le temps ne permettoit pas de reconnoitre, et qu'une hauteur au-dessus du village des Graviers nous empêchoit de voir, et là où les ennemis avoient mis des mousquetaires pour nous empêcher d'en approcher.

Le régiment de Sault fut destiné à attaquer le Pas-de-la-Brède et, pour cet effet, mis en bataille à la droite de toute l'armée; les Gardes françoises, suisses, Navarre et les Mousquetaires, qui devoient attaquer le Pas-de-Suse, à droite et à gauche du grand chemin, et notre régiment à la gauche de toute l'armée.

Quand le signal fut donné[1], toutes les troupes marchèrent et forcèrent presque en même temps de chacun son côté. Notre régiment rencontra un obstacle fâcheux; c'est qu'ayant chassé les ennemis de la hauteur que j'ai dit [que] nous croyions être le Pas-des-Graviers, il se trouva un précipice entre deux, sans apparence d'en pouvoir descendre pour monter au Pas-des-Graviers. Aussi n'étoit-ce pas le chemin : il

contrant, indiquant les directions suivies d'une part par les Mousquetaires venant par la gauche, d'autre part par les Gardes et Navarre arrivant par la droite ; au-dessous du point d'intersection se trouve la mention autographe « au Pas-de-Suze ».

1. Quand toutes les dispositions furent prises, « j'allai, dit Bassompierre (*Mémoires*, t. IV, p. 10), parce que j'étois en jour de commander, trouver le Roi pour lui demander congé de commencer la fête et lui dis : « Sire, l'assemblée est « prête, les violons sont entrés et les masques sont à la porte ; « quand il plaira à Votre Majesté, nous donnerons le ballet. »

falloit aller passer tout près du Pas-de-Suse, prendre à gauche à travers le montant de la hauteur pour y arriver. Pendant que nous cherchions quelque endroit pour descendre, étant dans la neige jusque par-dessus les genoux, il se détacha une compagnie du régiment des Gardes suisses, qui étoit avancé au lieu où j'ai dit, et marcha droit au Pas-des-Graviers. Ce qu'ayant vu et craignant qu'ils y arrivassent plus tôt que nous, tout notre régiment se jeta en bas, la plupart se roulant sur la neige jusque au fond du vallon, et [nous] arrivâmes au Pas-des-Graviers à même temps que la compagnie suisse.

Les ennemis, après avoir fait une décharge, demeurèrent quelque temps sans se représenter. Je ne sais s'ils avoient fui et que leurs officiers les eussent ramenés au combat, ou d'autres en leur place; il y en revint qui apparemment étoient mieux résolus que les premiers; mais pourtant ils lâchèrent incontinent le pied. Nous les poursuivîmes jusqu'auprès de la ville de Suse, du côté du château, avec peu de gens, parmi ces rochers difficiles, les François avec les Suisses mêlés ensemble. Alors il y eut un officier suisse qui s'adressa à moi et me dit : « Monsieur, il me semble que vous commandez les François qui sont ici. J'y commande aussi les Suisses. Je m'appelle Travers, lieutenant de la compagnie de M. de Salis[1]. Si vous le trouvez bon, je me joindrai à vous, et nous verrons de

1. Le baron de Travers d'Ortenstein et Ulrich-François de Salis étaient des capitaines suisses du pays des Grisons. La compagnie s'appela plus tard Travers-Salis, et fut possédée de moitié par Travers et par Salis : voyez *Mémoires de Bassompierre*, t. IV, p. 90. A cette famille de Salis appartint Ulysse

mettre nos troupes à couvert du canon de la citadelle et de la mousqueterie de la ville. » Ce qui fut fait, ayant trouvé une roche avancée qui nous couvroit de l'un et de l'autre. Environ une heure après, tout notre régiment nous joignit et nous apprîmes que les Pas-de-Suse et de-la-Brède étoient pris sans grande perte. De notre côté, nous ne perdîmes d'officiers que le sieur de la Nauve, enseigne, tué d'un coup de canon, et quelques soldats. Quant à la ville de Suse, elle se rendit, incontinent après que le Pas fut forcé, avec le château. Il ne restoit à prendre que la citadelle, située sur un rocher au delà de la Doire, entre icelle et la montagne de Mompentier[1].

Après le combat, comme nous envoyâmes donner avis au Roi de ce qui s'étoit passé de notre côté et savoir ce que nous aurions à faire, il y eut des soldats de notre régiment qui trouvèrent par hasard un canal

de Salis, fils et frère de colonels au service de la France, qui fut lui-même colonel d'un régiment grison et devint maréchal de camp en 1641.

1. Mompantero, village à deux kilomètres à l'est de Suse. — Maître Julien Collardeau, dans ses *Tableaux des victoires du Roy*, Paris, Quesnel, 1630, in-8°, s'adresse à Louis XIII, dans une poésie sur la prise de Suse, et consacre cette strophe au régiment d'Estissac :

« Que tout cède à ta destinée
Et qu'Estissac de son costaut
A la citadelle estonnée
Prépare un furieux assaut;
Voyant tout son camp en desroute,
Il (le duc de Savoie) ne révoque plus en doute
Que tout le pouvoir des humains
Est contre toy sans résistance,
Et que la seule repentance
T'arrache le foudre des mains. »

de bois, qui apparemment avoit été fait pour faire passer l'eau de la montagne de Montmoron et arroser des prairies du côté de Saint-Étienne-de-Jaillon. Il y pouvoit passer un homme de front, et [il étoit] assez fort pour en porter huit à la fois. Les premiers qui passèrent furent assez hardis; car il étoit posé d'un rocher à un autre plus de cinquante pieds de haut sur la rivière de Doire, et vingt-cinq ou trente pieds de large. Quand il y en eut environ vingt passés de delà, j'y passai aussi pour combattre ceux de la citadelle qui étoient sortis pour nous en chasser, et, après nous y être bien établis, la plupart de notre régiment y passa et se logea au village de Saint-Étienne-de-Jaillon, près la citadelle de Suse. Tout le reste de notre corps nous vint joindre avec les bagages du régiment, ayant pris leur chemin de Chaumont près la tour de Jaillon.

Le lendemain que le Roi eut forcé le Pas-de-Suse et pris la ville et le château, Charles-Emmanuel, duc de Savoie[1], envoya au Roi faire quelques propositions de traiter. Mais Sa Majesté voulant, auparavant toutes choses, qu'il lui remît la citadelle de Suse, comme la réponse ne vint pas dans le temps qu'il falloit pour aller et revenir de Veillane[2], où il étoit, Sa Majesté commanda l'avant-garde de son armée d'aller prendre

1. Charles-Emmanuel (1562-1630), duc de Savoie depuis 1580. A propos de son attitude dans ces affaires, Richelieu dit (*Mémoires*, t. IV, année 1629) que sa malice et son industrie surpassaient celles de Lucifer, lui « qui, depuis cinquante ans qu'il régnoit, ne s'étoit étudié à autre chose qu'à se tirer par art, par ruses et par tromperies des mauvais pas où son injustice et ambition l'avoient porté ».

2. Avigliana, ville du Piémont, sur la Doire, à vingt-quatre kilomètres ouest de Turin.

son poste à Boussoline, à quatre milles de Suse, du côté de Veillane, sous la conduite de MM. les généraux de Créquy et de Bassompierre, qui firent à la françoise ; car, au lieu d'aller à Boussoline à couvert, ils passèrent sous la citadelle, où il y en eut peu de tués[1] ; ensuite de quoi, le duc de Savoie remit la citadelle de Suse au Roi pour trois ans, à condition qu'il y auroit des Suisses en garnison. Sa Majesté y ayant mis la compagnie de Reding[2], capitaine des Gardes suisses, quand le commissaire du duc de Savoie lui dit qu'il falloit faire serment de rendre la citadelle de Suse au duc de Savoie dans trois ans, conformément au traité, il répondit : « Je jure et promets à Dieu de bien fidèlement servir le Roi, et ne sais point d'autre serment. »

La citadelle de Suse étant entre les mains du Roi, le duc de Savoie le vint voir. Sa Majesté, faisant semblant de s'aller promener, [le] rencontra à un quart de lieue de Suse, où de tant loin qu'il vit le Roi, étant monté sur un grand cheval blanc, il mit pied à terre, ce que ne fit pas le Roi jusqu'à ce qu'il fût à lui. Alors, le duc se voulant prosterner à terre, le Roi le releva, l'embrassa, et, l'ayant embrassé, remonta à cheval. Le duc en fit de même, et, prenant adroitement la gauche, le chapeau à la main, parlant de bonne grâce et fort civilement, le Roi lui relevoit son chapeau, lui

1. *De treize, quatorze ou quinze*, effacé.

2. Les Reding de Biberegg, du canton de Schwitz, ont fourni plusieurs capitaines au service de France à cette époque : voyez sur les Reding une note détaillée dans les *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 219. Wolfgang-Théodoric Reding de Biberegg, fils de Henri, obtint cette compagnie après son père, qui l'avait possédée de 1620 à 1628.

disant : « Monsieur, couvrez-vous. » Cela arriva quatre ou cinq fois. En approchant de Suse se trouva M. le Cardinal. Ils s'entresaluèrent, M. de Savoie et lui, sans mettre pied à terre[1].

Le Roi étant arrivé à Suse aux Trois-Couronnes, là où il étoit logé, ne fit aucune cérémonie au duc, auquel il parla[2], étant sur une galerie où la curiosité de cette entrevue avoit attiré tant de gens qu'à peine y pouvoit-on passer. Le Roi dit au duc en entrant dans la salle : « Otons-nous d'ici : cette galerie branle. » Sur quoi Son Altesse prit son temps en disant : « Que Votre Majesté ne trouve pas étrange que tout branle sous ses pieds. Toute la terre tremble au bruit des armes de Votre Majesté, et, pour moi, je tiens pour le plus grand bonheur de ma vie d'avoir été vaincu[3], » et dit en peu de paroles tout ce que le Roi avoit fait de plus héroïque depuis son avènement à la couronne, en si beaux termes que l'on fit silence, et chacun l'ouït en admiration.

Si la victoire du Pas-de-Suse rétablit la liberté à l'Italie et M. de Nevers en la possession des États de

1. Le récit de Souvigny concorde à peu de chose près avec celui de Saint-Simon, tant en ce qui concerne le rôle de Louis XIII au combat du Pas-de-Suse (*Mémoires*, t. I, p. 172-173, éd. Boislisle) qu'au sujet de l'entrevue avec le duc de Savoie. Saint-Simon (p. 174) prétend toutefois que le duc de Savoie éperdu vint à la rencontre du Roi, lui embrassa la botte et lui demanda grâce et pardon. D'après les *Mémoires de Richelieu* (t. VII, p. 617), le duc de Savoie « mit pied à terre », mais « cette entrevue ne se passa qu'en civilités ».

2. Il y a dans le texte : *il dit*.

3. Le même fait est rapporté d'une façon plus brève dans les *Mémoires de Pontis*, coll. Petitot, t. II, p. 107.

Mantoue et de Montferrat, la présence de la personne du Roi conserva son armée, qui se seroit débandée à Suse, faute de vivres, tant par la difficulté ordinaire qu'il y a de faire subsister une armée à dos de bêtes qui passent en des détroits et chemins serrés, par des montagnes des plus hautes de l'Europe, où un seul mulet renversé peut arrêter ceux qui le suivent, que parce que nous étions au cœur d'un hiver extraordinairement froid et mauvais, et les montagnes plus chargées de neige qu'il n'avoit été cinquante ans auparavant. Outre ces obstacles, il y en avoit encore un autre qui n'étoit pas de moindre considération, c'est que les munitionnaires[1] d'alors, quoiqu'ils eussent fait bonne provision de blé et de farine, ne prenoient pas bien leurs mesures pour les faire voiturer à temps, faire faire le pain en certains lieux nécessaires et le faire distribuer bien à propos, comme auroit pu faire le sieur Paléologue[2], de Chaumont, pratique du pays, expérimenté à l'ammunition, qu'il avoit souventes fois fournie aux armées du duc de Savoie et de M. le maréchal de Lesdiguières, lequel avoit fait marché avec Messieurs du Conseil de le fournir en cette occasion à quatre sols la ration.

Son haut prix fut estimé si avantageux par ceux qui ne savent pas ce que coûtent les voitures, quand on ne le peut faire par eau ou par char-

1. Les munitionnaires étaient des entrepreneurs qui s'engageaient à fournir les munitions et les subsistances nécessaires aux troupes.

2. On retrouve le nom de Paléologue parmi ceux des munitionnaires attachés à l'armée du cardinal de la Valette, en Italie, en 1638.

roi, ni par des bêtes de charge dans la plaine, que MM. Le Clerc et Hébert, généraux des vivres[1], avec La Palud, demandèrent la préférence de ce parti, qui leur fut d'autant plus volontiers accordé que Messieurs du Conseil trouvèrent plus de sûreté pour le Roi de leur confier l'ammunition, ayant sans comparaison de quoi mieux en répondre que Palcologue, sur lequel apparemment ces Messieurs faisoient fondement et qu'il se contenteroit d'entrer dans le parti avec eux pour quelque petite portion, et leur donneroit l'intelligence nécessaire, spécialement dans les montagnes du Dauphiné. Mais, ayant refusé d'y prendre part, MM. les généraux des vivres, dont les charges étoient belles et [qui] ordonnoient aux munitionnaires [ce] qu'ils avoient à faire, étant par ce changement devenus d'évêques meuniers, se trouvèrent bien embarrassés de leurs fournitures, de sorte qu'en peu de jours l'on fut contraint à ne donner que demi-ration par soldat, en après un quart, et souventes fois point du tout, ce qui fit que quelques-uns mangèrent des chevaux et que tous furent réduits à la dernière nécessité[2]. Notre régiment n'auroit pas été traité mieux que

1. Ce fut Louis XIII qui créa les offices de commissaires généraux conseillers surintendants des vivres. Ils avaient la direction des fournitures particulières de vivres qu'on faisait aux gens de guerre. Outre 3,000 livres d'appointement, ils recevaient un droit de 4 % sur les fournitures. Il y avait en même temps des trésoriers des vivres qui avaient la manipulation des fonds.

2. Richelieu, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 413), dit que l'armée, vu la tromperie des intendants des vivres, auxquels on avait cependant donné 200,000 livres d'avance, eût pu être mise en danger par le duc de Savoie, si celui-ci avait montré plus de décision.

les autres si M. Le Camus, garde général des vivres[1], mon ami particulier, pour m'obliger, ne m'avoit donné plusieurs billets sur mes quittances pour recevoir du pain de munition sur le chemin jusque par delà Exilles et Salbertrand[2], où les capitaines de notre régiment l'envoyèrent prendre la traverse pour venir passer au-dessous de Jaillon et le porter en notre quartier à Saint-Étienne.

Le Roi, bien informé de ces manquements et des plaintes de l'armée, fit faire le procès auxdits sieurs Le Clerc, Hébert et La Palud, lesquels M. de Verthamon, intendant de la justice de l'armée[3], condamna d'être pendus et leurs charges de généraux des vivres confisquées. Depuis ce temps-là, MM. les intendants des armées du Roi ont presque toujours fait les charges de généraux des vivres. L'on dit pourtant que, quelque temps après ce jugement rendu, M. de Verthamon, étant malade à l'extrémité, fit une déclaration qu'il ne s'étoit porté à cette rigueur que pour l'exemple et plaire au Roi et M. le Cardinal. L'on dit même que M. Hébert a sauvé sa charge par la faveur de la Reine mère, auprès de laquelle sa femme étoit bien.

1. Nicolas Le Camus, conseiller au Grand Conseil, intendant des armées en Italie et en Languedoc, procureur général à la Cour des aides en 1631, conseiller d'État en 1632, mort en 1637.

2. Salbertrand, village sur la Doire, à mi-chemin entre Exilles et Oulx, arr. de Suse.

3. François de Verthamon, seigneur de Bréau, conseiller au Parlement en 1618, maître des requêtes en 1626, fut intendant des armées royales de 1627 à 1638, devint conseiller d'État en 1643 et mourut en 1666.

La curiosité que nous eûmes, les sieurs de Foudras, Chassingrimont[1], Roqueservière et moi, de voir le col de la Fenestre[2] par lequel on passe pour aller de Suse à Pragelas[3], et aussi cette vallée, nous obligea d'y aller. Étant montés au col de la Fenestre, nous y descendîmes par le village d'Usseaux[4] et de là à Fenestrelle[5], au fond de la vallée, où l'envie nous prit de voir Pignerol[6] et les retranchements des ennemis à travers le val de Pérouse[7]. Nous demeurâmes quelque temps dans une irrésolution entre la crainte de faillir, sortant de France sans congé du Roi, et de perdre l'occasion de satisfaire notre curiosité. Finalement, nous demeurâmes d'accord d'y aller, disant qu'étant en

1. François d'Aubusson, seigneur de Chassingrimont, fils de Guillaume d'Aubusson de la Feuillade et de Louise de la Trémoïlle, fut tué en Italie, au siège de Valence, en 1635.

2. Le col delle Finestre (2,215 mètres d'altitude) fait communiquer la vallée de la Doire ripaire au nord avec celle du Chisone au sud.

3. Pragelato, village dans la haute vallée du Chisone, au débouché de la route de Césane par le col de Sestrières, arr. de Pignerol, province de Turin.

4. Usseaux, arr. de Pignerol. La désinence de la plupart des noms de cette région, sur le versant italien, indique qu'elle est demeurée longtemps habitée par des populations de langue française, langue qui y a encore cours.

5. Fenestrelle, bourg du Piémont, sur le Chisone, à 950 mètres d'altitude, arr. de Pignerol, province de Turin.

6. Pinerolo, ch.-l. d'arr., province de Turin, au débouché des montagnes et de la vallée du Chisone dans la plaine du Piémont, était considérée comme la clef de ce pays. Cette ville fut prise, l'année suivante, par les Français et ne fut rendue à la Savoie qu'en 1696.

7. Perosa Argentina, bourg à 701 mètres d'altitude, sur le Chisone, entre Fenestrelle et Pignerol, arr. de Pignerol.

trêve avec le duc de Savoie, l'on nous laisseroit librement entrer et que nous serions plus tôt de retour au camp que l'on ne se seroit aperçu de notre départ. Étant arrivés à la porte du retranchement des ennemis, nous eûmes tout le loisir de le considérer, en attendant que l'ignorant qui y commandoit se fût déterminé à ce qu'il avoit à faire.

Ce retranchement comprend depuis le haut de la montagne à travers le vallon jusques à la rivière de Cluson[1], conservant partout les hauteurs de la situation, élevées aux moindres endroits de plus de douze pieds sur le torrent qui est devant, rempli de gros palus et difficiles assez. Il est [à] un quart de lieue du bourg de la Pérouse, et, entre [les] deux, un fort de quatre petits bastions, comme dans le centre du retranchement. Le duc l'avoit fait faire dans l'incertitude si le Roi l'attaqueroit par là ou par le Pas-de-Suse, d'autant que l'on peut choisir, étant à Césane, d'aller par la val d'Oulx, Salbertrand, Exilles et Chaumont, ou prendre à droite par la Sourcillière[2], monter à Champlas[3], passer la montagne et [le] col de Sestrières[4], descendre à la vallée de Pragelas, la Traverse, à la Riva, Fenestrelle, Chambons, Mentoulles,

1. Le Cluson, en italien Chisone, est un torrent qui se jette, en aval de Pignerol, dans le Pellice, affluent du Pô.

2. On trouve sur cette route les villages de Souchières-Hautes et Souchières-Basses, dont il peut s'agir ici.

3. Champlas, village situé sur le torrent de Ripa, affluent de la Doire ripaire, arr. de Pignerol.

4. Col de Sestrières, à 2,021 mètres d'altitude, par lequel passe la route venant du Mont-Genèvre et faisant communiquer Briançon avec Pignerol.

Villar et Château-du-Bois[1], dernière terre de France qui n'est qu'à demi lieue dudit retranchement. Mais ce chemin n'est pas facile à l'artillerie comme celui de Chaumont, joint qu'il y avoit encore d'autres difficultés, après avoir pris le retranchement et le fort, et que les ennemis avoient deux forts entre la Pérouse et Pignerol, l'un au-dessus du village de Porte[2], l'autre au delà de la rivière, au village appelé Torre[3], du côté de la montagne de Luserne[4], auquel endroit la vallée est fort étroite et va toujours en élargissant depuis Porte [jusqu'] à l'Abbaye[5], à une portée de canon de Pignerol, au pied des monts et tout à fait dans la plaine. En y arrivant, il nous sembloit sortir d'un cachot obscur pour entrer dans un jardin délicieux, n'y ayant rien de plus agréable que le territoire de Pignerol, où l'on nous arrêta à la porte, où le gouverneur nous envoya un officier nous dire qu'il avoit défense de Son Altesse d'y laisser entrer aucun étranger sans ordre exprès, et qu'[il] donneroit ordre de nous faire loger au faubourg. Sur quoi nous priâmes l'officier de le prier de notre part de nous faire loger dans la ville.

Pendant les allées et venues, nous vîmes revenir quantité d'hommes bien faits, et des belles femmes proprement vêtues, qui revenoient de la Madone des

1. Toutes ces localités sont situées au fond de la vallée du Cluson ou Chisone, sur le bord du torrent, arr. de Pignerol.

2. Inverso Porte, village sur la rive droite du Chisone, arr. de Pignerol.

3. Torre di Pellice, arr. de Pignerol.

4. Luserna-San-Giovanni, arr. de Pignerol.

5. Abbadia Alpina, village sur la rive gauche du Chisone, entre le torrent et Pignerol.

Anges. Alors nous nous disions les uns aux autres que [ce] seroit un grand bonheur pour notre régiment si le Roi prenoit Pignerol et qu'[il] nous y mît en garnison. C'étoit en un temps qu'il n'y avoit point d'apparence de cela; néanmoins, cela arriva l'année d'après, qui fit périr une grande partie de notre régiment, ainsi que je dirai en son lieu.

Pour ne demeurer plus longtemps à la porte de Pignerol, dont la garde s'émut sur ce que M. de Chassingrimont, transporté de colère du refus du gouverneur et de la longueur du temps qu'il nous laissoit là sans une dernière réponse, proféra quelques paroles piquantes contre lui; mais, comme c'étoient des Valésiens[1], ils n'entendirent pas ou ne voulurent pas entendre ce qu'il dit contre le duc, même quoi que nous puissions faire pour l'empêcher. A la fin, nous fîmes tant que nous le retirâmes avec nous au logis que le gouverneur nous avoit fait indiquer au faubourg, où nous logeâmes. Ce fut alors que nous reconnûmes mieux la faute que nous avions faite d'avoir parti du camp sans congé du Roi, craignant nous en être désavoués, s'il nous arrivoit quelque inconvénient. C'est pourquoi, au lieu de retourner par le val de Pérouse et de Pragelas, nous nous résolûmes d'aller passer à Javenne[2] et à Veillane, où nous logeâmes, dont nous nous rendîmes à notre quartier de Saint-Étienne, sans dire que nous eussions été si loin, pour ne pas faire

1. Ou plutôt Valaisans, Suisses du Valais. Il y en avait quatre cents en garnison dans la citadelle de Pignerol, en 1630, lors de la prise de cette ville.

2. Giaveno, dans une vallée intermédiaire entre celles de la Doire et du Chisone, arr. de Suse.

connoître notre faute, d'autant que le Roi étoit si exact, qu'il n'accordoit pas seulement congé à aucun capitaine, ni officier, que celui qui commandoit le corps dont ils étoient n'y consentit, y en ayant peu dans ses armées qu'il ne connût bien et ne sût à quoi ils étoient propres, et les employoit selon leurs capacités, quand il y avoit des charges vacantes, sans qu'il fût nécessaire de se presser pour les aller demander, de sorte que c'étoit de faire sa cour que de bien servir; car, outre les charges et offices, à quoi chacun pouvoit prétendre selon sa portée, l'on étoit souventes fois prévenu par des bienfaits extraordinaires et des brevets de pension; en quoi M. le Cardinal secondoit fortement les intentions du Roi [et] élevoit hautement les gens de service qui étoient heureux de servir sous un si bon Roi et un si grand ministre, qui ont cru s'acquitter dignement de leurs devoirs jusques à les faire monter aux plus hautes dignités de l'État, sans faveur ni autre recommandation que de leurs propres mérites.

Mais que, si Sa Majesté faisoit du bien à ceux qui paroissoient affectionnés à son service, elle n'étoit pas moins sévère à faire punir les négligents; car de tous les capitaines et officiers de ses troupes, qui furent cassés pour n'être pas arrivés à Suse aussi tôt qu'elle, [il] n'y en eut qu'un seul de rétabli qui s'appeloit Deschamps, capitaine au régiment de Navarre. Encore fût-ce par son adresse et complaisance extraordinaires, et, au lieu que les autres cassés ne s'osoient présenter, il aborda le Roi avec respect et assurance, et, comme demi en colère, dit qu'il falloit que l'em-

pire de Sa Majesté fût bien long, puisque, du Bas-Poitou, il avoit marché quinze jours durant sans pouvoir attraper le Roi jusques à Suse, et qu'il n'y avoit personne au monde qui ne fût surpris de son incroyable diligence, et d'autres paroles; à quoi le Roi y prit plaisir, [de sorte] qu'il fut rétabli en sa charge dès le lendemain. Il n'en fit pas de même à M. des Cars, capitaine en notre régiment, qui ne fut pas rétabli, quoique Sa Majesté sût fort bien la belle action qu'il avoit faite lorsqu'il commandoit le nouveau régiment d'Estissac, quand il prit plus de douze cents hommes des troupes de M. de Soubise et [fut] cause en partie de l'entière perte de son armée, quand Sa Majesté la défit en l'île de Riez[1].

Pendant ce temps-là, plusieurs capitaines et officiers françois, qui étoient au service du duc dans son armée, l'abandonnèrent pour venir servir le Roi. Il les reçut bénignement et leur donna de pareilles charges à celles qu'ils avoient quittées, les faisant mettre en possession d'icelles, au lieu des capitaines et officiers qu'il avoit cassés pour punition de ce qu'ils ne s'étoient pas trouvés au combat du Pas-de-Suse, et ne s'étoient pas rendus à leur charge à la sortie du Roi de son royaume.

Le Roi étant averti du jour que M^me^ la duchesse de Savoie, sa sœur[2], mariée au Prince Major Victor-

1. En 1622 : ci-dessus, p. 93.

2. Christine (elle signait en français Crestienne et en italien Cristina), fille de Henri IV et de Marie de Médicis (1606-1663), fut mariée en 1619 à Victor-Amédée, connu alors sous le nom de Prince Major et qui régna de 1630 à 1637. Elle fut

Amédée, fils de Charles-Emmanuel, le devoit venir voir à Suse, fit mettre son armée en bataille pour la recevoir. Toute l'infanterie fut mise sur une ligne depuis la chapelle Saint-Julien[1], du côté de Boussoline, jusques aux Cassines[2], du côté de Suse, et la cavalerie sur une autre ligne, de l'autre côté du grand chemin, entre icelui et la rivière de Doire. Le Roi alla au-devant d'elle, lui rendit tous les honneurs possibles et lui fit toutes les caresses que peut faire un bon frère. Il la fit loger dans le château de Suse, où elle demeura quatre ou cinq jours, servie par les officiers de la maison du Roi, qui témoigna une grande douleur à son départ, dont elle ne fut pas moins affligée.

Le bruit fut bientôt répandu par toute l'Italie de la sorte que le Roi y étoit entré, en suite de quoi les potentats et républiques de delà les monts y envoyèrent leurs ambassadeurs trouver le Roi à Suse, où Sa Majesté fit publier le traité de paix qu'il avoit fait avec le roi d'Angleterre[3].

régente de Savoie pendant la minorité de ses fils, François-Hyacinthe, de 1637 à 1638, et Charles-Emmanuel, de 1638 à 1648.

1. San-Giuliano, arr. de Suse.

2. En italien *cascina*, laiterie, fromagerie. Ce mot a fini par signifier ferme, grange, maison de plaisance. Dans les campagnes d'Italie, les Français appelèrent par corruption *cassines* toutes les maisons de campagne de rapport ou d'agrément. Le mot *cassine* peut aussi venir de *casina*, maisonnette.

3. Traité passé avec l'Angleterre à Suse, le 24 avril 1629, par l'entremise des ambassadeurs de Venise qui eussent souhaité former une ligue entre la France, l'Angleterre et Venise contre l'Espagne. D'après les clauses, le commerce était rétabli entre

Et, comme le motif du voyage du Roi n'étoit que pour conférer à M. de Nevers les États de Mantoue et Montferrat, qui lui étoient échus par le décès de Vincent de Gonzague, dernier duc de Mantoue[1], Sa Majesté, en ayant assuré toute l'Italie, ne s'attacha qu'à délivrer Casal[2] du siège des Espagnols, et le duc de Savoie avoit assisté à cette entreprise, étant demeuré d'accord avec eux et l'Empereur que Sa Majesté Impériale auroit Mantoue et tout le Mantouan pour sa part; les Espagnols, Casal et tout le Montferrat, excepté ce que le duc en occupoit, savoir : Trin[3], Palasol[4], Livourne[5], Bianzé[6], Canale[7], Albe, Saint-Damien[8], et autres villes ou bourgades jusqu'au nombre de soixante et dix-sept terres.

Le duc, voyant que le Roi feroit facilement lever le siège de Casal et que, si l'armée du Roi s'avançoit jusque-là, tout cet orage pourroit bien tomber sur son État, fit en sorte que les Espagnols levèrent le siège de Casal, et donna passage et étapes aux troupes que

la France et l'Angleterre, et il ne devait y avoir aucune restitution des prises faites de part et d'autre pendant la guerre.

1. Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue, était monté sur le trône en 1613. (Voy., p. 11 et 41, notes.)

2. Casal, correction autographe de *Cassal*: en italien, Casale.

3. Trino, sur la rive gauche du Pô, arr. de Verceil, prov. de Novare.

4. Palazzolo Vercellese, arr. de Verceil.

5. Livorno Vercellese, arr. de Verceil.

6. Bianzé, arr. de Verceil.

7. Canale, arr. d'Albe, prov. de Turin.

8. San-Damiano-d'Asti, dans le Montferrat, arr. d'Asti, prov. d'Alexandrie.

le Roi y envoya[1], composées de six cornettes[2] de cavalerie, composées des compagnies de Boissac, Canillac, le chevalier de Maugiron, les chevaliers de Disimieux, Cornu et [Toiras], que le Roi voulut que M. de Boissac[3] commandât, quoiqu'il ne fût pas le plus ancien des capitaines de ce corps. Les cinq régiments d'infanterie furent Villeroy, Pompadour, Moncha, la Grange[4] et Montausier[5], le tout commandé par M. de Toiras, qui les conduisit dans Casal. Le Roi, averti que ce secours y étoit entré et que tout y étoit en paix, et par tout le Montferrat, aussi bien qu'à Mantoue et par tout le Mantouan, M. de Mantoue étant en paisible possession de ces deux États à cause de la guerre présente, le Roi [donc] résolut de repasser les monts pour aller dompter les rebelles du Vivarais, Cévennes et autres lieux en Languedoc[6]. En partant de

1. Le traité que le Roi signa avec le duc de Savoie est du 11 mars, et la levée du siège de Casal par les Espagnols du 18 mars.

2. La cornette était l'étendard d'une compagnie de cavalerie et servait souvent à désigner la compagnie elle-même.

3. André Hateau de Boissac, capitaine de chevau-légers, obtint un régiment de cavalerie en 1638; maréchal de camp en 1646, gouverneur de Salces, lieutenant général en 1652.

4. Les régiments de Moncha et de la Grange d'après l' « Estat de l'armée du Roy en Italie en 1630 » étaient de dix compagnies à 200 hommes. Le régiment de Moncha savoisien, levé en 1621 par Edme-Claude de Simiane, comte de Moncha, qui devint maréchal de camp en 1651, fut réformé en 1623, rétabli en 1629 et licencié en 1630.

5. Ancien Castel-Bayard. Voy. *Hist. de l'infanterie*, par Belhomme, t. I, p. 351.

6. Le duc de Rohan, malgré la prise de la Rochelle, n'avait pas encore fait sa soumission.

Suse, Sa Majesté y laissa M. le duc de Créquy, général d'armée, pour y commander, et M. le marquis de Villeroy, maréchal de camp, avec les régiments de Navarre, Estissac, Sault, Vaubecourt et la Bergerie, et quatre cornettes de cavalerie à la Valouise[1] pour s'y rendre en cas de besoin.

Au mois de mars 1629, le Roi, étant à Suse, fit un règlement général des rangs de toute son infanterie, et, parce que le régiment des Gardes étoit le premier et Picardie marchant après, préférablement à tous les autres, pour ajuster les différends d'entre Navarre, Champagne et Piémont, Sa Majesté les fit tirer au sort pour le premier semestre d'entre eux et me demanda de tirer au sort pour notre régiment, qui s'appela dorénavant la Rochefoucauld, parce que M. d'Estissac, notre mestre de camp, s'en est démis en faveur de M. le prince de Marcillac, fils de M. le duc de la Rochefoucauld, son neveu[2], de tirer, dis-je, avec Rambures; sur quoi, je priai très humblement Sa Majesté d'entendre mes raisons pour m'en excuser, à cause de l'ancienneté que nous avions par-dessus eux. Sa Majesté,

1. La Valouise, vallée des Alpes, à l'ouest de Briançon.

2. François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac (1613-1680), devint duc de la Rochefoucauld à la mort de son père en 1650. Il était alors âgé de seize ans et faisait ses premières armes à la tête de ce régiment, où il demeura personnellement peu de temps, mais en conserva toutefois le commandement nominal du 1er mai 1629 au 24 mai 1631. Il est l'auteur des *Maximes*, et de Mémoires qui ne commencent qu'en 1630 : « J'entrai dans le monde en ce temps-là, dit-il, je vins à la cour d'Italie, où j'étois mestre de camp du régiment d'Auvergne » (*Mémoires de la Rochefoucauld*, t. II, p. 14, éd. des *Grands écrivains*).

les ayant trouvées bonnes, ne réitéra pas son commandement. Néanmoins, quelques jours après, elle me l'ordonna de rechef. Alors, je la suppliai très humblement de nous faire cette grâce d'entendre MM. les capitaines de notre régiment pour ce sujet, ce qu'elle m'accorda, et, deux jours après que Sa Majesté les eût ouïs, me commanda que, sans plus différer, je ne manquasse point d'aller le lendemain trouver à Boussoline M. le duc de la Valette, qui me feroit tirer au sort avec Messieurs de Rambures, ce que je fis. M. le comte de Saligny[1] prit la peine de tirer les billets, le premier desquels ce fut pour la Rochefoucauld pour le premier semestre; l'autre fut baillé à M. de Fouquerolles, premier capitaine du régiment de Rambures pour leur corps. En après, j'allai avertir le Roi de ce qui s'étoit passé. Sa Majesté me dit, en me touchant de la main sur mon épaule, qu'elle en étoit bien aise, que c'étoit la justice et la raison, ce qui nous fit croire que Messieurs de Rambures obtinrent du Roi de tirer avec nous par la faveur de M. le Cardinal, quoique d'ailleurs nous eussions toute l'estime qu'on pouvoit avoir pour la valeur et le mérite de M. de Rambures[2] et tous les officiers de son régiment.

1. Gaspard de Coligny, baron de la Motte-Saint-Jean, comte de Saligny (1590-1651), capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes du Roi, gouverneur d'Autun, bailli du Charolais, fils de Gaspard et de Françoise de la Guiche, maréchal de camp en 1637.

2. Charles de Rambures, d'une maison de Picardie, avait hérité du régiment de son beau-père, le maréchal de Balagny. Il fut blessé à Ivry en 1590 et au siège d'Amiens en 1597, et mourut en 1633 des suites de ses blessures. (P. Daniel, t. II, p. 393. Il devint maréchal de camp et fut le premier de la

Quelques jours après, M. le duc de la Valette me demanda qui j'avois fait aide-major; je lui répondis que j'attendois qu'il lui plût le choisir lui-même, qu'en attendant j'en faisois faire la charge par mes frères, officiers dans le régiment. Il eut la bonté de me dire que cela étoit bien, qu'il falloit attendre la fin du voyage d'y pourvoir, et qu'ayant en blanc les lettres de provision de cette charge, je les pourrois remplir quand bon me sembleroit; ce qui fut cause que je n'y pourvus pas autrement. En après, M. le duc de la Valette me donna la charge de maréchal des logis de notre régiment[1] pour M. de la Motte, mon frère, et m'a toujours donné des témoignages de ses bontés en mon endroit au delà de ce que je saurois jamais mériter. En ce temps-là, nous étions quatre majors en considération à la cour, savoir : MM. de Carnes, de Champagne; de la Roche, de Piémont; de Fabert, de Rambures; et moi, de la Rochefoucauld.

Le Roi ayant fait faire l'exercice à quatre bataillons, de chacun quatre cents hommes, des régiments des Gardes, Champagne, Navarre et Piémont, Sa Majesté en fit un bataillon à la Grand'Croix, en figure de la croix de Lorraine : un carreau au centre, double cordon de mousquetaires au devant, des piquiers dans

dynastie des Rambures, savoir : Jean, mort en 1638 de blessures reçues au siège de la Capelle, François, tué à la bataille d'Homécourt en 1642, Charles et Louis-Alexandre, qui, tous, jusqu'en 1676, furent successivement colonels de ce régiment.

1. Dans un régiment le maréchal des logis était un officier subalterne, qui, tous les soirs en principe, devait recevoir du maréchal-général des logis de l'armée la désignation des logements pour son corps. Dans les petits corps cet emploi était rempli par l'aide-major.

les branches de la croix, un peloton à chacun angle du centre. Sa Majesté le fit voir à M. le prince Thomas de Savoie qu'il estimoit fort et s'étoit trouvé près de Sa Majesté depuis le commencement de l'exercice.

Le Roi partit de Suse pour repasser les monts environ le 15e mai 1629. Après son départ, M. le duc de Créquy fit entendre que nous lui ferions plaisir de laisser le régiment de Sault au faubourg où il étoit logé, qu'il nous bailleroit le village de Venaus[1] pour notre quartier d'été, et celui de Chaumont après que le peuple auroit fait la récolte; ce qui fut fait. M. de Créquy, étant à Turin, tomba d'accord avec Son Altesse de Savoie de quelque retranchement de camp à Suse, en suite de quoi nous fortifiâmes depuis la citadelle de Suse tout le faubourg jusqu'à la Doire, et le faubourg par delà jusqu'au château, avec un fort sur une hauteur joignant le grand chemin de Suse à Chaumont. Au fond des fossés d'auprès du château, nous trouvâmes plusieurs bains et carreaux de marbre, et autres antiquités, et au-dessus du château un arc triomphal.

Je m'associai avec M. de Roqueservière, mon ami, à l'entreprise d'une partie des fortifications, et d'une autre avec M. Guichard. Nous y gagnâmes quelque argent. Pour faire travailler plus facilement, je logeois à Suse, où je faisois aussi les affaires de notre régiment auprès de M. le marquis de Villeroy, qui me donnoit des ordonnances, du pain et de l'argent, à mesure qu'il lui venoit quelque recrue. Il me faisoit l'honneur

1. Venaus, à trois kilomètres nord-ouest de Suse, sur la route du Mont-Cenis.

de me témoigner qu'il m'aimoit. Cela ne se passa pas sans jalousie de quelques-uns, qui auroient bien désiré d'être en ma place. Incontinent après que j'en eus connoissance, je m'en allai à notre quartier de Venaus, où je fis voir à MM. les capitaines de notre régiment que je ne me prévalois de la faveur de M. le marquis de Villeroy qu'à l'avantage du corps, dont ils furent bien satisfaits. Cela fut pourtant cause que j'y allai plus souvent que je ne faisois.

Les paysans de la val de Suse s'étant retirés en leurs maisons après le départ de l'armée, n'ayant pas le moyen de se nourrir, moururent presque tous faute d'aliments, spécialement de vin, les hommes et les femmes et les enfants ayant accoutumé de le boire tout pur. En nous promenant entre la ville de Suse, nous vîmes une grande jeune femme si pâle, si hâve et si défaite qu'elle sembloit un squelette. M. le marquis de Villeroy lui demanda où elle alloit. Elle répondit d'une voix mourante qu'elle faisoit en sorte de se porter à la chapelle, qu'elle nous montra au bout du pont, pour mourir avec son père et sa mère qu'elle croyoit y être déjà morts.

Je ne veux oublier qu'en traçant les fortifications du côté des Cordeliers à travers d'un jardin, où nous regardions le moyen d'y sauver un beau poirier, il y avoit un habitant de Suse qui nous observoit, auquel je demandai à qui étoit le verger. Il me répondit en italien qu'il ne savoit à qui il étoit à présent, mais bien qu'il lui appartenoit auparavant que nous eussions pris Suse, voulant dire que le bien des vaincus appartient aux vainqueurs.

Le duc de Savoie ne perdit pas de temps pen-

dant nos travaux de Suse; car il fit un retranchement de camp à Veillane, capable de contenir vingt mille hommes. Veillane est presque à moitié chemin de Suse à Turin, située sur une hauteur dont la ville et le château occupent une partie. Le front de laquelle hauteur, du côté de Suse, contient un quart de lieue; une partie d'icelle couverte d'un marais. Le côté qui lui est opposé de la part de Turin est presque égal des deux autres côtés : l'un qui regarde le nord est élevé sur le vallon de la rivière de Doire, et celui qui est opposé du côté du midi est élevé sur deux grands lacs, qui contiennent presque toute la distance d'entre Veillane et la montagne, ou, pour mieux dire, sur un lac, au travers duquel il y a une digue d'environ soixante pieds de large. Le duc n'avoit rien épargné pour faire de bonnes murailles aux lieux où il n'y avoit point de terre pour se retrancher, ni à démolir une belle église et quantité de maisons qui en étoient trop proches, n'ayant pu choisir en tout le pays un poste plus propre à couvrir l'État contre la France.

Environ le 15e juillet, M. le marquis de Villeroy me dit qu'il avoit ordre de la cour de faire tirer notre régiment appelé de la Rochefoucauld avec celui de Sault, autrement Dauphiné, et, m'ayant montré la lettre de cachet signée de Bouthillier[1], qui contenoit que, sur les différends entre lesdits régiments pour le

1. Claude Bouthillier (1584-1635), conseiller au parlement de Paris, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1628) et surintendant des finances (1632), jouissait de la faveur du cardinal de Richelieu. Il fut père de Léon Bouthillier, également sécrétaire d'État aux Affaires étrangères.

rang, le Roi avoit ordonné qu'ils tireroient au sort et que M. de Créquy, ou M. de Villeroy en son absence, y tiendroit la main, je lui dis là-dessus qu'il seroit prié, et M. le duc de Créquy aussi, de surseoir l'exécution de ces ordres qui étoient une pure surprise; que Messieurs de Sault en devoient parler au Roi, quand Sa Majesté nous fit tirer avec Rambures et règla les rangs de toute l'infanterie de France, s'ils avoient eu quelques raisons à dire, sans attendre que nous fussions commandés par M. le duc de Créquy, que nous estimions trop équitable pour se prévaloir de son autorité à notre préjudice, étant ses très humbles serviteurs. Enfin, M. le duc de Créquy nous donna un mois de temps pour envoyer à la cour, d'où M. de Chassingrimont, député du corps, nous rapporta un brevet par lequel il étoit dit que le Roi, étant informé des différends survenus entre le régiment d'Estissac, autrement la Rochefoucauld, et celui de Sault, a ordonné que le règlement ci-devant fait par M. le duc de Lesdiguières entre ledit régiment de Sault et celui de Chappe, autrement dit Nérestang, par lequel ce dernier est premier que Sault, soit gardé et observé entre icelui et Estissac; tenant en pareil rang lesdits régiments d'Estissac et Nérestang, ensemble celui de Rambures, sans qu'à l'avenir aucuns autres régiments puissent émouvoir pareilles contentions avec eux, comme préjudiciables au service de Sa Majesté.

Ainsi, nous demeurâmes à notre rang sans perdre les bonnes grâces de M. le duc de Créquy, lequel, aussitôt après que vendanges furent faites à Chaumont, il y fit loger notre régiment, comme il nous l'avoit pro-

mis, quand il désira que le régiment de Sault demeurât auprès de lui à Suse au lieu de nous, qui ne jouimes pas longtemps de ce bon logement, où la peste se mit quinze jours après, que M. de Créquy nous fit loger dans la vallée de Bardonnèche[1], où il y a quatre bonnes paroisses. En hiver, que les montagnes sont fermées, l'on [n']y peut entrer que par la venue du côté d'Oulx. Il y a deux autres passages en été : l'un, pour aller à Briançon, et l'autre, à Modane, en Savoie, et, quoique la plupart du temps la terre y est couverte de neige pendant sept mois de l'année, il ne se laisse pas de s'y faire de bonnes récoltes de blé et de foin.

Mon frère du Fresnay partit de ce lieu-là pour aller à Paris achever mon affaire avec M. d'Hugues, comme je l'en avois prié[2]. A son retour, il courut fortune de se perdre d'une avalanche qui tomba dans la combe de Malvas et eut le visage presque tout pelé de l'extrême froid, passant au col du Lautaret[3]. Quant à moi qui demeurai à Suse, j'allois toutes les semaines porter l'argent à notre régiment en Bardonnèche, où il passa le reste de l'année 1629, vers la fin de laquelle commença à courir un bruit que le duc de Savoie avoit fait une nouvelle ligue avec l'Empereur et le roi d'Es-

1. Bardonnechia, village au fond d'une vallée, sillonnée par un torrent qui, venant du mont Fréjus, se jette dans la Doire à Oulx; arr. de Suse.

2. Ci-dessus, p. 179 et 185.

3. Le col du Lautaret (2,057 mètres d'altitude) fait communiquer la vallée de la Romanche, qui conduit vers Grenoble à l'ouest, avec la vallée de la Guisane, affluent de la Durance, conduisant vers Briançon à l'est.

pagne[1]; que le premier attaqueroit Mantoue, comme il fit, environ le 15e mars 1630, et prit cette grande ville par surprise, le duc et la duchesse de Mantoue étant dedans et avec M. le maréchal d'Estrées[2], qui se sauvèrent à Porto avec grande peine; que les Espagnols assiégeroient Casal, comme ils firent, et que cependant il y auroit quinze mille hommes de pied et deux mille chevaux dans son camp de Veillane pour nous empêcher de secourir Casal, quoiqu'ils ne se fussent pas ouvertement déclarés contre la France.

1630.

Ceci[3] fut cause que le Roi fit passer les monts à une puissante armée, dès le commencement de février 1630, commandée par M. le Cardinal, lequel, connoissant bien l'artifice du duc, le dissimula, et, au lieu de rompre sitôt avec lui, qui auroit pu amuser l'armée

1. Le duc de Savoie avait été mécontent que les Français eussent gardé et fortifié Suse.

2. François-Annibal, duc d'Estrées (1573-1670), maréchal de France en 1626 et gouverneur de l'Ile-de-France, fils d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie, était frère de Gabrielle d'Estrées et fut d'abord connu sous le nom de marquis de Cœuvres. Sa terre de Cœuvres fut érigée en duché-pairie en 1646 sous le nom d'Estrées. Nommé ambassadeur à Rome sous Richelieu, il écrivit des Mémoires, publiés dans les diverses collections. On y trouve la relation de la prise de Mantoue par les Impériaux. Ce fut à la suite d'une capitulation régulière que le duc de Mantoue et le maréchal d'Estrées se retirèrent à Porto, fort sur le bord du lac, et de là, le soir même, dans les États du pape.

3. Il y a dans le texte *Ce qui*, en liaison avec les derniers mots du chapitre précédent.

du Roi pendant que les Espagnols prendroient Casal, il fit un traité avec lui de passer par ses États comme ami, en faisant fournir l'étape à l'armée, laquelle fut réglée à tant pour mestres de camp, pour capitaines et officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, pour chacun cavalier et soldat et autres officiers d'armée. Cela se pratiqua ainsi sans aucun désordre, et, quand l'armée, à laquelle notre régiment se joignit avec les autres qui étoient à Suse, où nous ne laissâmes que la garnison de la citadelle, quand toute l'armée, dis-je, fut en marche dans la vallée de Suse, M. le Cardinal envoya M. d'Hémery[1] au duc lui faire trois propositions : la première, de lui remettre son camp de Veillane pour place d'armes et sûreté de l'armée du Roi; la deuxième, de se déclarer du parti de Sa Majesté, d'envoyer dix mille hommes de pied, deux mille chevaux commandés par M. le Prince Major, son fils, joindre l'armée du Roi; la troisième, de fournir deux mille sacs de blé pour envoyer à Casal. Il répondit à la première que c'étoit lui faire tort de lui demander Veillane, qui lui avoit tant coûté à fortifier, et l'offenser au dernier point que de douter de sa fidélité; et à la seconde, de bailler son fils aîné et de ses troupes, que cette pensée ne pouvoit venir que d'un de ses ennemis ou de quelque personne qui ignoroit que la plupart de ses

1. Michel Particelli d'Hémery était fils d'un paysan de Sienne. Il fut nommé en 1643 par Mazarin contrôleur général des finances et, en 1648, surintendant. Il a publié l'*Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat de 1628 à 1630*, Bourg, 1632. Toutes les négociations dont il s'agit sont développées au long dans les *Mémoires de Richelieu*, année 1630.

États étoient fiefs de l'Empire, que l'Empereur les lui confisqueroit par félonie, s'il avoit tourné les armes contre lui; que, quant à la troisième, quoiqu'il eût épuisé une partie des greniers de ses États pour nourrir l'armée du Roi, il ne laisseroit pas de donner charge à Baronis[1] de trouver les deux milles charges de blé que M. le Cardinal demandoit.

M. d'Hémery lui repartit qu'il ne croyoit pas qu'il n'y eût nul de ses amis qui lui conseillât de demeurer neutre en la conjoncture présente, ne le pouvant faire sans hasarder ses États, et, sur ce qu'il le pressa fort de se déclarer, Son Altesse lui dit en colère que, [si] M. le Cardinal le pressoit davantage, il[2] diroit des choses qui ne lui seroient pas agréables; sur quoi M. d'Hémery, pour ne pas désespérer les choses, dit : « Monsieur, vous penserez, s'il vous plaît, aux deux premières propositions sur lesquelles je ferai entendre vos raisons à Son Éminence; mais, pour ce qui est des deux mille sacs de grains, il n'y a nulle apparence que Votre Altesse les doive refuser en les payant, comme nous avons fait les autres blés qu'il vous a plu nous faire bailler; » ce qui ayant été accordé, il prit congé de Son Altesse et vint rendre compte de sa négociation à M. le Cardinal, qu'il trouva à Casellette[3] avec la

1. « Après avoir fait marché avec Baronis en leur nom et signé pour les étapes, quand ce vint à l'exécution, il le fallut rompre et leur payer plus cher » (*Mémoires de Richelieu*, t. V, p. 424). Baronis, banquier italien, fut intendant de l'armée de Savoie sous la régence de Christine de France.

2. Il y a dans le texte : *qu'il*.

3. Casellette, village sur la route de Suse à Turin, arr. et prov. de Turin.

bataille[1], l'arriere-garde en un village d'auprès, et l'avant-garde commandée par M. le marquis de Villeroy à Cirié[2], toute l'armée ayant laissé Veillane et Rivole[3] à la droite, tenant la route de Casal, où les officiers d'armée, croyant à aller, envoyèrent à Turin acheter des provisions pour le voyage. Plusieurs officiers y allèrent mêmement par congé de M. le Cardinal, qui le voulut pour être bien à dessein d'ôter tout soupçon à Son Altesse. Quoiqu'il en soit, incontinent après qu'il eût su son intention par M. d'Hémery, il se résolut à la rupture, n'estimant pas à propos que l'armée du Roi demeurât entre celle des Espagnols et la sienne, ni qu'il pût secourir Casal, étant entre les deux.

L'on dit qu'en ce temps-là le duc dit à M. Mazarin[4], qui étoit pour lors nonce auprès de lui et depuis cardinal et premier ministre de France pendant la minorité du Roi, sous la régence de la Reine sa mère : « Je vois bien, dit-il, que les François me vont déclarer la guerre, et, qu'en rompant avec moi, ils attaqueront une de mes places. Ils ne sauroient avoir dessein que sur trois : Turin, Pignerol et Carmagnole[5]. Il n'y a pas d'apparence qu'ils viennent à

1. Bataille ou corps de bataille : gros de l'armée.

2. Cirié, bourg de l'arr. de Turin.

3. Rivoli, bourg du Piémont, à dix kilomètres à l'ouest de Turin.

4. Jules Mazarin, né en 1602 dans l'Abruzze, fut nommé capitaine dans l'armée papale en 1622, et, tout en étant officiellement au service du pape, fut employé par Richelieu à des négociations diplomatiques au moment qui nous occupe. Il n'embrassa l'état ecclésiastique qu'en 1632, devint nonce en France (1632-1636) et premier ministre de 1643 à 1661, année de sa mort.

5. Carmagnola, ville du Piémont, arr. de Turin.

Turin, parce que j'y suis. Quant à Carmagnole, j'aurai le temps d'y pourvoir auparavant qu'ils puissent passer le Pô, si bien que Pignerol est en plus grand danger. Aussi y ai-je mieux pourvu ; car, outre que la garnison est forte, j'ai commandé aux colonels Porporato[1] et Ressans, qui ont leurs maisons et leurs biens dans la ville, de s'y jeter avec leurs régiments qui sont au camp de Veillane, ce qu'ils peuvent facilement faire, passant par les montagnes du Taluc[2] sans qu'on les puisse empêcher, quand l'armée de France marcheroit de ce côté-là, et, de plus, j'ai deux mille hommes d'élite dans le centre de ces trois places pour jeter en celle qui sera attaquée. »

Voilà ce que l'on dit. Le plus certain est que M. le Cardinal, partant de Casellette, alla loger avec toute l'armée à Rivole, qui est si grand que toute l'armée y fut à couvert. L'avant-garde, qui avoit deux fois autant de chemin à faire que le reste de l'armée, eut peine à s'y rendre, quoique M. le marquis de Villeroy la fît partir de Cirié à l'entrée de la nuit [et] qu'elle marchât toujours, ayant une grosse et froide pluie sur le dos, qui avoit tellement grossi un torrent, qu'il nous fallut passer pendant l'obscurité de la nuit, qu'il nous eût été impossible de le passer si M. le marquis de Villeroy n'eût fait mettre le feu à une grande cassine qui étoit pleine de fourrages, dont le feu nous éclaira tout le reste de la nuit.

Étant à Rivole, l'on fit courir le bruit d'aller assié-

1. On trouve, à cette époque, le capitaine Antonio Porporato gouverneur de Villeneuve-d'Asti.

2. Les montagnes de Talucco sont situées entre les vallées du Chisone et du Sangone, au nord de Pérouse.

ger Turin, ce que le duc pouvoit d'autant plus croire que le canon fut en marche plus d'un demi-mille par le grand chemin de ce côté-là. Mais l'on vit bientôt le contraire, quand M. de Créquy, avec l'avant-garde sans bagages, [partit] pour aller investir Pignerol, comme il fit dès le même jour[1], ayant donné ordre au régiment des Gardes et au nôtre de faire nos approches du côté de la citadelle, à Picardie du côté de la porte de Turin, à Piémont à la porte de France avec d'autres régiments. Nous passâmes de Frussasque à la Purpurate[2], entre la cassine del Verdine et la colline Sainte-Brigide[3], où ayant fait halte environ une heure de nuit, M. le duc de Créquy envoya M. de Venne[4], qui commandoit le régiment des Gardes, et M. de Toulongeon, qui commandoit le nôtre, [avec mission] d'aller reconnoître jusqu'au lieu où l'on pouvoit avancer nos troupes. Leurs avis furent différents, car M. de Venne disoit qu'on pouvoit aller jusqu'en un lieu proche de la cassine de Boniface Bonnaut, laquelle M. [de] Toulongeon soutenoit être

1. La concentration de l'armée française à Rivoli, le passage de la Doire, sa fausse démonstration sur Turin et sa brusque conversion au sud vers Pignerol par un temps affreux, le 19 mars 1630, en présence du Cardinal en cuirasse et à cheval, sont racontés en détail dans les *Mémoires de Richelieu* (t. V, p. 485), *de Pontis* (t. II, p. 121, coll. Petitot) et *de Puységur*, année 1630, éd. Tamizey de Larroque.

2. Frossasco et la Porporata, villages de l'arr. de Pignerol.

3. Santa-Brigida, hameau au nord de Pignerol.

4. Jacques de Simiane, seigneur de Venne, lieutenant-colonel du régiment de Normandie en 1622, était, depuis 1629, capitaine au régiment des Gardes, dont M. de Canaples, fils du maréchal de Créquy, était mestre de camp. Il en fut lieutenant-colonel de 1641 à 1655.

vue de toute la citadelle. Sur quoi M. le duc de Créquy nous envoya sur le lieu, M. de Carbon[1], capitaine au régiment des Gardes, et moi, et, après avoir ouï notre rapport, il fit un peu avancer les troupes jusqu'à nouvel ordre; et, comme M. de Venne opiniâtroit toujours d'aller plus avant, disant que ce seroit une grande honte au régiment des Gardes quand on verroit le lendemain qu'il seroit si loin de la citadelle, et [que] Picardie et Piémont logeoient sur le bord des fossés de la ville, M. de Créquy dit qu'il le feroit facilement à la faveur des clôtures des jardins, qui en étoient proches, et point de canon dans la ville, qu'il n'en étoit pas de même de la citadelle; dont ayant dit les raisons et plusieurs autres belles choses sur ce sujet, il conclut qu'il y auroit bien plus d'honneur aux Gardes et à notre régiment en plein jour, et [de] bien garder les postes que nous prendrions, que de les avoir occupés la nuit et d'être contraints de les abandonner le jour; et, aussitôt qu'il commença à paroître, les deux régiments furent en bataille, les hommes détachés ayant passé la cassine de Bonnaut.

Nous rencontrâmes deux chemins qui croisoient également et sembloient tendre aux extrémités de la place comme tranchée faite exprès. Les Gardes, comme étant à la droite, prirent celui de la droite, et nous à la gauche, lequel n'étant point enfilé de la ville, ni vu de la citadelle, parce qu'il étoit profond, nous y fîmes une traverse

1. Alexandre Carbon, seigneur de Castel-Jaloux, succéda à son frère Barthélemy-Scipion dans le commandement de la troisième compagnie des Gardes et la vendit en 1644. Voy. *Abrégé historique et chronologique de la Maison du Roi*, par Le Pippre de Nœufville; t. III : *Gardes françaises.*

de grands tonneaux, environ cent vingt pas de la place. Les Gardes ne rencontrèrent pas semblable facilité, parce que leur chemin n'étoit pas si couvert et qu'il s'éloignoit entièrement de la citadelle, tendant au val de Lemine[1]. L'ayant remarqué, ils voulurent changer de poste; néanmoins, elle (la traverse) nous demeura jusqu'à la fin de notre garde, après laquelle nous eûmes ordre de faire une ligne depuis le mont Sainte-Brigide, où étoit le régiment du Plessis[2], jusqu'à la rivière de Côme, et de la garder.

M. le Cardinal, en arrivant au camp, fut fort satisfait de M. le duc de Créquy d'avoir si promptement avancé le siège et pris la ville par composition[3], conservant aux habitants les mêmes privilèges dont ils avoient joui du temps qu'ils étoient sujets des rois de France. La prise de la ville avança grandement celle de la citadelle, d'autant qu'étant couvert de la muraille de la ville, l'on se rendit facilement maître du bastion de Nevers; et, pendant qu'on s'y logeoit, M. le Cardinal fit diligemment travailler à la ligne de circonvallation, parce que l'armée d'Espagne avoit levé le siège de Casal et celle de l'Empereur pris Mantoue, et toutes [s'étoient] jointes à celle du duc pour tenter de secourir Pignerol. Pour cet effet, les trois armées cam-

1. Le Val Lemina suit un torrent qui contourne Pignerol à l'ouest et au sud.

2. Le régiment d'Hostel avait été remis sur pied en 1624, sous le nom de du Plessis-Praslin, pour occuper l'île d'Oléron, et débarqua en 1625 dans l'île de Ré. Le régiment du Plessis-Praslin devint le 25e régiment d'infanterie à la Révolution.

3. La ville, investie le 20 mars, fut prise le 22, et la citadelle onze jours après.

pèrent au delà de Moncalier[1], où ils firent un pont sur le Pô et un retranchement bien fortifié; mais ils ne firent aucune tentative.

M. le Cardinal, par raison de guerre ou d'État, voulut leur faire connoître que le siège étoit plus avancé, faisant tirer le canon de cinq pièces qui battoient la citadelle, quoique la batterie ne fût pas achevée et ne le pouvoit être de trois jours, parce qu'il y falloit porter de la terre pour se couvrir et épauler, d'autant qu'il n'y a pas plus de demi-pied de terre depuis la cassine de Bonnaut, qui est au pied de la montagne Sainte-Brigide, à la plaine qui est contenue entre icelle et la citadelle. Cette batterie tira suivant l'intention de M. le Cardinal et fut achevée en après en dépit de l'artillerie de la citadelle; et, le neuvième jour du siège, le mineur fut attaché au bastion de l'attaque, où il fit le trou de la mine. Le dixième, M. le duc de Créquy étant dans les tranchées, le major de la place, qui s'appeloit Castar, de Pignerol, ayant demandé à lui parler, lui dit de la part du comte Urbain d'Escalangue, qui en étoit gouverneur, qu'il le supplioit lui faire avoir passeport de M. le Cardinal pour sa femme et deux ou trois autres [femmes] grosses qui craignoient le bruit du canon. M. de Créquy leur répondit que le comte d'Escalangue avoit raison de s'adresser à lui pour obtenir quelque faveur de Son Éminence, parce qu'il étoit son ami, mais qu'il prétendoit lui faire un bien plus grand plaisir, qui étoit de lui sauver la vie et à ces dames, et à tous ceux qui

1. Moncalieri, ville à 8 kil. en amont de Turin, sur le Pô. Il s'y trouve un château royal.

étoient avec lui, en demandant à M. le Cardinal qu'il attendit deux heures à faire jouer la mine, qui auroit emporté toute la citadelle, pour leur donner le temps de se reconnoître et recourir à sa bonté, qu'il voudroit avoir baillé la moitié de son bien pour avoir autant d'honneur que le comte Urbain en avoit acquis jusqu'alors de s'être si longtemps défendu contre une puissante armée, qu'il l'avoit toujours cru sage jusqu'à présent, qu'il agissoit en désespéré, avec d'autres paroles pressantes qui obligèrent le comte Urbain à faire faire une autre chamade, deux heures après, et donner des otages pour la capitulation, qui fut signée le même jour, onzième du siège, à condition qu'il sortiroit avec tous les siens, armes, bagages, tambour battant et deux pièces de canon, ce qui fut exécuté de bonne foi; et le lendemain, jour de Pâques 1630[1], M. le Cardinal en prit possession et y mit notre régiment en garde sous le commandement de M. de Toulongeon, notre premier capitaine, qui, depuis, en fut gouverneur, aussi bien que de la ville et dépendances, par commission du Roi.

Après la prise de Pignerol, M. le Cardinal n'en voulut pas partir qu'il n'eût réduit la place en bonne défense et mis dedans les choses qui étoient nécessaires à soutenir grand siège.

L'on fit trois propositions de la manière qu'il falloit fortifier Pignerol : la première, défendre la ville selon sa largeur depuis la porte de France à celle de

1. *Prise de Pignerol, le jour de Pâques 1630*, note marginale. Consulter au musée de Versailles, salle Louis XIII, la grande vue-perspective, école de Callot, représentant l'entrée des troupes françaises à Pignerol.

Turin jusqu'à la rivière du Cluson, qui étoit un agrandissement considérable; la seconde, de laisser la clôture de la ville comme elle étoit pour le logement et le passage des troupes et ne faire qu'une forteresse de la citadelle et d'une partie de la ville, sur la hauteur, depuis le palais du comte de Luserne jusqu'à l'église Saint-Maurice, sur laquelle ligne on pouvoit faire trois bastions, abattre toutes les maisons et faire une esplanade depuis cette hauteur jusqu'au fond de la ville. La troisième proposition reçue, ce fut de bien fortifier la ville en l'état qu'elle étoit et faire un grand ouvrage de tenaille, au devant de la citadelle, du côté de la cassine de Bonnaut, où elle est commandée de la colline de Sainte-Brigide, et faire autour de la place une nouvelle enveloppe de fortifications, tant en dehors comme en dedans de la ville, et raser les maisons de la ville qui empêchoient la citadelle de voir dans la place du bourg.

Ainsi, après avoir rasé les trois faubourgs, qui étoient fort grands, et coupé tous les arbres d'alentour de la ville, l'on en traça les fortifications, qui furent des figures irrégulières accommodées aux situations sur les penchants, depuis l'extrémité desquels l'on traça cinq bastions des noms de ceux qui se chargèrent de les construire, savoir : de Richelieu, Villeroy, Créquy, Schomberg et Montmorency. Tous les régiments de l'armée furent aussi départis aux travaux qu'ils pouvoient faire, à proportion de leur nombre; à quoi l'on fit une diligence extraordinaire, aussi bien à la tenaille devant la citadelle, dont M. de Tavannes eut la conduite et d'autant plus de difficulté qu'il ne pouvoit creuser le fossé que dans le roc. Mais les soldats qui y

travailloient se rendirent si expérimentés à faire jouer des mines, qu'en après ils se contentoient de quatre francs pour chacune toise cube de l'excavation de ce fossé dans le roc.

Tandis qu'on travailloit aux fortifications, M. le Cardinal fit venir du blé à l'armée par les vallées de Pragelas et de Luserne[1] et fit faire un fort a Briqueras[2], qui est à l'embouchure de la dernière, et s'en retourna à la Cour, après avoir laissé le commandement de l'armée à MM. de Schomberg et Montmorency, et à M. le marquis de Villeroy ordre de commander les troupes qui étoient dans Pignerol et dans lesdites vallées.

La même année[3] 1630, MM. les maréchaux de la Force, de Schomberg et de Marillac ayant donné le signal à l'armée du Roi, qui commandoit d'attaquer le retranchement des Espagnols devant Casal, M. le cardinal Mazarin, pour lors nonce du Pape, arrêta les François et disposa les Espagnols à lever le siège et repasser de l'autre côté du Pô[4]. Ces Messieurs ayant

1. La vallée de Luserne, parallèle aux vallées de Suse et de Pragelas, communique avec la vallée de Queyras, en France, par le col d'Abriès et le col de la Croix.

2. Bricherasio, arr. de Pignerol.

3. Ce passage, jusqu'à « il eut la tête tranchée », a été ajouté en marge postérieurement à la première rédaction.

4. Mazarin ne fut nommé cardinal qu'en 1642. « Dans ce même temps, dit Monglat, le pape avoit envoyé un nonce, nommé Pancirole, pour tâcher d'accommoder ces différends. Ce nonce étoit tombé malade, et, à son défaut, il avoit envoyé un gentilhomme du cardinal Antoine Barberin, nommé Jules Mazarin, au camp des François, pour empêcher que les choses ne se poussassent à l'extrémité » (*Mémoires*, t. I, p. 55). La trêve fut signée le 4 septembre. Voyez aussi *Mémoires de Richelieu*, t. VI, p. 338, et *Mémoires de Pontis* pour les affaires de Casal,

mis dans la place les troupes qu'ils y vouloient et étant arrivés avec l'armée à Rondisson[1], MM. les maréchaux de la Force et de Schomberg eurent ordre de se retirer en France et M. le maréchal de Marillac de commander l'armée lui seul. Le même jour, toutes les ordonnances du pain et de l'argent furent faites à son nom et généralement tous les ordres de l'armée, pendant que Messieurs ses collègues se disposoient au départ. Mais le jour du lendemain n'étoit pas encore venu, qu'il arriva un courrier dépêché à MM. les maréchaux de la Force et de Schomberg avec les ordres du Roi de commander l'armée un d'eux, et d'arrêter M. le maréchal de Marillac, et le faire conduire seulement en France, où il eut la tête tranchée[2].

La même année 1630[3], M. de Montmorency gagna le glorieux combat de Veillane, où sa valeur sauva

t. II, p. 130. Consulter au musée de Versailles, salle Louis XIII, la grande vue-perspective provenant du château de Richelieu, *Secours de Casal*, 26 oct. 1630.

1. Rondissone, arr. de Turin.

2. Le récit de l'arrestation de Marillac (20 novembre) par ses camarades, les maréchaux de la Force et de Schomberg, au moment de se mettre à table avec lui, est donné avec détails dans les *Mémoires de Puységur* (année 1630) et dans ceux *du sieur de Pontis* (t. II, p. 151). Le maréchal de Marillac était frère du garde des sceaux Michel de Marillac et avait été avec lui à la cour l'instigateur de la cabale déjouée à la journée des Dupes (11 novembre 1630). Accusé de concussion sur l'ordre de Richelieu et condamné par une commission extraordinaire, il fut exécuté en 1632. Son frère le garde des sceaux fut mis en prison et mourut la même année.

3. Il y a dans le texte *1631* par erreur. Ce paragraphe entier fait partie d'une addition marginale intercalée à tort dans l'année 1631, page 220 du ms. Il est remis ici à sa place normale.

ses troupes[1], qu'il joignit à celles de M. le maréchal de la Force, et tous deux ensemble remportèrent un grand avantage sur les ennemis près du pont de Carignan[2].

En ce temps-là, nous jouissions du fruit tant désiré d'être en garnison à Pignerol; mais, comme les plaisirs de ce monde ne sont pas de durée, les nôtres se changèrent en grande affliction causée par la peste[3], qui nous fit mourir vingt-huit ou vingt-neuf officiers, et plus de cinq cents soldats, et de onze parties des habitants il en mourut dix, si bien qu'il se trouva telles personnes [héritant] de deux ou trois familles et surtout de beaucoup d'argent qu'ils avoient eu de leur vin, en quoi l'année avoit été [si] abondante qu'on l'avoit conservé et que, sur la fin de la même année, ils vendirent jusque à dix ou douze pistoles la brinde[4].

Aussitôt que la contagion y parut, l'on y mit tout l'ordre possible, départ[iss]ant la ville par quartiers, où furent établies des casernes de santé, tant des officiers de notre régiment que des principaux bourgeois de la

1. 10 juillet. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. VI, p. 173 : « Jamais il ne se fit une plus belle action; c'étoit un coup et de cœur et de tête d'en user ainsi. »

2. Carignano, sur la rive gauche du Pô, à vingt kilomètres au sud de Turin. Le combat de Carignan est du 6 août 1630. (*Mémoires de Richelieu*, t. VI, p. 222.)

3. La peste de Pignerol sévit pendant l'été de 1630, notamment pendant les mois de juillet et d'août. Le récit devrait logiquement en être intercalé entre celui de la prise de Pignerol et celui de la levée du siège de Casal, qui précède.

4. Brinde, en italien *brindisi*, un coup que l'on boit à la santé de quelqu'un. Ce mot finit par signifier une ration journalière de vin, ou une bouteille, ou un toast. « Far brindisi vale bere alla salute di qualcheduno : Faire brinde signifie boire à la santé de quelqu'un. » (Dictionnaire d'Alberti, 1772.)

ville, avec médecins, chirurgiens, apothicaires et drogues nécessaires, mais tout cela inutilement, d'autant que ce venin se répandit tout d'un coup dans toutes les parties de la ville et s'attaqua même aux commissaires destinés pour la santé, de sorte que, n'y ayant plus d'ordre public, ce fut aux particuliers d'en pourvoir d'aliments et de médicaments, qui devinrent si chers, qu'une poule ou un chapon coûtoit une pistole, et vingt écus une potion[1] cordiale, et qu'en après on n'en trouvoit plus à quelque prix que ce fût, ce qui obligea MM. les généraux à faire donner double paye et double ration aux capitaines et officiers de notre régiment, de fortifier notre garnison de la compagnie de Tournai et de trois cents Suisses et faire camper les régiments d'Erlach liégeois à la tenaille, devant la citadelle et esplanade, entre icelle et la cassine de Bonnaut, pour y être en sûreté et n'avoir point de communication avec nous. Mais ce lieu, [qui] est sec, où ils étoient demi-rôtis, ne les exempta pas de la maladie qui sévit parmi eux, qui n'étoient pas accoutumés aux chaleurs d'Italie; c'est pourquoi M. le marquis de Villeroy me commanda de leur aller choisir un poste où ils pussent être mieux et en sûreté. Je les menai au vallon de Lemine, sur le bord de la rivière, où ils se retranchèrent. Ces pauvres gens, en arrivant, se jetoient à travers l'ombrage des vernes et autres arbres à l'ombre, sans comparaison comme font les bêtes quand elles sont piquées des mouches durant l'ardeur du soleil, et furent bien soulagés à ce changement.

La contagion étoit si furieuse dans la ville qu'aupa-

1. Il y a *portion* dans le texte.

ravant de relever les gardes il ne falloit faire ôter les corps qui étoient morts dans chaque poste et les faire parfumer. En ce temps-là, M. de Beauregard, mon oncle, étant tombé fort malade, M. le marquis de Villeroy lui donna son congé pour s'aller faire traiter chez lui, ou au moins changer d'air, à quoi nous eûmes bien de la peine à le résoudre, opiniâtrant toujours à demeurer. J'étois logé à la place du bourg dans un beau logis qui appartenoit à M. de Scotia, où je priai mon frère du Fresnay d'y venir loger, parce que son logis, au fond de la ville, n'étoit pas si aéré ni si propre à le guérir d'une petite fièvre que je croyois d'être tout son mal. Il [s]'y trouva fort bien pendant deux jours, et, au troisième, il me dit : « Mon frère, je ne sens point de douleur que d'une petite rougeur que j'ai au visage. » Je la considérai et vis que c'étoit une petite humeur élevée de la grosseur d'un petit bouton. En un autre temps, je n'en aurois pas été alarmé et appréhendé pour lui; alors je le fis visiter et servir. Mais, comme il crut que c'étoit un charbon contagieux, je fis mettre dans la chambre ce qui lui faisoit besoin et fortement barricader la porte par ses valets, auxquels il défendit expressément de ne m'y laisser entrer, et, comme je retournois pour le visiter, ne le croyant pas si mal, et voyant la difficulté d'entrer, je lui écrivis un mot dans mes tablettes, sur la première feuille que je rencontrai; ce qui me donna quelque mauvais augure. Néanmoins, j'y retournai le lendemain et appris de ses valets que Dieu l'avoit appelé, ayant prié sa divine bonté jusqu'au dernier période de sa vie et invoqué Notre-Dame à son assistance, leur faisant dire litanies et autres orai-

sons. Enfin, je perdis un frère que j'aimois de tout mon cœur et qui le méritoit bien, y ayant peu de jeunes hommes de son temps plus honnêtes, plus généreux et mieux faits que lui[1].

Quelques jours d'après mourut aussi de la contagion M. de Foudras, capitaine en notre régiment, mon fidèle ami, personne de qualité et de mérite[2]. Je [le] regrettai extrêmement, et aussi Éveillé, mon bon valet, si bien qu'après ces déplaisirs la vie m'étoit fort indifférente et je m'exposois dans les lieux les plus dangereux. Pendant ce temps-là, M. le marquis de Villeroy demeuroit dans la citadelle et me faisoit exécuter ses ordres dans la ville, et, ayant appris que le trésorier étoit malade à l'extrémité, il me demanda par quel moyen l'on pouvoit sauver l'argent du Roi qu'il avoit. Je lui dis que je l'irois prendre, s'il m'en donnoit l'ordre, avec un récépissé en blanc signé de sa main, pour le remplir de

1. On trouve à la Bibl. nat., Cabinet des titres, pièces orig., n° 1263, une quittance du 3 juillet 1630, aux termes de laquelle Louis de Gaignières, sieur de Fresnay, aide de sergent-major à la conduite du régiment du sieur de la Rochefoucauld, a reçu la somme de 150 livres pour un état et appointement d'aide-major du troisième mois de montre de l'année 1630, au camp de Pignerol.

2. Isaac de Foudras-Contenson (voy. p. 147) fit son testament militaire à Pignerol le 16 juillet 1630. Il donna 100 livres pour assister les pauvres soldats en route; à ses sœurs religieuses 300 livres; au plus vieux de ses valets 100 livres, et aux quatre autres 15 écus; à son lieutenant et à son enseigne chacun un castor, toutes les armes de sa compagnie, avec ce que le Roi lui devait; à son frère aîné ce qu'il lui devait de sa légitime. Son petit-neveu Gaspard vendit la seigneurie de Contenson en Forez, en 1669, à Jacques du Bessey, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui devint seigneur de Contenson.

la somme qui s'y trouveroit en présence des témoins. D'abord, il en fit difficulté, disant qu'il ne vouloit pas m'exposer dans cette maison, qui étoit celle du comte Santus, où il étoit mort plusieurs personnes de peste. Je lui repartis : « Il n'en sera pas plus infect pour cela, » et qu'il me falloit aller tous les jours en des lieux aussi périlleux.

Après m'avoir donné son ordre et le billet portant quittance, je pris deux sergents et trente soldats de notre régiment et m'y en allai avec deux chevaux de l'artillerie enharnachés, pour atteler à une charrette que j'avois vue dans la cour de cette maison, et mettre l'argent dessus, et, pour ne pas effrayer le trésorier, qui s'appeloit M. Chaillou, neveu de M. Chaillou, conseiller à la Chambre des comptes, je lui dis que je venois retirer son argent, de peur que les voleurs, qui avoient déjà pillé plusieurs maisons où il y avoit des malades, [ne] lui vinssent couper la gorge pour avoir son argent, et lui offris tout ce qui étoit en mon pouvoir, et lui montrai l'ordre et le récépissé de M. de Villeroy. Après m'avoir remercié, il me dit qu'il avoit une grande consolation en mourant de ce que son argent tomboit en mes mains, ne doutant pas que je ne fisse toutes les choses nécessaires pour l'en décharger, et ses parents aussi, après son décès. Mais il ne voulut point du récépissé de M. de Villeroy. Il me fallut lui en bailler un écrit [et] signé de ma main de la somme de 24,800 livres, dont il n'y avoit pas plus du quart en or. J'avois toujours présents les deux sergents de notre régiment et cinq ou six soldats, et, ayant dit adieu à M. Chaillou et fait mettre l'argent sur la charrette, l'on demeura plus d'une heure à

ouvrir la porte de la cour embarrassée de fumier. Pendant qu'on y travailloit, je me représentai deux difficultés considérables à faire porter l'argent à la citadelle : la première d'y faire monter la charrette par dedans de la ville, parmi des rues où il y avoit quantité de corps telle qu'il sembloit chose presque impossible; la seconde, de passer par le dehors, où j'avois à craindre les ennemis qui étoient à Vigon[1], et les soldats même qui étoient avec moi, qui pouvoient avoir été tentés de voir compter cet argent et se servir de l'obscurité de la nuit pour le prendre.

Étant hors de la ville néanmoins, la nécessité me contraignant à prendre ce parti, il me fallut chercher moyen de l'exécuter le plus sûrement qu'il me fût possible. C'est pourquoi je pris autant de Suisses que j'avois de François, faisant marcher ensemble en même rang un François et un Suisse, afin qu'ils ne parlassent point ensemble, et mis les deux sergents sur la charrette, l'un devant et l'autre derrière.

Je sortis de la ville par la porte de Turin, [alors] qu'il étoit plus d'onze heures du soir, et, passant le long des contrescarpes, je me rendis à la citadelle, où M. le marquis de Villeroy me bailla ma décharge[2] des 24,800 livres que je lui avois apportées, et fit parfumer l'argent dont il [se] servit en après pour le paiement des troupes[3].

Auparavant la contagion, je me mécomptai deux fois différemment en recevant l'argent pour notre régiment : la première avec M. Rollot, commis de

1. Vigone, arr. de Pignerol.
2. Correction autographe de *me deschargea*.
3. *Trouppes*, correction autographe de *soldats*.

l'Extraordinaire des guerres, et depuis commis à l'Épargne, [qui], me payant, me prit pour [le] major de Picardie, me bailla pour cinq compagnies de plus qu'il ne falloit, et par son bordereau il [n']avoit mis que cent pistoles au lieu de cent quadruples d'Italie, de sorte qu'après avoir payé toutes les compagnies de notre régiment et l'état-major, il me resta beaucoup d'argent, ce qui m'obligea, en donnant l'ordre, d'avertir les sergents de me rapporter le lendemain matin le bordereau de ce que chacune compagnie avoit reçu, lesquels ayant vérifié, et bien reconnu que chaque compagnie avoit reçu ce qui lui étoit dû, je pris peur d'avoir reçu trop, et m'en allai trouver M. Rollot, que je priai de revoir son bordereau et le compte que nous avions fait ensemble. Il s'en excusa en disant qu'il étoit absorbé dans une mer d'affaires et ne pouvoit de sept ou huit jours. Je lui répondis que je ne voulois pas attendre si longtemps à lui rendre ce qui lui appartenoit, pourvu que nous puissions vérifier l'erreur; ce qui étant fait, je lui rendis son argent.

L'autre mécompte fut avec le sieur Fardey, commis du trésorier de l'artillerie, qui étoit aussi commis de l'Extraordinaire des guerres, lequel achevoit de me compter l'argent de notre régiment, lorsqu'un soudain commandement m'obligea de quitter, et [je] priai M. de la Vallière[1], lieutenant de l'artillerie, de prendre garde à mon argent et retirer le bordereau du compte,

1. Peut-être faudrait-il lire ici M. de Vallière; ce pourrait être alors le père de Jean-Urbain de Vallière, officier de fortune, qui devint maréchal de camp en 1703 et qui eut pour fils Jean-Florent de Vallière, l'un des plus célèbres artilleurs du XVIII^e^ siècle.

comme il fit et me le remit à mon retour, croyant que tout y étoit. Après avoir payé douze compagnies de notre régiment, je trouvai bien le contraire, et, ayant examiné le bordereau du trésorier, où le paiement étoit tout entier, je ne pouvois découvrir d'où venoit la faute, étant assuré de la fidélité de mon valet, qui avoit la clé de mes coffres. Je priai M. Fardey de revoir nos comptes, et, les ayant trouvés justes au bordereau qu'il m'avoit baillé, je n'eus rien à lui dire, sinon que je le croyois de si bonne conscience que je ne doutois pas qu'il ne me fît raison quand il auroit découvert ce manquement. Quatre ou cinq jours après, un marchand de Javenne, qui fournissoit des outils à l'artillerie, vint demander le supplément de ce qu'il lui étoit dû de sa fourniture, et, pour compter, rapporta toutes ses quittances, parmi lesquelles s'en trouva une datée du jour qu'il [M. Fardey] m'avoit payé, laquelle n'étoit pas comprise dans la liste qu'il avoit tenue des autres. A l'heure même, il se souvint qu'il avoit pris quatre cents écus d'or dans un de mes sacs pour le payer, après qu'il les avoit comptés pour moi, et me les rendit le même jour. J'ai allégué ces deux exemples pour bien prendre garde à ce que l'on fait.

Je résistai quelque temps parmi les lieux infects et les personnes à qui j'avois à faire. Finalement, je fus atteint de la contagion et me retirai en une cassine, dans une colline au-dessus de l'Abbaye, pour me faire traiter. Il ne restoit plus alors que cinq officiers de notre régiment en état de servir, dont il en fut député deux pour aller trouver le Roi à Saint-Jean-de-Maurienne, l'avertir de l'état où nous étions et du

péril de Pignerol faute de gens à garder[1]. Ces Messieurs, qui étoient MM. de Moncamp, capitaine, et de Villoutreys, lieutenant de mestre de camp, furent fort bien reçus du Roi et de M. le Cardinal. Mais, à l'issue du Conseil qui se tint ce jour-là, on leur bailla des lettres cachetées pour remettre à M. le premier président de Grenoble en main propre, qui portoient ordre de leur détention. M. le premier président, les ayant lues, les fit mettre en prison à l'arsenal de Grenoble, d'où on les retira environ six mois après, sans les rétablir en leurs charges. Il est vrai que M. de Moncamp, s'étant rétabli à la Cour, acheta une charge de gentilhomme ordinaire, et le Roi lui donna une compagnie dans le régiment de Champagne environ deux ans après; mais M. de Villoutreys perdit sa charge, aussi bien que mon frère de Champfort a perdu la somme de quatre cents livres qu'il lui prêta dans sa prison comme à notre ami, beau-frère de M. d'Estissac, qui avoit été notre mestre de camp. L'on dit que la Cour les cassa pour servir d'exemple, afin que personne n'abandonnât les places de Piémont, et qu'ils étoient partis de Pignerol sans congé de M. le maréchal de

1. La Cour était d'ailleurs bien informée de l'état des troupes en Italie, mais l'urgence des affaires était telle que, si le Roi restait en Savoie, son armée n'en passait pas moins les Alpes: « Ce même jour-là, 6 juillet, dit Richelieu (t. VI, p. 145), l'armée du Roi acheva de passer le Mont-Cenis et entra dans le Piémont; mais en Piémont la peste étoit si universelle qu'on ne pouvoit faire voiturer une seule charge de blé que par des violences extraordinaires et par une grande peine et très peu de fruit... On racontoit au Roi que la peste étoit si grande à Pignerol que les oiseaux eux-mêmes tomboient morts en passant par-dessus la ville » (p. 205).

Schomberg, qui commandoit l'armée du Roi delà les monts, laquelle étoit en ce temps-là à Saluces[1] et aux environs.

Ce fut là que mon frère de Champfort apprit la nouvelle de ma maladie et de ma retraite, et, comme il savoit la difficulté que nous avions d'avoir des vivres et médicaments, il se résolut de m'en faire apporter, son amitié incomparable lui ayant fait mépriser les dangers de traverser un pays ennemi, habité de bandits et assassins de grands chemins, pour me venir trouver avec une charette où il y avoit du pain, de la farine, deux brindes de vin, quantité de volailles et autres vivres avec des préservatifs nécessaires à ma maladie, et il ne voulut jamais me quitter qu'il ne m'eût ramené en France et ne fusse bien guéri, s'étant excusé pour cela d'une commission qui lui eût été fort avantageuse. La plupart du temps, il me donnoit mes bouillons lui-même et mes chemises, dont je changeois quelquefois cinq ou six fois par jour, parce que je suois continuellement, et je crois que les sueurs m'ont sauvé la vie.

Mon frère, estimant que je ne pouvois pas entièrement guérir en ce lieu-là, me persuada d'en partir pour

1. Saluces, ville à trente-cinq kilomètres au sud de Pignerol, au pied des derniers contreforts des Alpes. Le marquisat de Saluces avait appartenu à la France de 1529 à 1601, époque où il fut échangé par Henri IV contre la Bresse. Après la prise de Pignerol, l'armée française s'était installée dans les places voisines de cette dernière. Le 15 octobre, le rendez-vous fut donné à toute l'armée française dans la plaine de Scarnofi, pour de là se diriger sur Casal en trois corps, sous le commandement des maréchaux de Schomberg, de la Force et de Marillac. Elle y arriva environ dix jours après.

repasser les monts, et nous fallut faire provision de vivres comme si nous eussions dû passer un désert d'Arabie, parce que toutes les portes étoient fermées à ceux qui retournoient de Piémont en France, et nous falloit camper partout. Mon frère, voyant que mes chevaux, ayant été mal pansés et mal nourris à cause de ma maladie, ne me pouvoient pas bien servir, me bailla son bon cheval pour me monter. C'étoit un beau et bon cheval, doux et paisible, qui alloit bien le pas et valoit plus de soixante pistoles. Cela a été cause que, souventes fois, je me trouvois plus avancé que mon frère en allant par pays, entre autres un jour que son cheval tomba entre Livet et Gavet[1], ayant la tête et les deux pieds de devant penchant dans le précipice, et [lui] la cuisse engagée entre le cheval et le rocher. Le caporal Lafleur, qui étoit avec nous et que nous aimions bien, courut à lui ; mais il lui dit d'un sens rassis sans s'étonner : « Mon cheval ne branlera pas ; il connoit trop bien le péril. Vous aurez tout loisir de me faire venir des paysans de ce village avec des cordes pour me sortir d'ici, et prenez garde que mon frère n'en sache rien. » Ce fut une merveille qu'on l'ôtât de là sans le blesser. Je ne m'aperçus pas de cela et n'en sus rien que trois semaines après, en parlant ensemble de nos affaires.

Je disois à mon frère que, si par hasard nous rencontrions le Roi sur le pont du Rhône à Lyon[2], je serois bien embarrassé de ce que j'aurois à faire, croyant que

1. Livet-et-Gavet, commune du canton de Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble, Isère.

2. Le Roi arriva à Lyon le 7 août, revenant de Savoie et regagnant Paris.

ce seroit commettre un grand crime d'approcher la sacrée personne de Sa Majesté pour la saluer en l'état où j'étois, et que mieux étoit d'éviter le rencontrer. Mon frère avoit raison de se rire de cette précaution qu'il estimoit inutile; mais, comme j'avois toujours cela dans l'esprit, après avoir mis pied à terre dans une hôtellerie à la Guillotière, je vis passer les officiers de la fauconnerie, à qui je demandai si le Roi étoit à la chasse. Ils me répondirent que non et qu'ils avoient été contremandés. Cela nous fit hâter à passer dans Lyon, où je croyois ne devoir pas m'arrêter, crainte de fâcher M. d'Alincourt. Ce fut donc à nous à nous précautionner sur les interrogations que les notables, établis aux portes pour la santé, nous y feroient. Nous nous présentâmes à pied, mon frère de Champfort et moi, faisant semblant que nous étions logés à la Guillotière, et, afin de ne [pas] passer pour malade, je m'étois paré d'un bel habit d'écarlate, garni de quantité de clinquants et boutons d'or. L'on [ne] nous dit rien à la porte, ni à nos gens, qui passèrent environ deux heures après et nous vinrent trouver au faubourg de Vaise, où mon frère me conseilla de faire voir mon mal à un chirurgien, lequel j'avertis de prendre quelque chose avant de m'approcher, et, comme il eût vu et touché mon mal, il me dit qu'il n'étoit pas dangereux et me guériroit bien si je voulois demeurer chez lui. Ce qu'ayant volontiers accepté, je m'y en allai. D'abord qu'il eût pansé mon mal, je me trouvai soulagé et, au bout de quinze jours après, entièrement guéri. Le chirurgien me dit que je pouvois aller librement partout sans crainte de donner mal à personne.

Je fus voir M. de Beauregard, mon oncle, à la Bresle

avec M. de Champfort. Nous y trouvâmes mon frère de la Motte, qui l'avoit accompagné à son retour en France. En ce temps-là, M. de Beauregard étoit si bien auprès du Roi, qu'il lui donna la disposition de toutes les lieutenances et enseignes vacantes de notre régiment[1]; mais il n'en voulut profiter d'aucune et les fit donner à ceux que les capitaines des compagnies où vaquoient lesdites charges, lui nommèrent. Il employa ses amis et fit tout son possible pour faire rétablir M. de Moncamp, mais, quand il vit qu'il ne se pouvoit pas, il demanda au Roi sa compagnie pour M. de Béreins[2], lieutenant de la sienne, à qui Sa Majesté l'accorda, et à mon frère de Champfort sa lieutenance, quoiqu'il n'y pût guère servir à cause de sa charge de l'artillerie.

L'on fut sur le point de faire repasser les monts à ce qui restoit de notre régiment dans Pignerol et lui faire faire quarantaine dans une île du Rhône; mais enfin le Roi résolut de les laisser là, croyant qu'ils seroient guéris et qu'il n'y auroit plus de peste à Pignerol lorsque nos recrues y pourroient arriver. L'on donna ordre pour les faire une partie en Poitou et l'autre en Beauce, qui eut Gien pour lieu d'assemblée.

Étant à Lyon, je reçus des lettres de Monsieur mon père par Champagne, qu'il m'envoya exprès pour apprendre de nos nouvelles, en la peine où il étoit des mauvais bruits qui avoient couru de mon frère et de moi, qui crus ne le pouvoir mieux consoler en ce rencontre que lui aller rendre mes devoirs.

1. M. de Beauregard était alors lieutenant-colonel du régiment de la Rochefoucauld.

2. Pierre de Corsant, comte de Béreins et de Baneins, devint maréchal de camp et bailli de la souveraineté de Dombes.

Nous y allâmes, mon frère de la Motte et moi, parce qu'il devoit faire la recrue de M. de Beauregard en Beauce, comme il fit. Il ne se peut dire la joie qu'eut Monsieur notre père de nous voir, et Madame notre mère aussi, qui ne se pouvoient lasser de nous faire dire nos aventures et des nouvelles de mon frère de Champfort, sachant bien la perte que nous avions faite en la personne de feu notre frère du Fresnay, qu'ils regrettoient infiniment.

Au bout de quinze jours, je pris congé d'eux, et, après qu'ils m'eurent donné leur bénédiction, je m'en allai loger à Gien, où nos recrues étoient arrivées, avec lesquelles je marchai jusqu'à l'entrée du gouvernement de Lyonnois; mais je ne pus arriver auprès de M. de Beauregard que M. d'Alincourt ne fût averti du jour qu'elles prirent logement en son gouvernement, dont M. de Beauregard eut un grand déplaisir, ayant fait état d'en donner avis à M. d'Alincourt auparavant, et comme il sut que nos recrues de Poitou avoient ordre de loger à Saint-Symphorien-le-Château[1], qu'il vouloit exempter, il m'envoya au-devant avec un ordre pour les faire loger à Courzieux[2] au lieu de Saint-Symphorien, où n'étant arrivé qu'à une heure de nuit, tout trempé d'une pluie extraordinaire avec grêle, vents et orage, que j'avois souffert une partie du chemin, je fis entendre aux consuls de Saint-Symphorien le sujet de mon voyage et leur donnai l'ordre de M. d'Alincourt pour

1. Saint-Symphorien-le-Château, ou Saint-Symphorien-sur-Coise, ch.-l. de cant., arr. de Lyon, alors petite ville murée dans le Lyonnais, élection de Lyon.

2. Courzieux, château et seigneurie, dans le Lyonnais, élection de Lyon, auj. cant. de Vaugneray, arr. de Lyon.

[le] porter en diligence et à l'avance aux troupes, afin de loger à Courzieux et non à Saint-Symphorien. Je me mis dans le lit pour me sécher et m'en retournai le lendemain trouver M. de Beauregard, qui fut bien aise de ma diligence, et, ayant pris congé de M. d'Alincourt et de lui, je m'en allai à la conduite de nos recrues, que je conduisis à Saint-Marcellin et à Romans[1] en Dauphiné.

Il se passa plusieurs choses à l'une et à l'autre garnison, trop longues à dire, où la prudence et la bonne conduite de M. de Beauregard furent tout à fait nécessaires pour éviter les dernières extrémités entre les soldats et habitants. Il suffit qu'il n'y arriva point de mal et que nous en sortîmes bons amis de ceux de Romans et de Saint-Marcellin pour aller loger à Crest[2] et à Montélimar.

M. de Beauregard partit la veille de Noël 1630 pour joindre la garnison de Crest, et tous ensemble allâmes joindre le corps du régiment à Pignerol, suivant l'étape. Ledit jour, veille de Noël, M. de Beauregard, partant de Montélimar pour aller loger à Loriol[3], distant de quatre lieues, il fut battu d'un vent de bise si effroyable que les soldats avoient grand peine à marcher courbés. Il crut être plus à l'abri, prenant sa route plus près du Rhône; mais la bise étoit si forte qu'elle enlevoit des gouttes d'eau qui les frappoient au visage et les incommodoient grandement, ce qui l'obligea de reprendre le grand chemin, où il fit mettre

1. Romans, ch.-l. de cant., arr. de Valence, Drôme.
2. Crest, ch.-l. de cant., arr. de Die, Drôme.
3. Loriol, ch.-l. de cant., arr. de Valence.

les soldats dans une masse si jointe qu'il n'y eut point de distances entre eux et, de temps en temps, renvoyoit ceux qui étoient à la tête à la queue pour les soulager. Par ce moyen, ils marchèrent plus facilement, pendant qu'il envoya des officiers et sergents à Loriol demander assistance. Ces pauvres gens-là allèrent promptement au-devant des troupes avec des chevaux et charrettes, sur quoi ils mirent les plus malades, si bien que tout se rendit à Loriol, excepté trois ou quatre qui moururent par le chemin, et plusieurs qui eurent les pieds gelés. Il séjourna à Loriol pour remettre un peu les soldats, et, le lendemain, nous vint joindre à Crest, d'où il m'envoya à l'avance faire préparer les étapes, un jour devant que les troupes arrivassent en quelque lieu.

1631.

Quand j'arrivai à Fenestrelle en Pragelas, l'on me dit que les syndics de toute la vallée y tenoient le quarton, c'est-à-dire le conseil général qu'ils ont accoutumé de tenir quatre fois l'année. Je les fus voir pour les avertir de l'étape, et, en après, je demeurai avec eux une heure par curiosité pour voir leur manière d'agir. Je trouvai des gens qui, sous de grosses robes de sardis[1], raisonnoient comme des sénateurs et travailloient pour lors à égaler toute la dépense de la vallée et à tenir en compte aux particuliers, en déduction de ce qu'ils devoient, les logements des gens de guerre qu'ils

1. Le sardis était une étoffe de laine non croisée assez grossière. On en fabriqua en France au XVIIIe siècle à Bourg-en-Bresse, Pont-de-Vaux, Cluny, etc.

avoient soufferts, et certifioient par leur étiquette le tout à proportion de leurs moyens, ayant tant d'ordre et d'équité qu'il n'y sauroit avoir de république mieux réglée que la communauté de la vallée de Pragelas, d'autant que ceux qui habitent les plus hautes montagnes, où il ne loge ni passe aucuns gens de guerre, contribuent à la dépense que font ceux qui les logent, et leur fournissent leurs ustensiles à proportion de leurs registres, c'est-à-dire de la taxe dont leurs fonds et héritages sont chargés.

De Fenestrelle je m'en allai à Pignerol, d'où M. de Toulongeon, notre premier capitaine, étoit gouverneur. Il fut bien aise de me voir et du bon état de nos recrues, pour lesquelles il ne fallut point d'autre logement, mais de les mettre avec les corps des compagnies dont elles étoient, et point d'autre changement à notre égard que le nom de notre régiment, dont M. le prince de Marcillac, qui lui faisoit porter celui de la Rochefoucauld, s'étoit accommodé avec M. le marquis de Leuville[1], neveu de M. de Châteauneuf[2], garde des sceaux. Ainsi notre régiment s'appela Leuville,

1. Louis Olivier, baron puis marquis de Leuville (1600-1663), obtint le régiment de la Rochefoucauld le 24 mars 1631. Mis à la Bastille en 1633, il se démit de son régiment le 1er mars de la même année et obtint, à sa sortie de la Bastille, une compagnie de chevau-légers. Maréchal de camp en 1646, lieutenant général des armées du roi en 1650, il eut sa terre de Leuville érigée en marquisat la même année. Il était fils de Madeleine de l'Aubespine de Châteauneuf d'Hauterive, sœur du garde des sceaux de Châteauneuf.

2. Charles de l'Aubespine de Châteauneuf avait succédé comme garde des sceaux à Michel de Marillac le 13 novembre 1630. Il fut arrêté en février-mars 1633 à cause de ses intrigues.

dont M. de Villeroy fit donner le nom à la demi-lune de Pignerol qui couvre la porte de Turin[1].

Environ le mois d'avril de la présente année 1631, l'on commença l'assemblée de Quérasque[2], où tous les potentats de la chrétienté envoyèrent leurs ambassadeurs et plénipotentiaires pour traiter la paix, qui y fut conclue l'année d'après et que l'on appela l'Ajustement de Quérasque. Victor-Amédée, duc de Savoie, fit une dépense admirable en la magnificence des festins et bons traitements qu'il fit à toute l'assemblée. Il avoit succédé à la couronne de Savoie après la mort de Charles-Emmanuel, qui mourut à Savillan[3] l'an 1630. Le bruit commun étoit qu'il étoit mort de déplaisir de ce qu'étant en marche avec leur armée[4] et la sienne pour aller secourir Saluces[5], ils refusèrent de combattre l'armée de France et que, en un festin où il traita tous les officiers, il s'adressa au général des Espagnols et lui dit qu'il lui portoit « A la sanita de la bataille[6] ». Il lui répondit : « A la sanita de la guerre! » Le duc lui dit : « Pourquoi non de la bataille? » Il lui répondit en espagnol qu'il n'avoit point ordre de la

faites de concert avec la duchesse de Chevreuse. Ce fut à cette époque que M. de Leuville, son neveu, fut compromis avec lui. (*Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 328.)

1. Nous rejetons plus loin un passage concernant l'année 1632, intercalé ici par erreur dans les pages 216-218 du manuscrit; voy. l'année 1632.

2. Cherasco, arr. d'Albe, prov. de Coni.

3. Savigliano, ville du Piémont, arr. de Saluces, prov. de Coni.

4. L'armée des Espagnols.

5. Après la prise de Pignerol par l'armée française.

6. C'est-à-dire qu'il levait son verre à la santé de la bataille.

donner, ni d'attaquer les François, mais bien de conserver ses États, et, comme il leur dit que cela ne se pouvoit sans venir aux mains avec les François, d'autant qu'il n'y avoit point de rupture entre la France et l'Espagne, l'on dit qu'ils eurent de grosses paroles là-dessus et qu'il en eut le cœur serré de douleur, qui lui causa sa mort. Le sieur Boursier[1], son *proto medico*, qui a été mon médecin à Turin, m'a dit que cela l'avoit affligé, mais effectivement il est mort de la peste, et me raconta qu'environ trois semaines auparavant qu'il traita Gallas[2] en sa maison du Parc, il lui dit que, par son horoscope, il devoit mourir en Bethléem en l'âge de quatre-vingt-neuf ans, qu'il ne perdoit pas l'espérance que cela pût arriver : « Parce que cette guerre ne sera pas de durée, [disoit-il,] et que Sa Majesté Impériale me donnera bien dix mille hommes, et les autres princes et rois à proportion. » Il se figura une armée de quatre-vingt-dix mille hommes pour aller en la Palestine contre les infidèles[3]. Mais son horoscope le trompa de vingt ans ; car il mourut à la soixante-[dixième] de son âge, étant logé à Savillan, dans une rue qui s'appelle Bethléem.

Quoi qu'il en soit, Victor-Amédée, son fils aîné, qu'on appeloit Prince Major, commença son règne par

1. Louis Boursier, de Chambéry, premier médecin du duc.

2. Mathias, comte de Gallas (1589-1647), général des Impériaux, venait de s'emparer de Mantoue en 1629.

3. Les ducs de Savoie portaient le titre de rois de Chypre et de Jérusalem. Charles-Emmanuel était hanté par les rêves les plus ambitieux. Il avait aspiré au trône impérial après la mort de l'empereur Mathias, puis au royaume de Chypre et à la principauté de Macédoine.

le rétablissement de ses États, qu'il avoit trouvés en grand désordre, d'autant que les François tenoient la plupart des places entre les Alpes et le Pô, et les Espagnols au-delà.

M. de Beauregard, mon oncle, étant allé voir M. le maréchal de Toiras, qui étoit plénipotentiaire, de la part du Roi à Quérasque avec MM. de Servien[1] et d'Hémery, je les fus trouver, et comme il avoit remarqué sa belle situation, il me dit : « Je vous veux faire voir une belle chose. » Ce fut toutes les parties de cette bonne place, si les fortifications commencées eussent été achevées. Je ne pensai pas alors d'en être gouverneur, comme j'ai été du depuis[2].

Tout le reste de cette année 1631, M. le marquis de Villeroy fit travailler aux fortifications de Pignerol, qui se terminèrent à la fin en bonne défense, les remparts vêtus de fascines pour gagner le temps.

Cette même année, je sollicitai fort les habitants de Pignerol de rétablir leurs biens en la campagne, à quoi ils ne se vouloient point résoudre, disant que ce leur seroit une dépense inutile, d'autant que, si l'on avoit la guerre, ils seroient ruinés, et que, si l'on avoit la paix, on les remettroit au duc de Savoie, qui leur voudroit faire payer les arrérages qu'ils lui devoient, et [qu'ils] aimoient mieux se servir de l'argent qu'ils avoient. Je leur disois : « Vous aurez la paix et res-

1. Abel Servien, marquis de Sablé (1593-1659), remplit, en 1630, le poste de secrétaire d'État à la guerre, fut disgracié par Richelieu en 1636 et prit part aux négociations du traité de Westphalie en 1648.

2. Ici se trouve dans le manuscrit, p. 220, l'addition marginale qui a été remise à sa place normale, année 1630, p. 238.

terez au Roi. Pour vous témoigner que je le crois, baillez-moi une de vos cassines à jouir d'autant d'années que je me puisse rembourser de la dépense qu'il faudra faire pour la rebâtir, pour regarnir les vignes d'échalas et remettre le tout en bon état en bon père de famille. » Je passai un contrat avec eux pour la cassine des Mineurs de Jacomelle; j'achetai pour soixante pistoles de bropes, [qui] sont des échalas de bois de châtaignier, gros comme la cuisse et de sept ou huit pieds de haut, et fis rétablir les bâtiments et autres dépendances. Tout compté et rabattu, je crois y avoir profité [de] quelques collations que j'y donnai et de bonnes fraises et figues qu'il y avoit dans la cassine. Cela donna d'autant plus de sujet aux habitants de rétablir leurs biens à la campagne, que M. de Madinet, capitaine en notre régiment, prit [soin] aussi à remettre la cassine de Ponts à pareilles conditions.

Environ la fin de juillet 1631[1], fut conclu à Quérasque le traité de paix qu'on appela l'Ajustement de Quérasque[2], par lequel il fut convenu que les places qui avoient été prises pendant cette dernière guerre seroient restituées à ceux auxquels elles étoient auparavant, excepté celles que le duc de Savoie avoit prises du Montferrat, savoir : Trin, Albe[3] et soixante et

1. Le texte porte 1632 par erreur.

2. Il y eut en réalité trois traités signés à Cherasco entre Louis XIII et Victor-Amédée : le premier, du 31 mars; le second, du 6 avril, traité public qui contient les clauses principales; le troisième, du 19 juin 1631, concernant la restitution des otages et l'évacuation définitive des places (*Histoire des traités de paix et autres négociations du XVII^e siècle*, t. I, Amsterdam, 1732).

3. Alba, sur le Tanaro, ch.-l. d'arr., prov. de Coni.

quinze ou seize terres dénoncées par le traité, en récompense de ses prétentions sur le Montferrat; que l'Empereur rendroit à M. de Mantoue Porte et Canette[1]; que les Espagnols rendroient les forts de Bormio et de Chavenne[2] et que les François rendroient Pignerol, Briqueras, Villefranche[3], Veillane et Suse.

Le Pape[4] se rendit caution de l'exécution du traité à condition qu'on lui remit entre les mains des otages de la part des princes qui devoient faire les restitutions. Le Roi y envoya MM. de Nérestang[5] et d'Aiguebonne[6], qui demeurèrent dans la citadelle de Ferrare[7], avec les otages de l'Empereur et du roi d'Espagne, jusqu'à tant que tout fut restitué.

Outre le traité général, il s'en fit un particulier entre

1. Porto-Mantovano, arr. et prov. de Mantoue; Canneto-sull'-Oglio, ch.-l. d'arr., prov. de Mantoue.

2. Les forts de Bormio, dans la Valteline, et de Chiavenna, au nord du lac de Côme, à l'entrée des passages vers l'Engadine et les Grisons, commandaient, dans la Haute-Italie, les débouchés ouvrant le pays aux troupes impériales.

3. Villafranca-Piemontese, arr. de Pignerol. Le duc de Montmorency s'en était emparé après le combat de Veillane.

4. Urbain VIII (Mathieu Barberini), qui fut pape de 1623 à 1644.

5. Jean Claude, marquis de Nérestang, mestre de camp en 1631 du régiment de Chappe, devenu depuis Bourbonnais; maréchal de camp en 1636; tué au combat de Turin en 1639.

6. Rostaing-Antoine d'Urre, marquis d'Aiguebonne, mort en 1656, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1628, gouverneur d'Haguenau en 1636, maréchal de camp la même année. Il y avait un troisième otage, le marquis de Tavannes.

7. Le duché de Ferrare faisait partie des États ecclésiastiques depuis 1597, année où s'éteignit la branche ducale de la maison d'Este qui le possédait. Le pape Clément VIII en avait pris possession comme suzerain.

le Roi et le duc de Savoie, si secret qu'il ne fut déclaré que quelque temps après, comme il sera dit en son lieu, d'autant que le Roi promit de maintenir en son particulier, envers et contre tous, les places et terres de Montferrat qui lui avoient été accordées par la paix générale, à condition que Pignerol demeureroit à Sa Majesté, qui lui payeroit les droits souverains, revenus, artillerie et munitions qui en dépendroient[1].

Le jour auquel on devoit commencer les restitutions étant arrivé, les Espagnols rendirent Bormio et Chavenne, et nous Briqueras et Villefranche. Dix jours après que l'on remettoit entre les mains du Pape les quittances de ce qui avoit été restitué, il donna les ordres pour rendre en un même jour Porto et Canette que tenoit l'Empereur, et Suse et Veillane que nous tenions. Le Pape ayant été averti que cela étoit fait, dix jours après il envoya l'ordre pour restituer les deux grandes places Mantoue et Pignerol. La première fut effectivement rendue. Les députés de l'Empereur et du roi d'Espagne crurent qu'il en étoit de même de Pignerol, étant présents lorsque le comte de Verrue[2], avec quinze cents hommes de pied et deux cents chevaux, en prit possession de la part du duc son maître,

1. En réalité, le duc de Savoie devait recevoir en Montferrat des terres donnant les mêmes revenus que Pignerol. Le roi de France ne devait avoir à payer que la plus-value, si Pignerol valait davantage.

2. Charles-Victor Scaglia, comte de Verrue, marquis de Tronzano, gouverneur du château de Nice, général de la cavalerie du Piémont. Il peut aussi s'agir ici d'Auguste-Aloff-Mainfroy, comte de Verrue, dont il est question plus loin : voyez année 1636.

au bruit de l'artillerie, son des cloches et du peuple qui crioit : « Vive Savoie! » A mesure que ses troupes entroient dans la ville, notre régiment se retiroit des postes qu'il leur quittoit[1], des portes et places d'armes, et, étant parvenus à la porte de la citadelle, nous en fîmes sortir trois compagnies. Quand les derniers furent sortis, M. le comte de Verrue me demanda si nous n'y avions plus personne. Je lui dis que non, qu'il restoit environ vingt-cinq soldats qui avoient la peste, renfermés dans le donjon, avec lesquels les autres n'avoient point de communication. On voyoit en même temps sortir de là une fumée épaisse de goulton[2] et d'un parfum qui puoit horriblement. Le comte de Verrue leur dit[3] là-dessus s'ils y vouloient aller. Ils dirent qu'ils le tenoient pour vu et qu'il ne falloit rien autre chose sinon que d'avoir vu les troupes de Son Altesse de Savoie en possession de Pignerol. M. le comte de Verrue, qui savoit le secret, ordonna expressément au commandeur Ferrus, qu'il y laissoit gouverneur, que les soldats de la citadelle demeurassent dans le bas fort, sans se présenter à la porte du donjon à cause de la contagion qui y étoit, et nous fîmes accroire aux soldats que M. de Toulongeon, qui en étoit gouverneur, en étoit parti avec sa compagnie la nuit précédente pour aller à Casal, quoiqu'effectivement elle fût demeurée avec lui

1. C'est-à-dire : qu'il leur abandonnoit.

2. Il s'agit ici probablement de goudron ou gouldron, qu'on appelait aussi gouldran ou goultran, « liqueur claire et grasse qui découle du tronc des vieux pins » (*Dictionnaire de Trévoux*).

3. S'adressant aux députés de l'empereur et du roi d'Espagne, qui étaient présents.

dans ledit donjon en fort bonne santé; mais ils ne paroissoient pas[1].

Partant de Pignerol, notre régiment alla loger en la vallée de Pragelas. Après que nous y eûmes demeuré un mois, il courut un bruit par toute l'Italie que le Roi faisoit un échange d'une partie de la Bresse pour Pignerol, ainsi qu'avoit fait Henri IV[e] du marquisat de Saluces à la Bresse. Trois semaines après, nous eûmes ordre de retourner à Pignerol. Étant arrivés à

1. D'après Monglat (*Mémoires*, t. I, p. 56), il serait resté dans les magasins de la citadelle huit cents Français cachés par un tas de blé devant la porte. Mais, au dire de Souvigny, témoin oculaire, il n'y serait en réalité demeuré que la compagnie de M. de Toulongeon, du régiment de Leuville. D'après l'*Histoire des traités de paix au XVII[e] siècle*, il n'y aurait eu que trois cents Français cachés. Il est fort douteux que le nombre des Français fût même de trois cents. Décimée par la peste et malgré l'arrivée des recrues, la compagnie de Toulongeon aurait dû être, pour arriver à cet effectif, renforcée d'un solide détachement; car l'*Estat général de l'armée du Roy en Italie*, de 1630, n'attribue au régiment d'Estissac, devenu Leuville, que treize compagnies à cent hommes, qui devaient être très réduites après la peste. D'après le Père Griffet (*Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 168), le marquis de Villeroy choisit trois cents ou, selon d'autres, huit cents hommes de sa garnison qu'il cacha en divers endroits de la citadelle, et principalement dans un vaste grenier derrière un tas de blé qui était devant la porte. La garnison sortit ensuite, à la vue du commissaire impérial, et on fit courir le bruit que la peste y était encore. Monglat dit que les soldats demeurèrent cachés quinze jours, d'autres trente-deux jours. En réalité, ils durent rester dans leur cachette du 8 septembre, date de la restitution de Pignerol, jusqu'au traité de Millefleurs (19 octobre), dont il va être question à la page suivante. C'est ce que l'on appela la « tricherie de Pignerol ».

la porte, M. le marquis de Villeroy et M. de Servien, ambassadeur, passèrent une transaction avec M. Caron, secrétaire d'État du duc de Savoie, comme l'on pouvoit faire entre des particuliers, par laquelle il fut dit que le Roi ayant acheté du duc la ville et citadelle de Pignerol avec les villages de Buriasque[1], Baudenasque[2], Rive[3], Saint-Pierre-de-Lemine[4], le bourg de l'Abbaye de Pignerol, Porto, Villar, Saint-Germain, la Pérouse[5], droits souverains, rentes et revenus, artillerie, armes, munitions, etc., pour le prix de . . . . ., il est ainsi convenu qu'aujourd'hui tel jour, etc...

Après la susdite transaction signée[6], notre régiment fut rétabli à Pignerol, où Messieurs du donjon furent mis en liberté, et M. de Toulongeon gouverneur comme auparavant, au grand contentement des habitants qui crièrent d'aussi bon cœur : « Vive le Roi! » comme ils avoient fait : « Vive Savoie! » lorsqu'ils crurent que le Roi les rendoit à Son Altesse. Parmi les plus affectionnés, l'on remarquoit les sieurs de Bonnaut et Corbeil, qui se souvenoient fort bien du

1. Buriasco, arr. de Pignerol.
2. Baudenasca, arr. de Pignerol.
3. Riva, arr. de Pignerol.
4. San-Pietro-Val-Lemina, comm. de Pignerol.
5. Porto, Villar, San Germano, Perosa, dans la vallée du Chisone et dans un rayon de six à dix kilomètres autour de Pignerol.
6. C'est le traité de Millefleurs, du 19 octobre 1631, qui donnait Pignerol en dépôt aux Français. La vente définitive de Pignerol et de ses dépendances ne fut publiquement effectuée que par les traités de Saint-Germain, du 15 mai 1632, et de Turin, du 5 juillet suivant.

bon traitement que Pignerol recevoit des François quand Henri III^e^, à son retour de Pologne, passant à Turin, donna Pignerol à Charles-Emmanuel, son neveu[1], pour ses étrennes, en l'an 1573, qui fut cinquante-sept ans auparavant la prise de Pignerol.

1632.

L'an mil six cent trente-deux, on commença à revêtir les fortifications de Pignerol d'une muraille de dix pieds de large au fondement, revêtue de brique, avec des chaînes de pierres de taille de dix en dix pieds, qui fut fort avancée par les soins de M. le marquis de Villeroy et la diligence de M. Le Camus, qui étoit un bon ingénieur. Son Altesse fit quelque difficulté pour la chaux, dont on s'accommoda par après, de sorte que nous en eûmes suffisamment.

En ce temps-là[2], M. de Leuville fut envoyé de la part du Roi à Madame de Savoie pour la féliciter de l'heureux accouchement de son fils aîné[3]. Il fut reçu et traité de la cour de Savoie comme ambassadeur. Je l'y accompagnai avec quatre ou cinq autres officiers de

1. Charles-Emmanuel était fils d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1528-1580), et de Marguerite de France, sœur de Henri III. Pignerol appartenait à la France depuis 1536; Henri III céda officiellement la place au duc de Savoie en 1574.

2. Nous intercalons ici le passage concernant l'année 1632, qui se trouve par erreur dans le manuscrit au milieu de l'année 1631, p. 216-218.

3. François-Hyacinthe, né en 1632, fils aîné de Victor-Amédée I^er^ et de Christine de France, régna de 1637 à 1638 et eut pour successeur Charles-Emmanuel II, âgé de quatre ans, son frère.

notre régiment. Étant sur le point de partir de Turin, il me dit qu'on lui faisoit espérer un gouvernement considérable, qu'il m'en vouloit donner la lieutenance, que cela se pouvoit faire si j'allois à la Cour avec lui. Après l'en avoir remercié, je lui dis que j'avois quelque affaire à Pignerol qui m'obligeoit d'y passer, qu'en après je le joindrois sur son chemin avant qu'il fût à Lyon.

Je partis donc de Pignerol à cette intention, et, comme je passois le village de Porte, je fis plusieurs instances à mes amis qui m'accompagnoient de n'aller pas plus loin, entre autres M***, qui montoit une grande jument qui me donna un coup de pied dans la jambe, de sorte que je la croyois rompue, et, ayant mis pied à terre pour l'éprouver, je connus que non et dis que cela n'étoit rien. Mais mon frère de Champfort, ne me voulant pas permettre d'aller plus avant, me ramena à Pignerol pour me faire panser du chirurgien de M. le marquis de Villeroy, que nous lui avions baillé. M'ayant visité, [il] me bailla seulement des médicaments anodins pour apaiser la douleur et fortifier la partie, mais, cela n'apaisant pas la douleur, [il] me revisita après quelques jours, et, ayant trouvé que le petit os appelé le petit focile[1] étoit rompu, il me fallut demeurer dans le lit près de trente-six jours.

Étant bien guéri et sur le point de monter à cheval pour aller trouver M. de Leuville, j'appris que le Roi l'avoit fait arrêter et conduire à la Bastille, le même jour que M. d'Hauterive, son oncle[2],

1. Os de la jambe, appelé aujourd'hui le péroné.
2. M. d'Hauterive, frère du garde des sceaux Châteauneuf,

s'en garantit par son adresse, et que l'on fit arrêter M. le Garde des sceaux, son autre oncle, et mener en prison à Angoulême, où il a demeuré quatorze ans[1]. L'on dit que M. le cardinal de Richelieu le fit pour se venger de ce que M. de Châteauneuf, garde des sceaux, eut quelque intelligence avec la Reine-mère durant qu'il fut malade[2], et je ne crois pas que l'on m'eût arrêté, si j'eusse été trouvé avec M. de Leuville, car je ne me suis jamais mêlé de nulle intrigue. Néanmoins, je n'eus pas sujet de me plaindre de la rupture de ma jambe, qui m'en avoit empêché.

Je passai toute l'année 1632[3] à Pignerol avec notre régiment, où il m'arriva diverses affaires pour vouloir contenir de jeunes officiers dans l'ordre, en l'une desquelles M. le marquis de Villeroy fit connoître l'honneur qu'il faisoit de m'aimer.

Au commencement de l'année 1633[4], M. le comte

se sauva à la faveur de la nuit et se retira en Hollande; voyez la note, p. 128.

1. Il y resta en réalité dix ans. Rappelé à la Cour en 1643, après la mort de Richelieu, il recommença à y intriguer avec la duchesse de Chevreuse. Exilé encore en 1651, il reçut de nouveau les fonctions de garde des sceaux en 1653, et mourut cette même année. La disgrâce de Châteauneuf est du 25 février 1633, et Souvigny fait évidemment erreur en l'attribuant à l'année 1632. Il semble d'ailleurs qu'il y ait chez lui quelque confusion dans la chronologie des faits qu'il raconte pour l'époque où il en est arrivé.

2. Richelieu étant malade à Bordeaux en 1632, la reine Anne d'Autriche donna des bals, et le garde des sceaux Châteauneuf eut l'imprudence d'y danser, quand la ville, croyant Richelieu agonisant, était en prières pour lui. On dit que ce fut l'origine de son animosité.

3. Il y a 1633 dans le texte par erreur.

4. Il y a dans le texte 1634 par erreur. Ce paragraphe, d'ail-

de Maugiron traita de notre régiment avec M. le marquis de Leuville, lequel en après s'appela Maugiron[1].

La même année que Monsieur fut en Languedoc, l'on soupçonna M. le maréchal de Toiras d'être de son parti, parce que Messieurs ses frères étoient réputés de la faction de M. de Montmorency[2], [et] qu'il avoit grand attachement auprès du duc de Savoie, qu'on disoit en être, aussi bien que le duc de Lorraine[3], quoique du depuis on ait vu le contraire. Je sais de

leurs, serait mieux placé au chapitre suivant concernant l'année 1633.

1. Claude de Maugiron, comte de Montléans, leva en 1630 un régiment qui fut licencié le 11 janvier 1631. Il obtint, le 1er mars 1633, le régiment de M. de Leuville, sur la démission de ce dernier, et s'en démit en 1641. Mestre de camp-lieutenant du régiment de cavalerie de la Reine-mère à sa création en 1643, maréchal de camp la même année, lieutenant général des armées du Roi en 1651, il obtint, en 1652, un régiment de cavalerie. Voy. *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois*, par H. de Terrebasse, Lyon, 1904.

2. Le duc de Montmorency, qui s'était révolté avec l'appui de Monsieur, frère du roi, fut pris à Castelnaudary et exécuté en 1632. Les frères de Toiras étaient : 1° Jacques, sieur de Restinclières, gouverneur de Lunel; 2° Simon, sieur de la Forest (1578-1669), maréchal de camp en 1651, gouverneur de Foix; 3° Claude, évêque de Nîmes, comte et abbé de Saint-Gilles; 4° Paul, sieur de Montferrier, tué à Ré en 1627; 5° Rollin, sieur de Restinclières, capitaine aux Gardes, tué également en 1627. (*Histoire de Toiras*, par Baudrier.) Restinclières et l'évêque de Nîmes rentrèrent plus tard en grâce.

3. Charles IV, duc de Lorraine (1604-1675), régna en 1624, prit part à des intrigues contre Richelieu et, s'étant mis en hostilité contre la France, fut dépouillé de ses États en 1637. Voy. au chapitre suivant la campagne de Louis XIII en Lorraine en 1633.

bonne part que M. le maréchal de Toiras, étant averti de ce qui se passoit en Languedoc, partit de Casal pour aller trouver M. de Savoie à Turin, et, après lui avoir dit qu'il étoit le plus malheureux homme du monde, que le Roi se défioit de lui à cause de ses frères, il lui demanda conseil, Madame, présente, qui prit la parole et dit qu'il savoit mieux que personne s'il étoit coupable ou non, que, s'il ne l'étoit pas, il devoit à l'heure même prendre la poste et aller trouver le Roi [pour] se justifier. Son Altesse fut d'opinion contraire et dit qu'il ne lui suffisoit pas d'être innocent; qu'il ne falloit pas s'exposer à partir sans congé, en quittant le commandement de l'armée, que l'on bailleroit à un autre; qu'il falloit qu'il fît connoître sa fidélité par ses actions, donnât souvent avis au Roi [et] à M. le Cardinal de toutes choses, afin de prendre des mesures bien justes sur les nouvelles qui lui viendroient de la Cour.

Étant de retour à Casal, il fit entrer le régiment de Saint-Aunès[1], qui appartenoit à son neveu[2], dedans la citadelle et le château sans ordre du Roi, ce qui augmenta tant plus le soupçon, qu'il courut un bruit qu'il se vouloit faire duc de Montferrat, étant adoré des Montferrins, qui le tenoient pour leur dieu tutélaire. L'on fit une pasquinade à Rome, où l'on mit sa figure

1. Le régiment de Saint-Aunais, « qui étoit composé quasi de tous Languedociens et qui avoit des parents auprès de Monsieur, partant en qui le Roi ne devoit pas avoir de confiance ». (*Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 241.)

2. Henry Bourcier de Barry, seigneur de Saint-Aunès, gouverneur de Leucate, qu'il défendit en 1637, épousa, le 19 février 1623, Claire de Lésignan, fille de Pierre de Lésignan et d'Isabelle de Saint-Bonnet, sœur du maréchal de Toiras.

au-dessus de la porte de Casal et, en dehors, celle du roi d'Espagne, et une grande bourse pleine d'or qu'il lui présentoit, et celle du Roi qui le menaçoit du doigt, disant qu'il se prît garde d'accepter le présent d'Espagne.

1633.

Sur ces entrefaites, M. le maréchal de Toiras reçut ordre du Roi de remettre Casal à M. de Rocquemont[1], que Sa Majesté y envoyoit pour commander, ce qu'il refusa, et répondit au Roi qu'il avoit un grand déplaisir d'y avoir été contraint pour mettre son honneur à couvert, qu'il supplioit très humblement Sa Majesté de ne douter point de sa fidélité, qu'au premier jour il se donneroit l'honneur de lui en écrire les raisons. En après, il envoya quérir M. de la Passe, qui commandoit le régiment de Nérestang dans Casal, et lui fit commandement de l'en faire partir à l'heure même, pour aller aux départements qu'il lui donna dans le Montferrat. Sur quoi M. de la Passe répondit que, quand il avoit conduit le régiment dans Casal, c'étoit par ordre du Roi, et [qu'il] n'en pouvoit sortir que par ordre de Sa Majesté. M. le Maréchal répondit que son pouvoir s'étendoit jusque-là. L'autre persistant au contraire, ils en vinrent si avant, que M. de la Passe dit qu'il falloit de deux choses l'une : ou qu'il se défiât de la fidélité de leur régiment, ou que son intention fût contraire à la volonté du Roi. Sur quoi il dit que, bien loin de cela, il les estimoit si obéissants aux commande-

1. Le sieur de Rocquemont arriva le 15 décembre 1632 à Casal (*Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 485).

ments de la Cour qu'ils n'auroient point d'égards à l'amitié qu'il avoit pour eux, s'ils recevoient quelque ordre contre lui; qu'il ne vouloit laisser dans Casal nulle personne qui ne fût dans ses intérêts; que, s'il savoit que les cheveux de sa tête fussent contraires à son sentiment, il les arracheroit tous les uns après les autres, pour n'avoir rien qui pût porter d'obstacle à son dessein; qu'enfin il falloit partir tout à l'heure sans attendre qu'il le fît faire par force; ce que M. de la Passe ne pouvant retarder, il se résolut, et, sortant de Casal, M. le Maréchal leur dit : « Je vous ai baillé de bons quartiers, où vous serez fort bien; prenez garde d'y demeurer; car, si vous en sortez sans mes ordres, je vous ferai tailler en pièces. »

Le régiment de Nérestang étant hors de Casal, il n'y restoit de François que celui de son neveu. Il l'avoit mis dans la citadelle, et, dans le château, Rivalle et Mercurin[1], qui lui étoient fort affectionnés, aussi bien que le peuple de la ville et de tout le pays de Montferrat, dont il pouvoit absolument disposer, sans que personne l'en pût empêcher. Il fit, à mon sens, une des plus belles actions de notre temps; car, au lieu de se conserver au commandement de la ville, citadelle, château de Casal et de tout le pays de Montferrat qu'il pouvoit garder pour le Roi, en attendant qu'il eût fait connoître son innocence à Sa Majesté ou que ses ennemis eussent moins de crédit auprès d'elle, il lui envoya un courrier exprès donner avis de tout ce qui s'étoit passé, demander pardon au Roi de ce qu'il avoit été contraint d'en user ainsi pour mettre son honneur à couvert, et

1. On retrouve le régiment italien de Mercurino dans la campagne de 1635 et les suivantes.

[dire] qu'il étoit prêt à remettre Casal et ses dépendances à celui qui seroit envoyé de la part de Sa Majesté pour y commander. Sur quoi le Roi y envoya M. le marquis de Tavannes, qu'il reçut, et le fit reconnoître aux gens de guerre et aux habitants pour commander en sa place. [Il] fit crier à son de trompe par toute la ville que, s'il devoit quelque chose ou que quelqu'un eût sujet de se plaindre de lui ou des siens, qu'ils l'allassent trouver, il leur feroit justice. Il avoit déjà retiré les pièces de cuivre qu'il avoit fait faire pendant le siège, et baillé de bon argent pour le prix qu'il en avoit fait valoir. Aussi tout le peuple qui l'alla voir n'avoit que des remerciements à lui faire et fondoit en larmes en lui disant adieu[1].

M. le maréchal de Toiras partit donc ainsi de Casal pour aller à Rome, selon le commandement qu'il avoit du Roi. Il ne se peut dire de la manière qu'il fut reçu par toute l'Italie, spécialement du Pape, qui l'appela défenseur de la foi pour avoir défendu l'île de Ré contre les Anglois et d'avoir soutenu le siège de Casal contre un des plus grands capitaines de notre temps, le marquis de Spinola[2]. Quelques-uns ont pourtant blâmé de ce

1. Richelieu, dont on connaît l'animosité contre le maréchal de Toiras, raconte d'une façon tout autre sa conduite. Toutefois, en 1633, il lui fit donner le gouvernement d'Auvergne, avec des lettres d'abolition pour ses frères, et le chargea ensuite de missions diplomatiques (*Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 243 et 485). Sur la disgrâce de Toiras, et, en général, pour tout ce qui concerne ce personnage, il y a lieu de consulter l'*Histoire du maréchal de Toiras, où se voient les effets de la valeur et de la fidélité avec ceux de l'envie et de la jalousie de la cour, ennemies de la vertu des grands hommes*, par Michel Baudrier. Paris, 1644, in-4°.

2. Ambroise, marquis Spinola (1571-1630), d'une famille

qu'en attaquant la face du bastion de Saint-Georges de la citadelle de Casal, il laissa sur sa droite la demi-lune de Pompadour, à la faveur de laquelle M. le maréchal de Toiras fit faire des tranchées dans le fossé, où il mit quatre pièces de canon en batterie que les ennemis ne purent déloger, ce qui retarda grandement l'attaque de ce bastion, où il fallut faire le trou de la mine à coups de canon. Il ne m'appartient pas de trouver à dire à la conduite d'un si grand homme de guerre; mais il est vrai que j'ai remarqué aux sièges où j'ai été que, toutes les fois que nous avons laissé quelque pièce derrière, il l'a fallu prendre premier que passer plus avant.

C'est ce que je sais de plus remarquable de M. le maréchal de Toiras, que nous laisserons aller en Italie pour retourner à Pignerol, où M. de Toulongeon, qui en étoit gouverneur, étant décédé environ le 20e juillet de la présente année 1633[1], M. de Cros, son lieutenant dans la citadelle, n'y voulut pas laisser entrer M. le marquis de Villeroy, quoiqu'il le connût fort bien maréchal de camp, commandant les troupes à Pignerol et vallées dépendantes. Son action fut trouvée si bonne à la Cour qu'on lui bailla une compagnie au régiment de Maugiron en récompense, laquelle j'avois résolu de demander, et partis de Pignerol à cette intention, et aussi pour aller trouver le Roi au siège

noble de Gênes, servit le roi d'Espagne dans les Pays-Bas et en Italie. En 1630, il attaqua la citadelle de Casal, où Toiras s'était retiré, après avoir été forcé de céder la ville et le château aux Espagnols. Mais l'armée française arriva, et il y eut suspension d'armes.

1. Le texte porte *1634* par erreur.

de Nancy[1], n'ayant rien à faire à Pignerol en exercice de ma charge de major au régiment de Maugiron, parce que le Roi avoit établi un major à Pignerol.

En prenant congé de M. le marquis de Villeroy, il me bailla une lettre de change de dix mille livres pour bailler à un sien correspondant à Chambéry. Je m'en allai au galop à Saint-Ambroise[2], où je pris la poste, et, après avoir fait collation à Traversette sur le Mont-Cenis, je me fis porter en chaise jusque à Lanslebourg[3]. J'avois demeuré trois nuits sans dormir. Le sommeil et la fraicheur m'ayant surpris, je me réveillai avec un grand frisson près de Lanslebourg. Je ne laissai pas d'y prendre la poste, espérant que cela se dissiperoit par le travail, mais je fus contraint de m'arrêter à Saint-Michel[4], où il n'y a ni médecin ni apothicaire. Il me fallut aller à Saint-Jean-de-Maurienne. J'allai loger aux Trois-Rois. L'on [ne] me prit pas pour malade dans la chaleur de ma fièvre. Je n'eus pas demeuré demi-heure dans le lit que je fus presque couvert de punaises. J'envoyai quérir la nièce de l'hôtesse, et, lui ayant baillé de l'argent, elle me bailla une bonne chambre et un lit bien net. Je baillai aussi de l'argent à l'hôtesse davan-

1. Charles IV, duc de Lorraine, plus ou moins mêlé aux intrigues des grands en France, soutenait en outre l'Empereur contre les Suédois. En 1632, Louis XIII se résolut à entrer dans ses états. Le 30 juillet 1633, le parlement de Paris ordonnera la saisie du duché de Bar, et, fin août, le Roi investit Nancy.

2. San-Ambrogio-di-Tormio, village sur la Doria Riparia, arr. de Suse, prov. de Turin.

3. Lanslebourg, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, premier bourg de Savoie en arrivant d'Italie par le col du mont Cenis, à 1,398 mètres d'altitude.

4. Saint-Michel, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, Savoie.

tage, pour y demeurer, à cause du profit qu'elle y pouvoit faire ce jour de foire. Je voulois aussi capituler avec des gens qui battoient du blé sur un plancher près de moi et me rompoient la tête; mais celui qui les faisoit travailler les fit cesser pour me laisser en repos. Je fus si bien servi de médicaments et assisté des visites des Pères Capucins, que je me trouvai soulagé. Mais la fièvre ne me quitta point qu'à l'arrivée de mon frère de Champfort, qui m'étoit venu trouver sur la nouvelle qu'il avoit eue de ma maladie, et ne me voulut point quitter qu'à Chambéry, où je baillai la lettre de change de M. le marquis de Villeroy, et m'acheminai en Lorraine par Lyon, Villefranche, Mâcon, Tournus[1], Dijon, Langres, non sans incommodité, pour punition de mon impatience de n'avoir pas voulu attendre à faire mon voyage que je ne fusse bien remis, étant toutes les nuits en sueur.

Quand je fus arrivé à Clefmont[2], je logeai au Cheval-Blanc. Mon hôte me dit que le traité de paix étoit rompu depuis deux jours entre le Roi et le duc de Lorraine, et que l'armée de Sa Majesté faisoit les approches du siège de Nancy; qu'il n'y avoit plus de sûreté d'y aller de Clefmont, d'autant qu'à deux lieues de là l'on entre en Lorraine par le village de Huilliécourt[3]; qu'il m'avertiroit quand on pourroit passer. Il arriva dans le même logis un nommé M. du Travail, commandant à Bellegarde[4], qui me dit qu'il prétendoit aussi d'aller à

1. Tournus, ch.-l. de cant., arr. de Mâcon, Saône-et-Loire.

2. Clefmont, ch.-l. de cant., arr. de Chaumont, Haute-Marne.

3. Huilliécourt, cant. de Bourmont, arr. de Neufchâteau, Vosges.

4. Bellegarde, nom que portait à cette époque la ville de

la Cour et, si je voulois, nous irions ensemble en étant d'accord. Interrogé de rechef, mon hôte persista dire qu'il y avoit du danger, que, si néanmoins nous voulions hasarder de passer, il nous adresseroit à un de ses amis, à mi-chemin de Clefmont à Neufchâteau, dont le gouverneur avoit été son camarade d'école.

Croyant qu'il nous assisteroit en cas de besoin, selon la lettre qu'il me bailla pour cela, étant arrivés à la dinée, nous ne trouvâmes point l'ami de notre hôte, ni autre personne dans le village; il étoit tout abandonné. Nous vîmes une grande maison où il y avoit une grande porte cochère fermée. Après y avoir heurté quelque temps, l'on nous vint ouvrir. En entrant dans la cour j'aperçus, à travers les vitres d'une salle basse, des personnes vêtues d'écarlate. Cela me fit dire à M. du Travail que cela étoit des gens de guerre qui pouvoient être Lorrains, et qu'il me laissât faire. Je trouvai ces messieurs qui avoient couvert une grande table de leur pistolets. Après les avoir salués, je leur demandois s'ils y étoient logés. Ils dirent que oui : « Voici un mauvais quartier, dis-je. Je ne sais comme nous pourrons faire pour y loger les quatre compagnies dont nous venons travailler aux logements, sans vous incommoder. » Ils me dirent qu'il étoit vrai que le logement étoit fort mauvais. Je leur demandai quel autre logement nous pouvions prendre près de là. Ils me répondirent qu'il n'y avoit que deux lieues jusqu'au Pont-Saint-Vincent[1],

Seurre, ch.-l. de cant., sur la Saône, arr. de Beaune, Côte-d'Or. Elle avait été érigée en duché-pairie en 1619 en faveur de Roger de Saint-Lary, grand écuyer de France, sous le nom de Bellegarde.

1. Cette indication, d'ailleurs inexacte, était ainsi donnée

où nous serions fort bien. Je me fis donner à boire, et, après que nous eûmes fait collation, je dis à M. du Travail : « Vous irez donc, s'il vous plaît, au-devant de M^rs^ lui dire qu'il n'y a pas moyen de demeurer ici, et que je me suis avancé jusqu'au Pont-Saint-Vincent pour faire logement des quatre compagnies. » Je dis cela tout haut en la présence de ces messieurs, qui me donnèrent un guide, auquel je donnai de l'argent, et lui dis que je lui en baillerois davantage quand il nous auroit bien guidés à Saint-Vincent, pourvu que nous ne rencontrassions ni François ni Lorrains par notre chemin. Nous y arrivâmes heureusement, M. du Travail et moi, et nous allâmes loger à Neufchâteau et rendîmes la lettre de notre hôte de Clefmont au gouverneur du lieu bien à propos, parce qu'il nous conserva[1] d'un lieutenant des gardes du corps du duc de Lorraine, [qui] y arriva en même temps que nous et emporta à son maître l'argent des fermes qui lui appartenoient.

Le lendemain, nous arrivâmes au camp à la Neuveville[2], quartier du Roi, où j'eus l'honneur de faire la révérence à Sa Majesté et à M. le Cardinal, et appris que la compagnie que je prétendois demander étoit donnée il y avoit plus de quinze jours. Le jour même, je fus voir M. de Servien, secrétaire des commande-

avec intention. Pont-Saint-Vincent, village de Meurthe-et-Moselle, cant. et arr. de Nancy, se trouve à deux étapes de Clefmont et à 12 kilomètres seulement avant d'arriver à Nancy en venant de Neufchâteau.

1. *Conserva* semble mis pour *préserva*.

2. La Neuveville-devant-Nancy, cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy.

ments du Roi au département de la guerre, à un quart de lieue du quartier du Roi. J'y demeurai jusqu'à l'entrée de la nuit, qu'un capitaine de cavalerie de mes amis m'emmena dans son logis. C'étoit une grande ferme, où il avoit toute sa compagnie. Le lendemain, il me conduisit autour de la circonvallation, où quelques mousquetaires de la ville, postés en lieu couvert, nous firent un salut et point de mal. Le même jour, j'eus l'honneur de voir M. le duc de la Valette, notre colonel général, qui me reçut fort bien, et allai loger à Saint-Nicolas[1], où je logeai tout durant le siège, et allai tous les jours faire ma cour au Roi et à Son Éminence.

Les assiégés avoient tout leur bétail entre la ville et la rivière, avec une garde de cinq à six cents chevaux. L'on [n']avoit pas encore commencé à ouvrir la tranchée et la circonvallation n'étoit pas à moitié faite, lorsque M. le Cardinal alla trouver le duc de Lorraine à Charmes[2], et traita avec lui de la part du Roi de remettre Nancy à Sa Majesté. Il se dit que, par trois fois qu'il eut la plume à la main pour signer, il la quittoit, dans l'irrésolution où il étoit, et, qu'après l'avoir signé[3], M. le Cardinal lui dit qu'après avoir remis son État entre les mains du Roi, il feroit bien de venir voir Sa Majesté pour lui témoigner la sincérité de son procédé et l'obliger encore plus à le protéger envers et contre tous. En effet, M. le duc de Lorraine vint trouver le Roi le samedi au soir à la Neuveville. Il fut

1. Saint-Nicolas-du-Port, ch.-l. de cant., arr. de Nancy, Meurthe-et-Moselle.

2. Charmes, ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt, Vosges.

3. Ce traité fut signé le 20 septembre 1633. (*Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 441.)

étonné que le Roi n'allât pas au-devant de lui, qu'il l'attendit dans sa chambre [et] le reçût froidement, et [il] entendit quelques indiscrets qui dirent : « Ah ! le voilà pris ! » Après les civilités ordinaires, le duc dit au Roi que, s'il trouvoit bon, il[1] iroit le lendemain dimanche à Nancy préparer son logis et faire les honneurs de sa maison. Le Roi l'en remercia et le fit loger au logis de M. le duc de la Valette, dont les fenêtres étoient garnies de grilles de fer. Dix ou douze capitaines du régiment des Gardes jouèrent toute la nuit dans une chambre auprès de la sienne, et des officiers de leurs corps firent sentinelle tout autour du logis. Tout le quartier du Roi fut en armes toute la nuit pour empêcher que le duc ne s'évadât, sans lui dire pourtant qu'il étoit gardé[2].

Le dimanche matin, le Roi envoya prendre possession de Nancy. M. le duc de la Valette, faisant sa charge[3], se mit à la tête des Gardes et de Picardie, qu'il fit entrer par la porte Saint-Nicolas. M. de ***[4] y entra avec les Suisses par la porte Saint-Georges. La porte de Notre-Dame demeura fermée, et la garnison lorraine sortit par la porte Saint-Jean.

J'accompagnai M. de la Valette jusqu'à la porte Saint-Nicolas, où il ne parut point de gens en garde qu'un

1. Il y a dans le texte : *qu'il.*

2. Cf. *Mémoires de Pontis*, coll. Petitot, t. II, p. 189.

3. Le duc de la Valette avait hérité en survivance de son père la charge de colonel général de l'infanterie.

4. Ce nom est en blanc dans le manuscrit. Le colonel général des Suisses était le maréchal de Bassompierre, alors à la Bastille depuis le 25 février 1631. Il vendit sa charge, en 1635, au marquis de Coislin pour 400,000 livres, et fut d'ailleurs rétabli en 1643.

pauvre homme en sentinelle avec une pique, qu'il jeta dans le fossé et s'en alla, ce qui me fit dire à M. le duc de la Valette que, n'ayant plus rien à voir de ce côté-là, je le priois qu'il trouvât bon que j'allasse à la porte Saint-Jean voir sortir les Lorrains. Il me dit : « Vous me ferez plaisir de me dire ce que vous y aurez remarqué. » En y arrivant, je vis tous les remparts couverts de peuple et les gens de guerre qui commençoient à sortir. La première troupe étoit un vieux régiment lorrain de douze cents hommes. Suivoient en après dix-huit cents hommes en deux corps, qu'ils appeloient « Élus », c'est-à-dire soldats de milice choisis, et six compagnies particulières, qui faisoient bien six cents hommes, le tout venant à trois mille six cents hommes d'aussi bonne infanterie et aussi bien armés que j'en aie jamais vu, sans comprendre la cavalerie qui étoit sortie la première au nombre de six cents chevaux, bien armée et bien montée, qui allèrent se mettre en bataille sur la droite, vers la chapelle des Bourguignons, près de laquelle fut tué le dernier duc de Bourgogne quand son armée fut défaite devant Nancy[1]; et l'infanterie à leur gauche, entre eux et le lac. Il est impossible de dire les larmes, les cris et les gémissements du peuple en voyant sortir leur garnison. Il n'y avoit guère de cavaliers ni de soldats qui ne fussent accompagnés d'un habitant avec des bouteilles pleines de vin ; mais, au lieu d'en boire, ils

1. Près du faubourg Saint-Jean, au sud-ouest de Nancy, dans l'étang du même nom, une croix de pierre, monument historique, portant une longue inscription, indique l'endroit où fut retrouvé le corps de Charles le Téméraire, qui fut défait le 5 janvier 1477.

les cassoient par terre et fondoient en larmes, se disant adieu, comme s'ils eussent cru ne se revoir jamais.

Après le départ de la garnison, tous les hommes, femmes et enfants se retirèrent en leurs maisons, et personne ne parut plus par les rues de tout le jour. Quoique le Roi y fît son entrée sur le soir, personne n'alla au-devant de Sa Majesté. Quand Sa Majesté y fut entrée et que le peuple n'y vit pas le duc, ils firent des cris et hurlements horribles, disant que le Roi l'avoit fait assassiner. Ils furent désabusés le lendemain matin lundi, que le duc y arriva, et changèrent [leur] deuil en cris de joie et d'allégresse. Ils furent consolés par sa présence, quoique bien marris qu'il se fût rendu. Il y avoit dans la ville dix ou douze mille habitants portant les armes, sans la garnison, zélés pour le service de leur prince, quantité d'artillerie, d'armes, de munitions de guerre, de grands magasins de blé et farine, sans la provision des habitants. La ville [étoit] régulièrement fortifiée de dix-sept bastions royaux, sur les faces desquels il y avoit des puits et contremines de dix en dix toises; les parapets des bastions et courtines en glacis de dix-huit pieds d'épais par le haut et, entre iceux et la muraille, le chemin des rondes; les fossés larges et profonds avec des demi-lunes au-devant des courtines, et des larges chemins couverts tout autour de la place que l'on pouvoit dire une des meilleures de toute l'Europe. L'on [n']avoit rien oublié pour la sûreté des portes, où il y avoit herses, orgues[1], bascules, claies et palissades bien faites, les corps de garde bâtis comme des maisons

1. Les orgues, en terme de fortification, étaient des sortes de herses composées de poutres indépendantes. On les faisait

de plaisance pour la santé et commodité des soldats et de la propreté de leurs armes. Bref, l'on s'étoit servi de toutes les règles de l'architecture militaire pour faire de Nancy une bonne place.

L'on dit que le duc se rendit sur l'avis du Waldstein[1], généralissime de l'armée de l'Empereur, qui lui manda qu'il lui conseilloit de s'accommoder avec le roi de France, parce qu'il ne le pouvoit secourir, ayant toutes les forces des Suédois sur les bras. C'est ce Waldstein que l'on dit être alors dans les intérêts de France contre l'Empereur, à cause du mécontentement qu'il en avoit reçu, qui le fit par deux fois refuser le commandement des armées impériales, et l'accepta à la troisième, que l'Empereur le déclara généralissime, à condition qu'il n'iroit point à l'armée, ni son fils, roi des Romains, qu'il pourroit de son autorité attaquer des places, donner bataille, pourvoir aux charges et offices de son armée, ordonner des paiements, donner grâce aux officiers qui seroient condamnés pour des crimes militaires, lever de nouvelles troupes, si bon lui sembloit, faire trêve avec les ennemis quand il voudroit, et généralement [avoir] toute autorité sur son armée. Et, outre ce, [l'Empereur] lui envoya un blanc-seing

glisser dans des rainures, et elles obstruaient dans les couloirs les portes à défendre.

1. Albert-Wenceslas-Eusèbe de Waldstein ou Wallenstein, duc de Friedland et de Mecklembourg (1583-1634), avait pris, à la tête des Impériaux, une part prépondérante dans les événements depuis le commencement de la guerre de Trente ans. A cette époque, il était au sommet de sa puissance, et l'empereur Ferdinand le soupçonnait de vouloir se faire couronner roi de Bohême. La conspiration de Wallenstein semble maintenant un point acquis à l'histoire. Souvigny écrit : *Valstin*.

d'une commission qu'il pouvoit remplir de toutes les choses qu'il voudroit, s'en remettant à sa discrétion. Néanmoins, tout ce pouvoir n'empêche pas que l'Empereur, qui le craignoit, ne le fît assassiner environ quatre ans après, au milieu de son armée, à un festin où il avoit convié les principaux officiers, par un homme qui, ayant pris la pertuisane d'un de ses gardes à la porte de son logis, lui en bailla au travers du corps, en disant que c'étoit par commandement de l'Empereur; sur quoi personne ne branla, tous ceux qui étoient à table craignant qu'on les crût complices. Telle fut la fin du Waldstein[1].

Il ne faut pas oublier que, pendant le siège de Nancy, Madame, sœur du duc, en sortit déguisée en habits de page, pour aller trouver Monsieur en Flandre, où il l'épousa[2].

Deux ou trois jours après la prise de Nancy, environ sur la minuit, il y eut si grand bruit au corps de garde du logis du Roi qu'il s'en éveilla et s'en alla en robe de chambre à la fenêtre, où il demanda les officiers, et, ne s'étant trouvé que des sergents, Sa Majesté interdit[3] le lieutenant de mestre de camp et l'enseigne-

1. D'après la plupart des historiens, Waldstein aurait été assassiné dans sa chambre, à Égra, en Bohême, par les colonels Gordon, Butler et leurs affidés, après un festin où venaient d'être tués quelques-uns de ses fidèles, le 15 février 1634 (*Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 99).

2. Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV, avait déjà épousé secrètement, et contre la volonté du Roi, Gaston d'Orléans (*Mémoires de Gaston d'Orléans*, coll. Petitot, p. 159).

3. Interdit, c'est-à-dire cassa, priva ou suspendit de leurs fonctions.

colonelle[1], qui devoient être [présents], et d'autant plus que Sa Majesté étoit hors de France.

Le jour que le Roi et Son Éminence partirent de Nancy, M. le duc de la Valette prit congé de la Cour pour aller à Metz, et me fit la faveur de m'amener avec lui. Il me fit loger chez un chanoine de Saint-Sauveur qui étoit son aumônier, dans une fort bonne maison bien meublée, et vouloit que j'eusse l'honneur de l'accompagner, avec un autre seulement, aux festins particuliers où il étoit prié dans la ville. Je ne sais si la bonne chère ou quelque reste de maladie me fit retomber; tant est, étant guéri au bout de sept ou huit jours, que je fus prendre congé de M. d'Épernon[2] pour aller trouver le Roi à Château-Thierry. Il me bailla une lettre de créance pour M. le cardinal de la Valette, son frère, sur une affaire de grande importance à leur famille. Quand je fus arrivé à Château-Thierry, j'appris que M. le Cardinal étoit resté malade à Saint-Dizier[3] et M. le cardinal de la Valette demeuré auprès de lui. Je lui envoyai Delorme, mon fidèle valet et assez intelligent, et lui confiai la lettre où j'avois écrit le secret dont M. le duc de la Valette m'avoit chargé, m'excusant sur mon indisposition, qui m'empêchoit de l'aller trouver moi-même. En effet, je craignois encore une autre rechute. M. le cardinal de la Valette me témoigna par sa réponse être satisfait de moi.

Étant logé à Château-Thierry à l'enseigne de la Sirène, où je soupois en grande compagnie, où l'on

1. C'est-à-dire le porte-enseigne de la compagnie colonelle.

2. Le duc de la Valette ne devint en réalité duc d'Épernon qu'en 1642, à la mort de son père.

3. Saint-Dizier, ch.-l. de cant., arr. de Vassy, Haute-Marne.

parla de diverses choses, spécialement de M. le maréchal de Vitry[1], quand nous fûmes hors de table, un gentilhomme, que je ne connoissois pas, m'aborda et me dit qu'ayant remarqué par mes discours que j'étois ami de M. le maréchal de Vitry, il se vouloit ouvrir à moi pour une affaire d'importance qui le regardoit. Je lui répondis que j'étois son très humble serviteur, que je serois bien aise de lui en donner des preuves. Là-dessus il me fit un grand discours que M. de Vitry l'avoit dépêché au Roi et à Son Éminence contre le parlement de Provence, et de ses griefs contre eux, et que leurs députés devoient arriver à la Cour aux premiers jours. Il me demanda conseil s'il devoit rendre sa lettre au Roi, craignant qu'ils ne le prévinssent, ou aller trouver M. le Cardinal à Saint-Dizier suivant son ordre de lui parler premier qu'au Roi. Je lui dis que je croyois qu'il ne pouvoit mieux faire que d'en demander avis à M. de Launay, lieutenant des Gardes du corps, oncle et ami de M. de Vitry, qui étoit de quartier et seroit demain au lever du Roi, où je me rendrois pour l'avertir afin qu'il lui pût parler à la salle des Gardes, et [il] en demeura d'accord; et, comme le Roi achevoit de s'habiller, je fus fort surpris de ce que Sa Majesté me regardoit d'un œil noir de colère et à plusieurs fois, ce qui me fit regarder derrière moi où je vis ce Rochas, ainsi s'appeloit ce gentilhomme, noir et basané comme un Éthiopien, le visage de triste

1. Nicolas Galluccio de l'Hôpital, marquis, puis duc de Vitry (1581-1644), fils de Louis, marquis de Vitry, et de Françoise de Brichanteau, capitaine des gardes du corps, lieutenant général de Brie, maréchal de France en 1617, duc et pair en 1643. Voy. p. 48.

figure et mauvaise rencontre. Quand je l'aperçus, je m'approchai auprès de M. de Launay, lui dis qui il étoit et le sujet de son voyage. A l'instant, il en avertit Sa Majesté qui le fit approcher et lui donna favorable audience. Je fus bien aise d'être éclairci que c'étoit à lui que le Roi en vouloit effectivement. Le Roi appréhendoit les visages inconnus, spécialement ceux de mauvaise mine, et l'on prenoit soin de l'avertir de bonne heure qui ils étoient pour le relever de peine.

M. le Cardinal étant à Saint-Dizier[1], le Roi s'en alla à Saint-Germain-en-Laye[2], et Son Éminence à Rueil[3].

1634.

Je passoi à la Cour le reste de l'année 1634[4] et obtins une charge de maître d'hôtel du Roi[5] pour M. de

1. D'après les *Mémoires de Richelieu* (t. VII, p. 480), le cardinal était resté malade à Sézanne. Il ne put, en réalité, rejoindre le Roi qu'en décembre.

2. Il y avait alors à Saint-Germain deux châteaux; d'abord celui qui fut fondé par Charles V, et, ensuite, le château neuf, commencé par Henri II et achevé par Henri IV.

3. Rueil, cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles. C'est à cette époque que Richelieu acheta à l'abbaye de Saint-Denis les terres qu'elle y possédait, et y fit construire un beau château, où la cour se retira, en 1648, pendant la Fronde.

4. Souvigny, qui ne consacre que quelques lignes à l'année 1634, semble n'avoir pas quitté la cour pendant cette même année.

5. Les maîtres d'hôtel présidaient au service de table du roi. Ils étaient en nombre variable, servaient à tour de rôle et par quartiers. A partir de 1656, ils furent qualifiés conseillers et maîtres d'hôtel du roi. Ils étaient sous les ordres du premier maître d'hôtel, charge importante dont la juridiction s'étendait sur les officiers du gobelet, de la bouche, etc.

Beauregard, mon oncle, auquel Sa Majesté avoit fait espérer un gouvernement à sa commodité. MM. les comtes de Saligny et de Launay lui témoignèrent bien en cette rencontre qu'ils étoient de ses amis, et M. le marquis de Villeroy aussi.

1635.

Environ le 20e février de l'année 1635, M. de la Rivière, écuyer de M. le marquis de Villeroy, prit la peine de m'acheter un cheval des plus doux et des meilleurs en apparence qu'il se pouvoit voir. Je le gardai deux jours sans connoître son vice, et comme je voulus aller de Paris à Saint-Germain, je le voulus voir à l'écurie. J'avois mon manteau sur les épaules, autour du col duquel il y avoit un gros bouton d'or que mon cheval prit avec les dents et l'arracha furieusement. Là-dessus, je pris une fourche de fer et lui en baillai quelques coups, mais il se défendoit si bien des pieds de derrière que j'avois peine à le toucher. Il ne vouloit se laisser seller ni brider. Il étoit rétif, et, quand il ne trouvoit point de muraille pour presser la cuisse de son maître entre elle et son corps, il couroit de toute sa force au premier arbre pour faire la même chose. Bref, il étoit l'ennemi de l'homme; mais, comme il avoit grand force, je m'imaginoi qu'au long voyage que j'allois faire, un valet et un bon porte-manteau le mettroient bien à la raison. Je vins bien à bout de ses forces, mais non pas de sa malice.

Auparavant que d'entreprendre de repasser les monts, je fus à Jargeau recevoir les commandements de Monsieur mon père et de Madame ma mère. Après avoir

demeuré auprès d'eux jusque environ le 15e mars de ladite année 1635, étant en Lyonnois, j'appris que mon frère de la Motte, capitaine et major au régiment de Saint-Forgeux[1], et mon frère du Fresnay[2], lieutenant et aide, étoient en quartier en Bresse, pour aller servir à l'armée d'Allemagne. Je leur fus dire adieu et m'en allai trouver M. le comte de Maugiron, notre nouveau mestre de camp, à Saint-Marcellin, en Dauphiné, d'où nous allâmes à Tarascon et nous rendîmes à Grenoble environ de 15e avril. Nous passâmes les monts avec M. le duc de Créquy, lieutenant général de l'armée du Roi en Italie, que le Roi et Son Éminence pressoient extraordinairement de s'y rendre, dont il s'excusoit en demandant les choses nécessaires pour l'armée. Mais enfin il fallut partir, parce que c'étoit dans le temps de la déclaration de la guerre contre les Espagnols et que l'on faisoit effort de tous côtés[3].

1. Ce régiment était commandé par Bertrand d'Albon de Saint-Forgeux, chevalier de Malte, qui avait servi en France, en Italie et en Allemagne, qui fut tué en Lorraine en 1636. Pour garder le Bugey, le roi avait pris à sa solde, en 1629, ce régiment, composé de vingt compagnies de cent hommes, qui avait été levé pour le service de Venise. Cf. *Histoire de l'infanterie*, par le lieutenant-colonel Belhomme, t. I, p. 351.

2. Daniel Gangnières avait pris le nom de du Fresnay après la mort de son frère Louis, qui avait porté lui-même ce nom et qui avait péri de la peste à Pignerol en 1630, comme nous l'avons vu p. 241.

3. C'est le commencement de la période française de la guerre de Trente ans qui se poursuivait, en Allemagne, depuis 1618. Les Suédois venaient d'être défaits à Nordlingen. Richelieu, qui se préparait depuis longtemps à la lutte, se décida à commencer les hostilités. Trois armées furent mises sur pied : en Flandre, sur la frontière d'Alsace et en Italie.

Après que M. de Créquy fut arrivé à Casal, notre régiment eut ordre de partir de Pignerol, et fut mis celui d'Aiguebonne en notre place. Nous allâmes loger à Orbassans[1]. Tenant la route de Casal, nous reçumes ordre d'aller à Moncalve[2], grosse bourgade où il y avoit un bon château, presque au milieu du Montferrat, où s'assembla toute l'armée, composée de notre régiment, celui de Sault, Montausier, Piles[3], Mane, Phalsbourg, Ferron et de Vernatelle, et des compagnies de cavalerie de Boissac, Beauvais, Plésian, Vallavoire, la Marcouse, Cornu, Saint-Georges, et de quatre compagnies de dragons, avec les compagnies de gendarmes de Créquy et d'Alincourt[4].

M. le duc de Créquy, ayant son armée prête et sachant que M. le duc de Parme[5], qui le devoit joindre avec la sienne pour assiéger Valence[6], ne l'étoit pas, voulut utilement employer le temps et faire la guerre de

1. Orbassano, bourg de l'arr. de Turin.

2. Moncalvo, arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

3. Le régiment de Piles fut levé le 27 mars 1630 par Pierre-Paul de Fortia, baron de Piles, et licencié en 1636.

4. Les officiers généraux avaient généralement chacun une compagnie de gendarmes de cent maîtres. Ainsi, dans l'*Estat général de l'armée du roi en Italie*, publié en 1630, nous trouvons une compagnie de cent maîtres au maréchal de Créquy ainsi qu'à MM. de Montmorency, Bellegarde, Ventadour, Alincourt, Noailles et Mirebeau, soit sept cents gendarmes en tout. Plusieurs possédaient en outre des compagnies de chevau-légers.

5. Odoard Farnèse, qui régna de 1622 à 1646.

6. Valenza, arr. et prov. d'Alexandrie, ville forte sur la rive droite du Pô, à huit kilomètres en amont du confluent du Tanaro, occupe une situation stratégique remarquable entre le Montferrat et le Milanais.

l'autre côté du Pô [pour] y faire diversion, afin que, plus facilement, le duc de Parme pût traverser le Milanois, passant de ses états à Pont-Couronne[1], et la rivière de Scrivia à Castelnove-de-Scrivia[2]. A cet effet, M. le duc de Créquy donna rendez-vous à son armée sous les murailles de Casal, où ayant passé le Pô (15 août), il assiégea la Villatte. C'est un fort que les ennemis avoient fait sur la Sésia. Nous [nous] servîmes de leur camp, que nous trouvâmes tout entier, pour l'assiéger. Les ennemis vinrent camper à Candie[3], à quatre milles de là, pour tenter le secours; mais cela n'empêcha pas que M. de Créquy ne s'en rendit maître le sixième jour. Après y avoir mis garnison, il fit passer son armée au pont de Brême[4], sur le Pô, et camper sur le bord du côté de Montferrat. Cette journée-là, M. de Boissac, avec partie de notre cavalerie, défit celle des ennemis qui faisoient mine de nous vouloir combattre à notre passage.

Le lendemain, nous allâmes loger à Mont[5], à trois milles de Valence, où je fus commandé avec M. de Varennes[6], maréchal de camp, pour faire le campement. Nous y demeurâmes quatre jours, et de là nous allâmes

1. Pontecurone, arr. de Tortone, prov. d'Alexandrie.

2. Castelnuovo-Scrivia, à huit kilomètres du confluent de la Scrivia avec le Pô, arr. de Tortone.

3. Candia-Lomellina, bourg à l'est de la Sésia, district de Mortara, prov. de Pavie.

4. Brême, rive gauche du Pô, arr. de Mortara.

5. Monte, comm. de Valence.

6. François de Nagu, marquis de Varennes, fils de Jean de Nagu, sieur de Varennes, et de Philiberte des Loges, maréchal de camp en 1621, chevalier des ordres en 1633, bailli d'Autun, mourut en 1637.

à San-Salvador[1], où ayant demeuré autant, sans aucune nouvelle de M. le duc de Parme, M. de Créquy se résolut d'aller au-devant de lui. Notre armée prit sa marche près d'Alexandrie[2], qu'elle laissa sur la droite, par Pavone[3], et [nous] passâmes le Taner[4] sous Montcastel[5]. Au premier logement que nous fîmes de delà, l'armée de M. de Parme, qui avoit battu les ennemis au passage de la Scrivia, nous vint joindre. Il avoit environ deux mille cinq cents hommes de pied et sept cents chevaux, assez bonnes troupes. Nous repassâmes le Taner ensemble pour aller bloquer Valence de notre côté, pendant que M. de Savoie devoit investir l'autre avec son armée.

M. le duc de Créquy se campa et notre régiment auprès de lui, comme le premier, sur le bord du vallon, vis-à-vis du couvent des Capucins où étoit campé le régiment de Lyonnois[6] au dernier siège[7]. Le duc

1. San-Salvatore-Monferrato, bourg dans les collines du Montferrat, arr. et prov. d'Alexandrie.

2. Alexandrie (Alessandria), ville importante dans la plaine, sur le Tanaro, à 70 kilomètres sud-est de Turin, dans une situation stratégique remarquable, au débouché des routes venant des collines de Montferrat au sud et à l'ouest.

3. Pavone, village sur la rive gauche du Tanaro, à son confluent avec la Bormida, arr. d'Alexandrie.

4. Le Tanaro, affluent de droite du Pô.

5. Montecastello, village sur la rive gauche du Tanaro, arr. d'Alexandrie.

6. Le régiment d'Alincourt, qui prit le nom de Lyonnais cette année-là, était commandé, depuis 1631, par le chevalier d'Alincourt, frère du marquis de Villeroy.

7. Il s'agit du siège de 1656 auquel Souvigny prit part en qualité de maréchal de bataille. Voy. année 1656. Il ne faut pas oublier que l'auteur écrivit ou du moins mit en ordre ses Mémoires à la fin de sa vie.

de Parme se campa avec son armée à un bon mille au-dessous de Valence, où M. de Mercœur[1] campa au dernier siège. M. le marquis de Villeroy campa un bon mille au-dessus de Valence, du côté de Mont, où étoit logé Son Altesse de Modène[2] au dernier siège.

Le commencement de notre siège (10 septembre) fut assez bon; car nous nous saisîmes d'abord du couvent des Capucins, où fut tué M. de Chassingrimont, capitaine au régiment de Maugiron. Deux jours après, les ennemis firent une sortie de trois mille hommes de pied et douze cents chevaux sur le quartier de Parme, qui n'étoit pas encore bien retranché; mais ils furent si bien soutenus par le régiment de Phalsbourg, autrement Lorraine, qui étoit à la tête, qu'ils donnèrent le temps à tout le quartier de se mettre sous les armes et à M. de Créquy d'être en marche pour les secourir, de sorte qu'ils furent contraints de se retirer avec grande perte. M. de Créquy fit encore une action qui lui réussit bien; ce fut de forcer le fort que les ennemis avoient sur le bord du Pô, pour garder leurs ponts de bateaux, où il fut pris quatre-vingts prisonniers, que M. de Créquy me bailla à conduire aux Capucins.

En après, nous ouvrîmes la tranchée; mais, comme M. le duc de Savoie n'étoit point venu avec son armée se poster au delà du Pô, comme il avoit été résolu, nous eûmes d'autant plus mauvaise opinion de son retardement qu'il passa près d'un escadron de nos troupes un convoi de poudre, balles et mèches qui se jetèrent dans Valence, partant d'Alexandrie.

1. Le duc de Mercœur, fils du duc de Vendôme, épousa Laure Mancini, nièce de Mazarin.

2. François Ier d'Este, duc de Modène et de Reggio (1610-1658).

Les choses étant en cet état, l'armée des ennemis[1] vint camper à deux milles de Valence. Ce que voyant Messieurs nos généraux, ils laissèrent seulement ce qui étoit nécessaire pour la garde du camp et de la tranchée et passèrent le Pô avec le reste de l'armée, en intention d'aller combattre les ennemis; mais, étant prêts à donner, les avis furent différents, et la conclusion fut de ne le faire pas parce que ce n'étoit pas pays propice à la cavalerie, de sorte qu'ayant repassé le Pô, il fut facile aux ennemis de reprendre le fort, y rétablir leur pont et passer à leur commodité toutes les troupes qu'ils vouloient jeter dans Valence, qui n'étoit pas encore bien fortifié comme il l'a été du depuis.

En moins de quinze jours, ils firent onze forts ou redoutes en dehors, à l'endroit des lieux qu'ils estimoient les plus foibles, et, de huit en huit jours, ils relevoient leurs troupes pour les renvoyer se rafraîchir à leurs quartiers, et les nôtres, tout au contraire, étant extrêmement fatigués par leurs continuelles sorties, les combats et les maladies, les convois et fourrages qu'il falloit faire forts, pour se défendre d'un grand corps de cavalerie qu'ils avoient jeté dans Alexandrie, distante de six milles de Valence, et des paysans du pays postés dans les collines. Parmi ces difficultés nous ne laissions pas d'avancer nos tranchées.

Mon frère de Champfort, qui commandoit l'artillerie, ayant en peu de jours rompu les défenses de celle des ennemis et démonté la plupart de leurs pièces, il n'en parut en après qu'aux endroits où ils les mettoient, selon les lieux où ils faisoient leurs sorties, pour les favo-

1. L'armée espagnole était commandée par don Gaspard d'Azevedo.

riser. Elles étoient si fréquentes, qu'il fallut aussi que mon frère de Champfort eût continuellement une partie de ses pièces pointées contre leurs sorties.

Au commencement du siège, nous fûmes faits aides de camp, M. de Beauregard, lieutenant-colonel de notre régiment[1], M. de Roqueservière et moi, le dernier ayant été blessé en un logement qu'il avoit commencé sur le bord du fossé du fer à cheval; on appeloit ainsi cette pièce à cause de sa figure, au derrière de laquelle il y avoit une forte palissade. Néanmoins, M. du Plessis-Praslin, qui commandoit notre tranchée, le fit attaquer. Cinq régiments y donnèrent les uns après les autres, M. de Beauregard étant toujours à la tête; mais tout fut repoussé, et les troupes, après un combat opiniâtre [de] près de quatre heures, confusément mêlées ensemble, étoient en un corps immobile, pendant que les Espagnols, qui avoient deux bataillons derrière le fort, en détachoient des mousquetaires qui vinrent par la droite et la gauche, soutenus de leur cavalerie, [et] tirèrent à notre masse d'hommes, qui ne pouvoit faire feu, pour être trop serrée ensemble et toute pêle-mêle; ce qu'ayant remar-

1. Par une ordonnance du 15 septembre 1635, le drapeau blanc et la compagnie colonelle furent donnés aux régiments de Nérestang, Rambures, Maugiron, Sault, Vaubecourt, Vaudémont (Lorraine), Bellenave, Nepburn écossais, Plessis-Praslin, Alincourt (Lyonnais). C'était le signe qu'ils étaient admis définitivement dans l'armée permanente au même titre que les six vieux corps, à la suite desquels ils prenaient rang. Il y avait alors dix-sept drapeaux blancs, dont deux pour les régiments suisse et écossais. Le régiment de Maugiron prit alors le nom d'Auvergne, et M. de Beauregard eut le commandement de la compagnie colonelle, c'est-à-dire devint lieutenant de la colonelle ou lieutenant-colonel.

qué, j'appelai tous les capitaines et officiers et leur dis : « Il n'est pas question à présent de parler de rang, ni de la droite ni de la gauche. Le temps ne le permet pas, mais bien de penser à l'honneur et au salut communs. Je vous prie de vous séparer en quatre, pendant que je vous ferai quatre corps de notre bataillon. » Et en même temps, sans compter ni rangs ni files, je couvris par demi-rangs et ayant une distance d'environ dix pas[1]. Je coupai les deux corps par demi-files et fis marcher les chefs de file et les autres[2]. Cela se fit en un moment, et, après avoir mis des capitaines et officiers à chacun de ces quatre corps, chacun fit son bataillon, mettant les mousquetaires à droite et à gauche de ses piquiers. Alors nous nous trouvâmes en état de combattre et n'étions plus incommodés des mousquetades espagnoles. Dans le commencement, notre cavalerie poussoit celle des ennemis; mais, ne pouvant subsister sous l'artillerie de la place, elle se retira. Incontinent après, nous fûmes contraints d'en faire de même de l'infanterie, laquelle se trouva tellement affoiblie, qu'en après il fallut faire garde à la tranchée avec un corps de cavalerie à pied, armé de pertuisanes que nous avions fait venir de l'arsenal de Casal.

1. C'est-à-dire : « Je coupai la masse en deux dans sa longueur, en mettant entre les deux corps ainsi formés un intervalle de dix pas. »

2. C'est-à-dire : « Je fis marcher les hommes placés en tête de files, et, également, les hommes placés en queue de files dans chacun des deux corps. » De cette façon, chacune des deux masses fut divisée elle-même en deux parties, et l'on constitua ainsi quatre corps. Cette formation correspond à la colonne double de bataillon actuelle.

M. de Créquy m'ayant particulièrement chargé de pourvoir à la garde de la tranchée, je crois que c'étoit pour soulager M. le comte du Plessis, maréchal de camp, qui étoit fort occupé et travailloit beaucoup, je me suis trouvé plusieurs fois, à soleil couché, sans être assuré de quatre cents hommes pour relever la tranchée, et me falloit aller mendier des hommes partout où j'en pouvois avoir. Enfin, Messieurs nos généraux, voyant que non seulement il ne falloit pas penser à prendre Valence, mais que nous courions fortune de [ne] nous pouvoir retirer, ou du moins abandonner notre artillerie, résolurent [de] lever le siège. A notre retraite, qui se fit avec beaucoup d'ordre, les ennemis, avec leur armée, escarmouchèrent avec nous jusqu'au-dessous de Mont; mais ils ne vinrent point aux mains avec l'arrière-garde, qui logea à Pomaro[1], et le reste de l'armée à la Girolle[2] et à la Saron[3], d'où toutes les troupes furent envoyées en quartiers, savoir : celles du Roi et du duc de Parme dans le Montferrat, et celles du duc [de Savoie] en Piémont, qui étoit environ le 25e septembre 1635.

Au commencement d'octobre de ladite année, il nous arriva un renfort des régiments de cavalerie de Sauvebœuf et Ferron[4], et des régiments d'infanterie

1. Pomaro-Monferrato, village sur la rive gauche du Pô; arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

2. Giarole, arr. de Casal.

3. Lazzarone, village au nord-ouest de Valence, arr. d'Alexandrie.

4. Les premiers régiments de cavalerie datent de cette année 1635. Jusque-là, de même que la gendarmerie, la cavalerie légère était fractionnée par compagnies. Toutefois, la cavalerie étrangère servant dans l'armée française avait été enrégimentée avant cette date. Le régiment de cavalerie était composé de

d'Urfé[1], de Roquefeuille, Roure, Couisson et Saint-Paul. Jusqu'alors, on s'étoit défié du duc de Savoie, auquel on attribuoit la faute de n'avoir pas pris Valence parce qu'il ne l'avoit pas voulu[2]. Les uns disoient que c'étoit pour [la raison] du mauvais traitement qu'il avoit reçu de la Cour, lorqu'on publia dans Paris, là où il étoit, la paix d'entre le Roi et la république de Gênes[3] sans l'en avertir, ni le comprendre dans le traité, lui qui avoit joint ses armes avec celles du Roi pour lui faire la guerre, qui étoit encore embarrassé avec elle pour la val d'Oneille[4] et [à cause] de la galère qu'il lui avoit prise pendant cette guerre. Aucuns disoient qu'il ne vouloit point qu'on prît Valence, qui ne lui servoit à rien et ne couvroit point ses États contre celui de Milan; que, par la ligue qui avoit été faite du Roi avec les ducs de Savoie, de Parme et Mantoue contre l'Espagne, il étoit dit que les conquêtes qui se feroient du Milanois appartiendroient, savoir : celles d'entre les rivières de

deux, trois, quatre escadrons, et chaque escadron de quatre compagnies.

1. Le régiment d'Urfé, levé en 1615 par Honoré d'Urfé, fut licencié en 1622 et rétabli dans la suite.

2. Voy. les détails du siège de Valence dans les *Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 434.

3. C'était d'ailleurs un bruit inexact. Le président de Bellièvre était en effet allé à Gênes en 1635 pour solliciter la république de Gênes, comme les autres États italiens, de se liguer avec la France contre l'Espagne. Mais les Génois, qui faisaient des affaires importantes avec ce pays, refusèrent d'entrer dans la ligue et décidèrent de se tenir dans une stricte neutralité.

4. Oneglia, petit port sur la rivière du Ponant, arr. et prov. de Porto-Maurizio.

Sésia et la Gogne[1], où sont compris Novare[2], Mortare[3], Romagnan[4], Lumel[5], Trumel[6] et autres terres au duc de Savoie; que les conquêtes qui se feroient entre le Montferrat et la rivière de Scrivia, où sont Bassignan[7], Monte-Castello, Valence, Alexandrie, Félissan[8], la Rochette-del-Taner[9] et autres places et terres, appartiendroient au duc de Mantoue; que les conquêtes, qui se feroient entre la Scrivia et les états de Parme et de Plaisance, appartiendroient au duc de Parme, et que le Roi auroit Milan, Pavie, Arone[10], Crémone[11] et pays en dépendant.

Quoi qu'il en soit, M. le duc de Savoie, voyant notre armée augmentée, se résolut de faire encore une campagne et tenter de prendre quelque place du Milanois à sa bienséance ou d'y en fortifier une. A cet effet, il donna rendez-vous à toute l'armée près de Verceil[12] et détacha ses troupes, qui attaquèrent Candie et le pri-

1. L'Agogna, affluent du Pô, coule parallèlement au Tessin et à la Sésia et entre ces deux rivières.

2. Novara, ville sur la rive gauche de l'Agogna, ch.-l. de province.

3. Mortara, ch.-l. d'arr., prov. de Pavie.

4. Romagnano-Sesia, bourg sur la rive gauche de la Sésia, arr. et prov. de Novare.

5. Lomello, arr. de Voghera, prov. de Pavie.

6. Tromello, arr. de Mortara, prov. de Pavie.

7. Bassignano, rive droite du Pô, arr. d'Alexandrie.

8. Felizzano, rive gauche du Pô, arr. d'Alexandrie.

9. Rochetta-Tanaro, dans les montagnes du Montferrat, arr. d'Asti, prov. d'Alexandrie.

10. Arona, port sur le lac Majeur, arr. et prov. de Novare.

11. Cremona, ville sur le Pô, ch.-l. de prov.

12. Vercelli, sur la Sésia, ch.-l. d'arr., prov. de Novare.

rent en deux jours. C'est une petite ville au delà de la Sésia, formée de murailles et de fossés, au-devant des portes de laquelle les ennemis avoient fait des ravelins. Le faubourg est fort grand et logeable pour de la cavalerie. Son Altesse y fit loger M. de Varennes, maréchal de camp, et moi, aide de camp, avec les régiments d'infanterie de Saint-Paul, Ferron et Mane, escadron de Savoie, la cavalerie et infanterie du duc de Parme, et s'en alla loger avec le reste de l'armée à Val-de-Sartirane et Brême[1], qu'il résolut de fortifier. La situation en est fort belle au-dessous de l'embouchure de la Sésia au Pô, duquel le bourg de Brême est distant d'environ cent vingt pas de son canal ordinaire. Il en approche de plus près quand il se déborde. C'est sur une hauteur un peu plus élevée que le Pô, et la campagne d'alentour [est] située dans la province de Lomelline, qui est une des meilleures, des plus riches et des plus fertiles de tout le Milanois.

L'on y commença la fortification de cinq grands bastions, dont le nommé Saint-Pierre étant tenaillé, l'on peut dire que tout le circuit pouvoit bien contenir autant que celui de six bastions communs. Quand le fort fut en quelque défense, la palissade posée sur la berme[2] du fossé, que l'hiver rigoureux et la nécessité de fourrage obligèrent le duc de Savoie à remettre l'armée en quartiers, il me donna la commission de faire démolir Candie préférablement à deux

1. Valle-Lomellina, Sartirana-Lomellina et Brême forment un triangle de 5 kilomètres de côté, sur la rive gauche du Pô; arr. de Mortara, prov. de Pavie.

2. Berme, espace compris entre le pied du talus extérieur du parapet et le sommet de l'escarpe du fossé.

mestres de camp qui l'avoient demandé, croyant que j'y aurois du profit, et M. le marquis de Varennes aussi, qui me le conseilloit même à tel point qu'il m'offrit cinq cents écus de pension, outre les appointements du Roi, si je voulois être lieutenant du marquis d'Huxelles[1], son neveu, dans la citadelle de Chalon; ce que M. de Beauregard n'ayant pas approuvé, parce que j'étois trop jeune pour me renfermer dans une place et que cet emploi pouvoit borner ma fortune, je n'y pensai plus, mais seulement à ma démolition, laquelle étant achevée, j'en fus avertir Son Altesse qui me donna une ordonnance qui portoit : « Trésorier Trebuc, vous payerez au sieur de Souvigny la somme qu'il vous dira pour son remboursement de la démolition de Candie, » sans spécifier la somme. Le trésorier fut étonné quand il vit que mon mémoire ne montoit qu'à trois cents et tant de livres, au lieu qu'on estimoit qu'il y devoit avoir plus de trois cents pistoles.

Son Altesse ordonna aussi de démolir le château de Sartirane, et, après avoir ordonné M. le comte du Plessis pour achever la fortification de Brême et le garder avec les régiments de Roquefeuille, Urfé, Saint-

1. Louis-Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, comte de Bissy et de Ténarre, seigneur de Cormatin, lieutenant général, gouverneur de la ville de Chalon-sur-Saône, où il était né en 1615 et qui fut sa marraine, tué au siège de Gravelines en 1658. Il était fils de Jacques, marquis d'Huxelles (voy. p. 181) et de Claude Phélypeaux; il épousa Marie Le Bailleul, fille du président Le Bailleul et veuve du marquis de Nangis, tué au premier siège de Gravelines en 1644. Le comte Ed. de Barthélemy a publié les lettres de sa veuve : *la Marquise d'Huxelles et ses amis*, 1881.

Paul, Savines, Montgaillard[1] et un autre et trois compagnies de cavalerie, et moi pour servir d'aide de camp auprès de M. du Plessis, il se retira avec l'armée qu'il envoya en quartiers.

Après son départ, la première chose que fit M. le comte du Plessis fut de m'envoyer reconnoître le château de Sartirane, qu'il doutoit n'être pas bien démoli, parce que le comte de Verrue, qui en avoit eu la commission, étoit parent du comte de Sartirane. Je lui dis que, s'il trouvoit bon de donner des hommes, des vivres et munitions pour le garder, en cas qu'il fût encore en défense et qu'il n'y eût que le machicoulis de la grande tour abattu, et des guérites et des portes ôtées, je pourrais mener avec moi des maçons, charpentiers et serruriers, qui auroient bientôt accommodé le plus nécessaire, d'autant que, si nous perdions cette occasion, il étoit à craindre que les ennemis ne s'en emparassent et nous donnassent bien de la peine à achever nos travaux, d'autant que Sartirane est située sur la rivière qui vient de Candie entre icelle et le Pô, à deux milles de Brême.

Je trouvai Sartirane en l'état que M. le comte du Plessis s'étoit imaginé : rien de rompu au château que les armements de la grande tour, les portes, guérites, ponts-levis et dormants[2], le reste en bon état. Je fis diligemment travailler au plus pressé et, après

1. Le régiment de Montgaillard fut levé officiellement le 6 mars 1636 par Pierre-Pol de Percin, baron de Montgaillard, fils de Jean, seigneur de Montgaillard, et de Marthe de Barrau d'Esparron.

2. Ponts dormants, c'est-à-dire qui ne se lèvent pas, par opposition à ponts-levis.

y avoir laissé un officier avec soixante hommes, je m'en fus retrouver le comte du Plessis, qui approuva fort ce que j'avois fait et se résolut de bien garder ce poste.

Je passai le reste de l'année 1635 à Brême. L'hiver y fut rude, et la garnison se ressentit d'un malheur fatal aux conquêtes des François par le peu de soin que l'on prit d'y mettre les choses nécessaires pour y conserver les hommes en santé et des fourrages pour les chevaux, ce qui se pouvoit facilement faire, ayant le Pô libre et tout le Piémont et le Montferrat au-dessus de Brême. Nous avions quantité de grands arbres autour de nous et point de haches ni de cognées pour les couper. La nécessité de bois fut telle que les soldats abattoient les maisons pour se chauffer du bois qu'ils y trouvoient, et, pour les en empêcher, j'avois toujours un sergent en garde en mon logis pour courir où il entendoit du bruit.

1636.

Finalement, vers la fin de janvier 1636, l'on y envoya des couvertures, matelas et paillasses; mais la plupart des linceuls servirent à ensevelir plusieurs de ceux qui mouroient de froid et de misère.

L'on crut que M. de Beauregard en seroit gouverneur[1]; mais Son Altesse de Savoie obtint le gouvernement du Roi pour M. de Montgaillard, mestre de camp, qui avoit épousé une nièce de M. le maréchal de Toiras, qu'il aimoit fort.

Ayant demandé plusieurs fois mon congé pour aller servir à la campagne, et [après] que M. le duc de

1. Gouverneur de Brême.

Créquy eut prié Son Altesse de me le donner, à la dernière fois il répondit brusquement : « Vous voulez qu'il arrive à Brême comme à Philipsbourg! » qui avoit été surpris cette année-là, et qu'il n'y consentiroit point que l'armée ne fût en campagne.

Le 15e mai 1636, les armées du Roi et de Leurs Altesses de Savoie et de Parme eurent rendez-vous à Felissan, où je me rendis avec M. le comte du Plessis. Elles étoient composées de dix-huit mille hommes de pied et cinq mille chevaux[1]. Auparavant qu'elles furent arrivées au rendez-vous, M. le duc de Créquy m'envoya reconnoître celle des ennemis et les endroits où nous pourrions passer la rivière de Scrivia plus commodément, entre Seravalle[2] et Castelnove-de-Scrivia, et me bailla pour guide le capitaine Bastien, de Novi[3], qui me mena passer le Taner au moulin de Mont-Castel, étant connu du meunier, environ sur la minuit. De là nous passâmes près de Soris, quartier des dragons des ennemis, et arrivâmes à Novi, chez le capitaine Bastien,

1. La première année d'hostilité (1635) n'avait pas été favorable à la France, en raison du peu d'accord de ses alliés. Les Français ne purent entamer les Pays-Bas. Du Rhin, ils avaient reculé sur les Vosges. En Italie, le duc de Savoie montra une extrême mauvaise volonté à aider Créquy. Seul, dans la Valteline, Rohan fut heureux en interceptant les communications entre les Impériaux d'Allemagne et les Espagnols du Milanais. La campagne de 1636 semblait promettre plus de succès en Italie, où se trouvèrent trente-cinq mille Français, sous les ordres de Rohan, Créquy et Toiras. Mais, tandis que le duc de Parme perdait ses états, le duc de Savoie continuait à montrer la même inaction.

2. Seravalle-Scrivia, à vingt kilomètres au sud de Tortone; arr. de Novi, prov. d'Alexandrie.

3. Novi-Ligure, ch.-l. d'arr., prov. d'Alexandrie.

demi-heure devant jour. Je n'étois point déguisé, et l'on ne me pouvoit prendre pour espion, parce que j'avois mon épée à mon côté et mes pistolets à l'arçon de la selle. J'étois bien monté et n'avois qu'une chose à craindre pour qu'on me soupçonne d'être François, [c'est] que mon cheval avoit le crin coupé. Cela ne m'empêcha pas d'aller, le même jour, reconnoître la Scrivia, où je trouvai deux bons passages : l'un à Villavergne[1], l'autre à la cassine del Burdo.

En montant long de la rivière, par le chemin tendant à Seravalle, nous rencontrâmes un homme de la connoissance du capitaine Bastien qui lui demanda là où il alloit. Il répondit : « A Gênes. — Comment, ce dit-il, à Gênes avec ce gentilhomme françois? — Non, ce dit-[il], c'est un de mes amis de Novi. » Je reconnus fort bien l'homme pour un marchand qui nous avoit souvent apporté des citrons et d'autres fruits de la côte de Gênes; mais je n'en fis pas semblant, non plus que de leur dialogue, craignant de ne parler pas assez bon italien. Cet homme s'étant séparé de nous, le capitaine Bastien me dit : « Nous sommes découverts. Cet homme vous connoît bien. Il nous faut retirer. » Incontinent après, nous rencontrâmes quatre compagnies de carabins. J'avoue que je leur laissai le chemin bien libre et tins bien mon cheval éveillé, quoique je saluasse les officiers civilement, et me rendirent le salut; mais, quand nous vîmes qu'ils avoient rencontré notre homme, nous imaginâmes qu'ils nous découvriroient. C'est ce qui nous fit hâter le pas et même

1. Villalvernia, rive droite de la Scrivia, arr. de Tortone, prov. d'Alexandrie.

prendre le galop, sur ce que nous voyions quinze ou vingt cavaliers qui venoient de notre côté. Étant à Novi, nous n'avions plus rien à craindre. Outre ce que je pouvois [voir], j'appris que les ennemis avoient environ quinze cents chevaux entre les rivières du Taner et de la Scrivia, et le reste de leur armée au délà, en des quartiers, ayant mis des pièces de batterie en divers endroits où ils estimoient que nous croyions tenter le passage, avec ordre qu'au premier signal chacun se rendroit à son poste pour le défendre.

Après avoir fait mes mémoires de tout ce que je crus nécessaire, je dis au capitaine Bastien que je m'en voulois retourner trouver M. de Créquy. Sur quoi il me dit que je pouvois choisir : de retourner par le même chemin par lequel nous étions venus, où il y avoit danger d'être pris par les ennemis, ou de passer par les collines et bois de la cassine Bandias, Capriata[1] et Acqui, où nous pourrions rencontrer des bandits; mais que je ne les devois point appréhender, pourvu qu'il leur pût parler, parce que les principaux étoient ses bons amis. J'aimai mieux prendre ce parti que l'autre et, quand nous eûmes fait environ trois milles au travers d'un taillis fort épais, où nous avions peine d'aller à cheval, nous entendîmes des gens qui jouoient à la mourre[2]. [Le] capitaine Bastien se prit à rire en disant : « Siame ades a le bransle de les

1. Capriata, arr. de Novi, prov. d'Alexandrie.

2. De l'italien *morra*, jeu de deux personnes qui se montrent rapidement les doigts d'une main et crient en même temps un nombre qui doit être la somme des doigts levés. Ce jeu date de l'antiquité romaine en Italie.

masque. Laissez faire a my[1]. » Il mit pied à terre et marcha à travers le bois pour reconnoître, et me vint dire que c'étoit des pasteurs qui ne l'avoient point aperçu, qu'il ne falloit pas nous laisser voir à eux ni faire du bruit. Nous ne fîmes point d'autre rencontre que trois ou quatre hommes à [la] cassine Destra, qui nous vouloient empêcher de passer et firent sonner le tocsin sur nous qui, en partant de là, nous[2] trouvâmes dans le Montferrat en sûreté.

Quand je fis mon rapport à M. le duc de Créquy, qu'il communiqua à Son Altesse, l'on avoit déjà résolu de ne faire pas la guerre de ce côté-là, mais bien du côté de Novare, passer le Tessin et donner les mains à M. de Rohan, qui devoit partir de la Valteline avec ses troupes pour venir au port de Lesque[3]. Ainsi, notre armée passa le Pò à Brême, s'avança vis-à-vis de Valence, que l'on feignit vouloir attaquer. Il en sortit douze ou quinze cents chevaux et environ deux mille hommes de pied. Nous allâmes à leur rencontre, ce qu'il y avoit là de nos troupes, qui étoient peut-être en un aussi grand nombre. Mais l'infanterie ne vint pas aux mains; il n'y eut que la cavalerie où, par malheur, le marquis de Canisy[4], maréchal de camp de l'armée de

1. Mélange de patois piémontais et de français qui signifie : « Nous sommes maintenant à la merci des inconnus. Laissez-moi faire. »

2. Il y a dans le texte : *nous nous*.

3. Lecco, sur le lac du même nom, branche sud-est du lac de Côme; ch.-l. d'arr., prov. de Côme.

4. René de Carbonnel, marquis de Canisy en 1619, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine et gouverneur d'Avranches, fils d'Hervé et d'Anne de Matignon, fille du maréchal de ce nom.

M. de Rohan, fut tué, ayant sur lui les instructions et moyens que devoit tenir M. de Rohan pour nous joindre avec son armée. En après, nous logeâmes à la tour de Barette[1] et de là à Zeme[2]. Le jour que l'armée y séjourna, Son Altesse m'envoya prendre Castel-Saint-Angelo[3], où l'armée devoit passer le lendemain. C'étoit un petit château attaché à l'église, d'où quelques paysans se défendoient contre cinq ou six cents coureurs de notre armée qui les vouloient piller. Je m'en approchai au bruit de leurs mousquetades, et, ayant demandé à parler au curé, je lui dis que j'étois officier de l'armée et qui venois pour les sauver du pillage, pourvu qu'à l'heure même ils m'ouvrissent la porte. Il me demanda seulement un quart d'heure pour en conférer avec ses paroissiens. Il me vint dire après que j'étois le bienvenu et qu'ils remettoient leurs biens et leur vie à ma discrétion. Je n'y fis entrer que trente mousquetaires avec deux sergents du régiment de Lorraine[4] auxquels je défendis, sur peine de la vie, de ne rien prendre que ce qui leur seroit donné de gré à gré, avec ordre de se retirer à leur régiment, le lendemain, après avoir vu passer devant eux la dernière troupe de l'arrière-garde de l'armée, et m'en retournai trouver Son Altesse, auquel je rendis compte de mon voyage.

1. Torre-Berretti, sur la rive gauche du Pô; arr. de Mortara, prov. de Pavie.

2. Zeme, arr. de Mortara, prov. de Pavie.

3. Castel-San-Angelo, sur la rive droite de l'Agogna, arr. de Mortara.

4. Le régiment de Lorraine était l'ancien régiment de Vaudémont lorrain, levé en 1616, qui devint régiment de Lorraine en 1635 et reçut le drapeau blanc. Devenu régiment du Roi, il fut supprimé en 1672.

Le lendemain, l'armée alla camper à Biandrate[1]. C'est un grand village où il n'y a qu'une rue, à chacune des extrémités de laquelle il y a un château, appartenant aux deux seigneurs qui en ont la seigneurie. C'est là où il fut résolu de faire trois choses en même temps : la première, de gagner le passage du Tessin en surprenant les ennemis par une diligente marche, car autrement il n'y falloit point penser; la seconde, de se saisir de Romagnan[2]; et [la troisième, de] prendre par force le château de Fontanet[3], afin que, par ces deux lieux-là, nous puissions avoir communications de notre armée avec le Piémont et sûreté pour nos courriers. Son Altesse prit l'avant-garde pour aller à Romagnan, où il fut reçu sans résistance.

M. le duc de Créquy, avec la bataille, s'avança pour se saisir du Tessin sans pont de bateaux. Cela lui réussit si heureusement, qu'ayant fait passer à la nage des soldats du régiment de Pierregourde, accoutumés à passer le Rhône, ils lui amenèrent trois ou quatre bateaux avec lesquels il passa premièrement cinq cents hommes de pied, qui se retranchèrent sur le bord de delà du Tessin, où il fit en après passer le reste de ses troupes. Je dirai quelque chose de la glo-

1. Biandrate, bourg, arr. et prov. de Novare.

2. Romagnano est à la sortie des montagnes. « Cette place assurait les vivres qui venaient de Gattinare » (*Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 142).

3. Fontanetto d'Agogna, arr. et prov. de Novi. « L'assiette de cette place est extrêmement importante, pour la cause seule qu'elle est entre le Tessin et la Sésia, et elle est fort bonne pour ce que c'étoit notre retraite et sûreté » (*Mémoires de Richelieu, ibidem*).

rieuse et héroïque action qu'il y fit, après avoir parlé de ce qui se passa à la prise de Fontanet.

Son Altesse de Savoie, qui faisoit servir M. le maréchal de Toiras de lieutenant général en son armée, en attendant les ordres du Roi pour l'en faire servir aussi en celle de Sa Majesté, lui ordonna d'attaquer le château de Fontanet avec l'arrière-garde, qui étoit composée de ses troupes, excepté le régiment de Lorraine, et me commanda d'aller avec lui servir à ma charge d'aide de camp. Je ne saurois exprimer la joie qu'il[1] eût de cet emploi, qu'il estimoit un moyen de se bien rétablir à la Cour, ni avec quelle valeur il agit en cette occasion, pendant laquelle il fut toujours exposé aux mousquetades du château. Après que nous eûmes forcé les postes que les ennemis tenoient au dehors et qu'en plein jour nous faisions notre logement sur le bord du fossé, je demeurai quelque temps aux postes du régiment de Lorraine, dont M. de Bernis[2], qui [en] étoit lieutenant-colonel, y agissoit[3] avec beaucoup de générosité, mais il ne se pouvoit consoler de la perte qu'il y avoit faite d'un sergent qu'il aimoit fort et du ressouvenir de la mort de sa femme, dont il avoit [eu] nouvelle quelques jours auparavant. Je lui représentai ce qui me fut possible du tort qu'il se faisoit d'avoir sa pensée en ce rencontre, après avoir acquis tant de réputation, homme de cœur et d'honneur comme il étoit, quoiqu'il ne laissât pas de faire sa charge avec la même vigueur que par le passé. Je n'en

1. M. de Toiras.

2. Jean-Jacques de Pierre, seigneur de Bernis, fils de Jean, mestre de camp sous Henri IV, et de Catherine de Béziers.

3. Il y a dans le texte : *qui y agissoit.*

sus tirer autre chose, sinon qu'il ne vouloit plus vivre. Incontinent après que je l'eusse quitté, il reçut un coup de mousquet qui lui rompit la cuisse, dont il mourut trois jours après.

Quand je fus de retour près de M. le maréchal de Toiras, je le trouvai qui disoit à mon frère de Champfort de faire une batterie pour battre une tour, et, comme j'allois et venois sur le bord du fossé pour reconnoître, je fus blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, qui me fit tomber, et je me relevai pourtant et donnai du pied à terre pour savoir si elle étoit cassée. Je trouvai que non, mais, le coup étant d'une grosse balle de calibre biscayen, je me trouvai si foible que l'on ne me put mettre sur une haquenée que Son Altesse m'avoit envoyée. Il me fallut porter sur un brancard à l'église, où étoient les autres blessés, et entre autres le pauvre M. de Bernis, que je regrettai fort, sachant qu'il avoit la cuisse rompue en dangereux endroit. Son Altesse eut la bonté de m'envoyer son chirurgien pour me panser et m'offrir de l'argent; mais je n'en voulus point prendre que celui que me fit bailler M. d'Hémery, comme intendant de l'armée du Roi.

La nuit en suivant, mon frère de Champfort mit une pièce de canon en batterie où avoit désiré M. le maréchal de Toiras, lequel y voyant travailler, il sortit un serpent d'une prodigieuse grandeur de la muraille qu'on abattoit. Sur quoi il dit : « Tue, tue. Il faut que ce soit le bon ou mauvais génie de quelqu'un de la compagnie. » Il fut promptement obéi, et le serpent tué à l'instant.

C'est une chose étrange que M. le maréchal de

Toiras, qui avoit vu tirer tant de coups de canon en défendant l'île de Ré et la citadelle de Casal et qui savoit fort bien que, pour voir bientôt où donne un boulet, il faut être à côté de la pièce et non derrière, — d'autant que la fumée qui sort par la bouche du canon, se trouvant sur la ligne droite de la culasse de la pièce au point où elle tire, l'ombrage tout à fait, et que les assiégés, croyant le canon leur mortel ennemi, ont souventes fois de l'artillerie ou des mousquetaires préparés à tirer incontinent après qu'a tiré la pièce de la batterie, laquelle, se trouvant à son recul [avec] l'embrasure ouverte et des canonniers pour la servir, est alors le lieu le plus périlleux des assiégeants, — et cependant qu'à l'instant[1] que M. le maréchal de Toiras avoit vu tirer la pièce, il se mettoit à son embrasure pour voir son effet. Le gouverneur du château s'en étant aperçu, à ce que l'on m'a dit du depuis, s'imagina que c'étoit un officier d'armée, quoiqu'il fût simplement vêtu. Il dit qu'il donneroit six pistoles à celui qui le tueroit de tous ceux qui étoient là, qui étoient presque toute sa garnison. Personne ne dit mot, et ne se présenta qu'un misérable marmiton qui dit en son langage : « Ce sera moi, Monsieur; donnez-moi seulement un bon fusil, et vous verrez une belle botte. » Ce malheureux prit si bien son temps, que M. le maréchal de Toiras, étant dans l'embrasure de la pièce après qu'elle eût tiré, il lui donna au travers du cœur qui le fit tomber roide mort. Sur quoi se fit un si grand cri à la batterie, par son neveu[2] et deux ou trois

1. C'est-à-dire : et cependant c'est une chose étrange qu'à l'instant..., etc.

2. M. de Montgaillard, mestre de camp, gouverneur de

de ses gentilshommes, que l'assassin dit tout haut qu'il avoit tué le général de l'armée et qu'ils n'auroient point de quartier; et, jetant son fusil d'un côté, il s'enfuit de l'autre, comme si les furies l'eussent tenu aux fesses; et, comme le gouverneur le voulut arrêter en lui disant qu'il vouloit lui donner ce qu'il lui avoit promis, [il] lui répondit : « Ande al diavolo con le vostre six doupie. Siate perse, e ancora a mi, e tutti i soldati[1]. » C'est ce que l'on me rapporta lorsque je fus au château. Il se seroit pu faire que ce misérable auroit prophétisé dans le déplaisir qu'eut Son Altesse de la mort de M. de Toiras, qu'il aimoit comme son propre fils[2] si, au lieu d'exercer la vengeance, il [n']eut mieux aimé leur faire une bonne capitulation pour aller promptement secourir M. le duc de Créquy, qu'il savoit avoir toute l'armée des ennemis sur les bras au delà du Tessin.

Il fit donc une incroyable diligence à s'y rendre et faire le pont de bateaux pour passer l'armée, qui fut achevé environ sur le midi, qu'il y avoit déjà quatre heures que M. de Créquy étoit aux mains. Il s'étoit prudemment servi d'un canal qu'on appeloit Panperdu, parce qu'il ne peut servir à ce qu'on l'avoit destiné, de tirer de l'eau du Tessin[3] pour arroser des prairies aux

Brême (voy. p. 302), ou peut-être M. de Saint-Aunès (voy. p. 269).

1. Phrase en patois italien qui signifie : « Allez au diable avec vos six pistoles. Vous êtes perdus, et moi aussi, et tous les soldats. »

2. Cf. sur la mort de Toiras, sa vie et ses disgrâces, *Mémoires de Monglat*, t. II, p. 134.

3. Il s'agit peut-être du Naviglio grande, canal qui coule parallèlement au Tessin et à peu de kilomètres de lui dans la région d'Abbiato-Grasso.

environs de Milan, d'autant que l'eau du Tessin se trouve de six pieds plus basse que le fond de ce canal, qui servit de retranchement pour couvrir la gauche de l'armée de M. de Créquy, et le Tessin la droite. Comme le retranchement touchoit au Tessin et qu'on ne pouvoit prendre l'armée de M. de Créquy par derrière, il n'avoit que le front à défendre, comme il fit fort généreusement, jusqu'à ce que le duc de Savoie fût passé avec la bataille et l'arrière-garde. Alors l'armée, s'étendant sur la gauche, fit un front presque égal à celui des ennemis, mais, parce que c'étoit en pays montueux et difficile, l'une ni l'autre armée ne pouvant combattre tout à la fois, chacun avoit le temps de rafraîchir et relever ceux qui avoient combattu. Cela fut cause que le combat qui avoit commencé à huit heures du matin, le jour de saint Barnabé[1], ne finit qu'à la minuit, qui déroba l'entière victoire aux nôtres, au lieu du champ de bataille et de quantité de prisonniers, qui leur demeura, non sans grande perte de notre côté.

Après ce grand avantage et que les ennemis se furent retirés auprès de Milan, M. de Savoie fit faire deux forts sur le Tessin, l'un à Sette et l'autre [à] Somme[2]. Pendant qu'on y travailloit, la plupart de l'armée des ennemis repassa le Pô à Valence, et, pour faire diversion et obliger Son Altesse de Savoie à secourir son pays[3], ils brûlèrent plusieurs villages de

1. 11 juin.

2. Sommo, arr. et prov. de Pavie.

3. Le duc de Savoie, brave de sa personne, ne cessa ensuite dans cette campagne de montrer la même inaction que dans la précédente. Il devait céder à la France les vallées piémontaises

la Sésiane et se vantoient d'assiéger Ast[1]. Incontinent après que la nouvelle fut arrivée, Son Altesse envoya retirer mon frère de Champfort de la batterie qu'il avoit faite contre le château d'Anger[2], sur le bord du lac Major, vis-à-vis d'Arone. C'est le lac d'où sort le Tessin et [qui] le fait souvent déborder, quand il est agité des grands vents qui poussent l'eau de son côté. Enfin, il fallut démolir les forts [et] abandonner le Tessin pour secourir le Piémont, si bien qu'après avoir fait mettre devant elle les blessés et malades, l'armée prit la route par Olège[3] et, pour marcher plus facilement, laissa dix grosses pièces au château de Fontanet, où mon frère de Champfort les vint reprendre avec cinq cents chevaux, pendant que le reste de l'armée étoit en bataille sur la hauteur de Romagnan pour favoriser sa retraite. Je m'en allai avec lui, quoique je fusse encore bien foible au vingt-huitième jour de ma blessure, en ayant demeuré vingt-deux sans prendre autre chose que des bouillons. Notre armée passa la Sésia entre Romagnan et Gattinare[4] et, après avoir traversé le Verceillois, campa à Moran[5] entre Trin et Casal, près

en cas de victoire, et se méfiait des compensations qu'on devait lui offrir dans le Milanais. Cf. *Mémoires du maréchal du Plessis*, édit. Petitot, p. 173. Sur le combat du Tessin et la campagne de 1636 en Italie, voy. le récit détaillé des *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 113-159.

1. Asti, ch.-l. d'arr., prov. d'Alexandrie.

2. Angera, petit port sur le lac Majeur, en face d'Arona; district de Varese, prov. de Côme.

3. Oleggio, sur la rive droite du Tessin; arr. et prov. de Novare.

4. Gattinara, rive droite de la Sésia; arr. de Verceil, prov. de Novare.

5. Morano, sur le Pô; arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

de Pontesture[1], où nous fîmes notre pont de bateaux. Les ennemis qui avoient envoyé partie de leur armée dans l'Astesiane[2], pour faire diversion, la retirèrent avec le reste de deçà le Pô et, joints ensemble, campèrent à Rive[3] et jetèrent trois compagnies de dragons dans le château de Balzola[4].

Son Altesse de Savoie, qui avoit détaché MM. [le] comte de Verrue[5] et [de] Castelan[6], maréchaux de camp, pour aller faire tête aux ennemis dans l'Astesiane, sachant que toutes leurs troupes avoient repassé le Pô, envoya ordre à ces messieurs d'assiéger la Rocque-de-Rasse[7]. C'est une petite ville, fief impérial, sur le Taner, trois milles au-dessous d'Ast, sur une hauteur qu'elle occupe presque toute. Le Taner, passe au pied; la pente en est si rapide qu'on ne sauroit se loger entre deux. De notre côté du Taner il y a une grande prairie et, sur la montagne au-dessus d'icelle,

1. Pontestura, rive droite du Pô; arr. de Casal.

2. Pays d'Asti; on dit plutôt l'Astesan.

3. Rive, arr. de Verceil, prov. de Novare.

4. Balzola, arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

5. Auguste-Aloff-Mainfroy Scaglia, comte de Verrue, mort en 1637; grand écuyer de S. A. R. la duchesse de Savoie, eut un brevet, en 1637, pour servir de maréchal de camp dans les armées du Roi sous le duc de Savoie, dont il était aussi maréchal de camp. Il avait défendu le Pas-de-Suse contre Louis XIII.

6. Olivier de Castelan, sergent de bataille à l'attaque du Pas-de-Suse, leva en 1635 pour le duc de Savoie un régiment de cuirassiers. Maréchal de camp en 1636, il leva, en 1637, un régiment d'infanterie, qui fut licencié en 1640; gouverneur d'Antibes, il fut tué au siège de Tarragone en 1644.

7. Rocca-d'Arazzo, arr. d'Asti, prov. d'Alexandrie.

est le château de None[1], autre fief impérial où les ennemis avoient garnison.

Ces messieurs attaquèrent la place par la colline et postèrent deux régiments sur le bord du Taner, savoir : celui d'Alot au-dessus de la ville et celui de Ferron au-dessous, du même côté de la ville. Les choses y étant en cet état, Son Altesse détacha deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux sous la conduite de M. le comte du Plessis, maréchal de camp. Je fus aussi commandé d'aide de camp pour enlever le quartier de dragons à Balzola. Pour cet effet, nous forçâmes facilement ce qui se trouva dans le bourg et primes la basse-cour, et commençâmes l'attaque du château, lorsque nous vîmes venir l'armée des ennemis pour le secourir, ce qui nous obligea de nous retirer à l'entrée de la nuit. Nos troupes étant séparées d'une grande prairie, M. le comte du Plessis m'envoya faire partir celles qui étoient de l'autre côté. La chose étant pressée, je pris par le plus court, passant sous le château à bride abattue. Je n'avois pas remarqué un grand canal, qui traversoit la prairie, où mon cheval tomba sans le pouvoir reconnoître ni le pouvoir tenir. Il mit les deux pieds de devant presque sur la hauteur du fossé et me donna le temps de monter au plus haut, et, comme il étoit fort vigoureux, au troisième effort il sortit du fossé. Je remontai dessus sans être blessé des mousquetades qui me furent tirées du château.

Son Altesse, ayant avis à Moran que les ennemis détachoient tous les jours sept ou huit cents chevaux de leur camp qu'ils envoy[oi]ent à la guerre, me com-

1. Castello-di-Annone, arr. d'Alexandrie.

manda, avec cinquante chevaux, pour aller reconnoître un poste à deux milles de leur quartier, où il se peut faire une embuscade de mille. Quand il fut sur le point de les faire partir, les ennemis nous prévinrent, si bien qu'ils poussèrent toutes nos gardes dans le quartier et, avec environ quinze cents chevaux, escarmouchèrent avec nous tout le reste du jour, pour nous ôter la connoissance du départ de leur armée, que Son Altesse ne sut que le lendemain au matin. Il ne douta pas que ce ne fût à dessein de secourir la Rocque et pensa[1] qu'il ne s'y rendit plus tôt avec notre armée, parce qu'ils avoient à faire le tour du demi-cercle, et notre armée à aller par la ligne droite de la base, d'autant qu'il leur falloit aller passer le Pô à Valence et nous à Pontesture. Nous arrivâmes donc en Ast premier qu'à None.

Étant au conseil, M. de Créquy fut d'avis d'aller camper dans la prairie entre la Rocque et None, disant qu'ils ne pouvoient secourir la Rocque que par là; M. de Savoie, au contraire, que l'on n'y pouvoit habiter entre le canon de None et celui de la Rocque, battu des collines des deux côtés. Enfin, il fut conclu que l'armée ne passeroit point le Taner, et, comme on parloit de l'état du siège, Son Altesse dit en me regardant : « Ils ont besoin d'aide. » Au sortir du conseil, je dis à M. de Créquy que j'avois cru que c'étoit pour moi que Son Altesse avoit dit cela et le suppliai de trouver bon que j'y allasse. Il l'eut agréable. En arrivant au siège, je trouvai MM. de Verrue et de Castelan en contestation avec M. de Ferron[2], qui n'approu-

1. C'est-à-dire : ne douta pas.

2. Charles-Claude Le Ferron leva un régiment d'infanterie

voit point le retranchement à quoi ils travailloient sur la colline, disant que c'étoit du temps perdu; que les ennemis ne viendroient point par là; qu'ils n'auroient garde de passer le Taner ailleurs qu'au droit de la Rocque, où l'on ne se pouvoit loger pour les empêcher de passer, mais bien de fortifier son poste, qui flanquoit, le passage et celui d'Alot; qu'enfin, les ennemis, qui avoient passé cinquante hommes par le poste d'Alot, y en pouvoient passer davantage soutenus de leur armée; et [il] leur protestoit de ce qui en arriveroit, s'ils ne se rapportoient à moi de l'état de la chose, après que je l'aurois vue, comme ils faisoient dès lors du rapport que j'en ferois. Ces messieurs étant tombés d'accord qu'ils s'en rapportoient à moi, je leur dis à tous qu'ils me faisoient trop d'honneur; mais, comme le temps étoit bref, je les priai de trouver bon, qu'en cas que je trouvasse la chose comme disoit M. de Ferron, je demeurasse à son poste pour lui aider à le fortifier et le défendre, et que je leur donnerois avis de tout. En y allant, le pauvre M. de Ferron, qui ne faisoit que soupirer, me fit connoître d'être au désespoir de ce qu'on lui vouloit imputer la faute des cinquante hommes qui étoient passés par le poste d'Alot, et du mépris de n'avoir pas voulu ajouter foi à ce qu'il disoit, que les ennemis viendroient par là. Je fus ravis de voir en arrivant à son poste, sur le bord du Taner, la diligence

en 1632, obtint en 1635, à la formation des compagnies de cavalerie en régiments, un régiment de cavalerie. En 1636, il se rendit en Italie avec son régiment d'infanterie et y resta jusqu'en 1645. Lieutenant de la première compagnie française des Gardes du corps du Roi en 1642, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1653, il mourut en 1655.

de son régiment et sa libéralité pour l'y engager; mais, ne pouvant faire qu'une tranchée ou boyau, il ne pouvoit tenir que deux hommes de front le long du Taner, encore à grand'peine de se couvrir du côté de la ville. Nous trouvâmes un lieu, [à] environ la moitié de la pente de la montagne, à mettre soixante hommes, dont nous tirâmes une ligne pour avoir communication avec le régiment de Pierregourde, qui étoit sur la hauteur. C'étoit à l'entrée de la nuit, que nous entendîmes le bruit des trompettes et tambours de l'armée des ennemis, qui vinrent camper sur le bord du Taner au-dessous de nous et, une heure après, commença un grand bruit qui dura toute la nuit, faisant semblant de construire un pont, cependant que leur armée se mettoit en bataille à la prairie entre None et la Rocque.

Dès que le jour commença à paroître, ils détachèrent environ deux mille mousquetaires, suivis de leur artillerie, à la faveur desquels ils la mirent en batterie sur le bord du Taner, qui ne sauroit avoir plus de soixante pas de large en cet endroit. En après, les ennemis envoyèrent un autre corps d'environ deux mille mousquetaires, suivis de leur artillerie, sur les bords du Taner, joindre les premiers. Je conduisis aussi au poste de Ferron plusieurs troupes à diverses fois pour le soutenir, comme fit aussi M***, lieutenant-colonel de M. de Pierregourde, son frère; mais, comme nous ne pouvions faire de corps pour nous opposer aux ennemis qui passèrent des barques à la faveur de leur artillerie et de leurs mousquetaires, il fut impossible de leur résister. La plupart des capitaines et officiers et soldats du régiment de Ferron furent tués ou blessés en combattant auprès de lui, qui fit, en cette occasion,

tout ce qu'un homme d'honneur pouvoit faire. Auparavant le combat, il étoit déjà en colère de ce que j'ai dit. Pendant qu'il dura, il eut bien chaud en toutes façons et, après qu'il eut été forcé, il entra en telle furie, qu'il en vint à moi en présence de plusieurs officiers d'armée, et, jetant son chapeau par terre, me dit qu'il ne porteroit jamais d'épée à son côté, si je disois au Roi de la manière qu'il avoit servi en cette occasion. En après, il lui prit une fièvre frénétique, dont son écuyer s'étant aperçu ôta l'amorce de ses pistolets. Mais il ne put pas l'empêcher de monter à cheval et de piquer de toute sa force droit à Francour[1] que les ennemis tenoient. De tant loin qu'il vit la sentinelle de devant la porte, il mit le pistolet à la main et courut pour le tuer. Son pistolet ne prit pas feu parce qu'il n'y avoit point d'amorce. Il fut arrêté et mené prisonnier à Milan et, du depuis, a bien servi en sa charge de lieutenant des Gardes du corps, de maréchal de camp et lieutenant général, non sans avoir de temps en temps quelque sentiment de cette maladie, quoique d'ailleurs il fût fort bon officier d'armée et zélé pour le service du Roi.

Pour revenir au camp, après le secours de la Rocque, il en fallut lever le siège. Je fus commandé à l'arrière-garde, qu'une pièce de canon embourbée empêcha de se rendre au camp, près d'Ast, qu'il ne fût environ quatre heures de nuit. Alors je me ressentis d'une blessure à la jambe, que j'avois méprisée, qui se trouva si enflée, quand je fus au quartier, qu'il me

1. Frascaro, sur la rive gauche de la Bormida; arr. et prov. d'Alexandrie.

fallut découdre ma botte pour me l'ôter. Je fus si bien pansé que dans quinze jours je fus guéri.

Je ne dois omettre une chose remarquable qui arriva pendant le combat, c'est qu'ayant posté un bataillon sur la hauteur de la montagne, qui sembloit être à couvert de la batterie des ennemis qui étoient sur le bord du Taner, pour secourir de temps en temps les postes de Ferron, les ennemis, s'en étant aperçus, ajustèrent si bien leurs pièces, en ne les chargeant qu'à demi ou au tiers, qu'ils donnoient presque à tous les coups dans le bataillon, où ils tuèrent beaucoup d'hommes.

Après cette occasion, il ne se fit rien de considérable entre les deux armées, qui furent mises en quartiers sur la fin de ladite année 1636, que M. le duc de Créquy m'envoya à Casal, pendant qu'il étoit à Turin, avec des ordres en blanc pour changer les quartiers des troupes du Montferrat, selon les avis que j'aurois de l'état des ennemis, et, d'autant que la compagnie de cavalerie de Ferron avoit été enlevée à Castagnole-de-Montferrat[1] et qu'il y avoit aussi d'autres quartiers aussi exposés, je voulus mettre les troupes plus en sûreté; sur quoi M. le comte Boniface Fascati, commissaire général pour le duc de Mantoue dans le Montferrat, m'ayant refusé des ordres pour les faire recevoir dans les lieux que je lui demandois, il me l'accorda finalement sur la sommation que je lui fis, avec les protestations en tel cas requises, et, du depuis, les ennemis n'attaquèrent aucun de nos quartiers.

1. Castagnole-Monferrato, arrondissement de Casal, province d'Alexandrie.

1637.

Les ennemis, ayant reçu quantité de troupes nouvelles d'Italie et d'Allemagne et extraordinairement fortes, se mirent en campagne de bonne heure, environ le 15e avril 1637[1]. Leur commencement fut par l'attaque d'Aillant[2], que nous avions fortifié, à mi-chemin d'Ast à Nice-de-la-Paille[3], pour avoir communication de l'un à l'autre. Le comte Renat Royer, qui a depuis été gouverneur d'Ast et, en après, gouverneur de la citadelle de Turin, s'y acquit honneur et tint huit jours plus qu'on ne croyoit[4]. Sur l'avis qu'eut Son Altesse qu'il s'étoit rendu et que d'Aillant les ennemis alloient passer le Taner au port Saint-Barthélemy[5], pour aller prendre le château de Moncalve mal gardé, il[6] m'en-

1. Richelieu avait repoussé l'invasion des Impériaux en Picardie, en Champagne et en Bourgogne, et s'apprêtait, en 1637, à reprendre l'offensive au nord et à l'est. Le duc de Rohan, dans la Valteline, ayant attendu vainement l'armée du duc de Savoie, négocia avec les Grisons l'évacuation de leur territoire pour le 5 mai. Les Espagnols, avec vingt mille hommes en Italie, sous le commandement de don Martin d'Aragon et du marquis de Leganès, prenaient l'offensive vers la Haute-Sésia, Brême et le Montferrat.

2. Agliano, village du Montferrat, arr. d'Asti.

3. Nizza-Monferrato, petite ville sur le Belbo, affluent du Tanaro; arr. d'Acqui, prov. d'Alexandrie.

4. « Le capitaine Renato Rovero s'y défendit courageusement et arbora un étendard noir pour leur donner à entendre qu'ils étoient tous résolus à se défendre jusqu'à la mort » (*Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 20).

5. San-Bartholomeo, sur le Tanaro, faubourg de Cherasco.

6. *Il* mis pour *elle*.

voya prendre six compagnies du régiment d'Urfé, qui étoit à Gabiane[1], pour les y jeter. J'arrivai sur la minuit à leur quartier. A l'heure même, je fis prendre les armes et fis voir mon ordre au commandant, qui fit marcher à l'heure même. Le jour nous prit auprès de la Piova[2], où l'on nous dit que les ennemis avoient déjà passé le Taner et que tout le peuple de Montferrat fuyoit devant eux. D'autres disoient qu'ils avoient déjà pris Moncalve. Cela ne nous arrêta point, mais m'obligea à redoubler le pas et nous précautionner. Je dis à ces messieurs que, quand même les ennemis auroient passé le Taner et pris Moncalve, ce que je ne croyois pas, nous ne pouvions rencontrer, par notre chemin, que quelques corps de cavalerie dont nous nous défendrions facilement dans les collines de Montferrat, pays avantageux pour l'infanterie. Je fis avancer six officiers à cheval, séparés en trois, les premiers avancés d'un bon mille, les autres en égale distance jusqu'à la tête des troupes, afin d'être averti à temps. Étant arrivé à Moncalve sans rien rencontrer, je trouvai dans le château le capitaine Tenaille qui y commandoit, avec quatre soldats de milice, qui fut bien aise de recevoir nos troupes, et me dit [que], dans l'état où il étoit, il n'auroit pu refuser les Espagnols, s'ils s'étoient présentés les premiers.

Ayant établi lesdites six compagnies d'Urfé dans le château de Moncalve, je m'en retournai trouver Son Altesse à Turin, qui en partit huit ou dix jours après pour aller en Ast, où elle avoit donné rendez-vous à

1. Gabiano, sur la rive droite du Pô; arr. de Casal.
2. Piova, arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

l'armée, sur ce que les ennemis s'avançoient de ce côté-là et faisoient semblant de le vouloir assiéger effectivement. Ils vinrent camper à Isqouarde[1], entre None et le pont de Verse[2] que nous fortifiâmes, et rompîmes tous les passages de cette petite rivière, fort étroite et profonde, depuis auprès de Calliano[3] jusqu'au Taner. Après avoir demeuré là près d'un mois, pendant lequel Son Altesse leur fit faire la guerre par environ mille paysans, qui s'étoient réfugiés en Ast, — lesquels en sortoient tous les jours par troupes de cinquante ou soixante, qui, par divers endroits des collines, prenoient quantité de chevaux aux fourrages et tuoient tous les hommes qui tomboient en leurs mains, dont ils rapportoient les dépouilles et entre autres plusieurs collets de buffle, — à la fin ils les contraignirent de décamper.

Pendant leur séjour à Isqouarde, Son Altesse m'envoya faire le campement de l'armée près de la ville d'Albe[4], où elle la fit marcher. Quand elle sut que les ennemis alloient de ce côté-là, elle donna[5] si bien ordre à la garde le long du Taner, depuis Ast jusqu'en Albe, que les ennemis ne le purent passer et n'entreprirent rien de tout le reste de cette année 1637 que le siège du Chenche[6]; lequel étant formé, Son

1. Quarto, arr. d'Asti.

2. Le torrent Versa descend des collines du Montferrat, du nord-ouest au sud-est, et se jette dans le Tanaro à Asti.

3. Calliano, village de la rive gauche du torrent Versa, sur la route d'Asti à Casal; arr. de Casal, prov. d'Alexandrie.

4. Alba, ancienne Alba-Pompeia, ch.-l. d'arr., prov. de Coni.

5. Il y a dans le texte : *et il avoit donné.*

6. Cengio, sur la Bormida, sur la route allant de Savone en Piémont; arr. de Savone, prov. de Gênes.

Altesse marcha avec toute l'armée pour le secourir. Étant arrivé à Salicette[1], elle me demanda si mes chevaux n'étoient pas bien harassés. Je lui répondis que oui, sans comprendre pourquoi. Elle me dit : « Je vous veux envoyer reconnoitre l'armée des ennemis, qui, en mon avis, sachant ma venue, lèvera le siège du Chenche et se voudra retirer par la val de Bormida-de-Spin[2]. Vous irez passer à Sainte-Julia[3], d'où j'écrirai au gouverneur, qui vous avertira de ce qu'il aura appris et vous baillera escorte pour aller reconnoitre. Faites collation, pendant qu'on vous préparera le rouan. »

Je pris congé de Son Altesse et montai sur ce bon cheval. Étant arrivé à Sainte-Julia, le gouverneur ne se contenta pas de me donner cinquante hommes ; il voulut venir avec moi. Quand nous commençâmes à descendre la montagne, nous reconnûmes les coureurs des ennemis qui étoient avancés aux cassines de Piana[4]. Nous fîmes crier à nos soldats : « Vive Savoie! » et les paysans répondoient de même : « Vive Savoie! Vive Savoie! » et, s'étant joints à nous, nous avançâmes du côté des ennemis pour les mieux voir et favoriser la retraite des paysans qui s'enfuyoient devant eux. L'avant-garde, ayant passé Piana, fit semblant d'aller camper, tendant leurs tentes et pavillons ; mais,

1. Salicetto, sur la Bormida de Millesimo ; arr. de Mondovi, prov. de Coni.

2. La Bormida-de-Spigno se réunit à la Bormida-de-Millesimo en amont d'Acqui.

3. Santa-Giulia, au nord de Salicetto, entre les deux Bormida ; arr. de Savone.

4. Piana-Crixia, sur la Bormida-de-Spigno ; arr. de Savone, prov. de Gênes.

comme je vis avancer l'artillerie, je crus que ce n'étoit qu'une feinte et qu'ils marcheroient le plus promptement qu'il leur seroit possible.

Étant retourné trouver Son Altesse pour lui faire mon rapport, je trouvai qu'elle avoit déjà donné les ordres à l'armée pour marcher par Sainte-Julia à Monbaldon[1], assurant [que nous] les combattrions à Monbaldon. C'étoit la veille de Notre-Dame de Septembre[2], que ce prince dévôt jeûnoit, et ne fit collation que d'un peu de pain et d'un verre d'eau et vin.

Environ le soleil levant, que notre armée se trouva en marche sur la hauteur de la montagne Sainte-Julia, le long de laquelle [courent] la vallée et rivière de Bormida, nous voyions celle des ennemis qui marchoit aussi tirant à Monbaldon, comme deux lignes tendant à même point. M. le duc de Créquy, qui commandoit l'avant-garde, engagea le combat avec la queue de celle des ennemis, dont le reste étoit déjà passé. Il demeura plus de demi-heure sans poudre, parce que nos munitions de guerre n'avoient pu arriver si tôt, et, cependant, presque toute la bataille des ennemis passa Monbaldon, et, notre corps de bataille ayant aussi joint M. de Créquy, notre poudre venue, il attaqua la bataille et l'arrière-garde des ennemis à même temps, de telle sorte que l'infanterie fut mise en déroute, excepté un bataillon espagnol, que nous ne pûmes rompre et qui fit sa retraite assez facilement, parce que le pays leur étoit favorable. Mais il n'empêcha pas de prendre tous leurs canons, muni-

1. Mombaldone, sur la Bormida-di-Spigno; arr. d'Acqui, prov. d'Alexandrie.

2. La Nativité de la Vierge, 8 septembre.

tions et la plupart de leurs bagages, et surtout quantité de beaux chariots, proprement ajustés avec des toiles cirées.

Ce que les ennemis sauvèrent de cette défaite se retira du côté d'Alexandrie par le val de Bormida-de-Spin, laquelle se joint à un mille au-dessus de Bistagne[1] à l'autre Bormida, appelée Bormida-de-Courtemille[2] et, jointes ensemble, [elles] passent à Bistagne, Acqui[3], Strevi, Castelnuovo-de-Bormida, Cassine, Castelasse[4], Alexandrie, au-dessous de laquelle ville elle entre dans le Taner. Son Altesse faisant tourner l'armée en Piémont, l'artillerie que nous avions prise des ennemis ne pouvant passer par la route, il ordonna à mon frère de Champfort de la conduire par Roquevignolle[5], sans savoir que ce château étoit occupé par des bandits qui s'étoient jetés dedans. Mon frère de Champfort en étant averti par le chemin, et que nécessairement il lui falloit passer par là, n'ayant qu'une faible escorte, leur envoya dire qu'il les alloit assiéger, mais que, s'ils se rendoient à l'heure même, il les laisseroit aller en toute liberté, sinon qu'il les feroit

1. Bistagno, bourg, district d'Acqui, prov. d'Alexandrie.

2. Cortemilia est un bourg sur la Bormida, entre Millesimo et Bistagno. Aujourd'hui on dit plus communément Bormida-di-Millesimo; arr. d'Alba, prov. de Coni.

3. Acqui, ch.-l. d'arr. de la prov. d'Alexandrie, dans une situation stratégique importante.

4. Strevi et Castelnuovo-Bormida sont des villages; Cassina et Castellazzo, des bourgs des bords de la Bormida; arr. d'Acqui.

5. Roccavignale, village situé dans l'Apennin et dont le château défendait le col allant de Millesimo (Haute-Bormida) à Céva (haute vallée du Tanaro); arr. de Savone, prov. de Gênes.

pendre. Ces gens-là, croyant que toute l'armée alloit à eux, furent bien aises de se sauver. Mon frère y mit quelques gens, dont il donna avis à Son Altesse, et ramena l'artillerie en Piémont par Céve[1].

Je fus employé à établir les quartiers de cavalerie du Bielois[2], val d'Andourne et d'Ivrée[3], et, en après, ceux du comté de Mondovi[4], de Peveragne[5], de la Chiouse[6] et Frabouse[7], pays de bandits, où je fus escorté par un des plus considérables d'entre eux, nommé Jean-Baptiste, de Foussan[8], qui me servit mieux que si j'avois eu cent chevaux avec moi; car, pour l'amour de lui, l'on me porta respect partout, quoique je n'eusse qu'un valet avec moi.

Sur la fin de ladite année 1637, Son Altesse et M. le duc de Créquy me donnèrent des ordres pour conduire en Provence toutes les compagnies de cavalerie du Roi de l'armée d'Italie, avec deux compagnies de dragons de Son Altesse, laquelle je suppliai très instamment qu'auparavant être à l'entrée de la Provence, j'eusse ordre de M. le maréchal de Vitry[9] d'y loger,

1. Ceva, ville du Piémont, arr. de Mondovi. Cette affaire de Roccavignale est relatée avec des variantes dans les *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 26.

2. Pays de Biella, ch.-l. d'arr., prov. de Novare, à la sortie des Alpes et à l'entrée de la plaine.

3. Le val d'Andorno et le val d'Ivrée sont situés à la sortie des Alpes, l'un au nord de Biella, l'autre au nord d'Ivrée.

4. Mondovi, ville du Piémont, ch.-l. d'arr.

5. Peveragno, bourg, arr. de Coni.

6. Chiusa-di-Pesio, arr. de Coni.

7. Frabosa, bourg, arr. de Mondovi; on distingue Frabosa-Soprana et Frabosa-Sottana.

8. Fossano, bourg sur la Stura, arr. de Coni.

9. Le maréchal de Vitry était gouverneur de la Provence

sachant ce qui étoit arrivé à plusieurs troupes qui ne lui avoient pas rendu ce devoir. Son Altesse m'assura qu'elle lui avoit envoyé un courrier exprès et que je trouverois les ordres à Barcelonnette. Elle me bailla un commissaire pour faire la revue des troupes et de quoi les payer.

Le trésorier, qui avoit l'argent en pièces de quarante-huit sols sur un cheval de bât, s'appelait Perret, neveu de M. Cornuel. C'étoit un jeune homme à sa première sortie de Paris, qui ne vouloit point cacher son argent, et me donna de la peine à le sauver et nous aussi, par le chemin que nous fîmes avant que joindre nos troupes, spécialement quand je fus contraint de loger à Tarantasque[1], près Villefalatte[2], n'ayant que les commissaires et lui et nos valets. En entrant le premier dans le logis, j'y remarquai sept ou huit bandits que je saluai, et m'en allai avertir nos gens que les valets demeurassent à l'écurie, sans permettre que personne touchât à la charge du cheval de bât. Je revins vers Messieurs les bandits, et dis que nous nous voulions réjouir et faire bonne chère, disant que nous étions du régiment de Rangon[3], et, pour faire croire que nous y voulions séjourner, je baillai une pistole à l'hôtesse pour nous aller quérir des vivres à Coni, et nous bien préparer à dîner, et que nous aurions bonne compagnie.

depuis 1631. Il en fut rappelé en 1637 pour actes arbitraires et mis à la Bastille par ordre de Richelieu (1637-1643).

1. Tarantasca, arr. de Coni, prov. de Turin.

2. Villafaletto, arr. de Coni.

3. Le régiment de Rangon appartenait à Giulio Rangone, marquis de Roccabianca, maréchal de camp, tué en 1639.

Sur les quatre heures de nuit, nous partîmes sans que personne se réveillât que le valet du logis, que j'avois gardé avec moi. Je lui baillai quatre quarts d'écus. Il nous ouvrit la grande porte et croyoit en être quitte pour nous montrer le chemin. Mais je ne voulus pas souffrir qu'il retournât que nous ne fussions arrivés à la Roquespervière[1], à l'entrée de la val de la Demonte[2], où nous joignîmes nos troupes, auxquelles je fis faire la revue le lendemain.

Nous passâmes au fort du Lozet et au col de l'Argentière[3], d'où nous descendîmes dans le val de Barcelonnette[4] et logeâmes à Larche[5], d'où je m'avançois à Barcelonnette, croyant y trouver les ordres de M. le maréchal de Vitry pour entrer en Provence, ainsi que Son Altesse de Savoie et M. le duc de Créquy m'en avoient assuré. N'y en ayant point trouvé et bien empêché de ce que j'avois à faire, finalement je me résolus d'entrer en Provence avec les troupes du Roi, craignant qu'elles vinssent à se débander faute de subsistance, et fis loger dans Barcelonnette les compagnies de dragons de Palpette et Quenoville, troupes de Son

1. Roccasparvera, sur la rive gauche de la Stura, arr. de Coni.

2. Demonte, arr. de Coni, bourg à l'entrée de la vallée de la Stura qui fait communiquer le Haut-Piémont avec la vallée de Barcelonnette en France.

3. Col de l'Argentière ou de Larche, à 1,995 mètres d'altitude dans les Alpes-Maritimes, aux confins du département des Hautes-Alpes.

4. Vallée de l'Ubaye, affluent de la Durance, à l'entrée de la route de Grenoble par Gap.

5. Larche, premier village de France en venant d'Italie, arr. de Barcelonnette, pays appartenant alors au duc de Savoie et qui ne resta définitivement à la France qu'en 1713.

Altesse, d'autant que cette vallée est de ses États. Je fis marcher nos troupes droit à Seyne[1], et m'avançai pour avertir les officiers de cette viguerie[2] pour y faire le logement de nos troupes, à quoi à l'abord ils apportèrent beaucoup de difficulté et s'y résolurent à la fin, quand je leur eus fait entendre mes raisons, et qu'ils seroient bientôt déchargés de notre logement, s'ils vouloient envoyer à M. le maréchal de Vitry, comme je ferois de ma part, pour déloger de leur viguerie et m'acheminer selon les ordres qu'il m'enverroit. J'écrivis donc à M. de Vitry de la manière que j'avois été contraint d'entrer en Provence sans ses ordres, pour faire subsister les troupes du Roi que M. de Savoie et M. de Créquy lui avoient envoyées exprès. Je le priai de me faire tenir ses ordres à Barcelonnette, et, après mes excuses, je le suppliai très humblement de m'envoyer ses ordres.

Le quatrième jour, je reçus la route par laquelle il m'ordonnoit de faire acheminer nos troupes à Besse[3], près de Toulon, et aller à l'avance le trouver à Cannes savoir ce que j'aurois à faire. J'y arrivai quinze jours après l'appel que M. le comte d'Harcourt[4] lui fit faire par Saint-Étienne, qu'il avoit fort

1. Seyne, ch.-l. de cant., arr. de Digne, Basses-Alpes (1,210 mètres d'altitude).

2. Viguerie, division de la sénéchaussée dans le midi de la France.

3. Besse-sur-Issole, ch.-l. de cant., arr. de Brignoles, Var.

4. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en 1601, cadet de la maison de Lorraine-Elbeuf, surnommé Cadet-la-Perle, parce qu'il portait une perle à l'oreille, devait prendre en 1639 le commandement de l'armée du Piémont. Il devint gouverneur de l'Anjou. Voy. dans les *Mémoires de Monglat*, t. I, p. 139, la façon dont Richelieu appela d'Harcourt aux honneurs.

bien reçu, et qui, après avoir passé la rivière de Siagne[1] entre Cannes et l'Esterel, fit couper la corde du bac pour empêcher d'être suivi. Il fut pourtant arrêté par plusieurs gentilshommes et M. le comte d'Harcourt aussi. Il[2] me conta le sujet de la querelle de ce que, dans le conseil de guerre tenu à Cannes pour l'attaque des Iles[3], il avoit donné un coup de canne à M. l'archevêque de Bordeaux[4], favori de M. le cardinal de Richelieu, chef du conseil de l'armée navale, où commandoit M. le comte d'Harcourt, pour repousser l'injure qu'il en avoit reçue. Je lui dis que j'avois toujours ouï parler de lui à M. le comte d'Harcourt avec beaucoup d'estime et comme étant de ses amis. Il me dit là-dessus qu'il croyoit qu'il l'avoit plutôt fait pour plaire à la Cour qu'autrement, et, après quelques autres discours sur ce sujet, il m'excusa fort de ce que je n'avois pas attendu ses ordres pour entrer en Provence, et fut grandement satisfait de la lettre que je lui rendis de la part de M. de Créquy, qui étoit son

1. La Siagne se jette dans la Méditerranée au golfe de Napoule après un cours de 40 kilomètres.

2. M. de Vitry.

3. Ce conseil fut tenu le 6 décembre 1636. Le récit en est donné dans *le Cardinal de la Valette*, par le vicomte de Noailles, p. 117, note 1. A la suite de ces diverses querelles, le désordre régna en Provence et nombre de gentilshommes abandonnèrent alors les drapeaux.

4. Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645), archevêque de Bordeaux, eut l'intendance de l'artillerie et la direction des mines au siège de la Rochelle. Il avait eu aussi avec le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, de célèbres démêlés, en 1633 et 1634, dont Souvigny parle plus loin. Sur la conduite du maréchal de Vitry en Provence et sur ses différends avec le comte d'Harcourt et l'archevêque de Bordeaux, voy. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 314.

parent et son ami. En après, il me donna mes ordres pour remettre la cavalerie du Roi et les deux compagnies de dragons de Son Altesse à M. le comte d'Harcourt, auquel il avoit aussi ordre de remettre quatre mille hommes de pied, effectif des troupes qui étoient dans son gouvernement, pour les embarquer et leur faire mettre pied à terre à la côte de Gênes, pour secourir le duc de Parme. L'on embarqua seulement les deux compagnies de dragons, n'y ayant pas de vaisseaux ni de provisions pour les sept compagnies de chevau-légers.

M. le comte d'Harcourt, qui me faisoit l'honneur de m'aimer, m'ayant parfaitement bien reçu, je dis à M. du Quernel, enseigne des Gardes du corps, mon intime ami, — qui avoit été envoyé auprès de M. le comte d'Harcourt de la part du Roi, ainsi que M. de Costechaudepille auprès M. l'archevêque de Bordeaux, après que Sa Majesté fût informée de leur différend, — mon dialogue avec M. le maréchal de Vitry, qui lui donna le moyen de parler plus facilement de l'accommodement qui se fit à la fin entre eux.

Pendant qu'on y travailloit, M. le comte d'Harcourt fut averti que M. le comte Fabio Scotti[1], plénipotentiaire du duc de Parme, avoit furtivement fait débarquer son équipage de dessus les vaisseaux, et avoit loué des bêtes pour le faire porter par terre. Sur quoi il l'envoya quérir et lui en demanda la raison. Il répondit qu'il avoit ordre de M. le duc de Parme de se retirer auprès de sa personne,

1. Fabio Scotti de Mianne, comte de Saint-Georges et de Scotti, obtint en 1636 un brevet de maréchal de camp français pour servir en Italie dans l'armée du duc de Parme.

parce qu'ayant fait son traité avec les Espagnols, il n'avoit plus besoin du secours de la France. Le comte d'Harcourt lui répondit que, si cela étoit, il avoit ordre du Roi de ne pas faire marcher le secours, qui étoit tout prêt, comme il le savoit fort bien, et qu'il continueroit sa route jusqu'à un contre-mandement, que, pour lui, qui étoit maréchal de camp dans l'armée, il ne la pouvoit quitter sans son congé. Là-dessus, il dit qu'il n'avoit pris cette qualité que pour y avoir quelque crédit, qu'en effet il étoit ambassadeur et plénipotentiaire du duc de Parme, qu'on ne le pouvoit retenir sans violer le droit des gens et offenser son maître, qui avoit sacrifié sa personne et ses États pour le service de la France, et, s'étant séparé assez mal d'auprès de M. le comte d'Harcourt, il se présenta à la porte de Toulon pour en sortir. Il fut arrêté à la barrière du dedans, et, demandant à parler à un officier, quelques soldats lui répondirent qu'il n'y en avoit point et qu'il y avoit défense de ne laisser sortir personne à cause d'une querelle. Là-dessus il s'emporte de colère. Nous la lui laisserons exhaler pour revenir à M. le comte d'Harcourt[1], lequel, voyant qu'il ne falloit plus parler du secours de Parme, et qu'il avoit les quatre mille hommes de pied effectifs et les deux compagnies de dragons embarqués avec des vivres pour deux mois, prit conseil sur ce qu'il y avoit à faire.

Quelques-uns furent d'avis qu'il falloit ignorer l'accommodement des Espagnols avec le duc de Parme,

1. Richelieu ne fait que citer en passant l'attitude du comte Fabio Scotti (*Mémoires*, t. X, p. 157). Voyez au même endroit la campagne du comte d'Harcourt sur les côtes de Provence et de Sardaigne. Cf. également *Monglat*, t. I, p. 171.

s'avancer comme pour le secourir, pour faire voir à toute l'Italie que le Roi étoit en puissance et volonté de le faire, si son impatience ne l'eût empêché. Mais enfin il fut conclu de porter la guerre en Sardaigne, s'y établir en quelque bon port, ou se retirer après y avoir fait quelque ravage et embarqué du blé, dont cette île est fort abondante. M. le comte d'Harcourt aborda si heureusement cette île, que le premier coup de canon emporta la tête de celui qui commandoit dans le fort, qui fut, incontinent après, abandonné par les soldats; et, s'en étant emparé, il fit mettre facilement pied à terre à ses troupes, et, après y avoir fait un retranchement et laissé ce qu'il falloit pour le garder, il s'achemina avec le reste droit à Oristan[1], une des meilleures villes du pays.

Je ne m'étendrai pas de la manière qu'il la prit, de sa belle retraite, ni de sa glorieuse prise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat[2], ne pouvant dignement parler de cette grande action. J'aime mieux faire un mémoire de mon retour en Piémont avec le commissaire et le trésorier qui en étoient partis avec moi, et d'une aventure qui m'arriva au col de Tende[3]. C'est qu'ayant été porté au sommet du col, je me mis en une ramasse[4]; les ramasseurs, voulant gagner

1. Oristano, port de la Sardaigne, côté ouest, sur le golfe d'Oristano, ch.-l. d'arr. de la prov. de Cagliari.

2. Les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat sont les plus importantes des îles Lérins, sur la côte du département des Alpes-Maritimes. Les Espagnols s'en étaient emparés en 1635.

3. Passage des Alpes-Maritimes entre Nice et Coni (1,793 mètres d'altitude).

4. De l'italien *ramazza*. La ramasse est une sorte de traîneau,

le devant au lieu de suivre le chemin ordinaire, me firent passer par une dressière[1] où l'eau d'une fontaine s'étoit répandue et glacée sur la neige l'espace d'environ mille pas. Ces misérables, me croyant perdu, se dégagèrent de la ramasse. Au demi-tour qu'elle fit quand ils la quittèrent, je pris mon temps d'en sortir, et, dans le penchant du précipice où il me sembloit d'aller aussi vite qu'un trait d'arbalète, je me tins ferme sur mes reins, avec les fesses et les mains, pour garantir ma tête de heurter contre la glace. Quand je fus arrivé à la fin et que je me trouvai sur la neige, je considérai d'où j'étois venu et où pouvoit être le bourg de Limone[2], où je devois aller, et commençai à m'acheminer de ce côté-là, sondant toujours avec mon épée pour ne tomber pas en quelque fond plein de neige. Étant un peu refroidi, je m'aperçus que mes gants de cerf m'avoient bien servi, mais qu'ils n'avoient pu empêcher mon poignet d'être percé jusqu'aux os, aussi bien que mes fesses, et mes chausses toutes déchirées. Je n'eus pas fait environ demi-quart de lieue que j'entendis des voix qui m'appeloient. Je reconnus bien celles de M. Poyet, commissaire, et de M. [Perret[3]], trésorier, qui, ne m'ayant pas trouvé à Limone, me venoient chercher avec quantité de paysans, qui m'emportèrent à Limone, où je ne m'arrêtai pas pour cet accident.

guidé par un homme, et qui sert à descendre les montagnes couvertes de neiges.

1. Dressière, vieux mot qui signifie chemin de traverse.

2. Limone-Piemonte, premier bourg au nord du col de Tende, sur la route de Coni, arr. de Coni.

3. C'est ainsi qu'il l'a nommé ci-dessus, p. 329.

J'appris, passant à Turin, le décès de Victor-Amédée[1], ce grand prince dont on ne sauroit trop louer les rares vertus, qui étoit généralissime des armées du Roi en Italie, qui avoit délaissé Madame Chrétienne de France, sœur du Roi, qui fut déclarée régente de ses États et tutrice de leurs enfants, savoir deux fils et trois filles. L'aîné s'appeloit Francisque-Hyacinthe, qui mourut en bas âge, auquel a succédé Charles-Emmanuel, régnant à présent. L'aînée des filles fut mariée au prince Maurice son oncle[2], après le traité qu'il fit avec Madame de remettre la ville et château de Nice, et les autres places qui dépendoient de ce comté, comme aussi Coni, Ceve et autres places qu'il tenoit en Piémont et qu'il avoit occupées durant la guerre. La seconde a été mariée . . . . . et la troisième au duc de Parme[3].

1658.

J'ai cru devoir faire cette petite digression, et, pour revenir à ce qui me touche, je trouvai M. le duc de

1. 7 octobre 1637, à Verceil. On peut lire dans les *Mémoires de Richelieu*, t. V, p. 28, l'éloge du duc Victor-Amédée. L'aîné de ses fils, François-Hyacinthe, né en 1632, mourut un an après son père, en 1638. Le second, Charles-Emmanuel, né en 1634, régna de 1638 à 1675.

2. Louise-Marie-Christine resta veuve sans enfants en 1657 après quinze ans de mariage. Le prince Maurice de Savoie (1593-1657) avait été cardinal avant ce mariage.

3. En réalité, la seconde des filles de Victor-Amédée, Marguerite-Yolande (1635-1663), épousa, en 1660, Ranuce II Farnèse, duc de Parme, et la troisième, Adélaïde-Henriette (1636-1676), épousa, en 1650, Ferdinand-Marie, électeur de Bavière.

Créquy à Casal sus le point de partir pour aller secourir Ponzon[1], et, pendant qu'il s'y préparoit, il me commanda de conduire les régiments de Lyonnois, Roure et Couisson à Paret[2], pour essayer de jeter des gens dans la place, lui donner avis de l'état du siège et même d'attaquer les ennemis de mon côté, quand il attaqueroit du sien. Lesdits régiments étant en quartiers dans le Montferrat, je leur donnai rendez-vous à Govon[3], entre Ast et Albe. Je leur fis prendre du pain pour quatre jours, de notre pain de munition ou chez leurs hôtes. Après y avoir reposé environ trois heures, nous partîmes pour aller loger à Buby[4]. De là, je passai sur la Langue[5], près de Roqueverane[6], passai Serole[7] et autres terres impériales, et arrivai sur le bord de la rivière de Bormida environ trois heures de nuit. Ce ne fut pas si secrètement que tout le pays n'en prît l'alarme, spécialement les terres du marqui-

1. Ponzone, bourg, arr. d'Acqui, prov. d'Alexandrie : « Cette ville avoit été attaquée une première fois, le 29 décembre 1637, et une deuxième fois, à la fin de janvier 1638, par les Espagnols, ayant dessein d'aller nettoyer les Langues jusqu'à Final pour avoir le passage libre dudit Final jusqu'en Milanois » (*Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 345).

2. Pareto, arr. de Savone, prov. de Gênes.

3. Govone, bourg, rive gauche du Tanaro, arr. d'Albe, prov. de Coni.

4. Bubbio, bourg sur la Bormida occidentale, arr. d'Acqui.

5. Le pays de Langhe est la région située entre le Montferrat au nord et l'Apennin au sud. Il est limité à l'ouest par le Haut-Tanaro et traversé par les Bormidas. Sur la campagne dans la Langhe, voy. *Mémoires de Richelieu*, *loc. cit.*

6. Roccaverano, village entre les deux Bormidas, arr. d'Acqui.

7. Serole, village entre les deux Bormidas, arr. d'Acqui.

sat de Spin[1], dont quantité de paysans se présentèrent sur le penchant de la colline, qui tirèrent quelques mousquetades, qui [ne] nous empêchèrent pas de passer, quoiqu'il y eût de l'eau jusqu'à la ceinture. Étant passés, nous entendîmes de grands cris des paysans qui se rappeloient les uns les autres en tirant incessamment.

Quand nous eûmes fait environ deux milles par-delà la rivière de Bormida, je demandai à un guide montferrin, auquel j'avois confiance, si nous étions loin de Montalde[2]. Il me répondit en son langage qu'il me demandoit pardon, et ne savoit où il étoit, tant il étoit étonné des mousquetades. Je tâchai de le rassurer et lui demandai si nous [y] allions bien. Il dit que non. Je lui demandai : « Avons-nous pris trop à droit ou à gauche. » Il me dit qu'il falloit retourner sur le bord de la Bormida pour prendre le chemin. Je crus que ce seroit perdre du temps et donner cœur aux paysans de nous attaquer, s'imaginant que nous serions en fuite. Enfin, je remarquai par ce discours que nous avions laissé notre chemin sur la gauche et lui demandai si nous ne pourrions pas le regagner, coupant dans la montagne, à moins qu'il n'y eût rochers ni précipices qui nous empêchassent d'y monter. Il me dit que non; sur quoi je mis en marche; ce qu'apercevant les paysans, ils crioient les uns aux autres, étant séparés en diverses brigades à droit et à gauche : « Tirez au gros. » La nuit étoit fort obscure; mais, par intervalles, on voyoit quelques clartés du feu de leurs mousquetades.

1. Spigno-Monferrato, sur la Bormida orientale, arr. d'Acqui.
2. Montaldo, hameau de Spigno.

En ce temps-là, je détachai M. de Chasselay, lieutenant de mestre de camp de Lyonnois, avec cinquante hommes, auquel j'ordonnai de ne marcher pas plus de soixante pas devant moi, et lui baillai un bon guide montferrin pour aller à droiture à Montalde. Quand nous fûmes environ au quart de la montée, nous traversâmes un champ couvert de pierres plates, de forme comme des assiettes, mais plus grandes, qui s'élevoient quand on mettoit le pied sus un des bouts et rouloient jusqu'au fond du vallon. Plusieurs soldats en furent blessés auparavant que je m'en fusse aperçu; mais, après, je fis tenir les rangs si serrés qu'ils se touchoient l'un l'autre, faisant faire halte de vingt en vingt pas pour les resserrer. Ainsi, il y eut peu de mal, que pour le mulet qui portoit mon lit et mes armes, lequel, étant à la queue des troupes, fut renversé d'une grosse pierre; je le laissai.

Étant presque sus la hauteur de la montagne, sans pouvoir détacher des pelotons de mousquetaires à droit et à gauche, parce qu'ils s'y seroient perdus dans l'obscurité de la nuit dans des pays inconnus, le curé de Montalde s'avança pour parler et dit : « Qui êtes-vous? où allez-vous? que désirez-vous de nous? » Quand je l'ouis parler, j'allai à la tête du corps, où étoit M. [de] Chasselay, et répondis que c'étoit l'avant-garde de l'armée de France, que, s'il me rendoit l'obéissance qu'il devoit à la force des armes, je les traiterois bien, et, s'il faisoit le contraire, je mettrois à feu et à sang tout le marquisat de Spin. Le curé me répondit qu'il ne s'étoit mis en défense que parce qu'ils croyoient que nos troupes fussent des soldats débandés de l'armée pour les piller, mais, puisque c'étoit l'armée, qu'il m'offroit

de la part de tout le peuple de Montalde ce qui étoit en leur pouvoir. Je lui dis qu'il s'en allât à Montalde faire tenir prête une quantité de vin et des châtaignes pour faire boire les soldats en y passant. Cela fut promptement fait ; mais la plupart des soldats, effrayés d'avoir vu toutes les collines en feu et ayant ouï dire que nous avions encore quatre milles jusqu'à Paret, lieu de sûreté dans le Montferrat, me prièrent tout haut de les mener où je voudrois, sans les arrêter à boire. Alors j'arrêtai quatre paysans de Montalde, et dis aux autres que je les menois pour otages des soldats qui ne pouvoient pas suivre et se trouveroient entre la Bormida et Paret ; que, si on leur faisoit aucun déplaisir, je les ferois pendre, et qu'ils m'amenassent aussi mon mulet, qui étoit resté aussi au fond du vallon avec mon lit et mes armes. J'arrivai à Paret environ deux heures devant jour, et, avant qu'il fût midi, les paysans de Montalde amenèrent nos soldats qui étoient restés par le chemin et mon mulet.

Ceux de Paret m'ayant informé de l'état du siège de Ponzon, d'où les ennemis avoient pris la ville et pressoient fort le château, que M. Randin défendoit le mieux qu'il lui étoit possible[1], [j']estimai qu'il ne pouvoit être secouru, d'autant qu'il est situé sus l'extrémité de la hauteur, dont il occupe environ le tiers, et la ville les deux autres parties, [et] qu'il n'y a point d'autre chemin pour y aller que par la ville, le côté

1. Le général Susane parle de la défense de la bicoque de Ponzone, où Randin, lieutenant au régiment d'Auvergne, soutint, à la tête de quatre-vingt-dix hommes, un siège de dix-neuf jours de tranchée ouverte (*Histoire de l'infanterie française*, t. III, p. 112).

du château penchant en précipice, de sorte qu'à grand'peine on y peut monter, et les ennemis, ayant pris le château de Pont[1] et logé de leurs troupes à Cartosio[2], s'étoient saisis de tous les passages. Je donnai promptement avis de tout à M. le duc de Créquy, lequel s'étoit avancé à Buby avec l'armée. En attendant la réponse, je tentai d'enlever trois compagnies de cavalerie, logées dans le val de Bormida, à deux milles de Ponzon; mais, quand j'y fus descendu, ils se trouvèrent à cheval. M. le duc de Créquy m'ayant fait réponse de me tenir prêt pour attaquer les ennemis de mon côté en même temps qu'il prétendoit forcer le passage par Cartosio, il y rencontra tant d'obstacles, que la chose fut estimée impossible; aussi eût-elle été inutile, d'autant que la place fut rendue le lendemain au matin. J'en vis sortir la garnison, étant sur la montagne, vis-à-vis de Ponzon.

J'avois avec moi le capitaine Gallus, Montferrin, pratique de ce pays-là, qui me proposa de surprendre le château de Mioglia[3], à sept milles de Savone, situé au sommet d'une montagne fort haute, dont il occupe toute la hauteur, où il y a une fort bonne fontaine. Je ne hasardai pas grand'chose en y baillant seulement six carabins de sa compagnie. Il [les] fit entrer dans le bourg de Mioglia en divers temps, par différents endroits, et lui, avec un d'eux, alla entendre la messe. Quand le prêtre fut sur le point de dire le dernier

1. Ponti, sur la rive gauche de la Bormida, arr. d'Acqui, prov. d'Alexandrie.

2. Cartosio, arr. d'Acqui.

3. Mioglia, village sur la route d'Acqui à Savone, arr. de Savone, prov. de Gênes.

évangile, il sortit de l'église et s'en alla droit à la porte du château. Les autres le suivoient en deux troupes. Les paysans ne s'alarmoient pas par-delà pour y voir des gens armés, d'autant qu'il y a souvent des bandits de Piémont et de Montferrat, et connoissoient même le capitaine Gallus, qui étoit autrefois réfugié parmi eux, et avoit remarqué qu'ordinairement l'on ne tenoit qu'une sentinelle au château de Mioglia, en dedans de la porte, qui ne voyoit point le dehors et ouvroit indifféremment à tous ceux qui se disoient amis.

Il [s']y présenta donc, et, sur l'interrogat de la sentinelle, [lors]que lui ayant répondu : « Ami », elle lui ouvrit la porte, qui étoit coupée environ deux pieds de haut, sans lui donner le temps de le reconnoître, il se lança dedans en renversant la sentinelle par terre d'un coup de carabine qu'il lui donna dans l'estomac. Étant suivi des autres cinq carabins, l'épée à la main, ils désarmèrent les dix ou douze hommes de milice qui y étoient en garde et les mirent dehors. Ceux-ci, descendant au bourg, crièrent : « Aux armes! » Sur quoi il s'assembla sept ou huit cents paysans qui investirent le château, où s'avança le premier consul et parla à Gallus comme à un capitaine de bandits qui s'étoit saisi du château. A quoi il répondit qu'il étoit capitaine dans l'armée du roi de France, que c'étoit par ordre de Sa Majesté qu'il avoit pris le château, et un grand bonheur pour eux qu'il ait eu cette commission plutôt qu'un autre, parce qu'étant de leurs voisins et amis il les traiteroit bien s'ils lui obéissoient fidèlement; et là-dessus il leur demanda vingt sacs de farine, dix brindes de vin, du lard, du sel, des châtaignes et d'autres vivres et ustensiles; et, comme ils délibéroient

entre eux ce qu'ils avoient à faire, le brave Gallus avoit l'esprit si présent qu'il se servit de deux canons de mousquet d'un extraordinaire calibre. Il mit aux fenêtres du château joignant deux petites colonnes de marbre qui étoient vues du dehors, et non les canons de mousquet, et, pour leur faire peur, il les fit tirer. Le bruit en fut si grand par le retentissement des rochers d'alentour qu'ils crurent effectivement que c'étoit des coups de canon, et, se servant adroitement de cette occasion, il leur dit qu'il savoit bien où le canon étoit caché. Enfin, le même jour, il se fit porter du vin, du lard, de la farine, des châtaignes et du pain.

Environ la minuit, j'y envoyai M. Arnout, lieutenant de mestre de camp [de] Couisson, avec cinquante hommes, du pain de munition et deux barils de poudre. Le poste étant fort important, j'en retirai le capitaine Gallus pour l'employer à l'entreprise de Bistagne, et donnai avis de tout ce qui s'étoit passé à M. le duc de Créquy, lequel me manda de mettre mes troupes en des quartiers bien sûrs et de l'aller trouver à Buby. Je laissai le régiment Lyonnois à Paret et mis ceux de Couisson et de Roure dans les châteaux de Dégo[1] et Piana. Les officiers à cheval vinrent m'accompagner. Il fut deux heures de nuit quand nous fûmes à Courtemille, où étoit logé le régiment de Rangon.

Celui qui le commandoit m'ayant connu à la voix, je demandai les consuls et syndics pour avoir logements; il courut à moi et me pria de prendre son logis. Je lui dis que je l'accepterois volontiers si j'étois

1. Dego, sur la Bormida, arr. de Savone.

tout seul et que je ne pouvois quitter ceux qui étoient avec moi. Enfin, il nous voulut loger tous, et, comme on donnoit ordre de nous faire souper, il fit apporter plusieurs sortes de vin pour choisir du meilleur. A l'instant que j'eus le verre à la main : « J'ai bien de la joie de vous voir céans et me consoler en mon affliction. — Comment? ce dis-je. — Vous savez bien, repartit-il, ce qui est arrivé à Buby? — Non, dis-je. — C'est, dit-il, que les poudres de l'armée y furent hier brûlées; j'y ai perdu le meilleur de mes amis. — [C'est là] qu'il y a, dis-je, mon frère de Champfort », en remettant mon verre sur la table. Il fut surpris, ne sachant pas que ce fût mon frère, et voulut dire que c'étoit un bruit de soldats. Là-dessus, je dis à ces Messieurs les officiers de repaître et se tenir prêts dans deux heures.

Il seroit superflu de dire la douleur que j'eus en cette surprise. Le commandant du régiment de Rangon m'ayant donné de bons guides, je partis, quoique la nuit fût fort obscure et qu'il me fallût marcher long de la rivière de Bormida, qui étoit débordée. Aussi fus-je contraint d'attendre le jour à Vesime[1]. Dès qu'il commença à paraître, je remontai à cheval, et, à l'entrée de Buby, je rencontrai M. Louis, aumônier de M. de Créquy, lequel me demanda si je venois voir mon frère, qui étoit logé chez le curé, là auprès. Je lui dis que je croyois que mon frère étoit en paradis. Il me dit qu'il étoit encore en vie. J'y courus promptement et n'eus jamais en ma vie tant de joie que d'en-

1. Vesime, village, sur la Bormida occidentale, arr. d'Acqui, prov. d'Alexandrie.

tendre la voix de mon frère, quoiqu'il ne me reconnût qu'à la mienne, n'y voyant goutte, sa tête aussi grosse que son corps, ayant contusions, cicatrices et brûlures depuis le haut de la tête jusqu'à la plante des pieds. Je ne le voulus pas faire parler davantage, crainte de lui faire venir la fièvre, joint qu'il me falloit aller rendre compte à M. de Créquy de ce qu'il m'avoit ordonné. Ce qu'ayant fait, je retournai trouver mon frère pour le servir, et appris que cet accident lui étoit arrivé par la faute du garde de l'artillerie, jeune homme de la capacité duquel il se défioit, de telle sorte qu'il lui recommandoit à toute heure de ne laisser approcher aucun homme armé près des poudres qui étoient pour lors dans l'église de Buby, où mon frère, étant à la porte de son logis, vit entrer le capitaine Bergamasque[1] avec deux de ses carabins, qui portoient leurs pistolets au côté à la Montferrine, ce qui le fit courir de toute sa force à l'église. Dans une chapelle, où il n'y avoit que neuf barils de poudre et quelques outils non emmanchés, un pistolet d'un de ces carabins tombant prit feu et le mit à une traînée de poudre, qui le fit prendre aux neuf barils et enleva mon frère au faîte de la voûte, d'où il retomba sus les outils. En se ressouvenant d'une médaille qu'il avoit de sainte Barbe[2], qu'il invoqua à l'instant, à travers de la fumée obscure de la poudre qui n'étoit point exhalée, il vit une clarté plus resplendissante que le

1. Surnom donné sans doute à ce capitaine parce qu'il était originaire de Bergame.

2. Sainte Barbe, vierge et martyre du IIIe siècle, est la patronne des artilleurs et des corporations qui manient le feu et qui fabriquent des armes.

soleil. A l'instant, le feu s'étant mis à toute la poudre qui étoit dans l'église, toutes les voûtes en furent emportées jusqu'aux fondements des murailles, le capitaine Bergamasque, ses carabins, le garde et plusieurs autres emportés si loin, et leurs corps en si petites pièces, qu'on ne les connût plus. Mon frère fut aussi enlevé; mais il ne faut pas douter qu'il ne fut sauvé par miracle; car il tomba, ou pour mieux dire descendit à la porte de son logis, où se trouva là Legris, son fidèle valet, avec les autres, qui le soutinrent et le portèrent dans son lit, ayant ses habits tout brûlés, ses bottes, son épée, son baudrier, sa chemise et toute la superficie de son corps, sans que le ruban de son scapulaire, son scapulaire et la médaille fussent endommagés, ni que pour tout cela il eût perdu le jugement, qu'il avoit aussi sain et entier que si cet accident ne lui fût arrivé. Nous le fîmes porter dans un brancard, non sans grand'peine; car il ne pouvoit se reposer sur aucune partie de son corps, couvert de cicatrices, brûlures et contusions.

Je ne pus le conduire jusqu'à Casal, dont je fus bien marri, parce que M. le duc de Créquy, se retirant de ce côté-là avec l'armée, m'avoit renvoyé aux Langues, pour y conserver les postes que nous y tenions; et, environ quinze jours après, il me manda de donner le meilleur ordre de delà qu'il me seroit possible à la place des Langues, et de me rendre auprès de lui à Casal.

Je le trouvai fort content du secours qu'il avoit envoyé à Brême[1], ayant appris par le retour des bate-

1. Le marquis de Leganez s'était mis en campagne dès le

liers qui y avoient conduit le régiment de Maugiron, ou autrement Auvergne, qu'il y étoit tout entré, et la plupart de celui de Lorraine, le reste s'étant perdu. Il faisoit donc état de quatorze cents hommes de secours et seize cents de la garnison de la place, qui étoit trois mille hommes, et il me dit : « Nous aurons tout loisir à nous préparer d'y jeter un si puissant secours. » Mais sa joie fut changée en déplaisir le lendemain au soir, qu'il apprit par Saint-Hilaire, capitaine au régiment d'Urfé, que lui avoit dépêché M. de Montgaillard, gouverneur de Brême, que la place seroit perdue dans trois jours, si elle n'étoit secourue; que les ennemis n'auroient qu'à faire environ cent pas de ligne pour achever leur circonvallation, par où il avoit passé, et le Pô à la nage, sur un bon cheval; que les ennemis avoient forcé la grande tenaille du côté de Sartirane et s'étoient logés sur le bord du fossé du bastion Saint-Édouard; qu'en tout le circuit de la place il n'y avoit aucun parapet; que les triangles des fossés n'avoient point été vidés, ni les demi-lunes achevées, sans fraises ni palissades, et, le plus grand mal, que, d'abord, les dehors avoient été abandonnés faute de gens pour les garder; qu'en trois jours, les soldats avoient été si fort fatigués aux travaux des parapets et à tirer incessamment, qu'ils étoient presque sans force et vigueur.

Ce rapport, fait avec beaucoup d'étonnement, fit croire à M. le duc de Créquy le danger qu'il y avoit

mois de mars 1638 pour investir Brême, place qui donnait entrée aux Français dans le Milanais. Le maréchal de Créquy, alors à Turin, rassembla à la hâte des forces pour se porter de ce côté et gagner Casal avec un camp volant.

pour la place, [et] le fit en même temps résoudre à faire une tentative pour la secourir. Pour cet effet, il donna rendez-vous aux troupes du Roi, et à celles qu'il put avoir de Son Altesse de Savoie, près de Casal, le tout pouvant faire environ sept mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux. Pendant qu'ils étoient en marche pour arriver au rendez-vous, M. le duc de Créquy se confessa, communia et se réconcilia. Après la messe, sortant de l'église avec une joie extraordinaire, il déjeuna et monta à cheval. Sortant de Casal, nous trouvâmes les quatre cents chevaux qui l'attendoient du côté de Frésines[1]. Quand nous fûmes à droiture de Brême, il envoya cent chevaux du côté de Valence, fit mettre le reste derrière de grands arbres qui les couvroient de Brême et du camp des ennemis, qui étoient tous du même côté, et nous commanda à MM. de la Frezelière[2], de Beauregard, de Roqueservière et moi d'aller reconnoître avec lui. M. le duc de Sully[3], son petit-fils, y voulut venir aussi, et M. de Clérambault[4], son capitaine des

1. Frassinato-Po, arr. de Casal, rive droite du Pô.

2. Isaac Frezeau, marquis de la Frezelière, fils de Jacques et de Suzanne Berruyer, maréchal de camp, mestre de camp du régiment de Touraine, fut tué, en 1639, au siège de Hesdin. Sa veuve épousa René de Chaumejan, marquis de Fourilles, grand maréchal des logis de la Maison du Roi.

3. Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Henrichemont, marquis de Rosny, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné (1615-1662), fils de Maximilien II de Béthune et de Françoise de Créquy, fille du maréchal de Créquy.

4. Philippe de Clérambault, comte de Palluau (1606-1665), maréchal de camp en 1642, lieutenant général en 1648, maréchal de France en 1652, gouverneur du Berry.

gardes, et M. de la Prée, son écuyer, grand homme, qui avoit une casaque rouge qui nous fit découvrir les premiers; ensuite de quoi les ennemis nous tirèrent quelques mousquetades. Nous vîmes donc de dessus le chantier de la rive du Pô, qui étoit fort élevée, environ mille pas des ennemis, du delà de l'eau, sur la grève, entre icelle et le chantier qui les couvroit du fort de Brême, dont il est distant d'environ cent vingt pas.

D'abord M. de Créquy, transporté d'une joie extraordinaire, nous dit en peu de mots qu'il prétendoit secourir Brême par là, s'y tenant posté avec notre armée; qu'il s'y retrancheroit et feroit deux batteries de chacune six pièces, qui délogeroient les ennemis de ce poste, et, qu'avec des bateaux qu'il feroit venir de Casal, ayant le Pô libre et les ennemis ne pouvant tenir entre nous et la place, nous les secourrions facilement. En parlant, il s'avançoit toujours, quoique les ennemis, qui étoient sus la hauteur, près du bastion Saint-Éloi, ne cessassent de tirer. Tous ces Messieurs et moi le suppliions instamment se contenter de ce qu'il avoit vu et se fier à nous du reste. Cela ne l'arrêtant point, je me présentai devant lui et pris la liberté de lui dire que je le suppliois très humblement se souvenir que de la conservation de sa personne dépendoit le salut de l'armée du Montferrat et du Piémont, et de tout ce que le Roi avoit en Italie. Mais, au lieu de se retirer, il mit une main sur un petit arbre qui étoit au bord du chantier et, de l'autre, me montra l'attaque des ennemis au bastion Saint-Éloi. A l'instant, les ennemis nous tirèrent un coup d'une pièce qui ne portoit pas quatre livres de balles, qui ne

fit mal à personne. Je priai derechef M. le duc de Créquy de se vouloir retirer; mais il me dit qu'il vouloit voir l'attaque du bastion Saint-Pierre d'un lieu où étoient MM. de Beauregard et Roqueservière. D'abord qu'il en approcha, M. de Roqueservière s'en retira. M. de Beauregard s'en alla au-devant de lui, le conjurant de se retirer, et qu'il en avoit prou vu; et, comme il s'arrêta, il lui mit la main sur l'épaule, [et] il reçut le coup de canon qui lui donna au travers son ordre du Saint-Esprit et au travers du cœur[1].

Ce fut le coup fatal de la ruine qui est arrivée après au Piémont et au Montferrat. M. de Beauregard fut si outré de douleur de cette incomparable perte pour le service du Roi et le zèle particulier qu'il avoit pour M. de Créquy, qu'il faillit mourir tout à l'heure. Nous eûmes bien de la peine de le faire monter et tenir à cheval, et ne sûmes si bien faire en retirant le corps de feu M. le duc de Créquy que les ennemis ne s'en aperçussent. Ils en firent de grandes huées de joie, et les assiégés de douleur dans le désespoir de secours. Aussi ne l'osâmes-nous entreprendre. Après sa mort, son corps fut transporté à Casal dans son carrosse. Nous nous retirâmes aussi.

L'armée se trouva pour lors commandée par M. de la Frezelière, maréchal de camp, qui ne faisoit pas en tout plus de sept mille hommes de pied et environ quinze cents chevaux. Celle des ennemis devant Brême étoit d'environ vingt et un mille hommes de pied et huit mille chevaux. Pendant qu'ils avançoient leurs attaques, je m'en retournai aux Langues, où

1. Sur la mort de Créquy, cf. *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 371, et *de Monglat*, t. I, p. 207.

j'avois laissé les régiments de Lyonnois et Couisson pour conserver les places que nous y avions.

Le Roi, ayant été averti de la mort de feu M. le duc de Créquy, envoya M. le comte de Guiche, depuis maréchal de Gramont[1], pour commander l'armée de Sa Majesté en Italie. Quand il fut arrivé à Casal, il m'envoya quérir, et, ayant appris l'état du Montferrat de delà le Taner, et en quoi consistoit toute l'armée du Roi, et voyant qu'il ne pouvoit secourir Brême, il se résolut à la défensive en attendant les troupes qui devoient venir de France. Pour cet effet, il envoya M. de la Frezelière à Moncalve et moi au Pont-de-Sture pour les fortifier et les défendre.

Je ne dirai rien de la capitulation de Brême, sinon que M. de Montgaillard, qui en étoit gouverneur, eut le cou coupé, et M. de Nestière, qui commandoit après lui dans la place, en fut longtemps prisonnier, et que M. de Beauregard ne voulut jamais voir mon frère du Fresnay, qui y étoit capitaine et commandoit l'artillerie, que, par trois fois, ils avoient rompu la trêve, faisant tirer les ennemis pour rompre le traité, et, qu'après s'être opposé à la capitulation autant qu'il lui fût possible, il ne la voulut point signer. Je ne suis pas si téméraire que prétendre de blâmer la

1. Antoine III, duc de Gramont, pair de France, nommé maréchal de France en 1641, souverain de Bidache, comte de Guiche, vice-roi de Navarre et de Béarn, maire héréditaire de Bayonne (1604-1676), venait en réalité d'être envoyé en Italie comme maréchal de camp pour commander la cavalerie du duc de Créquy. Il ne fit que l'intérim du commandement en attendant l'arrivée du cardinal de la Valette, qui ne tarda pas. Cf. *Mémoires du maréchal de Gramont*, coll. Petitot, t. LVI, p. 329.

conduite de ces Messieurs, ni assez malicieux pour offenser la réputation du gouverneur et de tant d'honnêtes gens qui étoient dans Brême, lesquels y peuvent avoir aussi généreusement servi le Roi qu'ils avoient fait auparavant, et même, du depuis, en plusieurs occasions où ils ont fait paroître leur valeur et leur fidélité au service de Sa Majesté[1].

Environ le 15e juin de ladite année 1638, M. le cardinal de la Valette et M. le duc de Candale, son frère[2], tous deux lieutenants généraux, vinrent commander l'armée avec semblable autorité portée par leurs commissions[3]; mais, comme le suprême com-

1. Les opinions ont varié sur la capitulation de Brême : « Cette mort (la mort de Créquy) avança la perte de Brême parce que les François, étant sans général, ordonnèrent aux Espagnols de presser vivement la place, laquelle leur fut rendue à composition par Montgaillard avant que la mine eût joué; ce qui fut cause qu'il eut la tête tranchée » (*Mémoires de Monglat*, t. I, p. 207). On lit d'autre part, dans les *Mémoires* manuscrits de Fabert, année 1638 (Bibl. nat.) : « Montgaillard, gouverneur, eut la tête tranchée, peut-être avec raison, et peut-être aussi parce qu'il y a peine d'échapper sans mourir d'un conseil de guerre composé de personnes dont le principal honneur est d'être crus vaillants. » Le procès de Montgaillard fut revisé dans la suite et sa mémoire réhabilitée. Sur la prise de Brême et la conduite de ses défenseurs, voyez *le Cardinal de la Valette*, par le vicomte de Noailles, p. 378-382. On y trouve cité un passage d'une lettre du Roi à M. de Maugiron au sujet de la fâcheuse conduite de plusieurs officiers de son régiment renfermés dans Brême.

2. Le duc de Candale, troisième fils du duc d'Épernon, avait déjà commandé dans les Pays-Bas l'année précédente avec son frère, le cardinal de la Valette. Il mourut de la fièvre en 1639, en Italie, la même année que son frère le cardinal.

3. Voyez la note de la page suivante.

mandement d'une armée ne peut être divisé sans jalousie, il y en eut beaucoup entre eux par cette raison générale, et bien davantage, d'autant que M. le Cardinal avoit le pouvoir d'ordonner des paiements et pain de munition, ce qui faisoit sa cour plus grande, joint qu'étant fort bien auprès de M. le cardinal de Richelieu, il pouvoit faire avoir des bienfaits de la Cour à ceux qu'il estimeroit le mériter; que, si ces choses donnoient du déplaisir à son frère, il en avoit aussi de son côté de ce qu'ayant peu d'expérience de la conduite d'une armée, il lui sembloit qu'il en tiroit des avantages à son préjudice. Néanmoins, comme ils étoient tous deux prudents et sages, ils n'en vinrent pas à la rupture, quoique plusieurs mal intentionnés animoient le feu de la division par leurs rapports, pour se rendre plus considérables auprès d'eux[1].

La première chose qu'il y eut à faire à leur arrivée ce fut de tenter le secours de Verceil, que les enne-

1. D'après les *Mémoires de Fabert*, année 1638, le commandement de l'armée était ainsi réparti : « Les hauts officiers étoient le cardinal [de la Valette], lieutenant général; le duc de Candale, son aîné, pareillement, mais recevant ses ordres; le comte de Guiche, du Plessis-Praslin, Frezelière et Castellan, maréchaux de camp, le premier avec commission pour commander la cavalerie; Argenson, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances; le baron de Courcelles, lieutenant du grand maître de l'artillerie; Vignoles et Roqueservière le Borgne, sergents de bataille (le premier n'en fit pas la fonction, et, après la perte de Verceil, Fabert eut sa place); Souvigny, Marnay, Lavigerie, Bissouze, La Roche-Campels, Quincourt et . . . . ., aides de camp. Dans l'armée de Savoie, le marquis Ville et le marquis Rangon avoient du Roi des brevets de maréchaux de camp et étoient reconnus par les troupes françoises. » Consulter également, au sujet de

mis avoient assiégé environ six semaines après qu'ils eurent pris Brême. Cette grande ville, capitale d'une province, [étant] mal fortifiée, parce que les pièces du dehors étoient de si grande garde qu'à l'abord il les fallut presque toutes abandonner, le marquis d'Ogliane[1], qui en étoit gouverneur, fit savoir [que], si on pouvoit introduire deux mille hommes dedans, il la pouvoit bien défendre. Le rendez-vous de l'armée du Roi et de celle de Madame Royale fut près de Santhia[2], où Son Altesse alla, à la tête des escadrons et bataillons, exhorter un chacun à bien faire son devoir en cette occasion, pour conserver à son fils cette belle ville, l'une des plus considérables parties de ses États; qu'elle feroit savoir au Roi ceux qui s'en acquitteroient dignement pour recevoir des récompenses selon leurs mérites.

Messieurs nos généraux, s'étant avancés avec l'armée près du retranchement des ennemis et, mis en bataille, ayant forcé le retranchement, firent passer de ce côté-là M. de Saint-André[3] avec son régiment et quatre autres, qui faisoient bien en tout les deux mille

ces opérations, le *Journal des campagnes* du cardinal de la Valette, 1635-1639, manuscrit de la main de Fabert, bibliothèque Sainte-Geneviève.

1. « Le marquis d'Ogliane, qui en étoit gouverneur, étoit un homme sans courage, très affectionné au cardinal de Savoie, peu fidèle à Madame, de laquelle et ses serviteurs il parloit assez licencieusement » (*Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 401).

2. Santhia, ville de l'arr. de Verceil, prov. de Novare.

3. « C'étoit un jeune gentilhomme, nommé Saint-André-Montbrun, qui promettoit infiniment de sa personne et qu'on auroit choisi entre tous les mestres de camp pour lui confier une chose importante » (*Mémoires* manuscrits de Fabert, année 1638). Saint-André fut tué d'un coup de mousquet.

hommes de pied qu'avoit demandés le gouverneur, quoique le signal qu'il nous fit, à l'entrée de la nuit, par dix-neuf fusées, n'accusât que dix-neuf cents. Cela fait, on se résolut de se poster en lieu de pouvoir empêcher le passage des vivres et des fourrages des ennemis. Pour cet effet, l'armée s'achemina à Prarole et Palestro[1]; mais la ville fut plus tôt rendue que nous ne pensions. L'on dit que c'étoit faute de poudre. Celui qui en apporta la nouvelle, plus entendu à conduire [et] à faire combattre un régiment d'infanterie qu'aux fortifications d'une place, nous en parla en des termes que, d'abord, on ne le crut pas, quoiqu'il fût estimé homme d'honneur, parce qu'il disoit que Verceil avoit été pris par une courtine sans faire mention des bastions qui la flanquoient. Cela étoit pourtant véritable parce qu'elle étoit d'une extraordinaire longueur et ne pouvoit être défendue à coup de mousquets. C'est pourquoi les Espagnols l'attaquèrent et la prirent sans grande difficulté[2].

Les troupes qui passèrent les monts vinrent si foibles en Piémont, que nous ne fûmes pas en état d'entreprendre rien de considérable. Les ennemis s'occupèrent, le reste de la campagne, à démolir Brême et fortifier Verceil. Leur armée étoit commandée par le marquis de Léganez[3]. M. le prince Thomas

1. Prarolo, arr. de Verceil, prov. de Novare, et Palestro, arr. de Mortara, prov. de Pavie, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la Sésia.

2. Verceil fut pris le 5 juillet. Monglat (t. I, p. 210) dit que les assiégeants se logèrent non sur la courtine, mais sur le bastion.

3. Don Diégo Jacques-Philippe d'Avila de Guzman, marquis

de Savoie, s'étant joint avec lui, commença alors à faire agir ses amis par toutes les villes du Piémont, [pour] se déclarer de son parti et de celui de son frère, tous deux prétendant de déposséder Madame Royale de la régence des États de Savoie et Piémont et s'y établir en sa place. Le premier s'empara de Trin, Santhia, Crescentin, Ivrée dans le commencement, et M. le prince Maurice de la ville, château et province de Nice[1].

de Léganez, gouverneur du Milanais, général des armées en Lombardie, né vers 1590, combattit plus tard à Lérida, en Catalogne, contre le comte d'Harcourt.

1. Le prince Thomas, dit Prince Major, et le cardinal Maurice, beaux-frères de la régente de Savoie, Christine de France, s'étaient déclarés contre cette princesse, qui avait renouvelé le 3 juin 1638, pour deux ans, le pacte avec la France. Son fils, le jeune duc François-Hyacinthe, mourut le 5 octobre 1638; or, comme le duc Victor-Amédée avait institué sa femme régente pendant la minorité de son fils, les mécontents prétendaient qu'il était nécessaire de réunir de nouveau les États pour conférer la régence pendant la minorité du deuxième fils, Charles-Emmanuel. Le prince Thomas, très populaire en Piémont, revint des Pays-Bas, où il combattait avec les Espagnols. Il publia, avec son frère, un manifeste « par lequel ils protestoient que leur dessein étoit de protéger les peuples contre l'invasion des François, entre les mains desquels la duchesse s'étoit mise avec son fils ». Il s'ensuivit une révolte presque générale du Piémont, au commencement de 1639, contre la régente et les Français. Cf. *Mémoires de Monglat*, t. I, p. 220-245.

SOMMAIRES

DU TOME PREMIER.

Années 1597-1612.

Naissance de Souvigny, p. 1. — Il rend grâces à Dieu de l'avoir protégé durant tout le cours de sa carrière, p. 2. — Énumération des charges et emplois qu'il a occupés, p. 3. — Ses lettres de noblesse, p. 5. — Éloge du Roi et de ses ministres, p. 5. — Les frères de Souvigny. Ses parents. Son grand-père. Intérieur de la famille Gangnières à Jargeau, p. 6.

Années 1613-1614.

Souvigny entre dans le régiment du Bourg de l'Espinasse, en Lyonnais, p. 9. — Expédition organisée pour secourir le duc de Mantoue, p. 11. — État de l'infanterie en France à cette époque, p. 12. — Étapes dans la vallée du Rhône, p. 14. — Quartiers en Provence, p. 15. — Retour en Lyonnais par les Alpes, p. 16. — Souvigny passe l'année 1614 à Lyon, où son oncle le met en pension, p. 17.

Année 1615.

L'armée royale mise sous les ordres du maréchal de Bois-Dauphin en Champagne, p. 18. — Le régiment du Bourg la rejoint à Sézanne, p. 19. — Affaire de Champlay, près de Joigny, p. 20. — Opérations sur la Loire contre le prince de Condé, p. 21. — Instructions de Bois-Dauphin aux officiers, p. 23. — Retraite de Condé, p. 24. — Visite de Souvigny à ses parents, à Jargeau, p. 26. — Le régiment du Bourg à Blois et dans les garnisons de la Loire; démêlés avec les habitants, p. 27. — Mariage de Louis XIII à Bor-

deaux, p. 30. — L'armée royale protège la Cour en Saintonge; difficultés de la campagne, p. 31.

Année 1616.

Traité de Loudun, p. 32. — Maladie de Souvigny près de Lusignan, p. 33. — Il rejoint son régiment à Langeais, p. 34. — Licenciement des troupes, p. 36. — Création du régiment de Normandie, p. 37. — Séjour de Souvigny à Jargeau, p. 38. — Il retourne à son régiment en Lyonnais; siège de Montbrison, p. 39.

Année 1617.

Campagne sous le maréchal de Montigny en Nivernois; prise du château de Cuffy, p. 40. — Prise d'Entrains et de Clamecy, p. 42. — Capture des fils du duc de Nevers, p. 44. — Exhortations de la duchesse aux habitants de Nevers, p. 45. — Capitulation de la ville, p. 46. — Retour du régiment du Bourg en Lyonnais, p. 47. — Maladie de Souvigny à Jargeau, p. 48.

Années 1618-1619.

Le duc d'Épernon quitte Metz pour porter secours à la Reine-mère, p. 49. — Paix d'Angoulême, p. 50. — Le comte de la Suze succède au baron du Bourg comme mestre de camp du régiment; garnisons en Guyenne, p. 50. — Émotion populaire à Moissac, p. 51.

Année 1620.

Ligue de la Reine-mère et des Grands contre Luynes, p. 54. — Le comte de la Suze tente d'entraîner son régiment dans la ligue, p. 55. — Discours de M. de Chantelot, premier capitaine, p. 56. — Loyalisme des officiers, p. 57. — M. du Maine presse le régiment près de Cahors, p. 59. — Paix d'Angers; le Roi félicite le régiment de sa fidélité, p. 61. — Garnisons en Limousin; le baron de Lauzières mestre de camp; retour en Guyenne, p. 62. — Attitude des protestants dans le Béarn, p. 63. — Soumission de cette province, p. 64.

Année 1621.

Guerre contre les protestants, p. 65. — Soumission des places de Saumur, Sancerre et Jargeau, p. 66. — Les protestants à Jargeau, p. 67. — Le régiment de Lauzières au siège de Saint-Jean-d'Angély, p. 68. — Poursuite des protestants dans le Bas-Poitou, p. 72. — Reddition de Saint-Jean-d'Angély, p. 74. — Lauzières au premier siège de la Rochelle, p. 75. — Les maladies déciment l'armée, p. 79. — Souvigny va trouver le Roi, p. 80. — Il rencontre le convoi funèbre du connétable de Luynes, p. 81. — Reçu par le Roi à Damazan, il obtient une compagnie pour M. de la Verchère, p. 82. — Sièges de Montauban et de Monheurt, p. 84. — Inquiétudes morales de Souvigny, p. 84, *note*. — Voyage en Beaujolais, p. 85.

Année 1622.

Campagne de MM. de la Rochefoucauld et d'Épernon contre M. de Soubise, en Saintonge et Bas-Poitou, p. 86. — Le régiment de Lauzières devient régiment d'Estissac, p. 88. — Attaque de l'île de Riez, p. 89. — Arrivée du Roi, p. 90. — Défaite des protestants; leurs pertes, p. 91. — Stratagème employé au château de la Chaume pour s'emparer de la flotte ennemie, p. 94. — Il est déjoué par Forant, p. 95. — Fausse capitulation de Royan, p. 98. — Prise de cette place, p. 99. — Révolte générale des protestants dans le Languedoc, p. 101. — Reddition de Tonneins, p. 102. — Résistance et sac de Nègrepelisse, p. 103. — Assaut et capitulation de Saint-Antonin, p. 105. — Souvigny va chercher des recrues en Lyonnais et les ramène au siège de Montpellier, p. 107. — Difficultés de ce siège, p. 109. — Travaux d'approche, p. 110. — Pertes du régiment d'Estissac, p. 114. — Paix de Montpellier, p. 116. — Estissac est envoyé dans les environs de Paris, p. 117. — Route par la vallée du Rhône, p. 118. — Visite de Souvigny à ses parents, à Jargeau, p. 120. — Garnisons de Verberie et de Pont-Sainte-Maxence, p. 121. — Démêlés avec les officiers des Eaux et Forêts, p. 122. — Souvigny rattrape un déserteur, p. 123.

Année 1623.

Le régiment d'Estissac est réformé à cinquante hommes par compagnie, p. 123. — Garnisons en Picardie, p. 124. — Souvenirs du siège de Doullens en 1595, p. 125. — Funestes effets de l'oisiveté dans la vie de garnison, p. 127.

Année 1624.

Revues de M. de Besançon en Picardie, p. 128. — Le duc de la Force est réduit à se justifier, p. 129. — Souvigny obtient la charge d'aide-major au régiment d'Estissac, p. 130. — Affaiblissement de la charge de Colonel général de l'infanterie, p. 131. — Souvigny va trouver le Roi à Fontainebleau, p. 132. — M. de Beauclerc, secrétaire d'État, p. 133.

Année 1625.

Mariage de Henriette de France avec le roi d'Angleterre, p. 134. — Le connétable de Lesdiguières gouverneur de Picardie, p. 134. — Mode de paiement des troupes, p. 135. — Le régiment d'Estissac quitte la Picardie, p. 136. — Passage à Abbeville et à Pont-de-l'Arche, p. 137. — Retour en Picardie; privilèges des villes de cette province, p. 139. — Disette de blé à Péronne, p. 141. — Souvigny évite un duel à M. de la Motte-Houdancourt, p. 141.

Année 1626.

Le régiment d'Estissac part pour la Bretagne, p. 143. — Accueil que lui fait le duc de Sully dans sa terre de Limay, p. 144. — Conduite des recrues en Normandie, p. 145. — Punition des coupables à Saint-Aubin-du-Cormier, p. 146. — Répartition du régiment à Guérande, le Croisic, Blavet, Hennebont, Quimperlé et le Conquet, p. 147. — Réception des habitants de Morlaix, p. 148. — Description de la place de Brest, p. 149. — Assemblées de la noblesse du pays pour la chasse et les jeux; statuts de ces réunions, p. 151. — M^me^ de Brézal; sa bienfaisance; fêtes et divertissements donnés par elle, p. 153. — Actes de piraterie des Anglais

au Conquet; ils s'emparent de quarante-trois vaisseaux, p. 156.

Année 1627.

Le régiment d'Estissac dans les garnisons d'Auray, de Vannes et de Quintin, p. 159. — Mort du maréchal de Thémines à Auray; le duc de Guise commande la flotte, p. 160. — Souvigny va demander au Roi, à la Rochelle, pour le régiment d'Estissac, la faveur de prendre part au siège de cette ville, p. 161. — Désordres causés par les régiments de Thémines et de Coëtquen en Bretagne, p. 164.

Année 1628.

Le régiment d'Estissac se rend au siège de la Rochelle, p. 165. — Il est affecté à la garde du canal, p. 166. — Son service pendant le siège, p. 168. — Composition de la flotte royale, p. 170. — Ses dispositions en cas de combat, p. 171. — Construction d'une digue, p. 173. — Défense des assiégés sous les ordres du maire Guiton, p. 176. — Souvigny est nommé major du régiment d'Estissac, p. 178. — Capitulation de la Rochelle le 1er novembre; état pitoyable des habitants, p. 179. — Garnison laissée à la Rochelle; le Roi règle le rang des lieutenants de mestre de camp, p. 180. — Nouvelles d'Italie; mort du duc de Mantoue; Casal et le Montferrat se déclarent pour le duc de Nevers, p. 182. — Discipline de l'armée royale au siège de la Rochelle, p. 184. — Le régiment d'Estissac prend ses quartiers d'hiver en Auvergne, p. 185.

Année 1629.

Les troupes, cantonnées en Auvergne, s'acheminent vers Valence par le Forez, p. 186. — Elles sont arrêtées en Vivarais par un ordre du gouverneur du Dauphiné, p. 188. — Quartiers entre Annonay et Tournon, p. 189. — Passage du Rhône à Valence, p. 192. — Entrée en Italie par le Mont-Genèvre, p. 193. — Souvigny soupe à Césane avec M. de Fabert, p. 194. — Le régiment d'Estissac passe devant le Roi à Oulx, p. 195. — Propositions d'attaque du Pas-de-

Suse, p. 196. — Description du Pas-de-Suse, p. 197. — Ordres d'attaque, p. 198. — Estissac s'empare du Pas-des-Graviers, p. 200. — Prise de Suse, p. 202. — Entrevue du Roi et du duc de Savoie, p. 204. — Difficultés d'approvisionnement, p. 206. — Procès et condamnation des généraux des vivres, p. 208. — Excursion de Souvigny à Pignerol, p. 209. — Dangers de s'absenter sans congé du Roi, p. 212. — Équité et justice de Sa Majesté à l'égard des officiers, p. 213. — Réception à Suse de Madame, sœur du Roi, p. 215. — Accommodement avec Charles-Emmanuel, p. 216. — Le régiment d'Estissac devient régiment de la Rochefoucauld, p. 218. — Établissement du rang des régiments entre eux, p. 219. — Le régiment de la Rochefoucauld travaille aux fortifications de Suse, p. 221. — Famine chez les habitants, p. 222. — Le duc de Savoie établit un camp retranché à Veillane, p. 223. — Roulement entre les régiments de la Rochefoucauld, de Rambures et de Nérestang, p. 224. — Quartiers dans la vallée de Bardonnèche, p. 225.

Année 1630.

Une armée française passe les Alpes avec le cardinal de Richelieu, p. 226. — Propositions portées au duc de Savoie par M. d'Hémery, p. 227. — Investissement de Pignerol, p. 231. — Prise de la ville par le duc de Créquy, commandant l'avant-garde, p. 233. — Prise de la citadelle par le cardinal de Richelieu, p. 235. — On fortifie Pignerol, p. 236. — Levée du siège de Casal par les Espagnols, p. 237. — Arrestation du maréchal de Marillac, p. 238. — Le régiment de la Rochefoucauld est décimé par la peste à Pignerol, p. 239. — Souffrances des habitants, p. 240. — Mort de M. du Fresnay, p. 241. — Mort de M. de Foudras, p. 242. — Souvigny fait porter à la citadelle le trésor de la garnison, p. 243. — Erreurs dans ses comptes, p. 244. — Il est atteint par la contagion, p. 246. — Députation du régiment envoyée au Roi à Saint-Jean-de-Maurienne, p. 247. — Souvigny repasse les monts avec M. de Champfort, p. 248. — Arrivée à Lyon, p. 250. — Visite à M. de Beauregard, à la Bresle, p. 251. — Souvigny passe quinze jours à Jargeau,

chez ses parents, p. 252. — Il revient en Italie avec les recrues du régiment; difficultés de la route, p. 253.

Année 1631.

Sage gouvernement de la vallée de Pragelas, p. 254. — Le régiment de la Rochefoucauld devient régiment de Leuville, p. 255. — Mort de Charles-Emmanuel, p. 256. — Son horoscope, p. 257. — Occupations de Souvigny à Pignerol, p. 258. — « Ajustement » ou traités de Quérasque, p. 259. — Tricherie de Pignerol, p. 261. — Fausse évacuation de la citadelle, p. 262. — Traité secret avec le duc de Savoie; rentrée du régiment de Leuville à Pignerol, p. 264.

Année 1632.

Renforcement des fortifications de Pignerol, p. 265. — Souvigny, partant pour la France avec le marquis de Leuville, est arrêté par un accident, p. 266. — M. de Leuville est mis à la Bastille, p. 267. — Le maréchal de Toiras soupçonné d'être du parti de M. de Montmorency, p. 268. — Il tient à se justifier, p. 269.

Année 1633.

Le maréchal de Toiras prouve au Roi son innocence, p. 270. — Il remet le gouvernement de Casal à M. de Tavannes et se rend à Rome, p. 272. — Le régiment de Leuville devient régiment de Maugiron; Souvigny se rend auprès du Roi en Lorraine pour demander une compagnie vacante dans ce régiment, p. 273. — Il tombe malade à Saint-Jean-de-Maurienne, p. 274. — Rencontre de gens de guerre lorrains à Clefmont, p. 275. — Le quartier du Roi à la Neuveville, p. 277. — Le duc de Lorraine traite avec Richelieu, p. 278. — Entrée des Français à Nancy, p. 279. — Bel état de la place et désespoir des habitants, p. 280. — Waldstein généralissime des Impériaux, p. 282. — Sa mort, p. 283. — Souvigny se rend à Metz chez le duc de la Valette, p. 284. — Il rejoint la Cour à Château-Thierry, p. 285.

Année 1634.

Souvigny reste à la cour, où M. de Beauregard est nommé maître d'hôtel du Roi, p. 286.

Année 1635.

Souvigny retourne en Italie avec le duc de Créquy, p. 287. — Concentration de l'armée dans le Montferrat, p. 289. — Passage du Pô et prise du château de la Villatte, p. 290. — M. de Créquy assiège Valence, p. 291. — Arrivée de l'armée de secours, p. 293. — Souvigny est nommé aide de camp, p. 294. — Levée du siège, p. 296. — On attribue au duc de Savoie la responsabilité de l'échec devant Valence, p. 297. — Prise de Candia, p. 298. — Souvigny est chargé d'en démolir les fortifications, p. 299. — Il sert en qualité d'aide de camp auprès du comte du Plessis-Praslin, p. 301. — Rigueur de l'hiver dans les quartiers de Brême, p. 302.

Année 1636.

Reprise des hostilités; Souvigny est envoyé en reconnaissance sur la Scrivia, p. 303. — L'armée française se dirige vers le Milanais, p. 306. — Souvigny s'empare de Castel-San-Angelo, p. 307. — Sert comme aide de camp auprès du maréchal de Toiras, p. 309. — M. de Bernis blessé mortellement au siège de Fontanet, p. 309. — Souvigny y est blessé d'un coup de mousquet, p. 310. — Le maréchal de Toiras tué d'un coup de canon, p. 311. — Combat du Tessin, p. 312. — Victoire sans résultat, p. 313. — L'armée retourne sur le Pô, p. 314. — Siège de la Rocca-d'Arazzo, p. 315. — Souvigny y remplit ses fonctions d'aide de camp dans la disposition des troupes, p. 318. — Bouillante conduite de M. de Ferron, mestre de camp, p. 319. — Levée du siège, p. 320. — L'armée prend ses quartiers dans le Montferrat, p. 321.

Année 1637.

Souvigny conduit six compagnies du régiment d'Urfé au châ-

teau de Moncalve, p. 322. — Exploits des paysans réfugiés à Asti, p. 324. — Le duc de Savoie envoie Souvigny en reconnaissance entre les deux Bormidas, p. 325. — Combat de Monbaldon, p. 326. — L'armée retourne en Piémont, p. 327. — Champfort ramène en Piémont l'artillerie prise aux ennemis, p. 328. — Souvigny conduit un détachement en Provence, p. 329. — Rencontre avec des bandits, *ibid.* — Arrivée à Barcelonnette, p. 330. — Visite à Cannes au maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, p. 331. — Ses difficultés avec le comte d'Harcourt, commandant de la flotte, p. 332. — Défection des troupes du duc de Parme, p. 334. — Expédition du comte d'Harcourt en Sardaigne, p. 335. — Retour de Souvigny en Piémont par le col de Tende, p. 336. — Mort de Victor-Amédée I[er], duc de Savoie, p. 337.

Année 1638.

Campagne dans le Montferrat, p. 338. — Souvigny conduit un détachement de secours à Ponzone, p. 339. — Il réduit à l'obéissance le village de Montalde, p. 340. — Perte de Ponzone, p. 341. — Ruse du capitaine Gallus pour s'emparer du château de Mioglia, p. 342. — Arrivée à Courtemille, p. 344. — Champfort manque de périr dans l'explosion d'une poudrière, p. 345. — Il est sauvé d'une façon miraculeuse, p. 346. — Souvigny rejoint le duc de Créquy à Casal, p. 347. — Rapport du capitaine Saint-Hilaire au maréchal sur la place de Brême, p. 348. — M. de Créquy opère lui-même une reconnaissance, p. 349. — Son imprudence, p. 350. — Il est tué d'un coup de canon, p. 351. — Perte de Brême, p. 352. — Condamnation du gouverneur, M. de Montgaillard, p. 352. — Le cardinal de la Valette et le duc de Candale prennent le commandement de l'armée française, p. 353. — Ils tentent de secourir Verceil, p. 354. — Perte de cette place, p. 356. — Le prince Thomas de Savoie et le cardinal Maurice, son frère, se déclarent contre la duchesse Christine, régente, p. 357.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

82669
Souvigny, Jean Gangnières, comte de
Mémoires; ed. Contenson. vol.1.
HF.B
S7297m

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED